Niveau(x) d'enseignement : T Numéro EDUQ : 9070060
Centre d'intérêt : 230

Levesque, Mireille

La persévérance aux études : la conquête de la toison d'or ou l'appel des sirènes / Mireille Levesque, Danielle Pageau ; Ministère de l'enseignement supérieur et de la science, Direction générale de l'enseignement collégial -- [Québec] : La Direction, [1990?]
xxxvi, 431 p. : ill. ; 28 cm

La couv. porte en outre : Les cheminements scolaires au collégial dans les années 80. Code : [532-0268 ; 89-0660]

Vedette(s) secondaire(s) : Pageau, Danielle + Québec (Province). Direction générale de l'enseignement collégial

---

Descripteur(s) : Caractéristiques de l'étudiant + Population étudiante + Persévérance scolaire + Cheminement scolaire + Statistiques + Collégial (Ordre d'enseignement)

Cette étude descriptive vise à établir un bilan en matière de cheminements scolaires au collégial régulier envisagé sous deux dimensions : les caractéristiques de l'effectif étudiant et la persévérance aux études. Les données proviennent du fichier informatique CHESCO qui contient un million cent mille dossiers d'élèves ayant fréquenté le réseau collégial depuis l'automne 1979. La méthode d'analyse retenue ici est l'analyse longitudinale dans la mesure où on a suivi les mêmes individus pendant une période déterminée. Le portrait-type des élèves est dessiné à partir de huit traits caractéristiques : l'âge, le sexe, la langue maternelle, la langue d'enseignement au secondaire, la langue d'enseignement au collégial, le statut de l'école secondaire fréquentée, le type de formation reçue au secondaire, la détention du DES. Quant à la persévérance aux études, deux analyses distinctes sont réalisées, l'une pour la formation générale et l'autre pour la formation professionnelle. Cette variable est définie au moyen de trois indicateurs : la présence aux études, l'absence ou l'abandon des études, l'obtention d'une sanction d'études. La conclusion tente de mettre en relation divers phénomènes observés et avance certaines hypothèses explicatives.

Type de document

LA PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES

LA CONQUÊTE DE LA TOISON D'OR OU L'APPEL DES SIRÈNES

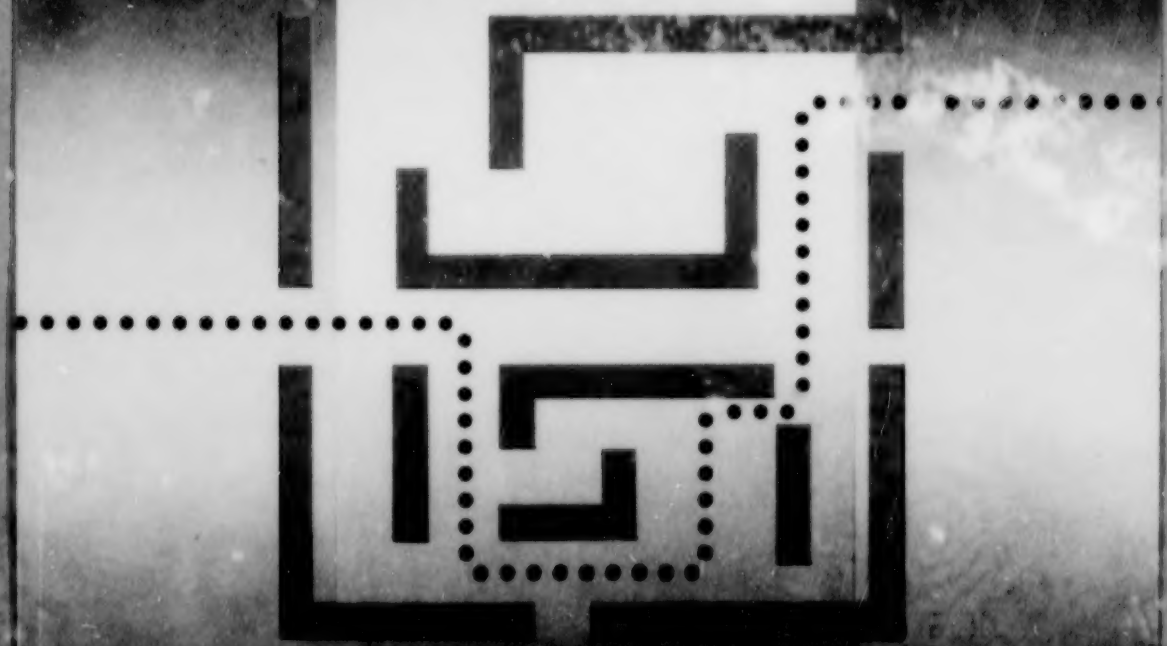

Québec

90-700 50

LA PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES

LA CONQUÊTE DE LA TOISON D'OR OU L'APPEL DES SIRÈNES

MIREILLE LEVESQUE
DANIELLE PAGEAU

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Direction générale de l'enseignement collégial

Jason, roi mythique d'Iolcos, dépouillé de son royaume par Pélias, doit rapporter la toison d'or pour reconquérir son trône. Aidé de Médée et des Argonautes, il part à la conquête de la légendaire toison, gardée par un dragon. Il revient à Iolcos avec son précieux trophée.

Démons marins de la légende grecque, remarquables musiciennes, les sirènes envoûtaient les marins par leur mélopée. Les frêles embarcations venaient se briser sur les récifs et les malheureux navigateurs étaient dévorés. Dans l'Odyssée, Ulysse réussit à ne pas succomber à leur charme.

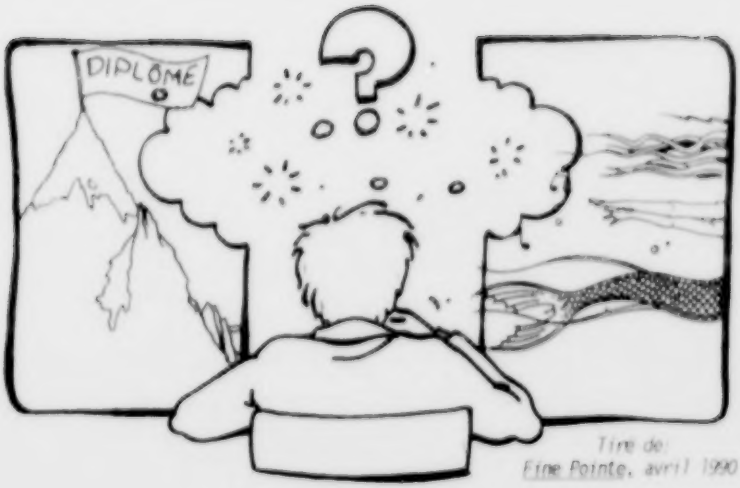

Tiré de:
Fine Pointe, avril 1990

À l'instar des héros mythiques, l'élève du collégial est sollicité de toutes parts. Vaincra-t-il tous les obstacles pour décrocher son diplôme ou se laissera-t-il distraire de son but?

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX xiii

LISTE DES SCHÉMAS ET DES GRAPHIQUES xxix

AVANT-PROPOS 1
Sommaire de l'étude 4
Remerciements 8

INTRODUCTION - LES VISÉES DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL: ENTRE LE RÊVE ET LA RÉALITÉ. 9

Réforme sociale et réforme scolaire 11
Les acquis et les ratés de la réforme au collégial . . 12
Une perspective systémique 14

PREMIÈRE PARTIE - LES CHEMINEMENTS SCOLAIRES AU COLLÉGIAL: Objet de l'étude et précisions méthodologiques 19

OBJET DE L'ÉTUDE 21
Définition et limites de l'objet d'étude 21
Le portrait-type des élèves du collégial 22
La persévérance aux études collégiales 24
Une analyse différenciée selon le type de formation générale ou professionnelle 25
L'effectif de l'enseignement ordinaire (dit "régulier") 26
Le schéma d'analyse 26

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES 31
Source des données 32
Méthode d'analyse 33
Définition des variables 34
La présence aux études à des trimestres donnés . . 34
L'absence ou l'abandon des études à des trimestres donnés 35
Le taux d'obtention d'une sanction d'études collégiales 37
La durée moyenne des études 38
La période écoulée avant l'obtention de la sanction d'études 39
L'âge 39
La langue maternelle 40
Le type de formation au secondaire 40
Le statut de l'école secondaire 40
La langue d'enseignement au secondaire 41
La détention du diplôme d'études secondaires (DES) 41

Le type de formation au collégial 41
Le type d'établissements au collégial 41
La langue d'enseignement au collégial 42
La famille de programmes 42
Population à l'étude 42
Période d'observation 44

DEUXIÈME PARTIE - LES CHEMINEMENTS SCOLAIRES AU COLLÉGIAL: Analyse des résultats 49

CHAPITRE I - UNE MICRO-SOCIÉTÉ À MULTIPLES VISAGES
PORTRAIT-TYPE DES ÉLÈVES DES PROGRAMMES DE DEC 51

L'EFFECTIF À L'HEURE DE LA RENTRÉE 55
On entre au collégial dans les programmes de DEC . . . 55
On entreprend un DEC dans un cégep 57
Le choix des élèves se dirige principalement vers les programmes de la formation générale 58
Le choix d'une famille de programmes: la faveur va au programme des sciences humaines et administratives et à celui des sciences 59

L'ÂGE ET LE SEXE ENTRAÎNENT-ILS DES CHOIX SCOLAIRES DIFFÉRENTS? . 64
Léger vieillissement de l'effectif de l'enseignement ordinaire 64
Les plus jeunes choisissent davantage la formation générale que les plus âgés 65
Les 21 ans et plus se dirigent de plus en plus vers les collèges privés 67
Les femmes, toujours plus nombreuses, gagnent du terrain à la formation générale 70
Proportionnellement, on note toujours moins de femmes que d'hommes dans le programme des sciences, mais l'écart se rétrécit 73

UNE QUESTION DE LANGUE 78
La composition du réseau collégial en termes de groupes linguistiques: stabilité dans le temps 78
Les allophones, surtout des Italiens 79
Proportionnellement, les francophones sont moins représentés dans les programmes de la formation générale 80
Les francophones privilégient davantage la formation générale s'ils fréquentent les collèges privés plutôt que les cégeps 83
Contrairement aux anglophones et aux allophones, les francophones, femmes et hommes, choisissent dans des proportions semblables les programmes de la formation générale 84

Place aux anglophones en sciences humaines et administratives 88
Langue d'enseignement au secondaire ou langue maternelle, sensiblement les mêmes tendances 89
Des études collégiales surtout en français 97
Peu de formation professionnelle dans les collèges anglophones 99
Les allophones se dirigent de plus en plus vers les établissements d'enseignement collégial francophones 102
Le choix de la formation générale: une question de culture et de "structure" 105
Les francophones subissent plus que les anglophones l'influence de la langue d'enseignement au secondaire pour le choix de la langue d'enseignement au collégial 108

DU SECONDAIRE AU COLLÉGIAL, CONTINUITÉ OU CHANGEMENT? QUELQUES DONNÉES EN RAPPORT AVEC LE VÉCU AU SECONDAIRE 112
Quand l'école secondaire privée prépare à la formation générale 113
De plus en plus d'élèves ayant suivi une formation professionnelle au secondaire s'orientent, au collégial, vers la formation générale 117
De la formation professionnelle du secondaire aux études collégiales: peu d'élèves en sciences, mais de plus en plus en sciences humaines et administratives . 122
De moins en moins d'élèves entrent au collégial sans détenir un DES 123

FAITS SAILLANTS 127

CHAPITRE II - ÊTRE OU NE PAS ÊTRE ... LÀ
LA PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES: La présence aux études et l'abandon des études. 133

JE ME RÉINSCRIS... 137
On se réinscrit aux études davantage à la formation générale qu'à la formation professionnelle 137

LA FORMATION GÉNÉRALE 140
Au 2e trimestre, au moins 90% des élèves se réinscrivent aux études, sauf en arts et en lettres 140
Une année après l'entrée au collégial, plus de 80% des élèves se réinscrivent aux études, sauf en arts et en lettres 144
Près de 40% des élèves se réinscrivent au trimestre suivant la fin "normale" des études, sauf dans les collèges privés 147

LA FORMATION PROFESSIONNELLE 151
Environ 90% des élèves de la formation professionnelle poursuivent leurs études au 2e trimestre 151
Une année après le début des études: diminution des taux de réinscription aux études de 1980 à 1986 . 154
Toutes proportions gardées, les élèves des techniques physiques sont ceux qui se réinscrivent en plus grand nombre au trimestre suivant la fin "normale" des études 157

FAITS SAILLANTS 163
LA FORMATION GENERALE 163
LA FORMATION PROFESSIONNELLE 169

... JE NE ME REINSCRIS PAS 175
Proportionnellement plus d'abandons à la formation professionnelle qu'à la formation générale 176

COMPARABILITÉ DES DONNÉES DES COHORTES DE 1980 ET DE 1983 . 178
L'effet "durée" 178
L'effet "cohorte" 181

LA FORMATION GENERALE 183
Proportionnellement peu d'élèves en sciences abandonnent leurs études après le 1er trimestre 183
Les anglophones, les collèges anglophones, la famille des arts et celle des lettres, enregistrent des taux d'abandon supérieurs à 10% au 3e trimestre 187
Après le délai prescrit pour des études à la formation générale, soit au 5e trimestre, environ 8% des élèves des sciences ont abandonné leurs études contre environ 20% pour les autres familles de programmes 190

LA FORMATION PROFESSIONNELLE 192
Environ 4% à 6% des élèves de la formation professionnelle ont abandonné leurs études après le 1er trimestre 192
À la formation professionnelle, les taux d'abandon atteignent au moins 10% au 3e trimestre et s'élèvent même entre 16% et 20% dans les collèges privés . . 195
Au trimestre suivant la fin "normale" des études à la formation professionnelle, entre 20% et 30% des élèves ont abandonné leurs études, sauf en techniques biologiques 198

FAITS SAILLANTS 201
LA FORMATION GENERALE 201
LA FORMATION PROFESSIONNELLE 207

CHAPITRE III - TENIR JUSQU'AU BOUT?
LA PERSEVERANCE AUX ÉTUDES: L'obtention d'une sanction d'études et la durée des études. 213

SITUATION GÉNÉRALE DANS L'ENSEMBLE DU RÉSEAU COLLÉGIAL 219

LA FORMATION GÉNÉRALE 219
À la cohorte de 1980, après 8 ans d'observation, 71% des élèves de la formation générale obtiennent une sanction d'études 219
Les élèves de la formation générale qui ont un cheminement "standard" prennent en moyenne 4,4 trimestres pour obtenir une sanction d'études 220
Cinq ans après le début de leurs études, 62,8% des élèves initialement inscrits à la formation générale à l'automne 1983 détiennent une sanction d'études . 221
Les élèves qui restent à la formation générale, mais changent de programme et obtiennent une sanction d'études, prolongent leurs études d'environ un demi-trimestre 221
Environ le tiers des élèves de la formation générale décrochent une sanction d'études dans le temps prescrit 222
Au moins 50% des élèves de la formation générale qui obtiennent une sanction d'études ont étudié uniquement à temps plein 222

LA FORMATION PROFESSIONNELLE 225
À la cohorte de 1980, après 8 ans d'observation, 62% des élèves qui ont entamé des études à la formation professionnelle obtiennent une sanction d'études . 225
Les élèves de la formation professionnelle qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial prennent en moyenne 6,2 trimestres s'ils étudient à temps plein 226
Pour la cohorte de 1983, après cinq ans, 47,7% des élèves qui ont entamé leurs études à la formation professionnelle détiennent une sanction d'études 227
Les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans un programme de la formation professionnelle autre que celui de leur 1re inscription, augmentent la durée moyenne des études d'environ 1,5 trimestre 227
Environ le tiers des élèves de la formation professionnelle décrochent une sanction d'études dans le temps prescrit 228
Près de 50% des élèves de la formation professionnelle qui obtiennent une sanction d'études ont étudié uniquement à temps plein 231

FORMATION GENERALE ET FORMATION PROFESSIONNELLE 232

COMPARABILITE DES DONNEES DES COHORTES DE 1980 ET DE 1983 . 232
L'effet "durée" 233
L'effet "cohorte" 238

SITUATIONS SPECIFIQUES A LA FORMATION GENERALE 244

LA SANCTION DES ÉTUDES PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENTS 244
Dans les collèges privés, on diplôme plus que dans les collèges publics 244
Les écarts entre cégeps et collèges privés se vérifient dans toutes les familles de programmes 249
Les élèves des collèges privés terminent leurs études plus rapidement que ceux des cégeps 250

LA SANCTION DES ÉTUDES PAR SEXE 253
Les femmes devancent les hommes et l'écart augmente avec le temps 253
L'avantage des femmes est plus marqué dans les cégeps que dans les collèges privés 255
L'avance des femmes sur les hommes est plus accentuée en arts et en lettres qu'en sciences 257
Les femmes terminent leurs études plus rapidement que les hommes 258

LA SANCTION DES ÉTUDES PAR LANGUE MATERNELLE 262
Les francophones, premiers en 1980, perdent du terrain en 1983 262
La situation se détériore pour les francophones, à la cohorte de 1983, en arts, en lettres et en sciences humaines et administratives 267
Ce sont tantôt les anglophones, tantôt les francophones, qui prennent le plus de temps à décrocher un DEC . 269

LA SANCTION DES ÉTUDES PAR LANGUE D'ENSEIGNEMENT 272
Les collèges anglophones tirent de l'aile à la cohorte de 1980, mais rattrapent les collèges francophones à la cohorte de 1983 272
Dans les collèges anglophones, francophones et anglophones réussissent à peu près également, mais sont surpassés par les allophones 275
Dans les collèges anglophones, on met plus de temps à décrocher un DEC, mais seulement à la cohorte de 1980 277

LA SANCTION DES ÉTUDES PAR FAMILLE DE PROGRAMMES 281
À la formation générale, les élèves inscrits en sciences diplôment dans une plus grande proportion que les élèves inscrits dans les autres familles de programmes 281
Les élèves du programme des sciences terminent plus rapidement leurs études et leur performance reste constante de 1980 à 1983 285

SITUATIONS SPÉCIFIQUES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE 290

LA SANCTION DES ÉTUDES PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENTS 290
Quand les collèges publics ont plus de succès avec leurs élèves que les collèges privés 290
Cégeps et collèges privés ont des résultats semblables en techniques biologiques et en techniques artistiques 295
Même si les élèves des collèges privés diplôment moins que ceux des cégeps, ils terminent plus rapidement leurs études 296

LA SANCTION DES ÉTUDES PAR SEXE 299
Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à obtenir une sanction d'études 299
L'avance des femmes s'affiche dans les deux types d'établissements 301
La prédominance féminine se confirme même en techniques physiques 303
Les femmes obtiennent une sanction d'études beaucoup plus rapidement que les hommes 304

LA SANCTION DES ÉTUDES PAR LANGUE MATERNELLE 308
Francophones et allophones alternent au premier rang et devancent les anglophones 308
La tendance générale ne s'observe ni en techniques biologiques ni en techniques artistiques 312
Les allophones terminent leurs études beaucoup plus rapidement que les francophones et les anglophones . . 314

LA SANCTION DES ÉTUDES PAR LANGUE D'ENSEIGNEMENT 317
Collèges francophones et collèges anglophones prennent tour à tour le premier rang 317
Même dans les collèges anglophones, les allophones et les francophones surpassent les anglophones 321
On termine ses études plus rapidement dans les collèges anglophones que dans les collèges francophones . . 321

LA SANCTION DES ETUDES PAR FAMILLE DE PROGRAMMES 125
C'est en techniques biologiques qu'on diplôme le plus et en techniques artistiques le moins 325
C'est en techniques physiques que la durée des études est la plus longue 329

FAITS SAILLANTS 337
LA FORMATION GENERALE 337
LA FORMATION PROFESSIONNELLE 341

CONCLUSION - HEUREUX QUI COMME ULYSSE... 347

Les orientations à l'enseignement collégial: quelques tendances 350
Léger vieillissement de la population du collégial . . 354
La situation comparative des femmes et des hommes à l'enseignement collégial 355
De la différence entre les cégeps et les collèges privés 359
L'influence de la langue: une question de structure et de culture 364
Les programmes des sciences et des sciences humaines et administratives: quelques données comparatives . 371
Une baisse de performance entre 1980 et 1983 374
La durée des études collégiales: une réalité complexe et difficile à mesurer 378
Et après 382

ANNEXE A - CARACTERISTIQUES DES ELÈVES NOUVELLEMENT INSCRITS DANS UN PROGRAMME DE DEC, ENSEIGNEMENT ORDINAIRE, TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL, VALEURS ABSOLUES 385

ANNEXE B - LA PERSEVERANCE AUX ETUDES COLLEGIALES, TRIMESTRE PAR TRIMESTRE 391

ANNEXE C - LISTE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL OFFRANT DES PROGRAMMES DE DEC ET FAISANT PARTIE DE LA PRESENTE RECHERCHE 427

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 - Proportions des nouveaux inscrits selon le type de programmes, ensemble du réseau collégial 56

Tableau 1.2 - Répartition des nouveaux inscrits dans un programme de DEC selon le service d'enseignement, ensemble du réseau collégial 57

Tableau 1.3 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type d'établissements 58

Tableau 1.4 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, pour chaque type d'établissements 59

Tableau 1.5 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la famille de programmes, pour chaque type d'établissements 63

Tableau 1.6 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le groupe d'âge, ensemble du réseau collégial 65

Tableau 1.7 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, par groupe d'âge et type d'établissements 68

Tableau 1.8 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type d'établissements, par groupe d'âge 69

Tableau 1.9 - Répartition des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le sexe, ensemble du réseau collégial . . 70

Tableau 1.10 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le sexe, pour chaque type de formation et chaque type d'établissements 72

Tableau 1.11 - Proportions des femmes et des hommes nouvellement inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, ensemble du réseau collégial 73

Tableau 1.12 - Proportions des femmes et des hommes nouvellement inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la famille de programmes, ensemble du réseau collégial 75

Tableau 1.13 - Effectif des femmes nouvellement inscrites dans un programme de DEC et taux de féminité, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, par famille de programmes, ensemble du réseau collégial 77

Tableau 1.14 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la langue maternelle, ensemble du réseau collégial 79

Tableau 1.15 - Proportions des allophones nouvellement inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la langue maternelle, ensemble du réseau collégial 80

Tableau 1.16 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type d'établissements, par langue maternelle 81

Tableau 1.17 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, par langue maternelle, ensemble du réseau collégial 82

Tableau 1.18 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, pour les cégeps et les collèges privés, par langue maternelle 85

Tableau 1.19 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le sexe, pour chaque groupe linguistique, ensemble du réseau collégial 85

Tableau 1.20 - Proportions de femmes et d'hommes nouvellement inscrits dans un programme de DEC à la formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque groupe linguistique, ensemble du réseau collégial 87

Tableau 1.21 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la famille de programmes, pour chaque groupe linguistique, ensemble du réseau collégial . . 90

Tableau 1.22 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la langue d'enseignement au secondaire, ensemble du réseau collégial 92

Tableau 1.23 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type d'établissements, par langue d'enseignement au secondaire 93

Tableau 1.24 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, par langue d'enseignement au secondaire, ensemble du réseau collégial 95

Tableau 1.25 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, pour les cégeps et les collèges privés, par langue d'enseignement au secondaire 96

Tableau 1.26 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la langue d'enseignement au collégial, ensemble du réseau collégial 98

Tableau 1.27 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type d'établissements, par langue d'enseignement au collégial 99

Tableau 1.28 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, par langue d'enseignement au collégial, ensemble du réseau collégial 100

Tableau 1.29 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, pour les cégeps et les collèges privés, pour le français et l'anglais, langues d'enseignement au collégial 101

Tableau 1.30 - Proportions des groupes linguistiques nouvellement inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la langue d'enseignement au collégial, ensemble du réseau collégial 103

Tableau 1.31 - Composition des établissements d'enseignement collégial francophones et anglophones en termes de groupes linguistiques nouvellement inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 104

Tableau 1.32 - Répartition des groupes linguistiques nouvellement inscrits dans un programme de DEC à la formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les collèges francophones et les collèges anglophones 106

Tableau 1.33 - Nombre de programmes de DEC différents de la formation professionnelle et nombre total de programmes de la formation professionnelle offerts dans les collèges francophones et les collèges anglophones . . . 108

Tableau 1.34 - Proportions des groupes linguistiques nouvellement inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la langue d'enseignement au collégial, par langue d'enseignement au secondaire. 110

Tableau 1.35 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le statut de l'école secondaire d'origine, ensemble du réseau collégial 114

Tableau 1.36 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, par statut de l'école secondaire d'origine, ensemble du réseau collégial 115

Tableau 1.37 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, pour les cégeps et les collèges privés, par statut de l'école secondaire d'origine 116

Tableau 1.38 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type d'établissements, par statut de l'école secondaire d'origine 117

Tableau 1.39 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation au secondaire, ensemble du réseau collégial 118

Tableau 1.40 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation au collégial, par type de formation au secondaire, ensemble du réseau collégial 119

Tableau 1.41 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation au collégial, pour les cégeps et les collèges privés, par type de formation au secondaire 120

Tableau 1.42 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type d'établissements, par type de formation au secondaire 121

Tableau 1.43 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la famille de programmes, par type de formation au secondaire, ensemble du réseau collégial 124

Tableau 1.44 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le moment d'obtention d'un DES, ensemble du réseau collégial 125

Tableau 1.45 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le moment d'obtention d'un DES, par type de formation, pour chaque type d'établissements . . . 126

Tableau 2.1 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial 138

Tableau 2.2 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial 139

Tableau 2.3 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel . . . 141

Tableau 2.4 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 3e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel . . . 146

Tableau 2.5 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 5e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel . . . 150

Tableau 2.6 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 153

Tableau 2.7 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 3e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 156

Tableau 2.8 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 7e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 161

Tableau 2.9 - Proportions cumulatives de l'abandon des études et proportions totales d'absence, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial 176

Tableau 2.10 - Proportions cumulatives de l'abandon des études et proportions totales d'absence, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial . . . 177

Tableau 2.11 - Taux cumulatifs d'abandon pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, par type de formation, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation de 8 ans et de 5 ans (cohorte de l'automne 1980) 179

Tableau 2.12 - Taux cumulatifs d'abandon pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, par type de formation, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation respectives de 8 ans et de 5 ans (cohortes des automnes 1980 et 1983) 180

Tableau 2.13 - Taux cumulatifs d'abandon pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, par type de formation, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation respectives de 5 ans (cohortes des automnes 1980 et 1983) 182

Tableau 2.14 - Proportions cumulatives de l'abandon des études et proportions totales d'absence, 2e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel . . . 186

Tableau 2.15 - Proportions cumulatives de l'abandon des études et proportions totales d'absence, 3e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel . . . 189

Tableau 2.16 - Proportions cumulatives de l'abandon des études et proportions totales d'absence, 5e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel . . . 191

Tableau 2.17 - Proportions cumulatives de l'abandon des études et proportions totales d'absence, 2e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 194

Tableau 2.18 - Proportions cumulatives de l'abandon des études et proportions totales d'absence, 3e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 197

Tableau 2.19 - Proportions cumulatives de l'abandon des études et proportions totales d'absence, 7e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 200

Tableau 3.1 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial 223

Tableau 3.2 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial 224

Tableau 3.3 - Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation générale, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial 225

Tableau 3.4 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial 229

Tableau 3.5 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial 230

Tableau 3.6 - Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial 231

Tableau 3.7 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation de 8 ans et de 5 ans (cohorte de l'automne 1980) 235

Tableau 3.8 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation de 8 ans et de 5 ans (cohorte de l'automne 1980) 237

Tableau 3.9 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation respectives de 5 ans (cohortes des automnes 1980 et 1983) 240

Tableau 3.10 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation respectives de 5 ans (cohortes des automnes 1980 et 1983) 241

Tableau 3.11 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980) 246

Tableau 3.12 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983) 248

Tableau 3.13 - Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation générale, par famille de programmes, dans les cégeps et les collèges privés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 249

Tableau 3.14 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 251

Tableau 3.15 - Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation générale, par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 252

Tableau 3.16 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, par sexe, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980) 254

Tableau 3.17 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, par sexe, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983) 256

Tableau 3.18 - Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation générale, par sexe et par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 257

Tableau 3.19 - Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation générale, par sexe et par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 258

Tableau 3.20 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par sexe, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 259

Tableau 3.21 - Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation générale, par sexe, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 261

Tableau 3.22 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980) 264

Tableau 3.23 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983) 266

Tableau 3.24 - Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation générale, par langue maternelle et par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel . . . 268

Tableau 3.25 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 270

Tableau 3.26 - Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation générale, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 272

Tableau 3.27 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980) 274

Tableau 3.28 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983) 276

Tableau 3.29 - Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation générale, par langue maternelle, dans les collèges francophones et les collèges anglophones, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 278

Tableau 3.30 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 279

Tableau 3.31 - Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation générale, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 280

Tableau 3.32 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980) 284

Tableau 3.33 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983) 286

Tableau 3.34 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 287

Tableau 3.35 - Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation générale, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 288

Tableau 3.36 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire,temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980) 292

Tableau 3.37 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983) 294

Tableau 3.38 - Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation professionnelle, par famille de programmes, dans les cégeps et les collèges privés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 296

Tableau 3.39 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 297

Tableau 3.40 - Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation professionnelle, par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 298

Tableau 3.41 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, par sexe, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980) 300

Tableau 3.42 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, par sexe, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983) 302

Tableau 3.43 - Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation professionnelle, par sexe et par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel . . . 303

Tableau 3.44 - Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation professionnelle, par sexe et par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 304

Tableau 3.45 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par sexe, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel . 306

Tableau 3.46 - Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation professionnelle, par sexe, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel . 307

Tableau 3.47 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980) 309

Tableau 3.48 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983) 311

Tableau 3.49 - Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation professionnelle, par langue maternelle et par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel . 313

Tableau 3.50 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 315

Tableau 3.51 - Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation professionnelle, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 316

Tableau 3.52 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980) 318

Tableau 3.53 - Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983) 320

Tableau 3.54 - Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation professionnelle, par langue maternelle, dans les collèges francophones et les collèges anglophones, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 322

Tableau 3.55 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 323

Tableau 3.56 - Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation professionnelle, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 324

Tableau 3.57 - Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation professionnelle, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980) 327

Tableau 3.58 - Durée moyenne des études, formation professionnelle, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980) 328

Tableau 3.59 - Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation professionnelle, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983) 110

Tableau 3.60 - Durée moyenne des études, formation professionnelle, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983) 111

Tableau 3.61 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 112

Tableau 3.62 - Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation professionnelle, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 114

LISTE DES SCHÉMAS ET DES GRAPHIQUES

Schéma A - Schéma d'analyse du portrait-type des élèves . . . 28

Schéma B - Schéma d'analyse de la persévérance aux études . . 30

Schéma 1 - Proportions de chaque groupe linguistique ayant étudié en français au secondaire et qui s'inscrivent dans un collège francophone et proportions de chaque groupe linguistique ayant étudié en anglais au secondaire et qui s'inscrivent dans un collège anglophone (ensemble des trois cohortes) 111

Graphique 1.1 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la famille de programmes, pour les cégeps et les collèges privés (cohorte de l'automne 1986) 62

Graphique 1.2 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC à la formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, par groupe d'âge, ensemble du réseau collégial 67

Graphique 1.3 - Proportions des femmes et des hommes nouvellement inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la famille de programmes, ensemble du réseau collégial (cohorte de l'automne 1986) 76

Graphique 1.4 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, par langue maternelle, ensemble du réseau collégial 83

Graphique 1.5 - Proportions de femmes et d'hommes nouvellement inscrits dans un programme de DEC à la formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque groupe linguistique, ensemble du réseau collégial 87

Graphique 1.6 - Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la famille de programmes, pour chaque groupe linguistique, ensemble du réseau collégial (cohorte de l'automne 1986) 91

Graphique 1.7 - Proportions des groupes linguistiques nouvellement inscrits dans un programme de DEC à la formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les collèges francophones et les collèges anglophones 107

Graphique 2.1 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial 161

Graphique 2.2 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les cégeps et collèges privés 164

Graphique 2.3 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les femmes et les hommes 165

Graphique 2.4 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque groupe linguistique 166

Graphique 2.5 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les collèges francophones et les collèges anglophones 167

Graphique 2.6 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 5e trimestres pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque famille de programmes 168

Graphique 2.7 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial . . 169

Graphique 2.8 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les cégeps et les collèges privés 170

Graphique 2.9 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les femmes et les hommes . . 171

Graphique 2.10 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque groupe linguistique . 172

Graphique 2.11 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les collèges francophones et les collèges anglophones 173

Graphique 2.12 - Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque famille de programmes 174

Graphique 2.13 - Taux cumulatifs d'abandon pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, par type de formation, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation respectives de 8 ans et de 5 ans (cohortes des automnes 1980 et 1983). 181

Graphique 2.14 - Taux cumulatifs d'abandon pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, par type de formation, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation respectives de 5 ans (cohortes des automnes 1980 et 1983) 183

Graphique 2.15 - Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial 201

Graphique 2.16 - Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les cégeps et les collèges privés 202

Graphique 2.17 - Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les femmes et les hommes 203

Graphique 2.18 - Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque groupe linguistique 204

Graphique 2.19 - Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les collèges francophones et les collèges anglophones . 205

Graphique 2.20 - Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque famille de programmes 206

Graphique 2.21 - Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial 207

Graphique 2.22 - Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les cégeps et les collèges privés 208

Graphique 2.23 - Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les femmes et les hommes 209

Graphique 2.24 - Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque groupe linguistique 210

Graphique 2.25 - Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les collèges anglophones 211

Graphique 2.26 - Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque famille de programmes 212

Graphique 3.1 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial 224

Graphique 3.2 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial 230

Graphique 3.3 - Mesure de l'effet "durée" sur le taux d'obtention d'une sanction d'études, formations générale et professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation de 8 ans et de 5 ans (cohorte de l'automne 1980) 238

Graphique 3.4 - Mesure de l'effet "cohorte" sur le taux d'obtention d'une sanction d'études, formations générale et professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation respectives de 5 ans (cohortes des automnes 1980 et 1983) 242

Graphique 3.5 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, dans les cégeps et les collèges privés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel . . 251

Graphique 3.6 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par sexe, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 260

Graphique 3.7 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 269

Graphique 3.8 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, dans les collèges francophones et anglophones, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 279

Graphique 3.9 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 287

Graphique 3.10 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, dans les cégeps et les collèges privés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel . . 297

Graphique 3.11 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par sexe, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 305

Graphique 3.12 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 315

Graphique 3.13 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, dans les collèges francophones et anglophones, pour les inscrits à un programme de D.E.C. enseignement ordinaire, temps plein et partiel 323

Graphique 3.14 - Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel 333

AVANT-PROPOS

Pendant l'année 1987-1988, des événements de toutes sortes vont venir souligner les vingt ans des cégeps: un numéro thématique de la revue "Recherches sociographiques", le colloque de la Fédération des cégeps, les colloques des instances syndicales représentant les enseignantes et enseignants et les professionnelles et professionnels non enseignants, un cahier spécial dans les journaux, des conférences et séminaires organisés par plusieurs cégeps. Ce sont là autant d'épisodes qui témoignent de l'importance de cet anniversaire, occasion par excellence des bilans mais aussi des projections vers l'avenir. À preuve, les thèmes résolument prospectifs des colloques organisés pour souligner l'événement:

"Le cégep et vous: partenaires pour l'avenir!"
"Les cégeps ont-ils un avenir?"
"À vingt ans, les choix déterminants."

Le vingtième anniversaire a servi de prétexte pour amener les cégeps sous les feux de la rampe, pour souligner leur apport incontestable au monde québécois de l'éducation. Même si l'événement fut éphémère, les retombées ont été nombreuses. Ainsi, une préoccupation demeure constante tant au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science qu'au sein du réseau des établissements: celle de la qualité de l'enseignement collégial. L'intérêt ministériel s'est manifesté à plusieurs reprises pour la situation du système scolaire en regard notamment de la persévérance aux études et de la déperdition scolaire. L'occasion se révèle propice pour ouvrir la voie à de nouvelles pistes de recherche, de réflexion et d'intervention.

Lors de ces événements, on a posé des regards qu'on voulait critiques sur le chemin parcouru en vingt ans à partir des objectifs fixés au moment de la réforme scolaire. Assez curieusement, malgré l'espace occupé par

l'ordre d'enseignement collégial, on a constaté que "les analyses d'ensemble et les diagnostics sur les cégeps sont assez peu nombreux: ... rares sont les ouvrages, les articles scientifiques ou même les essais qui leur ont été consacrés".(1) Il était difficile d'obtenir une vue d'ensemble juste et objective de la situation de l'enseignement collégial. Certes, certaines données globales existaient, mais elles étaient loin de couvrir tout le champ des questionnements.

C'est dans ce contexte que la Direction générale de l'enseignement collégial, soucieuse de la qualité de l'enseignement et consciente de la déficience de nos connaissances sur la situation de l'enseignement collégial, poursuit un certain nombre de travaux. On se propose, notamment, d'établir un bilan en matière de cheminements scolaires, de tracer un portrait fidèle et minutieux des effectifs scolaires et des divers parcours qu'ils empruntent. Ces résultats devraient servir d'outils, parmi tant d'autres, à l'ensemble du réseau collégial et à chacun des établissements, en vue d'une meilleure analyse et d'une meilleure planification de l'enseignement, d'une meilleure gestion des programmes, en somme d'une plus grande qualité de l'enseignement collégial. C'est là que se situe essentiellement la visée de la présente étude.

Sommaire de l'étude

Plus spécifiquement, on veut tracer un portrait-réseau des cheminements scolaires au collégial envisagé essentiellement sous deux dimensions: les caractéristiques de l'effectif collégial et la persévérance aux études. Les résultats de notre démarche de recherche sont exposés dans le présent rapport qui se compose de deux parties.

---

1. Y. LANGLOIS et G. CALDWELL, "Les cégeps vingt ans après", Recherches sociographiques, Québec, XXVII, 3, 1986, p. 356.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, l'introduction pose quelques jalons permettant d'esquisser, très sommairement il va sans dire, les principales orientations de l'enseignement collégial tracées par le Rapport Parent. On y expose les prémisses sur lesquelles s'appuient nos travaux et la perspective dans laquelle ils s'inscrivent.

La première partie est consacrée, dans un premier temps, à une définition opérationnelle de l'objet à l'étude et à la présentation d'un schéma d'analyse. Dans un deuxième temps sont apportées des précisions de nature méthodologique indispensables à la bonne compréhension de la démarche de recherche. Ces informations concernent la source des données, la méthode d'analyse, la définition des variables, la population à l'étude et la période d'observation sur laquelle portent les données.

La deuxième partie comprend essentiellement l'analyse des données. Le chapitre I trace le portrait-type des élèves du collégial à partir de certaines caractéristiques, qu'il s'agisse de données socio-démographiques, de variables scolaires reliées à l'expérience au secondaire ou encore de l'orientation à l'enseignement collégial. Les chapitres II et III traitent de la persévérance scolaire au collégial. D'abord, la persévérance est envisagée en termes de présence ou d'absence du réseau collégial à des trimestres donnés: c'est l'objet du deuxième chapitre. Ensuite, la persévérance est considérée dans son couronnement ultime, c'est-à-dire l'obtention d'une sanction d'études: c'est l'objet du troisième chapitre.

En guise de conclusion, nous n'avons pas voulu nous limiter à une synthèse, même exhaustive, de toutes les observations révélées par les analyses. Une telle répétition ne paraissait pas du plus haut intérêt. La conclusion se veut plutôt une tentative de mettre en relation divers phénomènes observés, voire d'avancer certaines hypothèses explicatives, peut-être même d'ouvrir quelques pistes de recherche ou d'intervention.

Un fait mérite d'être souligné. Les diverses analyses sont présentées de façon à répondre aux besoins de différentes catégories de lectrices ou de lecteurs. Pour la lectrice pressée ou le lecteur affairé, un tableau synoptique sur papier de couleur résume à la fin de chaque chapitre les faits saillants qui se dégagent de l'analyse, en d'autres termes les éléments les plus révélateurs des cheminements scolaires au collégial. La lectrice ou le lecteur qui s'arrêterait là aurait une vision globale du phénomène à l'étude sans les inévitables nuances qu'apporte un examen plus approfondi. Ce tableau, certes juste et conforme à la réalité, laisse toutefois dans l'ombre des épiphénomènes qui ne sont pas sans importance. Quant aux personnes soucieuses d'approfondir leur compréhension des phénomènes en présence et férues de statistiques, elles ont tout intérêt à parcourir toute l'étude avec, en prime, les trois annexes dont la deuxième, l'annexe B, expose en détail la persévérance aux études trimestre par trimestre. L'annexe A, quant à elle, est constituée d'un tableau-synthèse qui fournit les données brutes pour chaque cohorte et pour chaque sous-groupe de la population à l'étude, ce qui permet de reconstituer, si besoin est, les calculs pour tous les tableaux du rapport. L'annexe C est composée de la liste des établissements d'enseignement collégial qui offrent des programmes de DEC et qui font partie de la présente recherche.

Pour compléter le sommaire de l'étude, revenons à la case-départ: la table des matières. Celle-ci est suffisamment détaillée pour permettre de retracer rapidement un élément d'analyse qui piquerait la curiosité de la lectrice ou du lecteur. Elle permet également de suivre pas à pas la démarche des auteures sans s'égarer, nous l'espérons, dans les méandres des nombreuses statistiques.

Dis-moi ce que tu lis...

Et pour le mot de la fin, permettez-nous quelques propos plus légers avant de laisser la lectrice ou le lecteur se plonger dans l'aventure que nous lui proposons. Les plus impertinents d'entre vous croiront peut-être que nous avons voulu délibérément produire un rapport de recherche aussi volumineux dans le but de rebuter même la personne la mieux intentionnée ou encore d'épater la galerie. Ce serait bien mal nous connaître que de nous prêter de telles arrière-pensées.

Mais il y a tant à dire et le sujet est tellement imposant que nous n'avons pu faire autrement que de développer aussi longuement notre propos puisque les données disponibles le permettaient.

Bien sûr, il faudra un certain courage à qui voudra lire un tel ouvrage du prologue à l'épilogue. Mais nous croyons que les passionnés de l'enseignement collégial sont légion. Et à celles et à ceux qui auraient le courage mais à qui le temps, cette denrée si rare, ferait cruellement défaut, le sommaire de l'étude et une table des matières détaillée serviront de repère pour identifier ce qui les intéresse davantage. Et aux autres qui, en plus de manquer de temps, manquent d'espace sur les rayons de leur bibliothèque, il est proposé une brochure-synthèse intitulée: La persévérance aux études: le choix des collégiennes et des collégiens dans les années 80.

À toutes et à tous l'invitation est lancée pour nous faire part d'observations ou de critiques judicieuses susceptibles d'améliorer la qualité et la pertinence de nos travaux ultérieurs. En effet, le dossier des cheminements scolaires est loin d'être terminé avec la publication de ce rapport de recherche; d'autres travaux sont déjà en chantier.

Remerciements

Tout travail de recherche nécessite à différentes étapes, la collaboration et l'implication d'un certain nombre de personnes. Les auteures aimeraient donc remercier toutes les personnes qui de près ou de loin ont permis ou facilité la réalisation de la présente recherche et, plus particulièrement:

M. Paul Béland (Conseil de la langue française),
M. Pierre W. Bélanger (Université Laval),
M. Pierre Brodeur (DGEC),
Mme Louise Corriveau (Cégep Édouard-Montpetit),
M. Guy Demers (DGEC),
M. Jean Désilets (Cégep de Rimouski),
Mme Jane-Hélène Gagnon (DGEC),
M. Valérien Harvey (Université de Sherbrooke),
Mme Aline Huot (DGEC),
Mme Louise Lacour-Brossard (Cégep Édouard-Montpetit),
M. Jean-Yves Marquis (DGEC),
Mme Hélène Monfet (DGEC),
M. André Noël (DGEC),
Mme Pierrette Pageau (Cégep F.-X.-Garneau),
Mme Céline Pelletier (Cégep de Ste-Foy),
Mme Claire Prévost-Fournier (DGEC),
M. Jean Primeau (Cégep de Ste-Foy),
M. Robert Quesnel (Cégep Lionel-Groulx),

pour leur lecture attentive, leurs critiques et conseils précieux;

Mme Céline Fortin,

pour le développement et le soutien informatique ainsi que pour la disponibilité et la persévérance;

Mme Linda Pichette,

pour la dactylographie, la patience et le travail minutieux;

M. Claude Dionne,

pour la conception des graphiques.

INTRODUCTION

LES VISIONS DE L'ENSEIGNEMENT COLONIAL : ENTRE LE RÊVE ET LA RÉALITÉ

Réforme sociale et réforme scolaire

Au cours des années 1950 et 1960, on a assisté, dans la plupart des pays occidentaux, à des transformations radicales sur les plans social, économique, politique et culturel. Les systèmes d'éducation en particulier ont été l'objet de développement, de changement, de véritable explosion, jamais connus auparavant et dus à la conjugaison de multiples éléments: forte croissance démographique d'après-guerre, économie en pleine croissance, augmentation de la demande en éducation, choix politiques des gouvernements, besoins de main-d'oeuvre de plus en plus qualifiée et spécialisée, changements technologiques majeurs qui commençaient à affecter les structures de production.

Au Québec, la réforme scolaire des années 60 s'est inscrite dans la foulée des grandes transformations qui ont marqué cette époque. Même s'il n'y a pas lieu de rappeler tous les éléments du discours d'alors, il importe toutefois de se reporter aux grands principes mis de l'avant. En matière d'enseignement, le Rapport Parent, devenu la bible des réformateurs, reconnaissait une triple fin au système d'éducation: "donner à chacun la possibilité de s'instruire, rendre accessibles à chacun les études les mieux adaptées à ses aptitudes et à ses goûts, préparer l'individu à la vie en société".(2) S'inspirant de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du "Harvard Report" sur l'éducation, les commissaires proposaient des objectifs fondés sur un nouvel humanisme répondant aux exigences du monde contemporain. L'enseignement devait se caractériser par une solide formation générale favorisant le développement de toutes les ressources de l'intelligence et ouverte à la

---

2. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Gouvernement du Québec, 1965, tome 1, p. 75.

pluralité des valeurs. Soucieuse d'un équilibre harmonieux, la formation spécialisée devait par ailleurs être envisagée dans un "rapport de complémentarité dans l'unité" et adaptée à la culture scientifique et technique. La conception de l'enseignement proposée visait le développement de l'intelligence aussi bien que la formation sociale de la personne et voulait répondre à la fois à des besoins collectifs et individuels.

Les changements apportés au système d'éducation ont été particulièrement manifestes à l'ordre d'enseignement collégial. Le réseau collégial au Québec vient de fêter ses vingt ans: c'est la petite enfance pour une institution. L'idée directrice qui présida à l'instauration de l'ordre d'enseignement collégial consistait pour l'essentiel à aménager un espace culturel commun à tous les jeunes qui poursuivaient leurs études au-delà de l'école secondaire. Cette nouvelle culture devait s'appuyer sur une formation dépouillée de l'ancien clivage entre, d'une part, la culture scientifique et technologique et, d'autre part, la culture littéraire et humaniste. Un idéal de démocratisation se greffait à la réconciliation de cette "dualité" culturelle: le niveau de scolarisation des Québécois étant parmi les plus faibles des pays industrialisés, un sérieux coup de barre s'imposait.

Les acquis et les ratés de la réforme au collégial

Vingt ans plus tard, force est de constater que le milieu d'enseignement collégial est la cible de nombreuses critiques, tantôt fondées, tantôt farfelues, trop souvent le fruit de jugements hâtifs sans commune mesure avec une analyse rigoureuse, soucieuse de rendre compte d'une réalité aux multiples facettes. L'enseignement collégial québécois n'est pas le seul à être dénigré. Dans beaucoup de pays, on déplore la piètre performance des systèmes scolaires et l'augmentation croissante des échecs scolaires,

notamment dans des matières aussi fondamentales que la langue, les mathématiques et les sciences.

Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité et épuiser le sujet, soulignons cependant que certaines observations sont en effet très préoccupantes. Elles soulèvent un bon nombre de questions sur la qualité des enseignements dispensés dans nos écoles et nos collèges et, par-delà, sur l'importance reconnue à l'éducation dans notre société. Comment ne pas se préoccuper de la mauvaise qualité de la langue des élèves? Quelles devraient être les composantes d'une formation équilibrée, capable d'harmoniser une solide culture générale et une spécialisation professionnelle? Comment préparer la main-d'oeuvre compétente qui semble faire défaut dans bien des domaines de l'activité économique? Comment élargir l'accès aux études postsecondaires à de larges segments de la population encore défavorisés en ce domaine? Comment améliorer le taux de réussite scolaire? Quels moyens mettre en oeuvre pour aider et soutenir les efforts des élèves en difficultés d'apprentissage? Voilà quelques-unes des questions toujours d'actualité.

Les nombreuses critiques ne devraient pas cependant obnubiler les acquis indéniables de la réforme scolaire en matière de taux de scolarisation, de démocratisation et de gratuité scolaire et ce, même si le processus est loin d'être terminé. Sur le plan de la scolarisation, le Québec a fait des pas de géant au cours des cinquante dernières années. Dans les années 1940, à peine 2% des Québécoises et Québécois accédaient à la 12^{e} année.(1) Dans les années 1980, un peu plus de la moitié des jeunes accèdent aux études collégiales. Ces statistiques illustrent bien que la

---

1. L.P. AUDET. Histoire de l'enseignement au Québec, 1840-1971. Montréal, Holt, Rinehart et Winston Ltée, 1971, tome 2, p. 279.

volonté de démocratisation qui animait les acteurs de la réforme, s'est largement concrétisée. Le fait que la gratuité scolaire soit acquise jusqu'aux portes de l'université a certes contribué à l'accès aux études postsecondaires de larges couches de la population qui, autrefois, s'en voyaient exclues.

Forts des acquis réalisés depuis 20 ans, les responsables scolaires n'en doivent pas moins continuer leur action pour parfaire le processus amorcé. Car malgré les efforts consentis, il se révèle que beaucoup reste à faire.

Au-delà du sensationnalisme trop souvent recherché par les médias et des propos alarmistes de certains nostalgiques de l'éducation d'antan ou, à l'opposé, au-delà des louanges de certains chantres du système, qu'en est-il de la situation de l'enseignement collégial au Québec? En regard des objectifs de la réforme scolaire, quel chemin reste à parcourir? Chercher à comprendre le phénomène de la scolarisation postsecondaire, c'est aborder un objet d'étude qui comporte de multiples angles d'approche et d'analyse. En effet, ce phénomène peut être envisagé sous de nombreuses facettes selon les fonctions occupées par les acteurs du système d'éducation, selon les préoccupations à la mode ou selon certaines observations empiriques du milieu.

Une perspective systémique

Le discours qui a guidé le renouveau scolaire se voulait, on l'a vu, résolument englobant et systémique. Dans cette foulée, si on veut bien cerner l'étude des cheminements scolaires, la perspective doit être analogue. On peut ainsi envisager plusieurs avenues pour une telle étude, chacune renvoyant à un aspect de l'organisation de nos sociétés.

Dans le contexte qui est le nôtre, trois dimensions paraissent particulièrement pertinentes: les dimensions sociale, politique et économique.

La dimension sociale est considérée sous l'angle de la démocratisation scolaire. L'objectif de la réforme scolaire étant de démocratiser l'enseignement, de favoriser une plus grande accessibilité aux études, on peut se demander dans quelle mesure le réseau éducatif a contribué à l'augmentation de la scolarisation de la population québécoise et ce, sans distinction d'âge, de sexe, de statut social, de langue, de situation géographique.

La dimension politique peut être vue par le biais plus spécifique des politiques éducatives. On peut s'interroger quant à l'impact des structures scolaires et des orientations pédagogiques sur la qualité de l'enseignement. De même, il convient d'examiner la pertinence, l'efficacité et l'impact des services éducatifs en termes de réponses adéquates aux besoins individuels et collectifs de la société québécoise.

Finalement, la dimension économique permet d'envisager les cheminements scolaires sous un angle administratif et financier en posant la question de la productivité du système scolaire et de la rentabilité du diplôme. L'éducation est, dans ce sens, considérée comme un facteur multiplicateur comparable à un investissement. Le rapport coûts-bénéfices du système scolaire est-il satisfaisant et conforme aux orientations de la société globale? L'efficacité du système scolaire est souvent mesurée par le seul phénomène de la déperdition scolaire: même si ce n'est pas l'élément le plus important, c'est à tout le moins la manifestation la plus visible de la productivité du système.

Bien que ces trois dimensions doivent être envisagées dans une perspective de complémentarité, il semble difficile d'emprunter toutes ces voies dans le cadre de la présente étude: ce serait risquer un survol bien artificiel d'une réalité qui ne se laisse appréhender qu'après des examens répétés et approfondis. Il paraît plus sage de procéder par étapes et de circonscrire davantage l'objet d'étude. La présente publication propose donc un portrait-réseau de l'enseignement collégial abordé sous l'angle particulier des cheminements scolaires. Une telle approche s'inscrit dans une démarche relativement complexe qui suppose un processus de conceptualisation des diverses dimensions qui lui sont inhérentes. Par-delà la description de la situation, l'étude des cheminements scolaires renvoie à l'analyse des politiques éducatives, à l'évaluation institutionnelle, à la qualité de l'enseignement, voire à l'appréciation des choix collectifs en matière d'éducation.

L'analyse des cheminements scolaires permet d'obtenir un certain nombre d'informations concernant l'ensemble des étapes que les élèves franchissent durant leur séjour dans le système scolaire. Ces renseignements, à eux seuls, ne permettent pas de comprendre l'ensemble de la dynamique inhérente au processus de la prise de décision scolaire de l'élève, mais ils fournissent des indications précieuses pour la compréhension de la réalité de l'enseignement collégial. Il faut en effet savoir que ce processus n'est pas le fruit du hasard, que les attitudes et les motivations individuelles influent sur la réussite ou l'échec, que les conditions socio-économiques des élèves peuvent se transformer en un handicap scolaire insurmontable, que le système scolaire exerce une fonction de sélection dont l'importance est déterminante au collégial. Les élèves du collégial peuvent être contraints d'emprunter des parcours scolaires qu'ils n'avaient ni choisis ni souhaités.

En somme, entreprendre une recherche sur les cheminements scolaires au collégial, c'est soulever de nombreuses questions relatives notamment à l'organisation pédagogique, à la préparation des élèves aux études collégiales, aux attitudes face à l'école et à l'éducation, aux débouchés sur le marché du travail. Cependant il faut se résigner, bien modestement, à ne pouvoir soulever qu'une partie du voile qui recouvre cette réalité. Par-delà les aspects théoriques ou plus abstraits du phénomène des cheminements scolaires, il n'en demeure pas moins des manifestations tangibles qui peuvent être cernées par une série d'indicateurs différenciés allant du plus général au plus spécifique.

Dans le cadre de cette analyse, il paraît difficile d'aller au-delà de constats généraux sur les principales composantes des cheminements scolaires quoiqu'il s'agisse là d'une phase indispensable, de la pierre d'assise en quelque sorte, de toute étude sur le sujet. Il est donc essentiel de n'y voir qu'une analyse de premier niveau visant à dégager les principales expressions du phénomène à l'étude, d'une part, et à distinguer les linéaments fondamentaux d'une problématique, d'autre part. Les bases étant jetées, elles permettront ultérieurement d'ouvrir la voie à des études plus exhaustives et plus fines, d'enrichir la problématique du vécu scolaire au collégial, voire de développer de nouvelles avenues de réflexion et d'intervention.

PREMIÈRE PARTIE

LES CHEMINEMENTS SCOLAIRES AU COLLÉGIAL

- Objet de l'étude
- Précisions méthodologiques

OBJET DE L'ETUDE

Définition et limites de l'objet d'étude

Aborder l'étude des cheminements scolaires au collégial est une entreprise délicate dans la mesure où l'on se heurte dans un premier temps à la définition même de l'objet d'étude. Spécifier ce qu'on entend par "cheminement scolaire" n'est pas un exercice purement théorique. Expliquer ce concept, c'est tenter de délimiter un champ utile et opératoire à la fois pour des fins de recherche et pour des fins d'intervention, fondé sur la collecte et l'analyse de données pertinentes concernant la population scolaire.

L'état actuel des connaissances en matière de cheminements scolaires au collégial va conditionner le choix des dimensions investiguées dans cette recherche et encadrer aussi le champ des interprétations possibles de nos résultats. De même, la disponibilité des données va restreindre quelque peu l'étendue des aspects que pourrait couvrir une analyse en ce domaine. Ainsi en est-il de la situation de l'expérience scolaire au collégial en référence à l'ensemble de la carrière de l'individu. Les cheminements scolaires au collégial gagneraient en effet à être situés par rapport à diverses composantes du parcours scolaire effectué au secondaire, d'une part, et à l'orientation de l'élève au sortir du collégial, que ce soit en termes d'entrée sur le marché du travail ou d'accès à l'université, d'autre part. De même, la situation socio-économique de la famille de l'élève serait-elle une donnée des plus appréciables dans la compréhension des cheminements scolaires. Mais ces informations sont toujours déficientes. Aussi faudra-t-il limiter ici le champ d'investigation quitte à l'élargir dans une étape ultérieure de recherche. On pourra néanmoins cerner un certain nombre de caractéristiques qui

contribueront à brosser un portrait sommaire de la situation tout en tenant compte des limites inhérentes à ce type de recherche.

C'est dans une perspective plutôt empirique inspirée des théories sociologiques de l'éducation que sont définis ici les cheminements scolaires. Ce concept se prêtant mal aux définitions formelles, l'ébauche de définition présente surtout une valeur opérationnelle. On peut concevoir le cheminement scolaire comme un processus composé d'étapes successives articulées autour d'un cursus scolaire qui s'inscrit généralement dans le cadre d'un programme d'études. Ce terme générique peut se décomposer en plusieurs dimensions qui, opérées les unes aux autres, permettent de dresser un portrait global du parcours scolaire des élèves, en l'occurrence de la section du parcours touchant l'ordre d'enseignement collégial.

Pour cette analyse de premier niveau, l'attention est centrée sur des points d'intérêt général, tels que le portrait-type des élèves du collégial et la persévérance aux études mesurée par trois indicateurs: la présence aux études, l'absence ou l'abandon des études et finalement la sanction des études.

Le portrait-type des élèves du collégial

Lorsque l'on s'intéresse à la question des cheminements scolaires - et plus particulièrement aux cheminements scolaires au collégial - il importe, premièrement, de tracer un portrait-type des élèves afin d'identifier dès le départ certains traits généraux, aussi bien communs que spécifiques, qui pourraient stimuler la curiosité et orienter la démarche de recherche. Ainsi en est-il de la connaissance de certaines données socio-démographiques et d'éléments concernant les antécédents scolaires, ainsi que des choix liés à la fréquentation du réseau d'enseignement collégial. Ce portrait des élèves du collégial accompagnera et guidera

la lecture de travaux relatifs à la persévérance scolaire, en particulier, tout en évitant les généralisations hâtives et en amorçant éventuellement la formulation d'hypothèses d'analyse de nature explicative.

Chacun des aspects du portrait-type sera analysé en tenant compte de certaines caractéristiques susceptibles d'introduire des particularités dans les cheminements empruntés par les élèves. Ainsi en est-il de facteurs socio-démographiques tels que l'âge, le sexe, la langue maternelle. On peut en effet se demander si l'âge à l'entrée au collégial implique des trajectoires distinctes, si hommes et femmes suivent les mêmes parcours, si la langue maternelle guide le choix d'orientation.

En outre, les antécédents scolaires à l'école secondaire sont d'autres variables qui contribuent à brosser le tableau des effectifs du collégial. Plus particulièrement, on s'attardera au statut privé ou public de l'école fréquentée, au type de formation générale ou professionnelle reçue, à la détention d'un diplôme d'études secondaires. Par ailleurs, la langue d'enseignement au secondaire sera mise en relation avec celle du collégial dans l'étude des itinéraires parcourus par les élèves. Il s'agira de voir dans quelle mesure et de quelle façon ces diverses caractéristiques des études secondaires influencent le parcours des études collégiales.

Finalement, le portrait-type est enrichi de certaines informations relatives aux particularités de l'enseignement collégial comme tel. On retiendra comme éléments d'analyse les facteurs suivants: le type d'établissement fréquenté, public ou privé, la langue d'enseignement et la famille de programmes (sciences, sciences humaines et administratives, arts, etc.). Fait important à souligner: ces diverses caractéristiques

sont celles qui prévalent au moment de l'entrée au collégial[4]; elles ne préjugent en rien de la situation de l'élève à d'autres moments de son parcours scolaire au collégial. À titre d'exemple, l'élève qui commence ses études collégiales dans un collège privé est réputé appartenir à ce type d'établissements, même s'il a pu en changer au cours de ses études.

La persévérance aux études collégiales

En gardant à l'esprit les traits typiques des élèves du milieu collégial, il sera possible d'explorer par la suite divers aspects qui définissent ce parcours scolaire des élèves en regard de la persévérance aux études. Les étapes successives franchies par une personne lors de sa fréquentation du milieu scolaire collégial, peuvent être caractérisées par la continuité, le changement d'orientation, l'abandon provisoire ou définitif et finalement par l'obtention d'une sanction d'études. Viennent alors à l'esprit des questions se rapportant à la présence aux études pendant chaque trimestre et à l'abandon des études. De la même manière, on arrive à l'aboutissement ultime de la démarche, à savoir la sanction des études. On peut alors s'interroger sur le taux d'obtention d'une sanction et la durée des études ou sur le temps qu'il a fallu pour décrocher la sanction d'études.

En outre, nul n'ignore que plusieurs facteurs peuvent influencer les cheminements scolaires des élèves. Quelques-uns de ces facteurs sont retenus comme éléments caractéristiques du phénomène de la persévérance aux études, susceptibles de mieux faire connaître la situation vécue par les élèves à cette étape de leur carrière scolaire. Ces facteurs de

---

4. Cette option semble se justifier à la suite de vérifications qui ont montré que la situation de l'ensemble des élèves, en regard de certaines caractéristiques (type de formation, type d'établissements, régime d'études, langue d'enseignement), restait la même dans 95% des cas durant les quatre premiers trimestres au moins. Par contre, la vérification n'a pas été faite pour la famille de programmes.

variation sont puisées parmi les caractéristiques du portrait-type, à savoir le type d'établissements fréquenté au collégial, le sexe, la langue maternelle, la langue d'enseignement au collégial et la famille de programmes dans laquelle l'élève a entrepris ses études collégiales.

Ces divers éléments permettront sans doute d'identifier un certain nombre de particularités propres aux cheminements scolaires des jeunes Québécois et Québécoises en apportant une réponse aux questions suivantes. Les élèves des cégeps et des collèges privés présentent-ils le même type de cheminement scolaire? Les femmes et les hommes persévèrent-ils autant aux études? Les divers groupes linguistiques adoptent-ils des comportements semblables? Les réseaux d'enseignement différenciés en fonction de la langue se distinguent-ils aussi quant aux cheminements scolaires de leurs élèves? Y a-t-il certaines familles de programmes où la persévérance aux études est plus forte? Nous tenterons de répondre à toutes ces questions dans les chapitres qui vont suivre.

Une analyse différenciée selon le type de formation générale ou professionnelle

Par ailleurs, l'analyse des deux dimensions à l'étude, soit le portrait-type des élèves et la persévérance aux études, se fera toujours en différenciant le type de formation générale ou professionnelle, variable structurelle suffisamment importante pour légitimer deux analyses distinctes.(5) Cette approche se justifie par un vécu scolaire propre au type de formation dans lequel l'élève est engagé et ce, en dépit du fait qu'un ensemble de cours puissent être communs aux deux types de formation. Il apparaît en effet que les élèves de la formation

---

5. Comme pour les autres caractéristiques relatives à l'enseignement collégial, le type de formation est celui qui prévaut au moment de la première inscription. Cette option se justifie par le fait que la situation de l'ensemble des élèves à cet égard reste la même dans environ 95% des cas durant les quatre premiers trimestres au moins.

professionnelle évoluent à l'intérieur d'un processus dont la philosophie, les finalités, les objectifs de programme, l'encadrement pédagogique, la composition des groupes, la nature des connaissances transmises, l'existence de "troncs communs" et la durée prescrite des études diffèrent des conditions que l'on retrouve à la formation générale.

L'effectif de l'enseignement ordinaire (dit "régulier")

La spécificité de l'objet d'étude ayant été exposée, un dernier aspect reste à préciser: celui de la population touchée. L'effectif de l'enseignement collégial se compose de deux catégories bien distinctes sur le plan administratif: l'enseignement ordinaire (dit "régulier") et l'éducation permanente (éducation aux adultes). Chaque groupe, tout en présentant certains points communs, n'en diverge pas moins tant au point de vue des traits individuels que des trajectoires strictement scolaires. De ce fait, il semblait justifié, voire impératif, de procéder à des études qui distingueraient complètement les deux groupes. La présente recherche concerne donc exclusivement l'effectif de l'enseignement ordinaire, celui de l'éducation permanente faisant l'objet d'une étude ultérieure.

Le schéma d'analyse

À ce stade-ci de la démarche, il convient de préciser davantage les dimensions de l'objet d'étude et le traitement qui en sera fait, en exposant le schéma d'analyse de la présente recherche. Ce schéma montre quelques particularités selon l'une ou l'autre des dimensions analysées, à savoir le portrait-type des élèves et la persévérance aux études.

Ainsi, le portrait-type des élèves du collégial est dessiné à partir de huit traits caractéristiques qui sont, répétons-le:

. l'âge;
. le sexe;
. la langue maternelle;
. la langue d'enseignement au secondaire;
. la langue d'enseignement au collégial;
. le statut de l'école secondaire fréquentée;
. le type de formation reçue au secondaire;
. la détention du diplôme d'études secondaires (DES).

Tout d'abord, trois variables élevées au niveau de paramètres ou de quasi-paramètres, sont présentées pour l'ensemble du réseau collégial. Il s'agit du type d'établissements fréquenté au collégial, du type de formation et de la famille de programmes choisie par les élèves. Ensuite chacun des huit traits caractéristiques est décrit de manière globale, c'est-à-dire pour l'ensemble du réseau collégial. Puis, les résultats sont distribués de manière plus spécifique selon les paramètres, soit par type de formation, générale ou professionnelle, et par type d'établissements, public, privé ou écoles gouvernementales. De plus, trois des traits caractéristiques, à savoir le sexe, la langue maternelle et le type de formation au secondaire, sont analysés en fonction du quasi-paramètre de la famille de programmes. Par ailleurs, pour le traitement de la question de la langue, certains traits caractéristiques sont mis en relation entre eux; il s'agit du sexe, de la langue maternelle, de la langue d'enseignement au secondaire et de la langue d'enseignement au collégial. (voir schéma A)

Schéma A
Schéma d'analyse du portrait-type des élèves

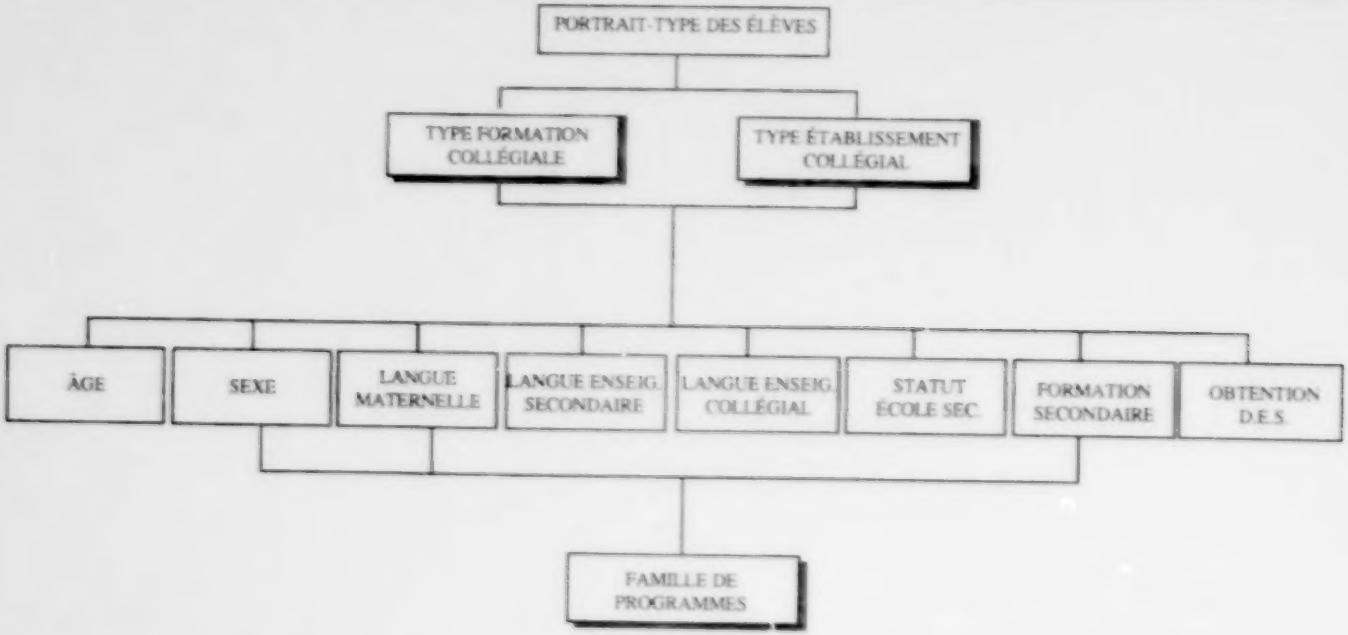

Pour l'autre dimension étudiée, soit la persévérance aux études, deux analyses distinctes seront réalisées, l'une pour la formation générale et l'autre pour la formation professionnelle. Chaque analyse comportera un premier volet de description générale, un deuxième volet portant sur un portrait plus détaillé, plus différencié en fonction de certains paramètres ou facteurs de variation retenus.

Dans cette étude descriptive, la persévérance aux études constitue la variable à interpréter (variable dépendante), définie, rappelons-le, au moyen de trois indicateurs: la présence aux études, l'absence ou l'abandon des études et la sanction des études. Ces indicateurs se décomposent à leur tour en six indices de mesure:

- la présence aux études mesurée, à des trimestres donnés, par le **taux de réinscription**;
- l'absence du réseau collégial mesurée, à des trimestres donnés, par la **proportion totale d'absence**;
- l'abandon des études mesuré, à des trimestres donnés, par le **taux cumulatif de l'abandon**;
- le **taux d'obtention d'une sanction d'études**;
- la **durée moyenne des études** distinguée selon le nombre d'inscriptions à temps partiel et le changement éventuel de programme;
- la **période écoulée** avant l'obtention de la sanction d'études.

Chacun de ces indices de mesure est analysé en fonction de cinq facteurs de variation ou variables indépendantes: le type d'établissements au collégial, le sexe, la langue maternelle, la langue d'enseignement au collégial et la famille de programmes. De plus, pour en arriver à une analyse encore plus fine, certains de ces facteurs sont mis en relation entre eux. Il est bon de rappeler que toutes les variables indépendantes relatives à l'enseignement collégial identifient la situation qui prévaut au moment de la première inscription. (voir schéma B)

Schéma B
Schéma d'analyse de la persévérance aux études

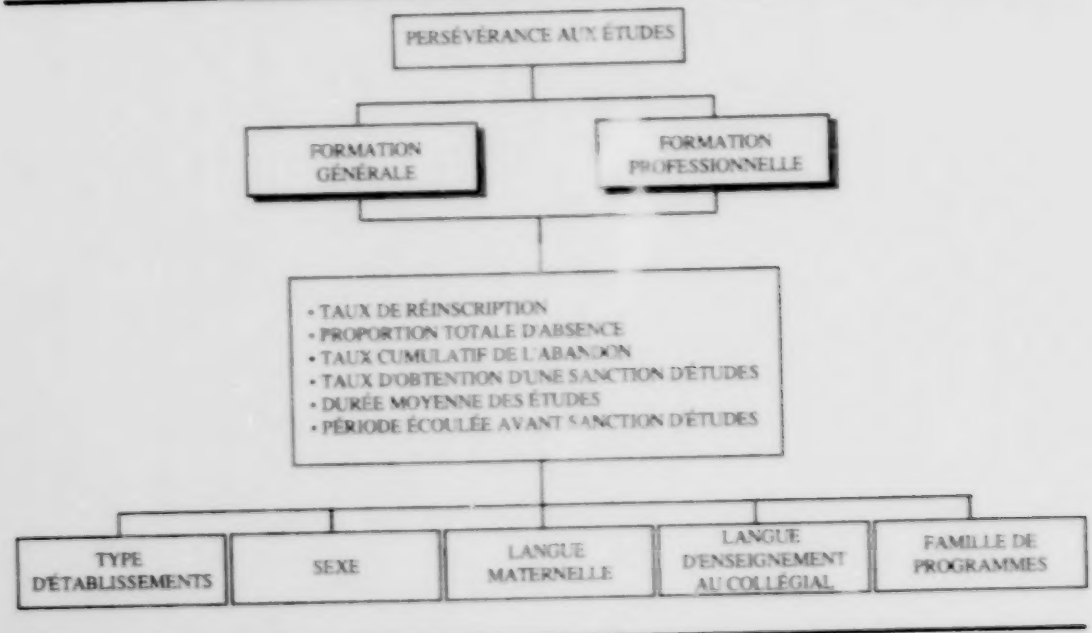

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

La présente analyse des cheminements scolaires est avant tout une étude descriptive tantôt générale, tantôt plus spécifique, de certains attributs qui caractérisent des parcours scolaires à l'ordre d'enseignement collégial. Elle ne comporte donc, à ce stade, que peu d'éléments de nature explicative, du moins dans les chapitres d'analyse des données.

Comme il s'agit d'une étude descriptive, la lectrice ou le lecteur devra esquiver le piège de la causalité, en ce sens qu'il ne faudrait pas établir une relation de cause à effet là où on n'observe qu'une simple corrélation linéaire. Par exemple, si un taux de persévérance aux études plus élevé est observé dans un certain type d'établissements, il ne faudrait pas conclure à la meilleure qualité de ce type d'établissements tant que l'effet d'un certain nombre de variables n'a pas été contrôlé: le dossier scolaire à l'entrée, les programmes offerts et bien d'autres facteurs encore. La plus grande prudence est donc de mise quant à la portée à donner aux phénomènes observés.

En conclusion, nous tenterons toutefois de tisser des liens explicatifs entre certains phénomènes révélés par l'analyse et de soulever un certain nombre de questions, dans la mesure où les éléments connus le permettent. Une telle approche, croyons-nous, pourra fournir des indications de base précieuses sur l'état général de la situation de l'enseignement collégial et aider à orienter les futurs efforts de recherche et d'intervention.

Pour situer et bien comprendre les analyses qui vont suivre, il apparaît nécessaire de fournir à la lectrice ou au lecteur certaines informations de nature méthodologique qui leur permettront de se familiariser avec les modalités de l'approche longitudinale et ensuite de se donner une grille

de lecture des données qui font l'objet d'analyse. Autrement dit, ces précisions méthodologiques se révèlent utiles pour éviter de faire dire aux statistiques autre chose que ce qu'elles veulent dire et aussi pour servir de balises à l'interprétation des phénomènes observés.

On trouvera des renseignements sur la source des données, la méthode d'analyse retenue, la définition opérationnelle des variables analysées, la population à l'étude et la période d'observation considérée.

Source des données

Dans le cadre du dossier des cheminements scolaires au collégial, on a procédé à la construction d'un fichier-maître de données sur les cheminements scolaires (CHESCO) renfermant au-delà d'un million cent mille dossiers d'élèves ayant fréquenté le réseau d'enseignement collégial depuis l'automne 1979.(6) Ce fichier est bâti à partir de plusieurs fichiers-sources de type administratif: d'abord, le système d'information et de gestion des données de l'enseignement collégial (SIGDEC), le fichier des sanctions du collégial, le fichier des cheminements scolaires au secondaire, le fichier de déclaration des clientèles scolaires au secondaire (DCS) et le fichier des résultats scolaires du secondaire (SESAME).

Pour chaque élève qui s'est inscrit au réseau d'enseignement collégial depuis l'automne 1979, on a reconstitué un dossier scolaire complet comprenant toutes les fiches d'inscription trimestrielle, les résultats de cours et les informations relatives à la sanction d'études s'il y a lieu. On a aussi relevé certaines données concernant le cheminement au secondaire de ces élèves.

---

6. Pour la présente étude, la version de CHESCO utilisée est celle de septembre 1988.

La construction du fichier CHESCO a nécessité de multiples opérations de vérification et de validation pour arriver à assurer une définition opérationnelle de chaque variable ainsi qu'à en déceler les limites d'interprétation. Ces démarches ont permis de cerner les embûches que présente l'exploitation de données secondaires,(7) en même temps qu'elles ont résolu quelques-uns des problèmes posés par l'utilisation de données administratives à des fins de recherche.

Méthode d'analyse

La méthode retenue est celle de l'analyse longitudinale dans la mesure où on a suivi les mêmes individus pendant une période d'observation déterminée. Les analyses se font toujours en fonction de cohortes, c'est-à-dire à partir "d'un ensemble d'individus ayant vécu de façon simultanée un événement semblable au cours d'une même période de temps",(8) à savoir la première inscription aux études collégiales à un trimestre particulier.

En fait, pour rendre compte des diverses dimensions des cheminements scolaires, il importe de considérer une même population dans son évolution à travers les stades successifs d'un comportement appelé ici cheminement scolaire. Par exemple, il ne suffit pas de savoir quel est le taux d'obtention d'une sanction d'études dans telle famille de programmes pendant une année donnée, mais plutôt de connaître ledit taux pour un groupe d'élèves qui, ayant commencé leurs études collégiales au même moment et, de ce fait, appartenant à une même cohorte, partagent un vécu

---

7. L'expression "données secondaires" signifie que les informations n'ont pas été recueillies par les chercheuses, mais qu'elles existaient déjà dans des banques de données. Souventes fois, cela veut dire également qu'elles ont été recueillies à des fins autres que celles poursuivies par les chercheuses et les chercheurs qui les utilisent.

8. G. TAPINOS. Eléments de démographie. Paris, Armand Colin, 1985, p. 45.

scolaire similaire, c'est-à-dire subissent les pressions et contraintes liées à la même conjoncture économique, aux mêmes conditions d'admission, au même régime pédagogique et le reste. La méthode de l'analyse longitudinale, en privilégiant l'étude par cohorte, permet donc de rendre compte des divers aspects des cheminements scolaires dans une perspective évolutive pour une population aux caractéristiques définies et soumise aux mêmes conditions imposées par le système scolaire et la conjoncture socio-économique.

Définition des variables

Pour compléter les informations relatives à la méthode d'analyse et aussi pour définir de manière opérationnelle le schéma d'analyse, voici quelques précisions sur la définition des variables à l'étude et sur la façon dont elles ont été construites. Sont d'abord présentés les indices de mesure de la persévérance aux études, suivis des traits caractéristiques retenus soit pour le portrait-type, soit pour la persévérance aux études.

- **La présence aux études à des trimestres donnés**

La présence aux études se vérifie par le biais de la fiche d'inscription remplie à chaque trimestre par l'établissement fréquenté par l'élève. Tout au long des études collégiales, chaque trimestre ne revêt pas le même intérêt en matière d'inscription. Les observateurs du milieu collégial vous diront que le passage au 2^{e} trimestre, puis au 3^{e} trimestre (c'est-à-dire l'entrée en 2^{e} année), sont cruciaux en ce sens que le parcours scolaire est souvent interrompu à ces moments-là de façon temporaire ou définitive. Voilà pourquoi on retient les 2^{e} et 3^{e} trimestres pour fins d'analyse. De plus, le trimestre suivant la fin "normale" des études, en l'occurrence le 5^{e} à la formation générale et le 7^{e} à la formation professionnelle, n'est pas sans présenter un intérêt certain lorsque l'on sait qu'une bonne proportion

d'élèves décrochent leur DEC au-delà de la période prescrite pour le programme d'études dans lequel ils sont inscrits.

Pour chacun des trois trimestres identifiés, on calcule le taux de réinscription aux études en dénombrant les inscrits par rapport au nombre total d'élèves que compte la cohorte. De plus, l'information relative aux réinscriptions s'accompagne de la proportion de ceux qui ont déjà obtenu un diplôme, ce qui permet une perception plus juste du phénomène de la persévérance aux études. En effet, ceux qui ne sont pas présents à ce moment-là ne sont pas tous des décrocheurs, loin de là.

Les tableaux statistiques relatifs à la présence aux études comprennent donc deux informations distinctes: le taux de réinscription au trimestre considéré d'une part, et le pourcentage cumulatif des diplômés, c'est-à-dire de tous ceux qui ont obtenu leur sanction d'études avant ledit trimestre, d'autre part.

$$\text{taux de réinscription à un trimestre} = \frac{\text{N réinscrits}}{\text{N total d'élèves de la cohorte}} \times 100$$

- **L'absence ou l'abandon des études à des trimestres donnés**(9)

L'absence du réseau collégial est définie en termes de non-inscription dans un établissement collégial à un trimestre donné, ce qui ne présume en rien de la présence ou de l'absence à un ou plusieurs autres trimestres durant la période d'observation considérée; la non-inscription à un trimestre d'été n'est pas envisagée comme une absence. L'absence à un trimestre est identifiée comme telle seulement s'il n'y

---

9. L'abandon des études peut être lié à plusieurs facteurs tels que le décès, l'émigration ou encore, plus habituellement, le "décrochage".

a pas encore eu de sanction d'études jusque là. Elle se distingue donc de la non-inscription après une sanction d'études qui, elle, n'est pas comptée comme une absence. Comme dans le cas de la présence aux études, l'absence sera analysée à des trimestres donnés, à savoir aux 2e et 3e trimestres ainsi qu'au trimestre suivant la fin "normale" des études.

La non-présence à un trimestre donné peut être analysée sous deux angles différents: celui de l'absence et celui de l'abandon, ces deux aspects n'étant pas assimilables l'un à l'autre. La non-présence que l'on a désignée par la proportion totale d'absence inclut l'abandon des études et l'absence que l'on peut qualifier de temporaire. L'absence temporaire signifie que l'élève peut s'absenter au trimestre observé et ce, sans avoir obtenu son diplôme, mais qu'il revient aux études à un trimestre ultérieur au cours de la période d'observation. Lorsqu'on parlera d'absence, il faudra toujours avoir à l'esprit que cet état est un constat limité essentiellement au trimestre observé et qu'il ne présume en rien de la situation future de l'élève.

Par contre, le constat d'abandon des études porte à la fois sur l'absence à un trimestre donné et à tous les trimestres ultérieurs que compte la période d'observation visée. Autrement dit, le concept d'abandon identifie les élèves qui sont absents du réseau collégial à un trimestre donné et qui ne reviendront pas aux études avant la fin de la période d'observation désignée. Le constat d'abandon est d'autant plus valable que la cohorte est ancienne, c'est-à-dire que la période d'observation est longue. Conséquemment, dans le contexte d'une période d'observation de trois années ou six trimestres, par exemple, il est difficile d'interpréter en termes d'abandon des études une absence qui pourrait se révéler temporaire, compte tenu de la brièveté de la période d'observation.

Les tableaux statistiques relatifs à l'absence du réseau collégial contiennent donc deux informations distinctes: d'une part, la proportion totale d'absence au trimestre considéré et, d'autre part, le taux cumulatif de l'abandon, ce dernier étant le cumul des abandons de chacun des trimestres précédents. La proportion totale d'absence inclut, rappelons-le, le taux cumulatif de l'abandon et ce, à chaque trimestre identifié. En corollaire, en soustrayant le cumulatif de l'abandon du taux total d'absence, on obtiendrait le taux d'absence temporaire.

La proportion totale d'absence (c'est-à-dire le taux d'absence temporaire et le taux cumulatif de l'abandon) ajoutée au taux de réinscription et au taux cumulatif des diplômés, pour un trimestre donné, doit être égale à 100%.

prop. totale d'absence à un trimestre: $\frac{\text{N élèves absents sans sanction d'études}}{\text{N total d'élèves de la cohorte}} \times 100$

taux cumulatif de l'abandon à un trimestre: $\frac{\text{N élèves qui ont quitté "définitivement" sans sanction d'études avant ledit trimestre}}{\text{N total d'élèves de la cohorte}} \times 100$

- **Le taux d'obtention d'une sanction d'études collégiales**

Le taux d'obtention d'une sanction d'études est un indice de mesure qui permet d'observer, parmi tous ceux qui se sont inscrits au collégial, la proportion des élèves qui décrochent une sanction d'études et ce, pour une cohorte donnée. L'observation porte sur l'obtention d'une première sanction d'études, les sanctions d'études subséquentes, s'il y en a, n'étant pas prises en compte. Cette mesure précise également si la sanction d'études a été obtenue dans le programme initial d'inscription ou non.

Comme la population à l'étude est celle des élèves inscrits à des programmes de DEC, la sanction d'études dont il est ici question est surtout, mais pas exclusivement, celle du diplôme d'études collégiales. Il peut arriver en effet que des élèves inscrits d'abord à un programme de DEC bifurquent en cours de route vers un programme de certificat ou d'attestation d'études collégiales. La sanction d'études alors obtenue est quand même prise en compte dans le calcul du taux d'obtention bien qu'une telle situation soit relativement marginale.(10)

taux d'obtention d'une sanction d'études: $\frac{\text{N élèves ayant obtenu une sanction d'études}}{\text{N total d'élèves de la cohorte}} \times 100$

- **La durée moyenne des études**

La durée moyenne des études indique le nombre moyen de trimestres de présence des élèves diplômés, à partir de la première inscription jusqu'à la dernière inscription donnant droit à l'obtention d'une première sanction d'études. En d'autres termes, c'est le nombre de sessions, y compris le trimestre d'été s'il y a lieu, où l'élève est inscrit aux études collégiales, qu'il soit inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Le fait de tenir compte des trimestres à temps partiel contribue à augmenter la durée des études observée, mais cet aspect est contrôlé dans la façon de présenter l'indice: en effet, ce dernier est catégorisé en tenant compte du nombre de trimestres où l'élève s'est inscrit à temps partiel. De plus, le nombre moyen de trimestres est spécifié

10. Environ 1% des sanctions délivrées à des élèves initialement inscrits dans un programme de DEC ne sont pas des diplômes d'études collégiales.

en fonction du changement ou non de programme; cet aspect est particulièrement important dans la mesure où une réorientation entraîne la plupart du temps un allongement de la période d'études.

- **La période écoulée avant l'obtention de la sanction d'études**

La période écoulée avant l'obtention de la sanction d'études est le nombre d'années scolaires enregistrées depuis l'entrée au collégial jusqu'à l'obtention d'une première sanction d'études et ce, peu importe que l'élève ait été présent ou non à tous les trimestres de ladite période et peu importe qu'il ait été inscrit à temps plein ou à temps partiel. Le calcul de la période se fait de la façon suivante. Pour la cohorte de 1980, une période de deux ans, par exemple, inclut les années scolaires 1980-81 et 1981-82 ainsi que les trimestres d'été 1981 et 1982. La période de deux ans et demi ajoute à ce qui précède le trimestre d'automne 1982. Cet indice possède l'avantage de permettre la comparaison inter-cohortes puisque les catégories renvoient à des périodes d'observation identiques pour toutes les cohortes, soit deux ans, deux ans et demi et ainsi de suite. En contrôlant ainsi la durée, on peut alors mesurer l'effet "cohorte", c'est-à-dire les différences réelles entre les générations d'élèves.

- **L'âge**

L'âge indiqué dans le portrait-type est celui que l'élève avait au moment de son entrée au collégial, plus précisément au 30 juin précédant son inscription.

- **La langue maternelle**

La langue maternelle est la première langue apprise et encore comprise par l'élève. Cette information est tirée du fichier de déclaration des clientèles scolaires au secondaire (DCS). Les valeurs sont regroupées en trois catégories: francophones, anglophones, allophones. Les données manquantes sont dues au fait que le dossier de l'élève n'a pu être retracé dans les fichiers du MEQ.

- **Le type de formation au secondaire**

Le type de formation au secondaire précise si l'élève a poursuivi des études générales ou professionnelles en classe de 5e secondaire. Les données manquantes s'expliquent par le fait que l'élève a terminé la 5e secondaire avant 1980 (11) ou qu'il a suivi ses études secondaires à l'éducation permanente ou encore à l'extérieur du Québec.

- **Le statut de l'école secondaire**

Le statut de l'école secondaire indique si l'établissement secondaire fréquenté en classe de 5e secondaire est de type public ou privé. Les données manquantes s'expliquent par le fait que l'élève a terminé la 5e secondaire avant 1980 ou qu'il a suivi ses études secondaires à l'éducation permanente ou encore à l'extérieur du Québec.

---

11. Les données relatives aux études secondaires sont disponibles, bien sûr, dans les banques de données du ministère de l'éducation pour les années antérieures à 1980. Comme il aurait été très lourd de recenser toutes ces informations pour le fichier CMESCO à partir des banques de données du MEQ, nous avons utilisé un fichier déjà existant, celui des cheminements scolaires au secondaire, qui ne remonte pas plus loin que l'année scolaire 1979-1980. Ce qui nous obligeait à sacrifier certaines informations.

- **La langue d'enseignement au secondaire**

La langue d'enseignement au secondaire est la langue dans laquelle une école secondaire dispense son enseignement. On distingue les écoles françaises, les écoles anglaises et celles donnant un enseignement à la fois en français et en anglais. Les données manquantes s'expliquent par le fait que l'élève a terminé la 5e secondaire avant 1980 ou qu'il a suivi ses études secondaires à l'éducation permanente ou encore à l'extérieur du Québec.

- **La détention du diplôme d'études secondaires (DES)**

La détention du diplôme d'études secondaires indique si l'élève qui poursuit des études collégiales, a obtenu son DES et le moment où il l'a obtenu, soit avant l'entrée au collégial, soit après avoir été admis au collégial. Les données manquantes s'expliquent par le fait que l'élève a terminé la 5e secondaire avant 1980 ou qu'il a suivi ses études secondaires à l'éducation permanente ou encore à l'extérieur du Québec.

- **Le type de formation au collégial**

Le type de formation au collégial précise si l'élève poursuit des études générales ou professionnelles. Cette variable sert de paramètre d'analyse en ce sens que les analyses sont réalisées de façon distincte pour la formation générale et pour la formation professionnelle.

- **Le type d'établissements au collégial**

Le type d'établissements indique le genre de l'établissement fréquenté par l'élève du collégial. Il en existe trois types: les cégeps, les

collèges privés, les écoles gouvernementales (Conservatoire de musique, Institut de technologie agricole, Institut de tourisme et d'hôtellerie).

- **La langue d'enseignement au collégial**

La langue d'enseignement au collégial est la langue dans laquelle un établissement collégial dispense son enseignement. On distingue les établissements francophones, anglophones et ceux qui sont à la fois francophones et anglophones (c'est-à-dire des établissements qui regroupent, sous une même entité juridique, des centres d'enseignement français et des centres d'enseignement anglais).

- **La famille de programmes**

La famille de programmes regroupe les divers programmes d'études collégiales en champs de connaissances ou en domaines d'activités professionnelles. La formation générale compte quatre familles de programmes: les sciences, les sciences humaines et administratives,(12) les arts et les lettres. La formation professionnelle comprend, quant à elle, cinq familles de programmes: les techniques biologiques, les techniques physiques, les techniques humaines, les techniques administratives et les techniques artistiques.

Population à l'étude

La population à l'étude est composée de trois groupes d'élèves qui ont été observés depuis leur entrée dans le réseau d'enseignement collégial,

---

12. Les données administratives de la Direction générale de l'enseignement collégial ne nous permettent pas de distinguer les sciences humaines des sciences de l'administration, encore moins les sciences humaines avec mathématiques ou sans mathématiques, ce qui fait perdre beaucoup d'acuité à l'analyse par famille de programmes.

soit les cohortes des trimestres des automnes 1980, 1983 et 1986, pour lesquels un suivi a été assuré jusqu'au trimestre d'hiver 1988. Ces élèves sont tous inscrits à l'enseignement ordinaire, à temps plein ou à temps partiel, dans des programmes de diplôme d'études collégiales, communément appelés programmes de DEC; ils se distinguent nettement des élèves d'autres types de programmes tels que le certificat d'études collégiales (CEC) et l'attestation d'études collégiales (AEC).(13)

En somme, font partie de la population à l'étude tous les élèves de l'enseignement ordinaire qui se sont inscrits pour la première fois au collégial dans des programmes de DEC:

à l'automne 1980, 49 172 élèves;
à l'automne 1983, 51 477 élèves;
à l'automne 1986, 54 284 élèves.

Pourquoi avoir choisi ces trois cohortes? D'abord, nous voulions couvrir une bonne partie de la décennie 1980, période au cours de laquelle des changements de tous ordres sont survenus, tant sur le plan de la conjoncture économique que sur le plan de l'organisation pédagogique comme telle (nouveaux régimes pédagogiques au secondaire et au collégial, nouveaux programmes d'études et le reste).

La cohorte de 1980 permet d'observer la "durée de vie" quasi complète de ce groupe d'individus jusqu'à son "extinction". En effet, la période d'observation de huit années est suffisamment longue pour mesurer avec fiabilité les divers phénomènes relatifs à l'objet d'étude. Les quelques points qui, à l'avenir, pourraient s'ajouter aux divers indices de mesure des cheminements scolaires peuvent être qualifiés de résiduels.

---

13. Les programmes de CEC et AEC s'adressent à des effectifs adultes qui sont généralement en situation d'emploi alors que les programmes de DEC accueillent principalement les jeunes issus directement de l'école secondaire.

La cohorte de 1983 est marquée par une augmentation de l'effectif des nouveaux inscrits à l'enseignement collégial et ce, malgré le déclin démographique qui vient alors de s'amorcer parmi la population de cet âge scolaire. L'affluence d'élèves est en bonne partie attribuable à une conjoncture économique qui rend le marché de l'emploi assez imperméable pour les 16-20 ans. On peut se demander si cette situation a quelque impact en matière de cheminements scolaires.

Finalement, la cohorte de 1986 est la plus récente que l'on puisse examiner, du moins pour certaines dimensions des cheminements telles que la présence aux études aux 2e et 3e trimestres. Par contre, d'autres aspects sont impossibles à mesurer à cause du court laps de temps écoulé.

Période d'observation

La période d'observation considérée varie selon la cohorte en fonction du temps écoulé entre la première inscription au collégial et le moment de l'étude, la période se terminant avec le trimestre d'hiver 1988. Ainsi, pour la cohorte de 1980, la période d'observation porte sur huit années, soit seize trimestres d'automne et d'hiver; la cohorte de 1983 compte cinq années, soit dix trimestres d'automne et d'hiver; la cohorte de 1986 n'est vieille que de deux années ou quatre trimestres d'automne et d'hiver. Cette dernière cohorte appelle donc une mise en garde particulière. Vu la durée de la période d'observation, il est évident que certains aspects d'analyse sont tout à fait non signifiants. Il n'est pas question en effet de mesurer le taux d'obtention d'une sanction d'études pour cette cohorte, ni le taux de réinscription aux 5e et 7e trimestres, ni le taux d'abandon des études, d'autant plus que les élèves de la formation professionnelle n'ont pas encore terminé leur programme d'études au moment de la fin de l'observation.

Par ailleurs, la durée variable de la période d'observation selon les cohortes appelle certains commentaires. Ainsi, on ne saurait comparer termes à termes des cohortes dont la période d'observation est de longueur différente puisque la durée de la période a un impact sur les résultats en ce qui concerne l'abandon des études et l'obtention d'une sanction d'études.

Si on comparait deux cohortes dont la longueur d'observation est dissemblable, les différences inter-cohortes qu'on pourrait alors observer seraient éventuellement attribuables soit à un comportement inter-générationnel différent, soit à la variation de la période de temps elle-même. On serait alors en présence soit de l'effet "cohorte", soit de l'effet "durée ou temps", soit des deux à la fois. Une démonstration de ces deux types d'effet se trouve au chapitre II en ce qui a trait au taux cumulatif de l'abandon et au chapitre III pour le taux d'obtention d'une sanction d'études.

Pour mesurer l'effet "cohorte", on doit comparer deux cohortes dont la période d'observation est identique. On évalue par cette opération la différence qu'il peut y avoir entre deux générations d'élèves en matière de cheminements scolaires tout en contrôlant l'effet "temps"; on obtient alors l'effet "cohorte ou génération".

Pour mesurer l'effet "durée ou temps", on doit comparer, pour une même cohorte, des périodes d'observation de durée variable. L'écart obtenu entre les deux résultats serait alors attribuable au temps écoulé entre les moments d'observation.

Les limites relatives à la période d'observation étant posées, du moins sur un plan théorique, il reste à en préciser les effets sur l'analyse des différents indices de mesure utilisés dans la présente recherche. La comparaison inter-cohortes peut se faire pour certains indices de mesure

et pas pour d'autres, tout dépendant de la construction de l'indice lui-même. Ainsi, la présence aux études, mesurée par le taux de réinscription, et l'absence aux études, mesurée par la proportion totale d'absence, et ce, pour des trimestres donnés, à savoir les 2e, 3e, 5e ou 7e trimestres, permettent la comparaison inter-cohortes puisque l'observation est réalisée à un moment déterminé, toujours le même d'une cohorte à l'autre. Il en est de même pour la période écoulée avant l'obtention de la sanction d'études où la durée est rigoureusement contrôlée (soit deux ans, trois ans, etc.), ce qui rend l'indice de mesure comparable d'une cohorte à l'autre. Par contre, le taux d'obtention d'une sanction d'études, le taux cumulatif de l'abandon et la durée moyenne des études sont calculés en fonction de la durée de vie réelle de chaque cohorte et, de ce fait, les résultats des diverses cohortes ne peuvent être comparés les uns aux autres.

Dans l'analyse des comportements des différentes cohortes, il faudra donc toujours avoir à l'esprit le type d'effet en présence duquel on se retrouve, si l'on veut apprécier correctement la performance des groupes d'élèves les uns par rapport aux autres et, à la limite, la performance de chaque groupe considéré en lui-même. Dans la présente étude, les données globales relatives à chaque indice de mesure seront analysées, pour chaque type de formation, selon les trois méthodes, à savoir la durée d'observation réelle, la mesure de l'effet "durée" et la mesure de l'effet "cohorte". Par contre, les données désagrégées à partir des facteurs de variation seront présentées selon une seule méthode, soit celle de la durée d'observation réelle (8 ans pour la cohorte de 1980 et 5 ans pour celle de 1983), pour ne pas alourdir indûment les analyses. De ce fait, les résultats ne seront pas comparables d'une cohorte à l'autre, à moins que l'analyse n'y fasse explicitement référence.

Finalement, soulignons que le trimestre d'été jouit d'un statut spécial dans la définition de la période d'observation. Il n'est pas

comptabilisé dans le calcul des trimestres au même titre que ceux d'automne et d'hiver, en ce sens que la non-inscription au trimestre d'été n'est pas interprétée comme une absence, comme cela serait le cas aux trimestres d'automne et d'hiver. Cela veut donc dire que le trimestre d'été n'est pas complètement ignoré mais plutôt qu'il reçoit un traitement différent selon les phénomènes que l'on veut observer. Illustrons cette situation en précisant le statut donné à ce trimestre dans la mesure de chacun des indices de la persévérance aux études. Examinons d'abord la présence aux études à un trimestre donné. La réinscription au 3^{e} trimestre, par exemple, signifie l'inscription au trimestre d'automne de l'année suivant la première inscription et non au trimestre d'été: c'est l'année scolaire qui prend ici le pas sur l'année civile. Par contre, le trimestre d'été est pris en compte dans l'observation des phénomènes d'abandon des études en ce sens que, s'il y a inscription à un trimestre d'été, on ne peut déclarer qu'il y ait abandon des études. L'abandon à un trimestre donné est considéré seulement s'il n'y a eu aucune inscription ultérieure à quelque trimestre que ce soit. En ce qui a trait à l'obtention d'une sanction d'études et à la durée moyenne des études, le trimestre d'été est également pris en compte s'il y a eu inscription effective. Finalement, pour la période écoulée avant l'obtention d'une sanction d'études, le trimestre d'été est aussi retenu puisque le terme de deux ans, par exemple, compte tous les trimestres de la période.

En somme, la première partie de ce rapport de recherche a permis d'exposer l'objet à l'étude, d'en préciser les principales dimensions et d'esquisser le schéma d'analyse. Les précisions méthodologiques, quant à elles, fournissent un éclairage nécessaire à la bonne compréhension des phénomènes analysés et surtout permettent d'établir les possibilités, mais aussi les limites d'interprétation des données. C'est dans la deuxième partie portant sur l'analyse des résultats qu'on pourra mettre en application les diverses particularités spécifiées dans le cadre d'analyse et ainsi en apprécier la pertinence.

DEUXIÈME PARTIE

LES CHEMINEMENTS SCOLAIRES AU COLLÉGIAL

. Analyse des résultats

CHAPITRE I

UNE MICRO-SOCIÉTÉ À MULTIPLES VISAGES

PORTRAIT-TYPE DES ÉLÈVES DES PROGRAMMES DE DEC

Les établissements d'enseignement collégial sont de plus en plus fréquentés par une population diverse. La collégienne ou le collégien moyen n'est plus nécessairement un jeune de 17 ans, fraîchement émoulu des études secondaires. La réalité sociale et économique a changé, de même que les personnes attirées par les études collégiales. Ainsi, nous retrouvons de nos jours, dans les établissements d'enseignement collégial, des gens de tous âges, de toutes origines sociales et culturelles, aux buts et ambitions différents. Il devient donc difficile de tracer un portrait-type de ces élèves et pourtant, c'est notre ambition. Notre portrait-type sera certainement incomplet et imparfait, mais nous croyons possible de dégager certaines caractéristiques et tendances actuelles de la population qui fréquente les établissements d'enseignement collégial.

Dans la présente étude, rappelons-le, nous traiterons uniquement des programmes menant au diplôme d'études collégiales (DEC) et des élèves inscrits au service de l'enseignement ordinaire (dit "régulier"), temps plein ou partiel, lors de leur première inscription au collégial.(14) Etant donné les renseignements disponibles en ce moment et la pertinence de certains d'entre eux, nous présenterons seulement quelques-unes des caractéristiques des élèves inscrits aux études collégiales au service de l'enseignement ordinaire. Dans le présent chapitre, ces caractéristiques sont regroupées en trois catégories: caractéristiques d'ordre socio-démographique (âge, sexe), caractéristiques liées à la langue (langue maternelle, langue d'enseignement au secondaire, langue d'enseignement au collégial) et caractéristiques reliées aux antécédents au secondaire (statut de l'école fréquentée, type de formation, moment d'obtention du

---

14. Etant donné qu'environ 99,8% des élèves de l'enseignement ordinaire s'inscrivent à temps plein lors de leur première inscription au collégial, nous n'avons pas cru bon de les distinguer des élèves qui s'inscrivent à temps partiel.

diplôme d'études secondaires). Chaque caractéristique sera présentée selon le type de formation au collégial, générale ou professionnelle, et ce, pour chaque type d'établissements de même que pour l'ensemble du réseau collégial. De plus, certaines caractéristiques telles que le sexe, la langue maternelle et le type de formation au secondaire seront également présentées selon la famille de programmes. Mais au préalable, nous nous attarderons à une description globale de l'ensemble des effectifs du collégial en termes de choix de type d'établissements, de type de formation et de famille de programmes.

L'EFFECTIF À L'HEURE DE LA RENTRÉE

Lors de leur première inscription dans le réseau collégial, les élèves, selon leur âge ou leur statut, peuvent être confrontés à plusieurs choix. S'inscriront-ils dans un programme de DEC, d'ABC, de CEC, de DPEC ou choisiront-ils de s'inscrire à divers cours constituant un cheminement hors-programme? Les élèves qui choisissent les programmes de DEC s'inscriront-ils à l'enseignement ordinaire ou à l'éducation permanente (éducation aux adultes)? Comment se répartissent les élèves des programmes de DEC selon les divers types d'établissements? Choisiront-ils la formation générale ou professionnelle? Quelles familles de programmes auront la faveur de la majorité des élèves? Voilà quelques considérations générales par lesquelles nous entamerons le portrait-type des élèves des programmes de DEC.

On entre au collégial dans les programmes de DEC

Afin de mieux établir le portrait de la population à l'étude, il convient d'abord d'avoir un aperçu global de la population qui fréquente le réseau collégial. Bon an mal an, environ 75 000 nouveaux inscrits découvrent l'univers de l'enseignement collégial. Les programmes de DEC décrochent la part du lion, attirant la majeure partie des élèves. En effet, dans l'ensemble du réseau collégial, on y comptait 72,6% des nouveaux inscrits de l'automne 1980, 73,8% de ceux de l'automne 1983 et 76,7% de ceux de l'automne 1986. On constate donc une certaine augmentation de la popularité des programmes de DEC de 1980 à 1986. (voir tableau 1.1)

Tableau 1.1

Proportions des nouveaux inscrits selon le type de programmes,(15) ensemble du réseau collégial

Cohorte	DEC	AEC	CEC	DPEC	HORS-PGM	Total %	n
A80	72,63	3,97	1,74	0,04	21,60	100,00	76 664
A83	73,04	7,58	1,12	0,11	17,35	100,00	75 735
A86	76,67	4,45	1,36	0,05	17,47	100,00	75 860

Suivant en cela le chemin le plus fréquenté, la très grande majorité des élèves qui entreprennent leurs études collégiales dans un programme de DEC, s'inscrivent au service de l'enseignement ordinaire. En effet, dans l'ensemble du réseau collégial, les proportions d'élèves des programmes de DEC qui s'inscrivent à l'enseignement ordinaire représentent 88,3% à l'automne 1980, 92,1% à celui de 1983 et 93,3% à celui de 1986. Les élèves qui entreprennent leurs études collégiales dans un programme de DEC, s'inscrivent donc de plus en plus au service de l'enseignement ordinaire. Nous ne considérerons d'ailleurs que cette catégorie d'élèves dans les analyses qui suivent. (voir tableau 1.2)

15. Les élèves qui ont fait leur première inscription au collégial dans le programme 099.00 sont considérés ici comme poursuivant un cheminement hors-programme et ce, peu importe s'ils s'inscrivent à un programme de DEC par la suite.

Tableau 1.2

Répartition des nouveaux inscrits dans un programme de DEC
selon le service d'enseignement,
ensemble du réseau collégial

Cohorte	Ens. ordinaire		Éd. permanente		Total	
	n	%	n	%	n	%
A80	49 172	88,32	6 505	11,68	55 677	100,00
A85	51 477	92,06	4 440	7,94	55 917	100,00
A86	54 284	93,33	3 877	6,67	58 161	100,00

On entreprend un DEC dans un cégep(16)

Étant donné le nombre de places disponibles dans chaque réseau d'enseignement, la très grande majorité des élèves qui entreprennent un programme de DEC s'inscrivent dans un collège public.(17) Ainsi, à l'automne 1980, les collèges publics recevaient 87,3% de ces élèves contre 12,2% pour les collèges privés et 0,6% pour les écoles gouvernementales. À l'automne 1986, ce sont toujours les collèges publics qui recrutent la très grande majorité des élèves inscrits à des programmes de DEC. (voir tableau 1.3)

16. Étant donné que cette étude-ci ne porte que sur les programmes de DEC, elle ne concerne que 83 des 133 établissements d'enseignement collégial du Québec. Ces 83 établissements se répartissent de la façon suivante: 7 écoles gouvernementales, 2 collèges privés non subventionnés, 27 collèges privés subventionnés et les 47 établissements du réseau public.

17. Pour alléger le texte, à moins d'avis contraire, l'expression "élèves inscrits dans un programme de DEC" désigne seulement les élèves inscrits à l'enseignement ordinaire.

Tableau 1.3

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type d'établissements

Cohorte	Cégeps	Collèges privés	Écoles gouv.	Total %	n
A80	87,25	12,15	0,60	100,00	49 172
A85	87,27	12,11	0,62	100,00	51 477
A86	86,05	13,23	0,72	100,00	54 284

Le choix des élèves se dirige principalement vers les programmes de la formation générale

À l'intérieur des programmes de DEC, ce sont les programmes de la formation générale qui attirent principalement les nouveaux inscrits des trois cohortes observées, à l'exception des écoles gouvernementales, lesquelles n'offrent qu'un seul programme de la formation générale, le programme de musique.(18) Pour le réseau public, la proportion des élèves qui se dirigent vers la formation générale oscille autour de 61% alors qu'elle se situe à environ 73% pour les collèges privés.(19) À l'automne 1986, la proportion des nouveaux inscrits à des programmes de DEC de la

18. Étant donné le faible nombre d'élèves fréquentant les écoles gouvernementales, ils ne seront pas considérés dans les différentes analyses, mais les données seront rapportées dans les tableaux.

19. Il faut toutefois se rappeler qu'environ 50% des collèges privés qui offrent des programmes de DEC n'offrent en fait que des programmes de la formation générale alors qu'environ 25% n'offrent que des programmes de la formation professionnelle. Les autres 25% offrent à la fois des programmes de la formation générale et de la formation professionnelle.

formation générale est partout plus élevée que celle observée à l'automne 1980 et cette hausse est plus marquée pour les collèges publics que pour les collèges privés. (voir tableau 1.4)

Tableau 1.4

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, pour chaque type d'établissements

Type d'établissements	Cohorte	Formation générale	Formation profess.	Total %	Total N
Cégeps	A80	58,90	41,10	100,00	42 904
	A83	58,96	41,04	100,00	44 819
	A86	64,12	35,88	100,00	46 710
Coll. privés	A80	73,37	26,63	100,00	5 975
	A83	73,22	26,78	100,00	6 233
	A86	74,55	25,45	100,00	7 184
Écoles gouv.	A80	5,80	94,20	100,00	293
	A83	8,00	92,00	100,00	425
	A86	13,33	86,67	100,00	390
Ensemble du réseau collégial	A80	60,34	39,66	100,00	49 172
	A83	60,27	39,73	100,00	51 477
	A86	65,13	34,87	100,00	54 284

Le choix d'une famille de programmes: la faveur va au programme des sciences humaines et administratives et à celui des sciences

On peut se demander si l'augmentation, que nous venons d'observer, de la proportion des élèves dans les programmes de la formation générale de l'automne 1980 à l'automne 1986 est générale ou particulière à certaines familles de programmes. Dans l'ensemble du réseau collégial, cette

augmentation est le fait de deux familles de programmes: les sciences humaines et administratives et les sciences.

Toujours pour l'ensemble du réseau collégial, à l'automne 1980, la répartition des élèves dans les neuf familles de programmes était la suivante: 30,1% en sciences humaines et administratives, 22,6% en sciences, 17,5% en techniques administratives, 9,2% en techniques physiques, 5,9% en techniques biologiques, 4,8% en techniques humaines, 3,8% en arts et en lettres et 2,4% en techniques artistiques. À l'automne 1986, on notait une augmentation de la représentation proportionnelle seulement des familles de programmes des sciences humaines et administratives (+3,7%) et des sciences (+2,4%). Toujours à l'automne 1986, les familles des techniques administratives et des techniques physiques subissaient une baisse d'environ 2% de leur représentation proportionnelle, alors que les autres familles de programmes connaissaient une certaine stabilité (écart inférieur à 1% de 1980 à 1986).

Pour l'ensemble des trois cohortes, le programme des sciences humaines et administratives est le plus populaire et ce, autant dans les cégeps que dans les collèges privés. Cependant, les élèves des collèges privés se dirigent vers cette famille de programmes dans des proportions légèrement plus élevées que dans les collèges publics: 33,7% contre 29,8% en 1980, 33,3% contre 29,3% en 1983 et 36,5% contre 33,7% en 1986. Le programme des sciences attire également une bonne proportion des élèves inscrits à des programmes de DEC, mais beaucoup plus dans les collèges privés que dans les cégeps. En effet, à l'automne 1980, 32,8% des élèves des collèges privés étaient inscrits dans le programme des sciences contre 21,4% dans les collèges publics. À l'automne 1986, l'écart s'est rétréci entre les deux types d'établissements. Cependant, on retrouve toujours proportionnellement plus d'élèves dans la famille des sciences dans les collèges privés même si on observe une légère augmentation dans

cette famille de programmes dans les collèges publics et une légère diminution dans les collèges privés.

Ainsi, dans les cégeps et les collèges privés de même que dans l'ensemble du réseau collégial, la majorité des élèves inscrits à un programme de DEC se dirigent vers le programme des sciences humaines et administratives et vers celui des sciences: au total, dans le réseau collégial, 52,8% des élèves de la cohorte de 1980 étudiaient soit en sciences humaines et administratives soit en sciences, contre 53,9% en 1983 et 58,8% en 1986.

Du côté de la formation professionnelle, ce sont les programmes des techniques administratives qui attirent la majorité des élèves de ce type de formation dans les cegeps et les collèges privés. En fait, presque la moitié des élèves de la formation professionnelle choisissent cette famille de programmes. Par ailleurs, comparativement aux élèves des collèges publics, les élèves des collèges privés sont proportionnellement [illegible] nombreux à s'orienter vers les programmes des techniques biologiques [illegible] des techniques physiques. En fait, moins de 1% des élèves des col[illegible]s privés s'inscrivent dans un programme des techniques biologiques et moins de 3% dans un programme des techniques physiques.(20) Dans les collèges publics, les élèves choisissent ces programmes dans des proportions moyennes respectives d'environ 6% et 10%. Pour les programmes des techniques artistiques, on peut remarquer le phénomène inverse: choisis par un nombre proportionnellement plus grand d'élèves des collèges privés que des collèges publics, ces programmes attirent environ 2% des élèves

---

20. La possibilité de s'inscrire dans un programme des techniques biologiques ou des techniques physiques dans un collège privé est plutôt restreinte. Ainsi, un seul programme des techniques biologiques (180.00) est offert par deux collèges privés, alors que le programme 221.06 des techniques physiques est offert par un seul collège privé et les programmes 243.01 et 247.01, toujours des techniques physiques, sont également offerts par un seul collège privé.

des collèges publics alors qu'ils représentent le choix de 5% à 7% des élèves des collèges privés. Cela pourrait tenir à l'offre des programmes dans les collèges privés par rapport aux collèges publics. (voir graphique 1.1 et tableau 1.5)

Graphique 1.1

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la famille de programmes, pour les cégeps et les collèges privés (cohorte de l'automne 1986)

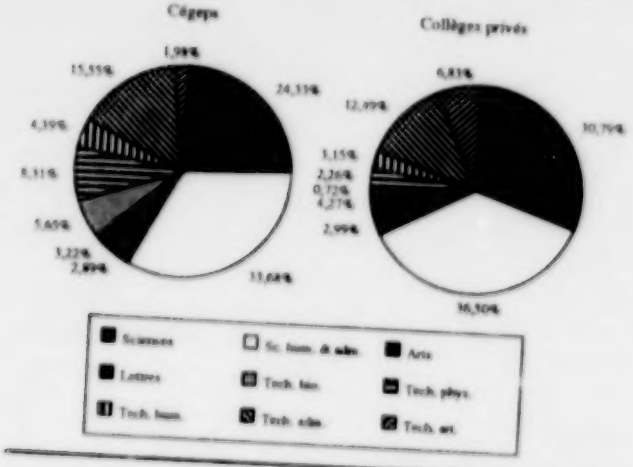

Tableau 1.5

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la famille de programmes, pour chaque type d'établissements

Type d'établissements	Cohorte	Sciences	Sc. hum. et adm.	Arts	Lettres	Tech. bio.
Cégeps	A80	21,36	29,84	3,64	4,06	6,28
	A83	23,16	29,29	2,93	3,58	5,52
	A86	24,53	33,68	2,89	3,22	5,65
Coll. privés	A80	52,80	33,69	4,62	2,26	0,33
	A83	54,27	33,31	3,78	1,86	0,55
	A86	50,79	36,50	2,99	4,27	0,72
Ecoles gouv.	A80	____	____	5,80	____	59,39
	A83	____	____	8,00	____	64,47
	A86	____	____	15,33	____	58,21
Ensemble du réseau collégial	A80	22,63	30,15	3,77	3,81	5,87
	A83	24,32	29,54	3,07	3,34	5,40
	A86	25,01	33,81	2,98	3,33	5,38

Type d'établissements	Cohorte	Tech. phys.	Tech. hum.	Tech. adm.	Tech. art.	TOTAL GLOBAL %	TOTAL GLOBAL #
Cégeps	A80	10,20	4,83	17,72	2,07	100,00	42 904
	A83	11,02	5,07	18,81	1,82	100,00	44 819
	A86	8,31	4,39	15,55	1,98	100,00	46 710
Coll. privés	A80	2,34	4,37	14,95	4,64	100,00	5 975
	A83	2,07	3,87	13,86	6,43	100,00	6 233
	A86	2,26	3,15	12,49	6,83	100,00	7 184
Ecoles gouv.	A80	____	____	34,81	____	100,00	293
	A83	____	____	27,53	____	100,00	425
	A86	____	____	28,46	____	100,00	390
Ensemble du réseau collégial	A80	9,18	4,75	17,48	2,38	100,00	49 172
	A83	9,85	5,84	18,28	2,36	100,00	51 477
	A86	7,45	4,20	15,23	2,61	100,00	54 284

L'ÂGE ET LE SEXE INFLUENCENT-ILS DES CHOIX SCOLAIRES DIFFÉRENTS?

Une des premières distinctions que l'on est tenté d'établir parmi la population qui fréquente un établissement d'enseignement collégial concerne l'âge et le sexe. Les plus jeunes font-ils les mêmes choix que les plus âgés? Les femmes se comportent-elles comme les hommes face à leurs choix scolaires? Les uns choisissent-ils davantage la formation générale que les autres? Les femmes s'orientent-elles vers les mêmes familles de programmes que les hommes?

Léger vieillissement de l'effectif de l'enseignement ordinaire(21)

La moyenne d'âge à l'entrée dans un établissement d'enseignement collégial a augmenté de presque un an de l'automne 1980 à celui de 1986 (17,2 ans en 1980 et 18 ans en 1986). De plus, la proportion des élèves à l'intérieur de chaque groupe d'âge s'est quelque peu modifiée. Ainsi, la proportion des 16 ans et moins a diminué de 1980 à 1986, passant de 25,4% à 20,9%, celle des 17 ans a également diminué mais plus légèrement (60,3% à 58,7%), celle des 18-20 ans a augmenté d'environ 5% en 1983, puis diminué d'environ 2% pour se situer à 14,5% en 1986, soit une augmentation de 3,2% par rapport à 1980. Quant aux élèves âgés de 21 ans et plus à leur première inscription au collégial, leur représentation au sein du réseau collégial a doublé, passant de 3% en 1980 à 6% en 1986. De plus, en examinant l'écart-type obtenu pour chaque cohorte, on constate que celui-ci augmente d'une cohorte à l'autre, démontrant par ce fait que la population des établissements d'enseignement collégial est moins homogène en 1986 qu'en 1980. (voir tableau 1.6)

---

21. L'âge d'un élève est celui qu'il avait au 30 juin précédant son entrée au collégial.

Tableau 5.6

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le groupe d'âge, ensemble du réseau collégial

Cohorte	16 ans et moins	17 ans	18-20 ans	21 ans et plus	Total %	Total N	Moyenne	Écart type
A80	25,42	60,29	11,27	3,02	100,00	49 172	17,21	2,55
A83	20,65	59,03	16,60	3,93	100,00	51 477	17,65	2,56
A86	20,90	58,66	14,65	5,99	100,00	56 284	17,97	3,28

Les plus jeunes choisissent davantage la formation générale que les plus âgés

Lorsqu'on examine les proportions des élèves selon le type de formation par groupe d'âge, on constate que, dans l'ensemble du réseau collégial, les 16 ans et moins constituent le groupe d'âge qui, proportionnellement, s'oriente le plus vers la formation générale (65,9% en 1980, 66,5% en 1983 et 70,9% en 1986). Le groupe des 17 ans, quant à lui, se place juste après avec des proportions de 60,9% en 1980, 61,9% en 1983 et 67,7% en 1986. Pour ces deux groupes d'âge, les proportions des élèves qui se dirigent vers la formation générale augmentent donc de 1980 à 1986.

En 1980 et 1986, le groupe des 18-20 ans se place devant le groupe des 21 ans et plus quant à sa représentation [illegible] au sein des programmes de la formation générale: 49,5% en 1980 et 52,7% en 1986 pour le groupe des 18-20 ans contre 44,4% en 1980 et 47,6% en 1986 pour celui des 21 ans et plus. Cependant, en 1983, le groupe des 21 ans et plus

devance légèrement le groupe des 18-20 ans au sein de la formation générale: 51,6% contre 48,8%.

La répartition des deux types de formation dans ces deux derniers groupes d'âge n'est pas aussi nette que chez les plus jeunes. En effet, en établissant une moyenne pour les trois cohortes, on remarque que les 18-20 ans et les 21 ans et plus choisissent pratiquement autant la formation générale que la formation professionnelle, sauf à la cohorte de 1980 où les 21 ans et plus se dirigent un peu plus vers les programmes de la formation professionnelle. Toutefois, on observe pour ces deux groupes d'âge une augmentation de la proportion d'élèves qui s'inscrivent à la formation générale de 1980 à 1986.

Lorsqu'on regarde comment les différents groupes d'âge se comportent à l'intérieur des divers types d'établissements, on remarque que les élèves de 16 ans et moins et de 17 ans des collèges privés choisissent en proportions beaucoup plus grandes les programmes de la formation générale que les élèves de même âge, inscrits dans les collèges publics. Les élèves âgés de 18 à 20 ans sont, pour leur part, proportionnellement un peu plus nombreux dans les collèges publics que dans les collèges privés à se diriger vers la formation générale. Quant aux élèves de 21 ans et plus, ils sont, à l'automne 1980, proportionnellement plus nombreux à s'orienter vers la formation générale dans les collèges publics que dans les collèges privés, mais à partir de l'automne 1983, on observe le contraire. En fait, le groupe d'élèves âgés de 21 ans et plus inscrits dans un collège public est la seule catégorie d'élèves dont la proportion d'inscriptions à la formation générale n'augmente pas de 1980 à 1986.

Dans les collèges publics et ce, pour chaque cohorte, plus on avance dans les groupes d'âge, plus faible est la proportion d'élèves qui choisissent les programmes de la formation générale. Dans les collèges privés, cela est également vrai pour la cohorte de 1980. Pour les autres

cohortes, on remarque une très forte augmentation de la proportion d'inscriptions à la formation générale pour les élèves âgés de 21 ans et plus, de telle sorte que ceux-ci dépassent en proportions les élèves âgés de 18 à 20 ans qui s'inscrivent également à la formation générale. (voir graphique 1.2 et tableau 1.7)

Les 21 ans et plus se dirigent de plus en plus vers les collèges privés

Lorsqu'on observe les proportions des élèves des différents groupes d'âge selon le type d'établissements, on remarque que les élèves de 16 ans et moins choisissent environ à 85% les collèges publics contre environ 14% pour les collèges privés. Les élèves de 17 ans sont proportionnellement un peu plus nombreux que les 16 ans et moins à choisir les collèges publics, soit environ 88% et, par conséquent, se retrouvent en moins grandes proportions dans les collèges privés, soit environ 11%. Quant aux élèves de 18-20 ans, près de 90% d'entre eux choisissent les collèges publics et environ 9% les collèges privés. On remarque par ailleurs que ces proportions sont stables dans le temps.

Graphique 1.2

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC à la formation générale, enseignement ordinaire, temps plein ou partiel, par groupe d'âge, ensemble du réseau collégial

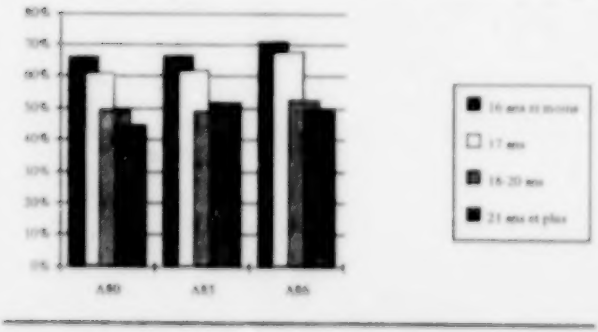

Tableau 1.7

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, par groupe d'âge et type d'établissements

Type d'établissements	Cohorte	16 ans et moins Gén.	Prof.	Total	17 ans Gén.	Prof.	Total
Cégeps	A80	63,35	36,65	100,00	59,30	40,70	100,00
	A85	64,18	35,82	100,00	60,50	39,50	100,00
	A86	68,95	31,05	100,00	66,80	33,20	100,00
Coll. privés	A80	82,82	17,18	100,00	76,34	23,66	100,00
	A85	83,66	16,34	100,00	77,02	22,98	100,00
	A86	85,02	14,98	100,00	78,56	21,44	100,00
Écoles gouv.	A80	13,04	86,96	100,00	3,45	96,55	100,00
	A85	9,86	90,14	100,00	9,52	90,48	100,00
	A86	16,90	83,10	100,00	15,09	84,91	100,00
Ensemble du réseau collégial	A80	65,85	34,15	100,00	60,85	39,15	100,00
	A85	66,52	33,48	100,00	61,89	38,11	100,00
	A86	70,87	29,13	100,00	67,74	32,26	100,00

Type d'établissements	Cohorte	18-20 ans Gén.	Prof.	Total	21 ans et plus Gén.	Prof.	Total	T. GLOBAL
Cégeps	A80	50,11	49,89	100,00	46,12	53,88	100,00	42 904
	A85	49,64	50,36	100,00	46,39	53,61	100,00	44 819
	A86	53,52	46,48	100,00	39,57	60,43	100,00	46 710
Coll. privés	A80	46,14	53,86	100,00	41,33	58,67	100,00	5 975
	A85	45,73	54,27	100,00	61,85	38,15	100,00	6 233
	A86	49,05	50,95	100,00	65,28	34,72	100,00	7 184
Écoles gouv.	A80	6,25	93,75	100,00	0,00	100,00	100,00	293
	A85	2,35	97,65	100,00	5,88	94,12	100,00	425
	A86	7,25	92,75	100,00	0,00	100,00	100,00	390
Ensemble du réseau collégial	A80	49,45	50,55	100,00	44,44	55,56	100,00	49 172
	A85	48,84	51,16	100,00	51,61	48,39	100,00	51 477
	A86	52,69	47,31	100,00	49,60	50,40	100,00	54 284

Le groupe des 21 ans et plus présente un tableau beaucoup moins stable que les plus jeunes. C'est aussi le groupe qui, proportionnellement, se dirige le plus vers les collèges privés. En fait, à l'automne 1980, environ 75% des élèves de 21 ans et plus s'inscrivaient dans un collège public et environ 23% dans un collège privé. La proportion des élèves de 21 ans et plus qui s'inscrivent dans un collège privé a continuellement augmenté de 1980 à 1986 et atteint près de 40% à l'automne 1986. (voir tableau 1.8)

Tableau 1.8

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type d'établissements, par groupe d'âge

Groupe d'âge	Cohorte	Cégeps	Coll. privés	Écoles gouv.	Total %	Total n
16 ans et moins	A80	85,15	14,30	0,55	100,00	12 499
	A83	85,42	13,90	0,68	100,00	10 528
	A86	85,43	13,94	0,63	100,00	11 345
17 ans	A80	88,38	11,03	0,59	100,00	29 647
	A83	88,21	10,96	0,83	100,00	30 388
	A86	88,07	11,20	0,73	100,00	31 843
18-20 ans	A80	89,14	10,28	0,58	100,00	5 541
	A83	90,64	8,37	0,99	100,00	8 544
	A86	89,71	9,40	0,89	100,00	7 846
21 ans et plus	A80	75,49	23,30	1,21	100,00	1 485
	A83	63,16	35,99	0,85	100,00	2 017
	A86	59,57	39,88	0,55	100,00	3 250

Les femmes, toujours plus nombreuses, gagnent du terrain à la formation générale

Dans l'ensemble des établissements d'enseignement collégial, les femmes sont passées de 25 850 en 1980 à 29 411 en 1986, soit une augmentation de près de 14%. Pour leur part, les hommes sont passés de 23 322 en 1980 à 24 873 en 1986, soit une augmentation de 6,7%.

Le taux de féminité, c'est-à-dire la proportion des femmes par rapport à l'effectif total des programmes de DEC, est passé de 52,6% en 1980 à 54,2% en 1986, soit une augmentation de 1,6%. Inversement, compte tenu de la plus forte augmentation des femmes de 1980 à 1986, la représentation des hommes au sein des programmes de DEC a diminué de 1,6% durant la même période. Ainsi, en 1986, les hommes représentent 45,8% de l'effectif de ces programmes. (voir tableau 1.9)

Tableau 1.9

Répartition des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le sexe, ensemble du réseau collégial

Cohorte	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
A80	25 850	52,57	23 322	47,43	49 172	100,00
A83	27 276	52,99	24 201	47,01	51 477	100,00
A86	29 411	54,18	24 873	45,82	54 284	100,00

À la formation générale, la représentation des femmes augmente dans chaque type d'établissements de 1980 à 1986: 3% dans les collèges publics et 6,1% dans les collèges privés. Par ailleurs, pour les cohortes de 1980 et de 1983, les programmes de la formation générale accueillent pratiquement autant de femmes que d'hommes tandis que pour la cohorte de 1986, les femmes deviennent nettement majoritaires dans ces types de programmes, tant dans les collèges publics que dans les collèges privés.

D'autre part, même si la représentation des femmes dans les programmes de la formation professionnelle pour l'ensemble du réseau collégial est plutôt stable de 1980 à 1986 (-1%), on constate que les femmes sont nettement majoritaires dans ces types de programmes et ce, pour les trois cohortes. Dans les collèges publics, la représentation des femmes à la formation professionnelle est plutôt stable de 1980 à 1986 et se situe environ à 53% contre 47% pour les hommes. Dans les collèges privés en revanche, on observe une diminution de près de 7% de la représentation des femmes au sein de la formation professionnelle de 1980 à 1986. Malgré cela, dans les collèges privés, on retrouve beaucoup plus de femmes que d'hommes dans les programmes de la formation professionnelle: 84,7% contre 15,3% en 1980 et 78% contre 22% en 1986.

Ainsi, à l'automne 1986, les femmes sont majoritaires dans les deux types de formation et ce, tant dans les collèges publics que les collèges privés. (voir tableau 1.10)

Tableau 1.10

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le sexe, pour chaque type de formation et chaque type d'établissements

Type d'établissements	Type de formation	Cohorte	Femmes	Hommes	Total %	Total n
Cégeps	formation gén.	A80	50,18	49,82	100,00	25 271
		A83	51,47	48,53	100,00	26 425
		A86	53,16	46,84	100,00	29 949
	formation prof.	A80	53,99	46,01	100,00	17 633
		A83	53,09	46,91	100,00	18 594
		A86	53,17	46,83	100,00	16 761
Coll. privés	formation gén.	A80	49,57	50,43	100,00	4 384
		A83	51,29	48,71	100,00	4 564
		A86	55,71	44,29	100,00	5 356
	formation prof.	A80	84,66	15,34	100,00	1 591
		A83	83,34	16,66	100,00	1 669
		A86	77,95	22,05	100,00	1 828
Écoles gouv.	formation gén.	A80	52,94	47,06	100,00	17
		A83	47,06	52,94	100,00	34
		A86	53,85	46,15	100,00	52
	formation prof.	A80	43,84	56,16	100,00	276
		A83	40,92	59,08	100,00	391
		A86	41,72	58,28	100,00	358
Ensemble du réseau collégial	formation gén.	A80	50,09	49,91	100,00	29 672
		A83	51,44	48,56	100,00	31 023
		A86	53,55	46,45	100,00	35 357
	formation prof.	A80	56,35	43,65	100,00	19 500
		A83	55,33	44,67	100,00	20 454
		A86	55,36	44,64	100,00	18 927

Pourtant, même si les femmes sont dans l'ensemble un peu plus nombreuses que les hommes à la formation générale, elles sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à choisir ce type de formation. En effet, à l'automne 1980, 57,5% des femmes qui s'inscrivaient à des études collégiales choisissaient la formation générale contre 63,5% des hommes. Toutefois, la proportion des femmes qui choisissent la formation générale a augmenté de près de 7% de 1980 à 1986, de sorte que, proportionnellement, les femmes sont en 1986 presque aussi nombreuses que les hommes à s'inscrire dans un programme de la formation générale: 64,4% contre 66%. (voir tableau 1.11)

Tableau 1.11

Proportions des femmes et des hommes nouvellement inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, ensemble du réseau collégial

Sexe	Cohorte	formation générale	formation profess.	total %	total n
femmes	A80	57,49	42,51	100,00	25 850
	A83	58,51	41,49	100,00	27 276
	A86	64,37	35,63	100,00	29 411
hommes	A80	63,50	36,50	100,00	23 522
	A83	62,25	37,75	100,00	24 201
	A86	66,03	33,97	100,00	24 873

Proportionnellement, on note toujours moins de femmes que d'hommes dans le programme des sciences, mais l'écart se rétrécit

Même si, de l'automne 1980 à l'automne 1986, les femmes se dirigent de plus en plus vers le programme des sciences (16,9% en 1980, 20,7% en

1983 et 21,5% en 1986), il n'en demeure pas moins qu'elles sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à s'orienter vers ce programme (pour les hommes, les proportions sont respectivement de 29%, 28,4% et 29,2%). Par contre, en sciences humaines et administratives, ce sont les femmes qui sont proportionnellement un peu plus nombreuses, mais l'écart est beaucoup moins grand entre les hommes et les femmes dans le programme des sciences humaines et administratives que dans celui des sciences. L'écart est vraiment plus marqué dans les programmes des techniques physiques qui attirent environ 2% des femmes. Par contre, les hommes choisissent ces types de programmes dans une proportion de 17,5% en 1980, 18,6% en 1983 et 14,4% en 1986. Les programmes des techniques administratives reçoivent, pour leur part, une plus grande proportion de femmes que d'hommes; mais de 1980 à 1986, la proportion des femmes dans ces programmes est passée de 23,1% à 17,7% alors que celle des hommes a augmenté d'environ 1% durant la même période pour se situer à 12,4% en 1986.

Chez les hommes, les programmes les plus courus sont celui des sciences humaines et administratives, celui des sciences et, à un degré moindre, ceux des techniques physiques: ces trois familles de programmes regroupent à elles seules plus de 75% des hommes inscrits dans un programme de DEC.

Quant aux femmes, elles se retrouvent à plus de 70% dans les familles de programmes suivantes: sciences humaines et administratives, techniques administratives et sciences. En 1980 et 1983, les sciences venaient proportionnellement en troisième position après les sciences humaines et administratives et les techniques administratives, mais en 1986, les sciences se plaçaient en deuxième position, tout juste devant les techniques administratives. Est-ce là l'indice d'une nouvelle tendance? Quoi qu'il en soit, les femmes sont toujours proportionnellement plus nombreuses que les hommes à choisir les programmes des arts, des lettres,

des techniques biologiques, des techniques humaines et des techniques artistiques et celle féminine ont relativement stable de 1980 à 1986. (voir tableau 1.12 et graphique 1.3)

Tableau 1.12

Proportions des femmes et des hommes nouvellement inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la famille de programmes, ensemble du réseau collégial

Famille de programmes		Femmes 1980	Femmes 1981	Femmes 1986	Hommes 1980	Hommes 1981	Hommes 1986
Sciences		16,87	20,74	21,50	29,60	28,35	29,17
Sc. humaines et adm.		30,37	29,79	34,85	29,84	24,25	32,40
Arts		4,54	3,28	3,44	2,92	2,85	2,44
Lettres		5,75	4,75	4,67	1,72	1,81	1,65
Techniques biologiques		8,50	7,12	7,36	2,96	3,36	3,13
Techniques physiques		1,85	2,11	1,60	17,54	18,57	14,36
Techniques humaines		6,19	5,25	5,59	3,74	2,25	2,35
Techniques administratives		25,07	23,81	17,67	11,29	12,25	12,35
Techniques artistiques		3,11	3,10	3,40	1,57	1,53	1,67
Total	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	n	25 850	27 276	29 411	23 322	24 201	24 871

Graphique 1.3

Proportions des femmes et des hommes nouvellement inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la famille de programmes, ensemble du réseau collégial (cohorte de l'automne 1988)

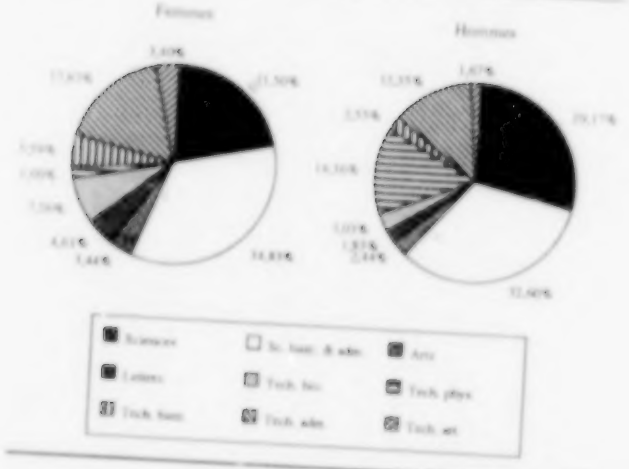

Si on examine le taux de féminité par famille de programmes, c'est-à-dire la proportion de femmes à l'intérieur de chaque famille de programmes, on remarque que ce n'est que dans les familles de programmes des sciences et des techniques physiques que les femmes ne sont pas majoritaires. Dans le programme des sciences, à partir de l'automne 1981, on trouve cependant presque autant de femmes que d'hommes puisque le taux de féminité atteint 45,2% en 1981 et 46,6% en 1986. Les programmes des techniques physiques, par contre, reçoivent très peu de femmes: 9,4% en 1980, 11,4% en 1981 et 11,7% en 1986.

Le programme des sciences humaines et administratives, quant à lui, recrute presque autant de femmes que d'hommes (environ 53% contre 47%), ceux des techniques biologiques et des lettres en constituent d'environ 75% de femmes, alors que les programmes des techniques humaines, des techniques administratives et des techniques artistiques comptent environ 70% de femmes et ceux des arts, environ 60% de femmes. (voir tableau 1.13)

Tableau 1.13

Effectif des femmes nouvellement inscrites dans un programme de DEC et taux de féminité, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, par famille de programmes, ensemble du réseau collégial

Famille de programmes	Automne 1980		Automne 1985		Automne 1986	
	#	%	#	%	#	%
Sciences	4 362	39,21	5 657	45,19	6 324	46,58
Sc. humaines et adm.	7 852	52,99	8 126	53,45	10 243	55,81
Arts	1 175	65,34	895	58,61	1 011	62,48
Lettres	1 475	78,56	1 281	74,48	1 355	74,90
Tech. bio.	2 196	74,07	1 969	70,80	2 166	74,20
Tech. phys.	428	9,43	576	11,56	471	11,65
Tech. hum.	1 600	68,58	1 431	72,46	1 644	72,14
Tech. adm.	5 963	69,37	6 496	69,09	5 197	62,84
Tech. art.	803	68,75	847	69,65	1 000	70,67
Total femmes	25 850	52,57	27 276	52,99	29 411	54,18

UNE QUESTION DE LANGUE

Plusieurs questions viennent rapidement à l'esprit lorsqu'on aborde la question de la langue. Il y a d'abord la langue maternelle pour laquelle on peut se demander si elle permet d'observer des différences en termes d'orientation vers la formation générale ou professionnelle, vers les collèges privés ou publics, vers telle famille de programmes plutôt que telle autre. On peut également se demander si la langue maternelle révèle des différences dans le choix de la langue d'enseignement au collégial. Il y a ensuite la langue dans laquelle les élèves ont étudié au secondaire: sera-t-elle plus déterminante que la langue maternelle quant au choix de la langue d'enseignement au collégial? Enfin, selon que l'on entreprend des études collégiales en français ou en anglais, est-on plus ou moins porté vers la formation générale ou professionnelle?

La composition du réseau collégial en termes de groupes linguistiques: stabilité dans le temps

À l'automne 1980, l'effectif du réseau collégial se composait de 82% de francophones, de 12,8% d'anglophones et de 5,2% d'élèves dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. À l'automne 1986, la composition du réseau collégial en termes de groupes linguistiques n'a guère varié comparativement à l'automne 1980. (voir tableau 1.14)

Tableau 5.1a

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de 9IF, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la langue maternelle*, ensemble du réseau collégial

Cohorte	Langue maternelle			Total	
	Français	Anglais	Autres	%	N
A84	82,01	12,74	5,25	100,00	47 521
A85	82,35	11,28	6,37	100,00	49 714
A86	82,97	11,23	5,80	100,00	52 941

* Pour la langue maternelle, 3,35% des données manquent pour la cohorte de l'automne 1984, 3,42% pour celle de l'automne 1985 et 4,16% pour celle de l'automne 1986.(22)

Les allophones, surtout des Italiens

L'expression "allophones" englobe une diversité de groupes ethniques. Toutefois, plus de 40% des allophones des trois cohortes ont déclaré l'italien comme langue maternelle. Environ 14% des allophones des trois cohortes ont une origine grecque. Les élèves dont la langue maternelle est l'espagnol représentent en moyenne environ 7% des allophones pour les trois cohortes, tandis que ceux dont la langue maternelle est le portugais environ 5%. Tous les autres groupes ethniques connus et distincts représentent chacun moins de 4% des allophones. (voir tableau 5.1b)

22. Un certain nombre de données de chaque cohorte manquent pour la langue maternelle. Compte tenu de la proportion relativement faible de données manquantes, nous n'avons pas cru bon de les inclure dans les tableaux concernant la variable langue maternelle.

Tableau 1.15

Proportions des allophones nouvellement inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la langue maternelle*, ensemble du réseau collégial

Langue maternelle		A80	A81	A86
Langues amérindiennes		3,03	2,18	3,01
Italien		41,65	40,33	51,30
Grec		11,53	13,82	17,07
Allemand		2,67	2,15	2,27
Polonais		1,33	1,65	1,80
Hébreu		0,85	0,85	1,42
Espagnol		5,54	6,56	8,60
Portugais		3,96	3,72	6,30
Arabe		0,73	1,04	2,48
Autres		28,71	27,93	5,55
Total	%	100,00	100,00	100,00
	N	2 473	3 169	2 953

* Pour la langue maternelle, 5,95% des données manquent pour la cohorte de l'automne 1980, 5,62% pour celle de l'automne 1981 et 0,16% pour celle de l'automne 1986.

Proportionnellement, les francophones sont moins représentés dans les programmes de la formation générale

Indépendamment de leur langue maternelle, les élèves s'inscrivent en grande majorité dans un collège public. On peut dire qu'en moyenne, ce

type d'établissements recrute 86% des anglophones, 88% des francophones et 89% des allophones. Quant aux établissements privés, ils reçoivent environ 10% des allophones, 11% des francophones et 11% des anglophones. Ces tendances sont à peu près stables de l'automne 1980 à l'automne 1986. (voir tableau 1.16)

Tableau 1.16

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type d'établissements, par langue maternelle*

Langue maternelle	Cohorte	Cégeps	Coll. privés	Écoles gouv.	Total %	Total #
Français	A80	87,76	11,54	0,70	100,00	38 975
	A83	88,24	10,78	0,98	100,00	40 937
	A86	87,85	11,27	0,88	100,00	42 265
Anglais	A80	86,77	13,22	0,01	100,00	5 375
	A83	86,11	13,85	0,04	100,00	5 608
	A86	86,35	13,61	0,04	100,00	5 725
Autres	A80	88,84	11,08	0,08	100,00	2 473
	A83	90,13	9,65	0,22	100,00	3 164
	A86	88,11	11,72	0,17	100,00	2 653

* Pour la langue maternelle, 3,35% des données manquent pour la cohorte de l'automne 1980, 3,42% pour celle de l'automne 1983 et 6,16% pour celle de l'automne 1986.

Là où l'on peut observer des différences de comportements entre les trois grandes linguistiques, c'est dans le choix de leur type de formation. Bien que dans l'ensemble, les élèves du collégial qui s'inscrivent dans des programmes de DEC choisissent majoritairement la formation générale,

cette répartition varie selon la langue maternelle. Ainsi, les anglophones et les allophones choisissent ce type de formation dans une proportion beaucoup plus grande que les francophones. En effet, dans les trois cohortes observées, environ 80% des anglophones et 74% des allophones inscrits dans des programmes de DEC choisissent la formation générale tandis que les francophones ne s'y retrouvent que dans des proportions d'environ 56% aux automnes 1980 et 1983 et de 62% en 1986. Alors que la proportion des anglophones et des allophones au sein des programmes de la formation générale est restée relativement stable de l'automne 1980 à l'automne 1986, celle des francophones a enregistré une augmentation de plus de 5% durant la même période et ce, dans l'ensemble du réseau collégial. (voir tableau 1.17 et graphique 1.4)

Tableau 1.17

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, par langue maternelle*, ensemble du réseau collégial

Langue maternelle	Cohorte	Formation générale	Formation profess.	Total %	Total n
Français	A80	56,62	43,38	100,00	38 975
	A83	56,69	43,31	100,00	40 957
	A86	62,04	37,96	100,00	42 285
Anglais	A80	80,25	19,75	100,00	6 375
	A83	79,00	21,00	100,00	5 608
	A86	82,72	17,28	100,00	5 724
Autres	A80	74,56	25,44	100,00	3 473
	A83	74,63	25,37	100,00	3 169
	A86	73,55	26,45	100,00	2 953

* Pour la langue maternelle, 3,35% des données manquent pour la cohorte de l'automne 1980, 3,42% pour celle de l'automne 1983 et 6,16% pour celle de l'automne 1986.

Graphique 1.4

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC à la formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, par langue maternelle, ensemble du réseau collégial

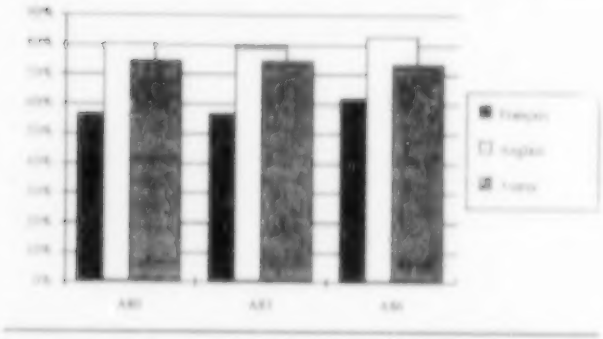

Les francophones privilégient davantage la formation générale s'ils fréquentent les collèges privés plutôt que les cégeps.

En examinant le comportement des trois groupes linguistiques à l'intérieur des cégeps et des collèges privés en ce qui a trait à leur orientation vers les programmes de la formation générale ou professionnelle, on constate des différences. En fait, dans les cégeps, les anglophones et les allophones choisissent toujours proportionnellement davantage les programmes de la formation générale que les francophones. Les proportions oscillent autour de 81% pour les premiers, de 76% pour les seconds et de 54% à 61% pour les derniers.

Par contre, dans les collèges privés, les francophones et les anglophones adoptent sensiblement le même comportement. En moyenne pour les trois cohortes, les francophones des collèges privés s'orientent vers la formation générale dans une proportion de près de 76% alors que cette proportion atteint environ 78% chez les anglophones inscrits dans un collège

privé. Quant aux allophones inscrits dans un collège privé, ils se comportent à peu près comme les francophones des cegeps et se dirigent vers la formation générale dans des proportions variant de 54% à 65% selon les cohortes.

Ainsi, indépendamment du type d'établissements qu'ils fréquentent, les anglophones choisissent les programmes de la formation générale dans des proportions voisines de 80%. Par contre, les francophones s'orientent davantage vers la formation générale lorsqu'ils s'inscrivent dans un collège privé tandis que les allophones font de même lorsqu'ils s'inscrivent dans un collège public. (voir tableau 1.18)

Contrairement aux anglophones et aux allophones, les francophones, femmes et hommes, choisissent dans des proportions semblables les programmes de la formation générale

Dans l'ensemble du réseau collégial, on remarque que les proportions d'hommes et de femmes sont relativement les mêmes pour chaque groupe linguistique soit environ 53% de femmes et 47% d'hommes. (voir tableau 1.19)

Par contre, les hommes et les femmes ne se comportent pas tout à fait de la même manière à l'intérieur des différents groupes linguistiques quant à leur orientation vers la formation générale ou professionnelle. On a vu plus haut que les hommes choisissent davantage les programmes de la formation générale que les femmes (63,5% contre 57,5% en 1980, 62,3% contre 58,5% en 1981 et 66% contre 64,4% en 1986). Pourtant, cette tendance est beaucoup moins forte chez les francophones que chez les anglophones et les allophones. En effet, les hommes allophones choisissent les programmes de la formation générale dans une proportion d'environ 81% alors que les femmes allophones font de même dans une proportion voisine de 68%. L'écart entre les hommes et les femmes allophones

Tableau 1.18

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel,
selon le type de formation, pour les cégeps et les collèges privés,
par langue maternelle*

Langue maternelle	Cohorte	Cégeps		Total		Coll. privés		Total	
		Gén.	Prof.	%	n	Gén.	Prof.	%	n
Française	A80	54,44	45,56	100,00	54 235	78,27	21,73	100,00	4 496
	A85	54,95	45,07	100,00	56 124	75,41	24,59	100,00	4 412
	A86	60,90	39,10	100,00	57 150	74,80	25,20	100,00	4 762
Anglaise	A80	80,74	19,26	100,00	5 271	77,09	22,91	100,00	605
	A85	79,40	20,60	100,00	4 829	76,58	23,42	100,00	727
	A86	83,14	16,86	100,00	4 942	80,10	19,90	100,00	496
Autres	A80	77,20	22,80	100,00	3 187	54,01	45,99	100,00	274
	A85	77,10	22,90	100,00	2 856	52,94	47,06	100,00	306
	A86	74,75	25,25	100,00	2 602	45,03	54,97	100,00	544

Tableau 1.19

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel,
selon le sexe, pour chaque groupe linguistique*,
ensemble du réseau collégial

Cohorte	Francophones			Anglophones			Allophones		
	F.	H.	total	F.	H.	total	F.	H.	total
A80	52,13	47,87	100,00	55,05	44,95	100,00	52,85	47,15	100,00
A85	52,57	47,43	100,00	52,52	47,48	100,00	53,23	46,77	100,00
A86	53,99	46,01	100,00	53,07	46,93	100,00	51,24	48,76	100,00

* Pour la langue maternelle, 3,55% des données manquent pour la cohorte de l'automne 1980, 3,42% pour celle de l'automne 1985 et 6,16% pour celle de l'automne 1986.

diminue d'à peine 1% de 1980 à 1984 et se situe à 12,9% en 1986. Les hommes et les femmes anglophones, pour leur part, s'orientent vers les programmes de la formation générale dans des proportions plus élevées que les allophones: environ 86% pour les hommes et 75% pour les femmes. L'écart d'environ 12% observé entre ceux-ci à l'automne 1980 a baissé à 8,1% en 1986. Les francophones, eux, se dirigent en moins grandes proportions vers les programmes de la formation générale, mais c'est chez eux qu'on observe le moins d'écarts entre les proportions d'hommes et de femmes qui choisissent la formation générale. En effet, en 1980, l'écart entre les hommes et les femmes francophones qui s'inscrivent à un programme de la formation générale est de 4,3% au profit des hommes. Cet écart passe en 1983 à 1,7%, toujours au profit des hommes puis, en 1986, à 0,5% mais cette fois au profit des femmes.

La situation est donc plutôt stable, de 1980 à 1986, chez les allophones, tant chez les hommes que chez les femmes. Par ailleurs, les femmes anglophones choisissent davantage la formation générale durant la même période (+4,4%) alors que les hommes anglophones présentent sensiblement les mêmes proportions de 1980 à 1986. D'autre part, on observe que les francophones, tant hommes que femmes, s'orientent davantage vers la formation générale avec le temps, mais également que cette augmentation est plus forte chez les femmes (+7,7%) que chez les hommes (+2,9%) de telle sorte, qu'en 1986, les femmes francophones choisissent proportionnellement autant les programmes de la formation générale que les hommes francophones. (voir tableau 1.20 et graphique 1.5)

Tableau 1.20

Proportions de femmes et d'hommes nouvellement inscrits dans un programme de DEC à la formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque groupe linguistique*, ensemble du réseau collégial

Cohorte	Francophones			Anglophones			Allophones		
	F.	H.	Ecart	F.	H.	Ecart	F.	H.	Ecart
A80	54,57	58,85	4,28	74,46	86,78	12,32	67,94	81,99	14,05
A83	55,87	57,61	1,74	73,99	84,48	10,49	69,12	80,90	11,78
A86	62,26	61,79	0,47	78,85	87,12	8,29	67,28	80,14	12,86

* Pour la langue maternelle, 3,35% des données manquent pour la cohorte de l'automne 1980, 3,42% pour celle de l'automne 1983 et 6,16% pour celle de l'automne 1986.

Graphique 1.5

Proportions de femmes et d'hommes nouvellement inscrits dans un programme de DEC à la formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque groupe linguistique, ensemble du réseau collégial

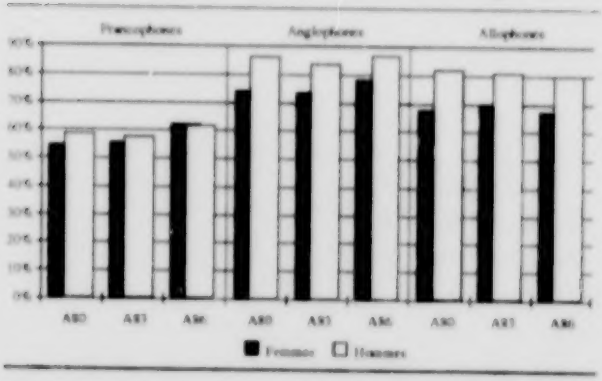

Place aux anglophones en sciences humaines et administratives:

Nous venons de remarquer que les anglophones et les allophones sont proportionnellement plus nombreux à se diriger vers les programmes de la formation générale que les francophones. En examinant de plus près les diverses familles de programmes de ce type de formation, on observe que la famille de programmes discriminante est principalement celle des sciences humaines et administratives. En effet, à l'automne 1980, 45% des anglophones, 40,7% des allophones et 27,2% des francophones choisissent le programme des sciences humaines et administratives; à l'automne 1986, les proportions sont respectivement de 50,5%, 44,8% et 30,4%. En 1986, il y a donc proportionnellement 20% d'anglophones de plus que de francophones et 14% d'allophones de plus que de francophones qui s'orientent vers les sciences humaines et administratives, ce qui explique en bonne partie les différences observées entre les trois groupes linguistiques quant à leur représentation au sein de la formation générale.

Les autres familles de programmes de la formation générale présentent des écarts beaucoup moins marqués entre les trois groupes linguistiques. En fait, on peut également remarquer que proportionnellement près de deux fois plus d'anglophones que d'allophones et de francophones se dirigent vers les programmes des arts et un peu plus d'allophones que de francophones et d'anglophones choisissent les programmes des lettres. Quant au programme des sciences, les anglophones et les allophones ont tendance à le choisir un peu moins en 1986 qu'en 1980 (24,3% en 1986 contre 26,4% en 1980 pour les anglophones et 21,8% en 1986 contre 25,5% en 1980 pour les allophones), alors qu'on observe le contraire chez les francophones (25,7% en 1986 contre 22,1% en 1980). Ainsi, à l'automne 1980, les anglophones étaient considérés comme le groupe linguistique qui, proportionnellement, s'orientait le plus vers le programme des sciences; à l'automne 1986, ce sont les francophones qui obtiennent ce résultat.

À la formation professionnelle, les francophones sont proportionnellement plus nombreux à choisir chacune des familles de programmes et ce, pour les trois cohortes (sauf pour les techniques artistiques, cohorte de 1983, et les techniques administratives, cohorte de 1986, où les allophones dépassent à peine les francophones). Mais là où l'écart est le plus marqué entre les trois groupes linguistiques, c'est dans les programmes des techniques administratives où les anglophones se retrouvent passablement loin derrière les francophones et les allophones. Les programmes des techniques biologiques et des techniques humaines, eux aussi, attirent relativement peu d'anglophones et d'allophones et ceux des techniques physiques sont encore choisis par peu d'anglophones. (voir tableau 1.21 et graphique 1.6)

Langue d'enseignement au secondaire ou langue maternelle, sensiblement les mêmes tendances

La grande majorité des élèves qui s'inscrivent dans un établissement d'enseignement collégial proviennent d'une école secondaire francophone: 66,4% en 1980, 75,8% en 1983 et 76% en 1986. Une proportion d'élèves d'environ 13% pour les trois cohortes proviennent d'une école secondaire anglophone tandis qu'une proportion d'élèves d'environ 2%, également pour les trois cohortes, proviennent d'une école secondaire dont l'enseignement est dispensé en français et en anglais. Le reste, ce sont des proportions d'élèves dont on ignore la langue d'enseignement au secondaire. (voir tableau 1.22)

Tableau [illegible]

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme du DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la famille de programmes, pour chaque groupe linguistique* ensemble du réseau collégial

Famille de programmes	Francophones			Anglophones			Allophones		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
Sciences	22,15	21,45	21,47	26,17	28,36	26,27	25,12	26,76	21,31
Sc. humaines et adm.	27,89	26,19	35,44	45,00	45,35	50,52	45,77	39,92	44,92
Arts	3,35	2,71	2,72	6,11	5,05	5,24	2,44	3,72	2,31
Lettres	3,96	3,46	3,21	2,77	2,28	2,47	4,84	4,25	4,15
Tech. bio.	6,55	6,02	6,02	2,32	2,05	2,51	1,38	1,71	2,20
Tech. phys.	10,69	11,38	8,53	2,44	2,62	1,94	3,88	3,43	4,31
Tech. hum.	5,25	3,17	4,47	2,52	2,66	2,48	1,29	1,51	1,92
Tech. adm.	18,56	19,50	18,16	10,68	11,71	8,84	16,78	14,36	18,26
Tech. art.	2,39	2,28	2,40	1,79	1,98	2,01	2,10	2,34	1,56
Total %	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
N	18 975	20 937	17 265	6 075	5 608	5 733	2 473	3 169	2 953

* Pour la langue maternelle, 3,35% des données manquent pour la cohorte de l'automne 1980, 3,42% pour celle de l'automne 1983 et 6,16% pour celle de l'automne 1986.

Tableau 1.21

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la famille de programmes, pour chaque groupe linguistique*, ensemble du réseau collégial

Famille de programmes		Francophones			Anglophones			Allophones		
		ABO	AB3	AB6	ABO	AB3	AB6	ABO	AB3	AB6
Sciences		22,15	24,43	25,67	26,37	26,36	24,27	25,52	26,76	21,81
Sc. humaines et adm.		27,20	26,10	30,44	45,00	45,53	50,52	40,72	39,92	44,80
Arts		3,35	2,71	2,72	6,11	5,03	5,26	3,44	3,72	2,81
Lettres		3,94	3,46	3,21	2,77	2,28	2,67	4,89	4,23	4,13
Tech. bio.		6,53	6,02	6,02	2,52	2,05	2,01	1,38	1,75	2,20
Tech. phys.		10,69	11,38	8,53	2,44	2,62	1,94	3,88	5,43	4,91
Tech. hum.		5,23	4,12	4,67	2,52	2,66	2,48	1,29	1,51	1,52
Tech. adm.		18,54	19,50	16,14	10,68	11,71	8,84	16,78	14,36	16,26
Tech. art.		2,39	2,28	2,60	1,79	1,98	2,01	2,10	2,34	1,56
Total	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	n	38 975	40 937	42 265	6 075	5 608	5 723	2 473	3 169	2 953

* Pour la langue maternelle, 3,35% des données manquent pour la cohorte de l'automne 1980, 3,42% pour celle de l'automne 1983 et 6,16% pour celle de l'automne 1986.

Graphique 1.6

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la famille de programmes, pour chaque groupe linguistique, ensemble du réseau collégial (cohorte de l'automne 1986)

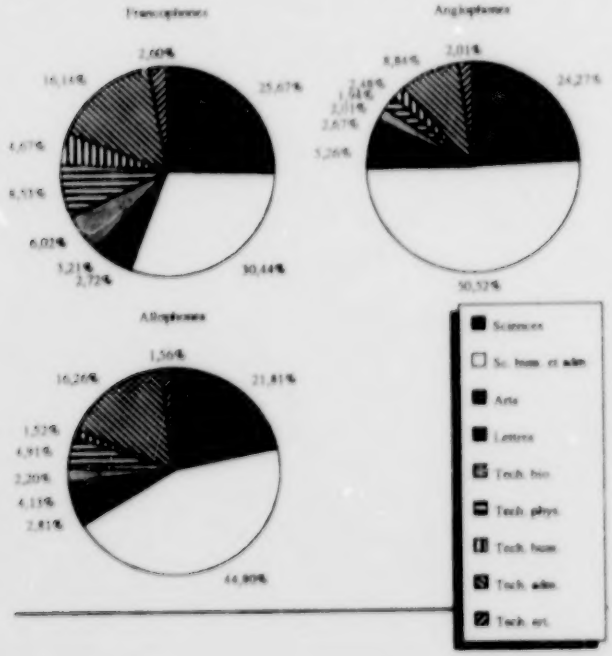

Par ailleurs, la tendance à s'inscrire dans un collège privé est sensiblement plus forte chez les élèves qui proviennent des écoles secondaires dispensant un enseignement dans les deux langues officielles que chez ceux qui sortent d'une école secondaire francophone ou d'une école

Tableau 1.22

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la langue d'enseignement au secondaire, ensemble du réseau collégial

Cohorte	Langue d'enseignement au secondaire				Total	
	Franç.	Ang.	Franç./ ang.	Données manquantes(21)	%	n
A80	66,36	12,85	1,64	19,15	100,00	49 172
A85	75,83	13,37	1,99	8,81	100,00	51 477
A86	76,05	14,12	2,08	7,77	100,00	54 284

secondaire anglophone. Ainsi, à l'automne 1980, 17% des élèves des écoles secondaires à enseignement francophone et anglophone se retrouvaient dans un collège privé contre environ 11% des élèves des écoles secondaires francophones ou anglophones. À l'automne 1986, ces proportions correspondaient respectivement à 20,4%, 11,3% et 10,2%. Ainsi, la préférence pour les collèges privés des élèves des écoles secondaires dispensant un enseignement en français et en anglais n'a cessé de croître de 1980 à 1986, tandis que celle des élèves des écoles

21. Pour certaines cohortes, des données concernant le cheminement scolaire au secondaire manquent dans des proportions relativement grandes pour les élèves dont on n'a pas pu retracer le dossier scolaire au secondaire. Il peut s'agir d'élèves qui n'ont pas fait leurs études secondaires au Québec, d'élèves qui ont fait leurs études secondaires au Québec mais qui les ont terminées avant 1980, d'élèves qui ont terminé leurs études secondaires à l'éducation permanente ou encore d'élèves dont nous avons pu retracer le dossier scolaire au secondaire mais dans lequel manquent certaines informations. Étant donné les proportions relativement grandes de données manquantes, nous avons cru bon de les inclure dans les tableaux concernant les variables du cheminement scolaire des élèves au secondaire. Dans la section portant plus spécifiquement sur les variables du cheminement scolaire des élèves au secondaire, nous allons tenter d'apporter certains éclaircissements sur la question des données manquantes. (voir p. 112)

secondaires soit francophones, soit anglophones est restée à peu près stable durant la même période. (voir tableau 1.23)

Tableau 1.23

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type d'établissements, par langue d'enseignement au secondaire

Langue d'ens. au secondaire	Cohorte	Cégeps	Coll. privés	Ecoles gouv.	Total %	Total #
Français	A80	87,95	11,35	0,70	100,00	32 629
	A83	88,28	10,72	1,00	100,00	39 037
	A86	87,85	11,27	0,88	100,00	41 273
Anglais	A80	88,83	11,09	0,08	100,00	6 317
	A83	88,30	11,64	0,06	100,00	6 881
	A86	89,72	10,24	0,04	100,00	7 666
Français/ anglais	A80	83,03	16,97	0,00	100,00	807
	A83	81,31	18,69	0,00	100,00	1 022
	A86	79,54	20,37	0,09	100,00	1 129
Données manquantes(24)	A80	84,12	15,24	0,64	100,00	9 419
	A83	76,00	23,27	0,73	100,00	4 537
	A86	63,45	36,03	0,52	100,00	4 216

24. Les données manquantes concernant la langue d'enseignement au secondaire sont relativement importantes pour les trois cohortes. Cependant, nous savons que d'une cohorte à l'autre, ces données manquantes concernent des proportions croissantes d'élèves âgés de 21 ans et plus: 15,33% en 1980, 40,12% en 1983 et 62,01% en 1986. Comme on l'a vu au tableau 1.8, les élèves âgés de 21 ans et plus s'orientent davantage vers les collèges privés que les plus jeunes et la proportion augmente avec le temps. Cela pourrait expliquer le fait que la proportion des élèves dont nous ignorons la langue d'enseignement au secondaire et qui se dirigent vers les collèges privés, augmente également de 1980 à 1986.

D'autre part, la répartition des élèves dans les programmes de la formation générale pour la langue d'enseignement au secondaire est sensiblement la même que celle qu'on a observée pour la langue maternelle. En effet, les élèves qui proviennent d'écoles secondaires francophones se dirigent proportionnellement moins vers les programmes de la formation générale que ceux qui sont issus d'écoles secondaires anglophones ou encore d'écoles qui dispensent un enseignement en français et en anglais. À l'automne 1980, les élèves provenant d'une école secondaire francophone se retrouvaient dans une proportion de 57,1% dans des programmes de la formation générale, contre 79,3% pour les élèves issus d'écoles secondaires anglophones et 82,9% pour les élèves ayant poursuivi leurs études secondaires dans une école dont l'enseignement est dispensé dans les deux langues officielles. À l'automne 1986, ces proportions étaient passées respectivement à 62.6%, 81% et 82,1%. On remarque que les élèves des écoles secondaires francophones ont augmenté leur représentation au sein des programmes de la formation générale de plus de 5% en 6 ans; ceux des écoles anglophones ont également augmenté leur représentation au sein de ces mêmes programmes de près de 2%, alors que ceux des écoles à enseignement francophone et anglophone ont maintenu leur représentation à environ 82%. (voir tableau 1.24)

Par ailleurs, lorsque les élèves s'inscrivent dans un cégep, ils sont moins portés à choisir les programmes de la formation générale s'ils ont étudié en français au secondaire que s'ils ont fait leurs études secondaires en anglais ou dans une école dont l'enseignement est dispensé en français et en anglais. Les proportions oscillent entre 54% et 61% pour les premiers et tournent autour de 80% pour les deux autres catégories d'élèves. Par contre, lorsque les élèves s'inscrivent dans un collège privé, plus de 75% des élèves, peu importe la langue d'enseignement au secondaire, optent pour la formation générale, les élèves des écoles francophones ou anglophones se retrouvant presque à égalité (environ 75%), mais devancés par ceux des écoles bilingues (environ 90%).

Tableau 1.24

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, par langue d'enseignement au secondaire, ensemble du réseau collégial

Langue d'ens. au secondaire	Cohorte	Formation générale	Formation profess.	Total %	Total N
Français	A80	57,06	42,94	100,00	52 629
	A83	57,12	42,88	100,00	59 057
	A86	62,62	37,38	100,00	41 373
Anglais	A80	79,31	20,69	100,00	6 317
	A83	77,58	22,42	100,00	6 881
	A86	81,02	18,98	100,00	7 666
Français/ anglais	A80	82,90	17,10	100,00	807
	A83	80,03	19,97	100,00	1 022
	A86	82,11	17,89	100,00	1 129
Données manquantes	A80	57,04	42,96	100,00	9 419
	A83	56,60	43,40	100,00	4 557
	A86	56,34	43,66	100,00	4 216

Ainsi, les élèves qui ont étudié en français au secondaire et ceux qui ont fréquenté une école secondaire bilingue choisissent davantage les programmes de la formation générale lorsqu'ils s'inscrivent dans un collège privé, tandis que ceux qui ont fréquenté une école secondaire anglophone s'orientent dans des proportions un peu plus élevées vers la formation générale lorqu'ils s'inscrivent dans un cegep. (voir tableau 1.25)

Tableau 1.25

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, pour les cégeps et les collèges privés, par langue d'enseignement au secondaire

Langue d'enseignement au secondaire	Cohorte	Cégeps		Total		Coll. privés		Total	
		Gén.	Prof.	%	n	Gén.	Prof.	%	n
Français	A80	54,75	45,25	100,00	28 699	78,17	21,83	100,00	3 702
	A83	55,32	44,68	100,00	34 464	76,63	23,37	100,00	4 185
	A86	61,31	38,69	100,00	36 259	76,65	23,35	100,00	4 650
Anglais	A80	79,86	20,14	100,00	5 611	75,46	24,54	100,00	701
	A83	78,87	21,13	100,00	6 076	67,92	32,08	100,00	801
	A86	81,90	18,10	100,00	6 878	73,50	26,50	100,00	785
Français/ anglais	A80	81,79	18,21	100,00	670	88,32	11,68	100,00	137
	A83	76,90	23,10	100,00	831	93,72	6,28	100,00	191
	A86	80,51	19,49	100,00	898	88,70	11,30	100,00	230
Données manquantes	A80	57,17	42,83	100,00	7 924	58,54	41,46	100,00	1 435
	A83	55,92	44,08	100,00	3 448	60,04	39,96	100,00	1 056
	A86	50,92	49,08	100,00	2 675	66,56	33,44	100,00	1 519

Des études collégiales surtout en français

Parmi les 83 établissements sur lesquels porte cette étude, nous comptons 68 établissements où la langue d'enseignement est le français, 12 établissements où l'enseignement est dispensé en anglais et 3 établissements où l'enseignement est dispensé soit en français, soit en anglais. Nous parlons d'établissements, mais il faut noter que c'est à l'entité juridique que nous nous référons.(25) Ainsi, la catégorie de la langue d'enseignement français/anglais renvoie à des entités juridiques qui renferment des établissements ou des centres d'enseignement dont les uns dispensent leur enseignement en français et les autres en anglais. Etant donné le mode de transmission actuel ou passé des données, il n'est pas possible, dans ce dernier cas précis, de distinguer les élèves qui se sont inscrits dans un établissement francophone de ceux qui se sont inscrits dans un établissement anglophone relevant tous les deux d'une même entité juridique. C'est pourquoi nous avons dû créer la catégorie de la langue d'enseignement au collégial français/anglais.

Etant donné la proportion des établissements d'enseignement collégial où l'enseignement est dispensé en français, il n'est pas étonnant de constater qu'au moins 77% des élèves qui entreprennent des études collégiales s'inscrivent dans des collèges francophones. Pour ce qui est des établissements anglophones, ceux-ci recrutent environ 19% des nouveaux inscrits à des programmes de DEC. Les établissements francophones et anglophones regroupés sous une même entité juridique reçoivent, quant à eux, 2,8% des inscriptions de l'automne 1980, 3,4% de celles de 1983 et 4% de celles de 1986. Il s'agit ici de la seule catégorie d'établissements qui ait connu une augmentation, légère toutefois, de la proportion d'inscrits de l'automne 1980 à celui de 1986. (voir tableau 1.26)

---

25. À l'exception du collège régional Champlain pour lequel nous avons pu distinguer les données des trois campus.

Tableau 1.26

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la langue d'enseignement au collégial, ensemble du réseau collégial

Cohorte	Langue d'enseignement au collégial				
	Français	Anglais	Franç./ang.	Total %	n
A80	78,25	19,01	2,76	100,00	49 172
A83	78,16	18,44	3,40	100,00	51 477
A86	77,63	18,35	4,02	100,00	54 264

En examinant la répartition des élèves selon le type d'établissements, on constate que les élèves qui optent pour un enseignement en anglais se répartissent entre les collèges publics et les collèges privés sensiblement de la même façon que ceux qui s'inscrivent dans un collège francophone. Ainsi, environ 90% des élèves qui choisissent un établissement dont l'enseignement est dispensé en français ou un établissement dont l'enseignement est dispensé en anglais, choisissent en même temps un établissement public et environ 9% optent plutôt pour un établissement privé. Cette tendance est relativement stable autant dans les collèges francophones que dans les collèges anglophones, les proportions variant de moins de 1% de l'automne 1980 à l'automne 1986.

En ce qui concerne les collèges anglophones et francophones regroupés sous une même entité juridique, on remarque qu'il s'agit uniquement de collèges privés. (voir tableau 1.27)

Tableau 1.27

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type d'établissements, par langue d'enseignement au collégial

Langue d'ens. au collégial	Cohorte	Cégeps	Coll. privés	Ecoles gouv.	Total %	Total #
français	A80	89,62	9,62	0,76	100,00	38 478
	A83	90,14	8,80	1,06	100,00	40 233
	A86	89,51	9,57	0,92	100,00	42 143
Anglais	A80	90,18	9,82	...	100,00	9 346
	A83	90,09	9,91	...	100,00	9 492
	A86	90,26	9,74	...	100,00	9 959
Français/ anglais	A80	...	100,00	...	100,00	1 356
	A83	...	100,00	...	100,00	1 752
	A86	...	100,00	...	100,00	2 182

Peu de formation professionnelle dans les collèges anglophones

Nous avons vu qu'environ 77% des nouveaux inscrits dans des programmes de DEC choisissent un établissement francophone. Parmi ceux-ci, environ 56% s'inscrivent à la formation générale aux automnes 1980 et 1983 et 61,5% à l'automne 1986. Pour ceux qui ont choisi un établissement anglophone, 80,3% s'inscrivent à la formation générale en 1980, 79,6% en 1983 et 82,9% en 1986. Quant aux établissements dont l'enseignement est dispensé soit en français, soit en anglais, 40,9% des élèves s'orientent vers la formation générale à l'automne 1980, 46,2% en 1983 et 54,3% en 1986. Ainsi, dans les trois catégories d'établissements (francophones, anglophones et francophones/anglophones), on peut noter une augmentation des inscriptions à la formation générale de l'automne 1980 à l'automne

1986 et ce, même si on a observé une diminution à l'automne 1983 pour les établissements anglophones. Parallèlement, on peut remarquer que proportionnellement peu d'élèves inscrits dans des collèges anglophones se dirigent vers les programmes de la formation professionnelle (19,7% en 1980, 20,4% en 1983 et 17,1% en 1986). (voir tableau 1.28)

Tableau 1.28

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, par langue d'enseignement au collégial, ensemble du réseau collégial

Langue d'ens. au collégial	Cohorte	Formation générale	Formation profess.	Total %	Total n
Français	A80	56,18	43,82	100,00	38 470
	A83	56,33	43,67	100,00	40 233
	A86	61,51	38,49	100,00	42 143
Anglais	A80	80,28	19,72	100,00	9 346
	A83	79,56	20,44	100,00	9 492
	A86	82,87	17,13	100,00	9 959
Français/ anglais	A80	40,86	59,14	100,00	1 356
	A83	46,18	53,82	100,00	1 752
	A86	54,26	45,74	100,00	2 182

Par ailleurs, en examinant les proportions d'élèves par type d'établissements selon le type de formation et ce, pour les collèges francophones et les collèges anglophones, on constate que seuls les cégeps francophones comptent une proportion d'élèves inscrits à la formation professionnelle supérieure à 40%. Dans les collèges privés francophones, la proportion

d'élèves inscrits à la formation professionnelle oscille autour de 16% pour les trois cohortes.(26)

Quant aux collèges anglophones, on y retrouve proportionnellement peu d'élèves inscrits à la formation professionnelle et ce, tant dans les cégeps que dans les collèges privés. En fait, pour les trois cohortes et les deux types d'établissements, on compte environ 19% d'élèves inscrits à la formation professionnelle.

En fait, les données que nous possédons font voir que les collèges privés, francophones ou anglophones, de même que les cégeps anglophones, ont une offre de programmes de la formation professionnelle moins vaste et moins étendue que les cégeps francophones. (voir tableau 1.29)

tableau 1.29

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, pour les cégeps et les collèges privés, pour le français et l'anglais, langues d'enseignement au collégial

Langue d'enseignement au collégial	Cohorte	Cégeps		Total		Coll. privés		Total	
		Gén.	Prof.	%	#	Gén.	Prof.	%	#
Français	A80	53,69	46,31	100,00	34 476	83,46	16,54	100,00	5 701
	A85	54,11	45,89	100,00	36 268	84,89	15,11	100,00	5 540
	A86	59,71	40,29	100,00	37 721	82,96	17,04	100,00	4 032
Anglais	A80	80,23	19,77	100,00	8 428	80,72	19,28	100,00	918
	A85	79,55	20,45	100,00	8 551	79,70	20,30	100,00	941
	A86	82,61	17,39	100,00	8 989	85,26	14,74	100,00	970

26. Il faut noter que les 40 cégeps francophones offrent des programmes de la formation professionnelle, alors que 8 collèges privés francophones sur un total de 21 offrent également des programmes de la formation professionnelle. En outre, les cégeps anglophones ont pu former certains programmes professionnels faute d'inscriptions.

Les allophones se dirigent de plus en plus vers les établissements d'enseignement collégial francophones

La langue maternelle semble être un facteur important dans le choix de la langue d'enseignement au collégial. À l'automne 1980, les francophones et les anglophones choisissaient dans des proportions semblables (plus de 90%) des collèges qui dispensent un enseignement dans leur langue maternelle. À l'automne 1986, cette proportion diminue légèrement chez les anglophones tandis qu'elle demeure relativement stable chez les francophones.

La proportion de francophones qui optent pour un enseignement collégial en anglais a à peine bougé de l'automne 1980 à l'automne 1986. Les anglophones, pour leur part, se dirigent un tout petit peu plus vers les établissements d'enseignement francophones : 5% en 1980, 6,5% en 1983 et 6,6% en 1986. En revanche, la proportion d'allophones qui se dirigent vers des collèges francophones était de 14,4% à l'automne 1980 et de 23,3% à l'automne 1986: elle a donc beaucoup augmenté. Bien que le premier choix des allophones demeure les établissements d'enseignement anglophones (à environ 75%), l'augmentation de la proportion des allophones dans les collèges francophones est d'autant plus importante que l'effectif total d'allophones a également augmenté de 1980 à 1986 (2 473 en 1980 et 2 953 en 1986). Quant aux collèges francophones et anglophones rattachés à une même entité juridique, ils regroupent une proportion plutôt faible de chacun des trois groupes linguistiques (entre 2% et 5%). (voir tableau 1.30)

En examinant les données sous un autre angle, c'est-à-dire à partir de la composition des collèges en termes de groupes linguistiques, nous remarquons que la proportion de francophones au sein des établissements dispensant leur enseignement en français diminue de moins de 1% de l'automne 1980 à l'automne 1986 alors que, toujours dans les établissements

Tableau 1.30

Proportions des groupes linguistiques* nouvellement inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la langue d'enseignement au collégial, ensemble du réseau collégial

Groupe linguistique	Cohorte	Langue d'enseignement au collégial			Total	
		Français	Anglais	Franç./ang.	%	N
Francophones	A80	94,80	3,01	2,19	100,00	38 975
	A83	94,02	3,83	2,15	100,00	40 937
	A86	94,07	3,75	2,18	100,00	42 265
Anglophones	A80	5,00	92,53	2,47	100,00	6 075
	A83	6,49	90,91	2,60	100,00	5 608
	A86	6,62	90,93	2,45	100,00	5 723
Allophones	A80	14,40	80,63	4,97	100,00	2 473
	A83	19,69	75,96	4,35	100,00	3 169
	A86	23,26	73,18	3,56	100,00	2 953

* Pour la langue maternelle, 3,35% des données manquent pour la cohorte de l'automne 1980, 5,42% pour celle de l'automne 1983 et 6,16% pour celle de l'automne 1986.

francophones, celle des anglophones reste stable et celle des allophones augmente légèrement durant la même période. En effet, au sein des collèges francophones, la proportion des francophones passe de 98,2% à 97,4% de 1980 à 1986 tandis que la proportion d'anglophones demeure inférieure à 1% et celle des allophones passe de 1% à 1,7% durant la même période.

Quant aux collèges qui dispensent leur enseignement en anglais, on se rend compte que la représentation des anglophones y a diminué. Ce phénomène s'explique non seulement par la diminution du nombre d'anglophones fréquentant les collèges anglophones, mais également par l'augmentation de la présence de francophones et d'allophones. Ainsi, à l'automne 1986,

les anglophones ne comptent plus que pour 58,2% des élèves inscrits à des programmes de DEC dans les collèges anglophones, alors qu'en 1980, ils comptaient pour 64%. Quant aux francophones et allophones, leur représentation au sein des collèges anglophones a augmenté depuis l'automne 1980 et ils s'y retrouvent, à l'automne 1986, dans des proportions respectives de 17,7% et 24,2%. (voir tableau 1.31)

Tableau 1.31

Composition des établissements d'enseignement collégial francophones et anglophones en termes de groupes linguistiques* nouvellement inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Langue d'ens. au collégial	Cohorte	Groupes linguistiques: Francophones N	Francophones %	Anglophones N	Anglophones %	Allophones N	Allophones %	Total N	Total %
Français	A80	36 947	98,24	304	0,81	356	0,95	37 607	100,00
	A83	38 488	97,50	364	0,92	624	1,58	39 476	100,00
	A86	39 760	97,39	379	0,93	687	1,68	40 826	100,00
Anglais	A80	1 175	13,37	5 621	63,95	1 994	22,68	8 790	100,00
	A83	1 570	17,30	5 098	56,18	2 407	26,52	9 075	100,00
	A86	1 583	17,69	5 204	58,16	2 161	24,15	8 948	100,00

* Pour la langue maternelle, 3,35% des données manquent pour la cohorte de l'automne 1980, 3,42% pour celle de l'automne 1983 et 6,16% pour celle de l'automne 1986.

Le choix de la formation générale: une question de culture et de "structure"

On a déjà vu que les anglophones se dirigent en plus grandes proportions vers les programmes de la formation générale que les francophones, que les élèves des collèges anglophones se dirigent en proportions croissantes vers les programmes de la formation générale de 1980 à 1986 et que les anglophones prennent proportionnellement de moins en moins de place dans les collèges anglophones durant la même période. On peut alors douter du fait que les inscriptions dans les programmes de la formation générale dans les collèges anglophones soit uniquement le fait des anglophones puisque l'on observe dans ces collèges que les inscriptions à la formation générale augmentent de près de 3% de 1980 à 1986 alors que la proportion des anglophones dans ces mêmes collèges diminue de près de 6% durant la même période.

On pourrait penser que l'augmentation de la représentation des allophones dans les collèges anglophones (environ 2%) vient compenser la diminution de la représentation des anglophones dans ces mêmes collèges (environ 6%), car on a également vu que les allophones choisissent les programmes de la formation générale dans une proportion plutôt élevée, soit environ 74%. Mais cet élément serait insuffisant. On pourrait en outre penser que les francophones inscrits dans des collèges anglophones s'orientent davantage vers les programmes de la formation générale que les francophones inscrits dans un établissement dont l'enseignement est dispensé en français. Qu'en est-il au juste?

En fait, pour chaque groupe linguistique, la proportion des élèves qui se dirigent vers la formation générale est plus grande pour ceux qui fréquentent les établissements d'enseignement collégial anglophones que pour ceux qui fréquentent les établissements dont l'enseignement est dispensé en français. Ainsi, les anglophones et les allophones sont plus

nombreux, toutes proportions gardées, que les francophones à s'orienter vers la formation générale, mais les écarts s'atténuent lorsque les élèves fréquentent un collège anglophone. Cela porte à croire que la propension à se diriger vers les programmes de la formation générale ne serait pas seulement une question de culture, mais peut-être également une question de "structure", c'est-à-dire une question d'organisation privilégiant des choix différents, lesquels pourraient être des reflets culturels. (voir tableau 1.32 et graphique 1.7)

Tableau 1.32

Répartition des groupes linguistiques* nouvellement inscrits dans un programme de DEC à la formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les collèges francophones et les collèges anglophones

Groupe linguistique	Cohorte	Coll. francophones		Coll. anglophones	
		#	%	#	%
Francophones	A80	20 761	56,19	840	71,49
	A83	21 660	56,28	1 151	72,04
	A86	24 520	61,67	1 270	80,23
Anglophones	A80	199	65,46	4 671	83,10
	A83	236	64,86	4 190	82,19
	A86	277	73,09	4 438	85,28
Allophones	A80	256	71,91	1 584	79,44
	A83	419	67,15	1 958	80,52
	A86	443	64,48	1 723	79,73

* Pour la langue maternelle, 3,35% des données manquent pour la cohorte de l'automne 1980, 3,42% pour celle de l'automne 1983 et 6,16% pour celle de l'automne 1986.

Graphique 1.7

Proportions des groupes linguistiques nouvellement inscrits dans un programme de DEC à la formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les collèges francophones et les collèges anglophones

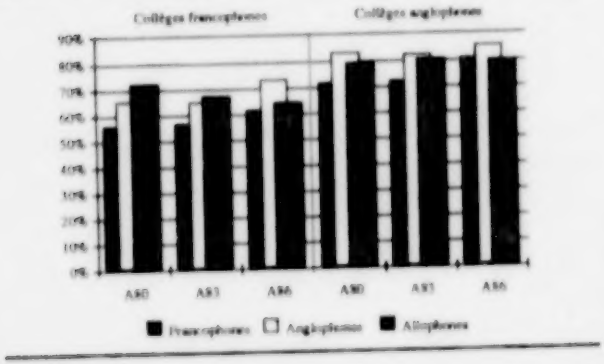

Pour ce qui est de la question de "structure", on peut se demander quels sont les choix offerts aux élèves des collèges francophones et à ceux des collèges anglophones qui aimeraient se diriger vers la formation professionnelle. En examinant l'éventail des programmes de DEC de la formation professionnelle dans les collèges anglophones et dans les collèges francophones, on remarque que le premier est beaucoup moins large que le second. En fait, si l'on rapporte le nombre total de programmes de formation professionnelle offerts d'une part dans les collèges francophones et d'autre part dans les collèges anglophones, à l'effectif fréquentant chacune des deux catégories d'établissements, on constate que les collèges francophones offrent 1 programme de la formation professionnelle pour environ 85 élèves, tandis que les collèges anglophones offrent, quant à eux, 1 programme de la formation professionnelle pour environ 150 élèves. Il n'est donc pas étonnant d'observer que, proportionnellement, beaucoup moins d'élèves des collèges anglophones se dirigent vers les programmes de la formation professionnelle. (voir tableau 1.33)

Tableau 1.33

Nombre de programmes de DEC différents de la formation professionnelle et nombre total de programmes de la formation professionnelle offerts dans les collèges francophones et les collèges anglophones

Établissements	Automne 1980		Automne 1985		Automne 1986	
	Programmes différents	N total	Programmes différents	N total	Programmes différents	N total
Collèges francophones	125	463	127	478	124	489
Collèges anglophones	37	62	40	63	43	67

La structure de l'offre des programmes de la formation professionnelle dans les collèges anglophones et les collèges francophones joue probablement un rôle dans le choix des élèves qui fréquentent chacun de ces établissements. Toutefois, une question de culture entre certainement aussi en ligne de compte puisque, comme on a pu le voir au tableau 1.32, les anglophones et les allophones choisissent davantage les programmes de la formation générale que les francophones et ce, tant dans les collèges francophones que dans les établissements où l'enseignement est dispensé en anglais.

Les francophones subissent plus que les anglophones l'influence de la langue d'enseignement au secondaire pour le choix de la langue d'enseignement au collégial

Finalement, on remarque, tant pour les francophones que les anglophones, que lorsque les élèves étudient au secondaire dans leur langue maternelle ils se dirigent environ à 95% vers un établissement collégial qui dispense également son enseignement dans leur langue maternelle. Par contre, lorsque les élèves étudient au secondaire dans une langue qui n'est

pas leur langue maternelle, on se rend compte que la langue d'enseignement au secondaire ne semble pas exercer le même type d'influence sur les francophones et les anglophones quant à leur choix de la langue d'enseignement au collégial.

Ainsi, à l'automne 1980, 79,7% des francophones qui ont fait leurs études secondaires en anglais choisissent également l'anglais comme langue d'enseignement au collégial. À l'automne 1983 et 1986, cette proportion était respectivement de 86,2% et 83,2%. On peut donc constater que pour les francophones, le fait d'étudier en anglais au secondaire entraine le choix de l'anglais comme langue au collégial pour la très grande majorité d'entre eux.

En ce qui concerne les anglophones qui ont étudié en français au secondaire, on observe qu'à l'automne 1980, seulement 39,5% d'entre eux choisissent également le français comme langue d'enseignement au collégial. À l'automne 1983 et 1986, cette proportion représentait respectivement 46,4% et 52,2%. En fait, même si l'on remarque que l'influence de la langue d'enseignement au secondaire sur le choix de la langue d'enseignement au collégial semble augmenter de 1980 à 1986, il n'en demeure pas moins que cette influence est moins forte chez les anglophones que chez les francophones.

Quant aux allophones, la langue d'enseignement au secondaire semble relativement déterminante quant au choix de la langue d'enseignement au collégial. Ainsi, à l'automne de 1980 et à celui de 1983, environ 72% des allophones qui ont étudié en français au secondaire choisissent également le français comme langue d'enseignement au collégial. À l'automne 1986, cette proportion atteint 81,2%. Par contre, on observe qu'environ 95% des allophones des trois cohortes qui ont fait leurs études secondaires en anglais s'orientent vers des collèges dont l'enseignement est dispensé en anglais. (voir tableau 1.34 et schéma 1)

Tableau 1.94

Proportions des groupes linguistiques nouvellement inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la langue d'enseignement au collégial, par langue d'enseignement au secondaire*

FRANCOPHONES

Langue d'ens. au secondaire	Cohorte	Langue d'enseignement au collégial			Total	
		Français	Anglais	Fr.\Ang.	%	n
Français	A80	96,83	1,21	1,96	100,00	51 979
	A83	96,15	1,79	2,06	100,00	57 873
	A86	95,82	2,17	2,01	100,00	59 551
Anglais	A80	17,80	79,72	2,48	100,00	646
	A83	10,75	86,23	3,02	100,00	828
	A86	16,01	83,18	0,81	100,00	737

ANGLOPHONES

Langue d'ens. au secondaire	Cohorte	Langue d'enseignement au collégial			Total	
		Français	Anglais	Fr.\Ang.	%	n
Français	A80	39,50	58,62	1,88	100,00	319
	A83	46,41	50,96	2,63	100,00	418
	A86	52,21	45,54	2,25	100,00	404
Anglais	A80	2,42	95,92	1,66	100,00	4 217
	A83	3,07	96,40	2,53	100,00	4 306
	A86	2,53	95,65	1,82	100,00	4 502

ALLOPHONES

Langue d'ens. au secondaire	Cohorte	Langue d'enseignement au collégial			Total	
		Français	Anglais	Fr.\Ang.	%	n
Français	A80	72,54	24,01	3,65	100,00	329
	A83	71,84	24,90	3,26	100,00	735
	A86	81,24	16,38	2,38	100,00	757
Anglais	A80	0,69	95,59	3,72	100,00	1 451
	A83	0,75	94,78	4,47	100,00	1 744
	A86	0,63	95,70	3,67	100,00	1 905

* Pour la langue maternelle, 3,35% des données manquent pour la cohorte de l'automne 1980, 3,42% pour celle de l'automne 1983 et 6,10% pour celle de l'automne 1986. Pour la langue d'enseignement au secondaire, il manque respectivement 19,10%, 8,81% et 7,77% des données.

Schéma 1

Proportions de chaque groupe linguistique ayant étudié en français au secondaire et qui s'inscrivent dans un collège francophone et proportions de chaque groupe linguistique ayant étudié en anglais au secondaire et qui s'inscrivent dans un collège anglophone (ensemble des trois cohortes)

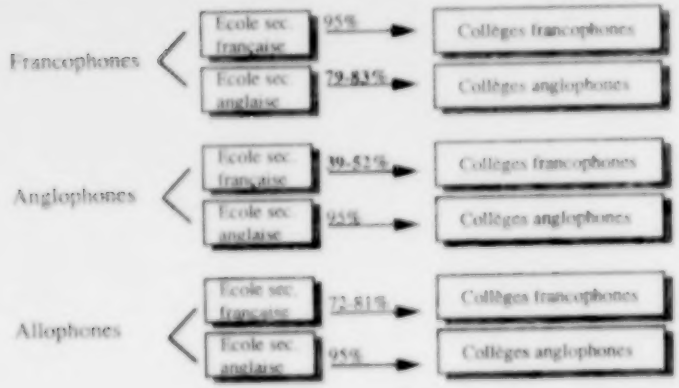

DU SECONDAIRE AU COLLÉGIAL, CONTINUITÉ OU CHANGEMENT? QUELQUES DONNÉES EN RAPPORT AVEC LE VÉCU AU SECONDAIRE

On peut se demander quel type d'établissements d'enseignement collégial et quel type de formation choisiront, d'une part, les élèves qui proviennent d'écoles secondaires privées et, d'autre part, ceux qui ont fréquenté une école secondaire publique. Par ailleurs, les élèves qui ont suivi une formation professionnelle au secondaire et qui entreprennent des études collégiales s'inscrivent-ils également dans des programmes de la formation professionnelle? De plus, à leur entrée dans un collège, les élèves détiennent-ils tous un diplôme d'études secondaires? Voilà quelques questions auxquelles, entre autres, nous nous intéresserons dans la section qui suit. Mais avant de procéder, il nous apparaît opportun de tenter d'apporter quelques éclaircissements concernant les données manquantes.

On pourra remarquer, nous l'avons déjà dit, qu'un nombre relativement grand de données concernant les variables du cheminement scolaire au secondaire manquent pour chacune des cohortes. Les données manquantes s'expliquent par le fait que nous n'avons pas pu retracer le dossier du secondaire de l'élève parce qu'il n'a pas fait ses études secondaires au Québec, parce qu'il a fait ses études secondaires au Québec mais les a terminées avant 1980, parce qu'il a terminé ses études secondaires à l'éducation permanente ou encore, si nous avons pu retracer le dossier du secondaire de l'élève, certaines informations manquent.

Ce que nous savons à propos des données manquantes est qu'une proportion plutôt importante d'entre elles concernent des élèves plus âgés que la moyenne. Ainsi, en 1980, 43,5% des données manquantes se rapportent à des élèves âgés de 18 ans et plus. Cette proportion passe à 62,7% en

1983 et à 81,5% en 1986. Si l'on considère seulement les élèves âgés de 21 ans et plus, la proportion de données manquantes passe de 15,3% en 1980 à 40,1% en 1983 et 62% en 1986. Par conséquent, nous devrions observer pour les données manquantes, des cheminements qui se rapprochent de ceux des élèves plus âgés et ce, d'autant plus pour la cohorte de 1986 que pour celle de 1980. Comme nous l'avons vu aux tableaux 1.7 et 1.8, les élèves plus âgés choisissent davantage la formation professionnelle et les collèges privés que les plus jeunes. Toutefois, dans les collèges privés, les élèves âgés de 21 ans et plus s'inscrivent de plus en plus à la formation générale.

Par ailleurs, nous savons également qu'entre 72% et 85% des élèves dont nous ignorons certaines informations concernant les variables du cheminement scolaire au secondaire, s'inscrivent dans un établissement d'enseignement collégial francophone. Par conséquent, compte tenu du fait que les établissements d'enseignement collégial francophones sont fréquentés par des francophones à au moins 97%, la très grande majorité des données manquantes pourraient être attribuées à des francophones. Il s'ensuit que le cheminement observé dans le cas des données manquantes devrait se rapprocher de celui enregistré pour les francophones.

Quand l'école secondaire privée prépare à la formation générale

La très grande majorité des élèves qui s'inscrivent dans un établissement d'enseignement collégial proviennent d'une école secondaire publique. En effet, les proportions d'élèves issus d'écoles secondaires publiques représentent 68,3% à l'automne 1980, 75,6% à l'automne 1983 et 73,8% à l'automne 1986. Quant aux élèves qui ont terminé leurs études secondaires dans une école privée, ils représentent entre 15% et 18% des élèves des trois cohortes. (voir tableau 1.35)

Tableau 1.35

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le statut de l'école secondaire d'origine, ensemble du réseau collégial

Cohorte	Écoles publiques	Écoles privées	Données manquantes	Total %	Total n
A80	68,51	14,95	16,76	100,00	49 172
A85	75,57	16,82	7,61	100,00	51 477
A86	73,79	18,47	7,74	100,00	54 784

Dans l'ensemble du réseau collégial, les élèves qui proviennent d'une école secondaire privée s'orientent davantage vers les programmes de la formation générale que ceux qui ont fait leurs études secondaires dans une école publique. En 1980, les premiers s'inscrivaient dans une proportion de 79,5% dans des programmes de la formation générale contre 57% pour ceux qui provenaient d'une école secondaire publique. Même si la proportion globale de ceux qui s'inscrivent à la formation générale a augmenté de 1980 à 1986, il existe toujours en 1986 un écart d'environ 20% entre les élèves qui sont issus d'une école secondaire privée et ceux qui ont étudié dans une école secondaire publique, écart à l'avantage des premiers. (voir tableau 1.36)

En répartissant ces données par type d'établissements au collégial, on constate que les élèves des écoles secondaires publiques choisissent les programmes de la formation générale dans des proportions relativement semblables selon qu'ils s'inscrivent dans un cégep ou dans un collège privé. Ainsi, à l'automne 1980, 57% des élèves provenant d'une école secondaire publique qui s'inscrivent dans un cégep choisissent la

formation générale contre 61,5% des élèves de la même catégorie d'écoles secondaires qui, eux, ont préféré s'inscrire dans un collège privé. À l'automne 1986, ces proportions sont passées respectivement à 62,3% et 60,2%.

Tableau 1.16

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, par statut de l'école secondaire d'origine, ensemble du réseau collégial

Statut de l'école secondaire	Cohorte	Formation générale	Formation profess.	Total %	Total n
Public	A80	57,03	42,97	100,00	33 591
	A83	56,42	43,58	100,00	38 901
	A86	61,74	38,26	100,00	40 056
Privé	A80	79,53	20,47	100,00	7 339
	A83	79,44	20,56	100,00	8 657
	A86	82,30	17,70	100,00	10 029
Données manquantes	A80	56,73	43,27	100,00	8 242
	A83	56,03	43,97	100,00	5 919
	A86	56,41	43,59	100,00	4 199

Quant aux élèves qui ont terminé leurs études secondaires dans une école privée, ils choisissent les programmes de la formation générale dans une proportion d'environ 75% pour les trois cohortes s'ils s'inscrivent dans un cégep et dans une proportion de près de 92% s'ils s'inscrivent dans un collège privé.

Les élèves qui proviennent d'une école secondaire privée s'orientent donc davantage vers la formation générale que les élèves des écoles publiques et ce, peu importe s'ils s'inscrivent dans un cégep ou dans un collège privé. De plus, le type d'établissements choisi au collégial ne semble

pas favoriser ou défavoriser, l'un plus que l'autre, l'orientation vers les programmes de la formation professionnelle pour les élèves issus d'une école secondaire publique. Par contre, pour les élèves qui proviennent d'une école secondaire privée, le fait de s'inscrire dans un cégep ou un collège privé ne semble pas avoir le même effet sur le choix du type de formation, des écarts d'au moins 12% étant perceptibles entre les deux types d'établissements. (voir tableau 1.37)

Tableau 1.37

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, pour les cégeps et les collèges privés, par statut de l'école secondaire d'origine

Statut de l'école secondaire	Cohorte	Cégeps		Total		Coll. privés		Total	
		Gén.	Prof.	%	n	Gén.	Prof.	%	n
Public	A80	57,04	42,96	100,00	31 242	61,48	38,52	100,00	2 165
	A85	56,78	43,22	100,00	36 095	57,72	42,28	100,00	2 486
	A86	62,27	37,73	100,00	37 048	60,15	39,85	100,00	2 700
Privé	A80	73,95	26,05	100,00	4 833	91,93	8,07	100,00	2 455
	A85	74,58	25,42	100,00	5 854	91,68	8,32	100,00	2 750
	A86	78,89	21,11	100,00	7 000	91,68	8,32	100,00	2 969
Données manquantes	A80	56,77	43,23	100,00	6 829	58,75	41,25	100,00	1 355
	A85	54,53	45,47	100,00	2 870	61,55	38,45	100,00	1 017
	A86	50,98	49,02	100,00	2 662	66,67	33,33	100,00	1 515

Par ailleurs, une faible proportion (environ 6%) des élèves des écoles secondaires publiques choisissent le secteur privé pour entreprendre leurs études collégiales. Il en va autrement pour les élèves des écoles secondaires privées, dont environ 30% choisissent de faire leur première inscription au collégial dans un collège privé et ce, même si on peut noter une légère baisse de cette tendance au profit des collèges publics. (voir tableau 1.38)

pas favoriser ou défavoriser, l'un plus que l'autre, l'orientation vers les programmes de la formation professionnelle pour les élèves issus d'une école secondaire publique. Par contre, pour les élèves qui proviennent d'une école secondaire privée, le fait de s'inscrire dans un cégep ou un collège privé ne semble pas avoir le même effet sur le choix du type de formation, des écarts d'au moins 12% étant perceptibles entre les deux types d'établissements. (voir tableau 1.37)

Tableau 1.37

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation, pour les cégeps et les collèges privés, par statut de l'école secondaire d'origine

Statut de l'école secondaire	Cohorte	Cégeps		Total		Coll. privés		Total	
		Gén.	Prof.	%	#	Gén.	Prof.	%	#
Public	A80	57,04	42,96	100,00	31 242	61,48	38,52	100,00	2 165
	A83	56,78	43,22	100,00	36 095	57,72	42,28	100,00	2 486
	A86	62,27	37,73	100,00	37 048	60,15	39,85	100,00	2 700
Privé	A80	73,95	26,05	100,00	4 833	91,93	8,07	100,00	2 455
	A83	74,58	25,42	100,00	5 854	91,68	8,32	100,00	2 730
	A86	78,89	21,11	100,00	7 000	91,68	8,32	100,00	2 969
Données manquantes	A80	56,77	43,23	100,00	6 829	58,75	41,25	100,00	1 355
	A83	54,53	45,47	100,00	2 870	61,55	38,45	100,00	1 017
	A86	50,98	49,02	100,00	2 642	66,67	33,33	100,00	1 515

Par ailleurs, une faible proportion (environ 6%) des élèves des écoles secondaires publiques choisissent le secteur privé pour entreprendre leurs études collégiales. Il en va autrement pour les élèves des écoles secondaires privées, dont environ 30% choisissent de faire leur première inscription au collégial dans un collège privé et ce, même si on peut noter une légère baisse de cette tendance au profit des collèges publics. (voir tableau 1.38)

Tableau 1.38

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type d'établissements, par statut de l'école secondaire d'origine

Statut de l'école secondaire	Cohorte	Cégeps	Coll. privés	Écoles gouv.	Total %	Total n
Public	A80	93,01	6,44	0,55	100,00	33 591
	A83	92,79	6,39	0,82	100,00	38 901
	A86	92,49	6,74	0,77	100,00	40 056
Privé	A80	65,86	33,45	0,69	100,00	7 339
	A83	67,63	31,53	0,84	100,00	8 657
	A86	69,80	29,60	0,60	100,00	10 029
Données manquantes	A80	82,86	16,43	0,71	100,00	8 242
	A83	73,23	25,95	0,82	100,00	3 919
	A86	63,39	36,08	0,53	100,00	4 199

De plus en plus d'élèves ayant suivi une formation professionnelle au secondaire s'orientent, au collégial, vers la formation générale

Les élèves qui ont terminé leurs études secondaires au sein de la formation professionnelle représentent une faible proportion des élèves qui se dirigent vers les études collégiales (2,7% en 1980, 6,1% en 1983 et 3,8% en 1986), mais on peut toutefois remarquer que cette proportion a augmenté légèrement au fil des années. (voir tableau 1.39)

Tableau 1.39

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation au secondaire, ensemble du réseau collégial

Cohorte	Type de formation au secondaire			Total	
	Formation générale	Formation profess.	Données manquantes	%	N
A80	82,47	2,74	14,79	100,00	49 172
A85	86,28	6,10	7,62	100,00	51 477
A86	88,48	5,79	7,73	100,00	54 284

Parmi les élèves qui ont terminé leurs études secondaires à la formation professionnelle, la proportion qui s'oriente vers des programmes de la formation générale a augmenté d'environ 13%, passant de 29,1% (N = 391) à l'automne 1980 à 42,3% (N = 870) à l'automne 1986 et ce, dans l'ensemble du réseau collégial. Par contre, on remarque que les élèves qui ont suivi une formation générale au secondaire sont toujours proportionnellement plus enclins que ceux qui ont suivi une formation professionnelle au secondaire, à s'inscrire au collégial dans des programmes de la formation générale. Ainsi, pour l'ensemble du réseau collégial, les proportions représentent respectivement 62% contre 29,1% en 1980, 62,3% contre 37% en 1983 et 66,9% contre 42,3% en 1986.

La proportion des élèves qui ont reçu une formation générale au secondaire et qui s'inscrivent dans un programme de la formation générale au collégial a légèrement augmenté entre 1980 et 1986 (+4,9%), alors qu'elle s'est accrue davantage (+13,2%) pour les élèves qui ont suivi des études secondaires professionnelles. (voir tableau 1.40)

Tableau 1.40

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation au collégial, par type de formation au secondaire, ensemble du réseau collégial

Formation au secondaire	Cohorte	Type de formation au collégial: Formation générale	Formation profess.	Total: %	n
Générale	A80	62,00	38,00	100,00	40 550
	A83	62,29	37,71	100,00	44 415
	A86	66,87	33,13	100,00	48 032
Profess.	A80	29,05	70,95	100,00	1 346
	A83	37,04	62,96	100,00	3 140
	A86	42,29	57,71	100,00	2 057
Données manquantes	A80	56,90	43,10	100,00	7 276
	A83	55,97	44,03	100,00	3 922
	A86	56,38	43,62	100,00	4 195

En examinant cette fois la répartition selon le type de formation au collégial par type d'établissements et par type de formation au secondaire, on remarque que les élèves qui ont eu une formation générale au secondaire sont proportionnellement plus nombreux à poursuivre leurs études dans ce même type de formation au collégial s'ils s'inscrivent dans un collège privé que s'ils s'inscrivent dans un collège public. Les proportions sont de l'ordre de 79% pour les trois cohortes dans le premier cas et oscillent entre 60% et 65% dans le deuxième cas. Alors qu'on note une certaine stabilité de l'inscription à la formation générale dans les collèges privés de 1980 à 1986 pour les élèves ayant eu une formation générale au secondaire, dans les cégeps, toujours pour la même catégorie d'élèves, on note une augmentation d'environ 5% durant la même période.

Les élèves qui ont terminé leurs études secondaires à la formation professionnelle sont proportionnellement plus nombreux à se diriger vers les programmes de la formation générale lorsqu'ils s'inscrivent dans un cegep que lorsqu'ils s'inscrivent dans un collège privé. En effet, les proportions sont respectivement de 30,6% contre 15,2% en 1980, de 39,2% contre 17,1% en 1983 et de 45,4% contre 14,8% en 1986. Alors que pour ces élèves inscrits dans un cegep on note une augmentation de près de 15% des inscriptions à la formation générale de 1980 à 1986, on observe plutôt une certaine stabilité voire une légère diminution dans les collèges privés durant la même période. (voir tableau 1.41)

Tableau 1.41

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type de formation au collégial, pour les cégeps et les collèges privés, par type de formation au secondaire

Formation au secondaire	Cohorte	Cégeps		Total		Coll. privés		Total	
		Gén.	Prof.	%	#	Gén.	Prof.	%	#
Générale	A80	60,15	39,85	100,00	35 696	79,16	20,84	100,00	4 621
	A83	60,72	39,28	100,00	39 111	79,04	20,96	100,00	4 920
	A86	65,77	34,23	100,00	42 199	78,88	21,12	100,00	5 473
Profess.	A80	30,60	69,40	100,00	1 206	16,18	83,82	100,00	136
	A83	39,21	60,79	100,00	2 836	17,06	82,94	100,00	299
	A86	45,39	54,61	100,00	1 853	14,80	85,20	100,00	196
Données manquantes	A80	57,18	42,82	100,00	6 004	57,80	42,20	100,00	1 218
	A83	54,53	45,47	100,00	2 872	61,54	38,46	100,00	1 014
	A86	50,90	49,10	100,00	2 658	66,67	33,33	100,00	1 515

Par ailleurs, les données ventilées selon le type d'établissements nous permettent de constater qu'il n'y a à peu près pas de différence entre les élèves qui ont eu une formation générale au secondaire et ceux qui ont eu une formation professionnelle au secondaire quant au choix de type d'établissements. Ainsi, environ 88% des élèves qui ont terminé leurs études secondaires à la formation générale s'inscrivent dans un collège public, alors qu'environ 11% choisissent plutôt un collège privé. Ces proportions sont respectivement d'environ 90% et 10% pour les élèves qui ont reçu une formation professionnelle au secondaire. (voir tableau 1.42)

Tableau 1.42

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme du DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le type d'établissements, par type de formation au secondaire

Formation au secondaire	Cohorte	Cégeps	Coll. privés	Écoles gouv.	Total %	n
Générale	A80	88,03	11,39	0,58	100,00	40 590
	A85	88,05	11,08	0,87	100,00	44 415
	A86	87,85	11,40	0,75	100,00	48 032
Profess.	A80	89,67	[illegible]	0,33	100,00	7 344
	A85	90,52	[illegible]	0,16	100,00	8 140
	A86	90,38	[illegible]	0,39	100,00	2 057
Données manquantes	A80	82,52	16,74	0,74	100,00	7 274
	A85	73,23	25,85	0,92	100,00	1 522
	A86	65,35	34,12	0,53	100,00	1 191

De la formation professionnelle du secondaire aux études collégiales: peu d'élèves en sciences, mais de plus en plus en sciences humaines et administratives

Nous avons déjà constaté que la majorité des élèves qui ont terminé leurs études secondaires à la formation professionnelle et qui décident de poursuivre leurs études dans un établissement d'enseignement collégial, s'orientent vers des programmes de la formation professionnelle (71% en 1980, 63% en 1983 et 57,7% en 1986). Il n'en demeure pas moins que, proportionnellement, ils sont de plus en plus nombreux à s'inscrire à la formation générale. En fait, de 1980 à 1986, ils sont 13,2% de plus à le faire. Seulement dans le programme des sciences humaines et administratives, ils sont en 1986 11,5% de plus qu'en 1980 et, à partir de 1983, ils sont proportionnellement presque aussi nombreux à se diriger vers ce programme que les élèves qui ont terminé leurs études secondaires à la formation générale. Ils sont par contre toujours peu nombreux à s'orienter vers le programme des sciences : 2,6% en 1980, 1,3% en 1983 et 3,6% en 1986.

Les élèves qui ont suivi leurs études secondaires à la formation professionnelle et qui se dirigent vers la formation professionnelle au collégial, choisissent principalement les techniques administratives et les techniques physiques et ce, dans des proportions plus élevées que les élèves qui ont eu une formation générale au secondaire; mais on remarque que depuis 1980, la proportion des élèves qui ont terminé leurs études secondaires à la formation professionnelle et qui se dirigent vers les programmes des techniques administratives a diminué d'environ 12%. Délaisseraient-ils les programmes des techniques administratives pour celui des sciences humaines et administratives? C'est ce que nos données semblent nous suggérer.

Dans l'ensemble, les élèves qui ont reçu une formation professionnelle au secondaire se distinguent de façon marquée de leurs confrères et consœurs qui ont reçu une formation générale au secondaire quant à leurs comportements face aux deux familles de programmes suivantes : ils sont proportionnellement plus attirés vers les techniques administratives (en 1986, 31,8% contre 14,3%) et, toujours proportionnellement, moins portés vers les sciences (en 1986, 3,6% contre 27,2%). Ils se distinguent également, mais d'une façon beaucoup moins marquée, dans les techniques physiques et les techniques artistiques où ils sont plus nombreux en proportion. Toutefois, ils semblent délaisser progressivement cette dernière famille de programmes pour s'y retrouver, en 1986, dans une proportion à peine plus élevée que celle des élèves qui ont terminé leurs études secondaires à la formation générale. (voir tableau 1.43)

De moins en moins d'élèves entrent au collégial sans détenir un DES

La grande majorité des élèves qui entreprennent des études collégiales dans un programme de DEC possèdent un diplôme d'études secondaires (DES). De plus, les proportions observées augmentent au fil des années. En effet, 83% des élèves qui entraient dans un établissement d'enseignement collégial à l'automne 1980 avaient obtenu au préalable un DES et 88,4% en possédaient également un lors de leur entrée au collégial à l'automne 1986.

Par ailleurs, une certaine proportion des élèves qui ne possèdent pas de DES à leur arrivée au collégial en obtiennent un au cours de leurs études collégiales. Dans l'ensemble du réseau collégial, cette proportion est de 1,4% à l'automne 1980 et de 1,5% en 1983 (les données sur l'obtention d'un DES après le début des études collégiales ne sont pas disponibles pour la cohorte de l'automne 1986).

Tableau 1.43

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon la famille de programmes, par type de formation au secondaire, ensemble du réseau collégial

Famille de programmes		Formation générale du secondaire			Formation professionnelle du secondaire			Données manquantes		
		A80	A81	A86	A80	A81	A86	A80	A81	A86
Sciences		24,39	26,85	27,19	2,60	3,28	3,60	16,50	12,52	10,58
Sc. hum. et adm.		30,37	29,21	33,69	20,28	27,10	31,75	30,65	35,18	36,19
Arts		3,50	2,94	2,91	2,82	3,25	3,35	5,47	4,44	3,55
Lettres		3,74	3,29	3,08	3,34	3,41	3,60	4,29	3,82	4,05
Tech. bio.		5,80	5,33	5,18	4,68	4,84	4,57	8,50	6,68	7,96
Tech. phys.		8,85	9,52	7,28	12,33	16,11	12,49	10,47	8,57	6,94
Tech. hum.		4,61	3,70	4,06	3,79	3,95	3,01	5,66	5,28	5,39
Tech. adm.		16,74	17,12	14,34	44,06	33,89	31,84	16,67	18,97	17,38
Tech. art.		2,00	2,04	2,27	6,10	4,17	3,79	3,79	4,54	5,96
Total	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	N	40 550	44 415	48 032	1 346	3 140	2 057	7 276	3 922	4 195

Par contre, une proportion non négligeable d'élèves entrés au collégial à l'automne 1980 et à l'automne 1983 n'avaient toujours pas obtenu de DES en juin 1986 (3,5% pour la cohorte de 1980 et 4,9% pour celle de 1983). Etant donné que la proportion d'élèves qui entrent au collégial sans DES augmente et que celle des élèves qui l'obtiennent au cours de leurs études collégiales diminue, on peut penser que de tels résultats sont dus à la période d'observation moins longue pour la cohorte de l'automne

1983. Il n'en demeure pas moins que, trois ans après le début de leurs études collégiales, 4,9% des élèves de la cohorte de 1983 n'ont toujours pas obtenu de DES. (voir tableau 1.44)

Tableau 1.44

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le moment d'obtention d'un DES, ensemble du réseau collégial

Cohorte	Avant l'entrée	Après l'entrée	Sans DES	Données manquantes	total %	total n
A80	82,98	3,41	3,53	10,08	100,00	49 172
A83	87,69	1,45	4,86	6,00	100,00	51 477
A86	88,38	0,00**	5,22**	6,40	100,00	54 284

** Ces données sont non significatives puisque les données concernant les élèves qui auraient obtenu leur DES après leur entrée au collégial ne sont pas disponibles pour la cohorte de l'automne 1986.

Les données ventilées par type d'établissements et par type de formation montrent que, exception faite de la formation générale des collèges privés, la proportion d'élèves qui détiennent un DES avant leur entrée au collégial augmente de 1980 à 1986 dans chaque type d'établissements et chaque type de formation.(27) D'autre part, dans l'ensemble du réseau collégial, de même que dans les cegeps et les collèges privés, la proportion des élèves qui détiennent un DES à leur entrée au collégial est plus élevée à la formation générale qu'à la formation professionnelle et ce, pour les trois cohortes. (voir tableau 1.45)

27. On pourra remarquer que la proportion croissante de données manquantes concernant le moment d'obtention du DES pour les élèves inscrits à la formation générale dans un collège privé vient probablement fausser cette interprétation.

Tableau 1.45

Proportions des nouveaux inscrits dans un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, selon le moment d'obtention d'un DES, par type de formation, pour chaque type d'établissements

Type d'établissements	Type de form.	Cohorte	Av. l'entrée au collégial	Apr. l'entrée au collégial	Sans DES	Données manquantes	Total %	Total n
Cégeps	Générale	A80	84,55	2,79	3,27	9,39	100,00	25 271
		A83	89,10	1,33	4,92	4,65	100,00	26 425
		A86	91,65	0,00**	4,98**	3,37	100,00	29 949
	Profess.	A80	82,63	4,24	3,81	9,32	100,00	17 633
		A83	88,34	1,78	4,80	5,08	100,00	18 394
		A86	87,83	0,01**	6,17**	5,99	100,00	16 761
Collèges privés	Générale	A80	83,07	2,42	2,92	11,59	100,00	4 384
		A83	83,22	0,76	3,90	12,12	100,00	4 564
		A86	79,01	0,00**	2,82**	18,17	100,00	5 356
	Profess.	A80	61,91	5,66	6,54	24,89	100,00	1 591
		A83	69,74	1,98	7,49	20,79	100,00	1 669
		A86	66,69	0,00**	7,60**	25,71	100,00	1 828
Écoles gouvern.	Générale	A80	82,35	5,88	0,00	11,77	100,00	17
		A83	79,41	2,94	5,88	11,77	100,00	34
		A86	90,39	0,00**	7,50**	1,92	100,00	52
	Profess.	A80	81,52	5,62	2,90	11,96	100,00	276
		A83	90,79	0,51	3,33	5,37	100,00	591
		A86	91,12	0,00**	3,55**	5,33	100,00	338
Ensemble du réseau collégial	Générale	A80	84,33	2,74	3,22	9,71	100,00	29 672
		A83	88,22	1,25	4,77	5,76	100,00	31 023
		A86	89,73	0,00**	4,66**	5,61	100,00	35 357
	Profess.	A80	80,93	4,43	4,52	10,62	100,00	19 500
		A83	86,87	1,77	5,00	6,36	100,00	20 434
		A86	85,85	0,01**	6,26**	7,88	100,00	18 927

** Ces données sont non significatives puisque les données concernant les élèves qui auraient obtenu leur DES après leur entrée au collégial ne sont pas disponibles pour la cohorte de l'automne 1986.

FAITS SAILLANTS

- Dans l'ensemble du réseau collégial, compte tenu de tous les types de programmes offerts, la proportion des élèves inscrits dans un programme de DEC était de 72,6% à l'automne 1980; elle est passée à 73,8% à l'automne 1983 et à 76,7% à l'automne 1986, laissant ainsi entrevoir une certaine augmentation de la popularité des programmes de DEC.

- Les élèves des programmes de DEC s'inscrivent majoritairement et de plus en plus au service de l'enseignement ordinaire. Les proportions représentent 88,3% à l'automne 1980, 92,1% à l'automne 1983 et 93,3% à l'automne 1986.

- La grande majorité des élèves qui entreprennent un programme de DEC s'inscrivent dans un collège public. Ainsi, les cégeps recrutent environ 87% des élèves qui s'inscrivent à des études collégiales contre environ 12% pour les collèges privés et 1% pour les écoles gouvernementales.

- Dans l'ensemble du réseau collégial, la proportion des élèves qui s'inscrivent à la formation générale augmente de l'automne 1980 à celui de 1986 (60,3% contre 65,1%). Par ailleurs, on remarque que la proportion des élèves inscrits à la formation générale est plus élevée dans les collèges privés que dans les collèges publics (environ 73% contre 60%). Cela pourrait tenir à l'offre des programmes dans chacun des deux types d'établissements.

- Le programme des sciences humaines et administratives, à la formation générale, de même que ceux des techniques administratives, à la

formation professionnelle, attirent au sein de leur type de formation respectif presque la moitié des élèves de l'enseignement ordinaire inscrits à un programme de DEC. On peut également remarquer que la proportion des élèves inscrits dans le programme des sciences est plus élevée dans les collèges privés que dans les cégeps (environ 32% contre 23%).

- La moyenne d'âge des élèves inscrits à l'enseignement ordinaire dans un programme de DEC a augmenté de près d'un an de l'automne 1980 à celui de 1986 (de 17,2 ans à 18 ans). En outre, plus les élèves sont jeunes, plus ils sont proportionnellement nombreux à se diriger vers la formation générale. Par ailleurs, la proportion des élèves de 21 ans et plus qui s'inscrivent dans les collèges publics a diminué d'environ 16% de 1980 à 1986 alors que la proportion de ceux qui choisissent les collèges privés a augmenté d'autant durant la même période.

- De 1980 à 1986, le nombre de femmes nouvellement inscrites dans un programme de DEC a augmenté de près de 14% alors que celui des hommes a augmenté de 6,7%. Pour ce qui est du taux de féminité dans les programmes de DEC, celui-ci est passé de 52,6% en 1980 à 54,2% en 1986, soit une augmentation de 1,6%.

- La formation générale est de plus en plus privilégiée par les élèves (de 60% à 65%). Si les hommes et les femmes se distinguent à cet égard en 1980 (63% contre 57%), l'écart s'est considérablement rétréci avec le temps (66% contre 64% en 1986). Toutefois, l'écart entre les hommes et les femmes qui choisissent la formation générale disparaît complètement lorsqu'on ne considère que les francophones. Par contre, des écarts d'environ 10% séparent hommes et femmes anglophones ou allophones et ce, à l'avantage des hommes.

- Les femmes se dirigent principalement (environ 32%) vers le programme des sciences humaines et administratives, tandis que les hommes s'inscrivent dans des proportions semblables dans le programme des sciences humaines et administratives (environ 31%) et dans celui des sciences (environ 29%). Bien que les femmes soient proportionnellement plus nombreuses en 1986 qu'en 1980 à s'inscrire dans le programme des sciences, elles sont encore proportionnellement moins nombreuses que les hommes à choisir ce type de programme.

- Le taux de féminité varie considérablement selon la famille de programmes. Dans les familles de programmes de la formation professionnelle, dans la plupart des cas, 70% des élèves sont de sexe féminin, à l'exception des techniques physiques où ce taux oscille autour de 10%. À la formation générale, les femmes sont partout plus nombreuses que les hommes sauf dans le programme des sciences où, avec le temps, elles s'acheminent vers la parité (taux de féminité de près de 47% en 1986).

- Environ 80% des anglophones et 74% des allophones s'inscrivent dans des programmes de la formation générale. Les francophones, quant à eux, choisissent ce type de formation dans des proportions ne dépassant pas 62%. Toutefois, les francophones qui fréquentent les collèges privés choisissent les programmes de la formation générale dans des proportions semblables aux anglophones qui fréquentent le même type d'établissements (environ 76%) et dépassent même les allophones qui, eux, s'y retrouvent dans des proportions ne dépassant pas 65%.

- Le programme des sciences exerce de plus en plus d'attrait chez les francophones, alors que sa popularité recule quelque peu chez les anglophones et les allophones. D'autre part, anglophones et allophones se dirigent massivement vers le programme des sciences humaines et administratives, beaucoup plus que ne le font les francophones.

- On choisit davantage la formation générale au collégial si on a étudié dans une école secondaire anglophone (79%) que si on a fréquenté une école secondaire francophone (59%). Par contre, ce n'est que lorsque les élèves s'inscrivent dans un cégep qu'une telle différence est perceptible. Lorsqu'ils s'inscrivent dans un collège privé, les élèves issus d'une école secondaire francophone choisissent la formation générale dans des proportions un peu plus élevées que les élèves qui ont fréquenté une école secondaire anglophone. Il faut d'ailleurs se rappeler qu'environ 50% des collèges privés n'offrent en fait que des programmes de la formation générale.

- Le réseau collégial anglophone est beaucoup plus orienté vers la formation générale que le réseau francophone: environ 81% des élèves dans le premier et 58% dans le second. Cependant, les élèves qui fréquentent les collèges privés francophones se dirigent autant vers la formation générale que les élèves des collèges anglophones, privés ou publics. Conséquemment, ce sont les cégeps francophones qui assument principalement la formation professionnelle.

- Bien que les allophones s'inscrivent très majoritairement dans les collèges anglophones, on observe chez eux une augmentation de la proportion qui s'inscrit dans des collèges francophones (de 14,4% en 1980 à 23,3% en 1986). De plus, les collèges anglophones sont de moins en moins fréquentés par des anglophones (64% en 1980 contre 58,2% en 1986).

- On observe qu'indépendamment de leur langue maternelle, les élèves des collèges anglophones choisissent les programmes de la formation générale dans une plus grande proportion que les élèves des collèges francophones. Ainsi, la propension à se diriger vers les programmes de la formation générale pourrait être non seulement une question de

culture mais également une question de "structure", c'est-à-dire d'organisation privilégiant des choix différents.

- La proportion des francophones qui ont étudié en anglais au secondaire et qui choisissent également l'anglais comme langue d'enseignement au collégial est beaucoup plus grande que celle des anglophones qui choisissent le français comme langue d'enseignement au collégial après avoir étudié en français au secondaire. Les francophones subiraient donc plus que les anglophones l'influence de la langue d'enseignement au secondaire pour le choix de la langue d'enseignement au collégial.

- En regard du choix de la langue d'enseignement, les allophones ont un comportement semblable à celui des francophones qui n'étudient pas dans leur langue maternelle, en ce sens que l'influence de la langue d'enseignement au secondaire est déterminante dans le choix de la langue d'enseignement au collégial.

- Environ 58% des élèves qui proviennent des écoles secondaires publiques choisissent la formation générale contre 80% pour ceux qui proviennent des écoles secondaires privées. De plus, pour les élèves des écoles secondaires publiques, choisir un établissement collégial privé n'incite pas davantage à s'orienter vers la formation générale alors que c'est le cas pour les élèves des écoles secondaires privées.

- Dans l'ensemble du réseau collégial, les élèves qui ont terminé leurs études secondaires au sein de la formation professionnelle, bien que représentant une faible proportion des élèves qui s'inscrivent à un programme de DEC, s'orientent de plus en plus vers la formation générale (29,1% en 1980 contre 42,3% en 1986). Cependant, en considérant le comportement de ces élèves à l'intérieur des cégeps et des collèges privés, on constate que c'est seulement lorsqu'ils s'inscrivent dans un cégep que les élèves qui ont suivi une formation professionnelle au

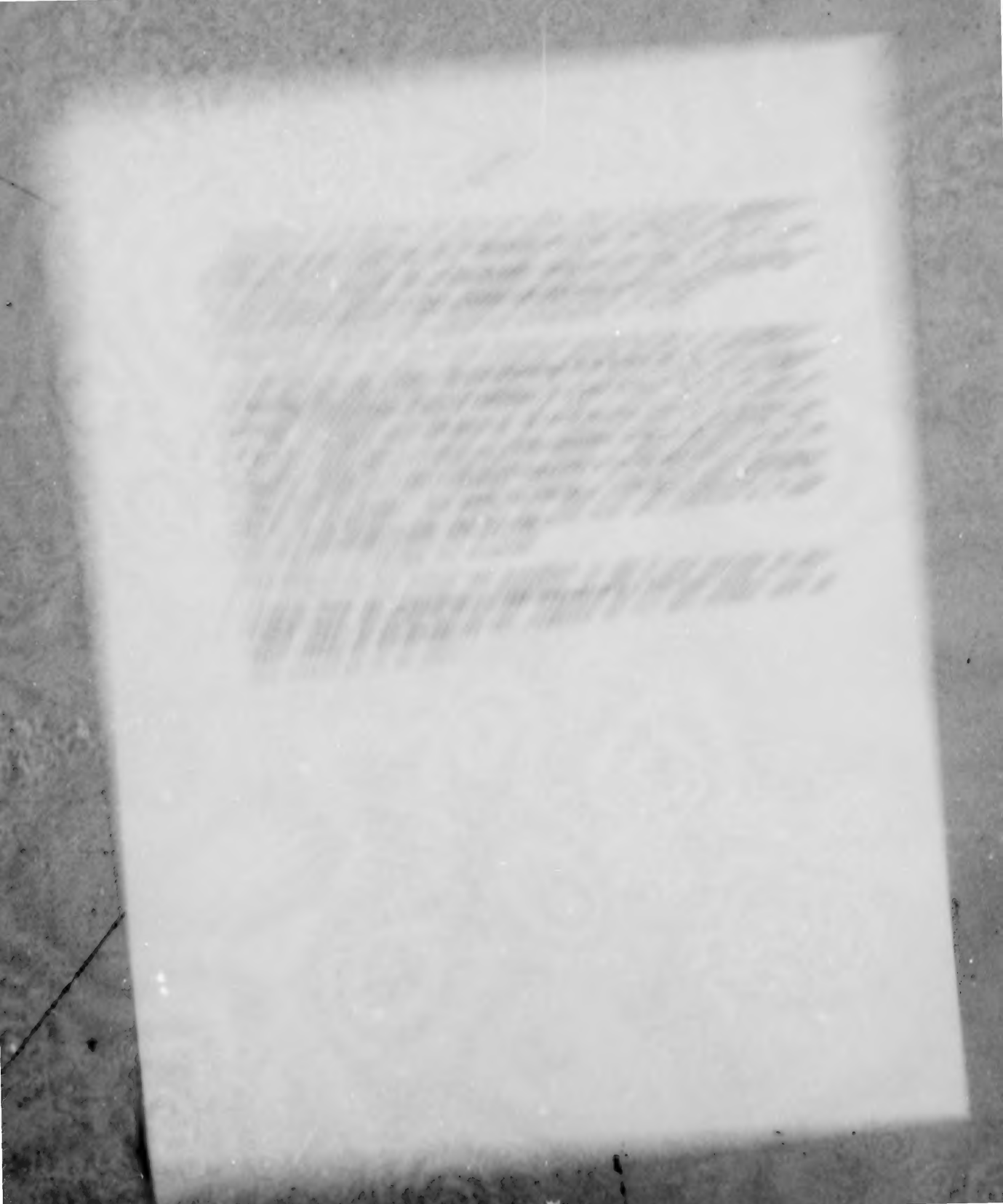

CHAPITRE II

[illegible] ... LA

LA [illegible]

. La persévérance aux études
. L'abandon des études

de l'automne 1985, de 5 ans pour celle de 1985 et de 2 ans pour celle de 1986.

Etant donné la quantité importante de données calculées pour chaque trimestre et incluses dans les tableaux obtenus pour les trois cohortes, nous ne pouvons nous permettre, dans cette étude, de décrire chacune d'entre elles (les tableaux complets se retrouvent ainsi à l'annexe B). Dans le texte, nous avons retenu les 2e, 3e et 5e trimestres pour la formation générale de même que les 2e, 3e et 7e trimestres pour la formation professionnelle. La lectrice avide ou le lecteur désirant de trouver des données relatives à d'autres trimestres obtiendra ces informations en consultant les différents tableaux de l'annexe B. La lectrice ou le lecteur remarquera que, dans le texte, nous utilisons uniquement des proportions. Si elle ou il souhaite relativiser ces proportions, elle ou il pourra se reporter à l'annexe A où nous avons placé des tableaux comprenant les valeurs absolues des diverses caractéristiques des populations étudiées.

De plus, pour chaque caractéristique étudiée, des graphiques illustrant le taux de réinscription aux études et le taux cumulatif de l'abandon pour les trimestres retenus aux fins d'analyse, se trouvent dans les faits saillants à la fin de chacune des deux sections.

JE ME REINSCRIS...

La persévérance aux études est qualifiée en termes de réinscription aux études et présentée pour les trimestres suivant plus tard (excluant celui de l'été). Nous avons cru bon de présenter dans les différents tableaux, en plus de la proportion de réinscription aux études, un pourcentage cumulatif des diplômés qui permet ainsi de nuancer la diminution du total des réinscriptions à chaque trimestre. En soustrayant de 100% et ce, respectivement pour chaque trimestre et chaque cohorte, la somme du taux de réinscription et du pourcentage cumulatif des diplômés, on obtient les absences temporaires et définitives qui sont traitées dans la deuxième section de ce chapitre consacrée à la persévérance aux études collégiales.

Le taux de réinscription aux études à un trimestre donné correspond à la proportion des élèves de la cohorte de départ qui se réinscrivent aux études à ce trimestre.

On se réinscrit aux études davantage à la formation générale qu'à la formation professionnelle

À la formation générale, environ 94% (28) des élèves des trois cohortes se réinscrivent au 2e trimestre pour poursuivre leurs études. Au 3e trimestre, soit un an après le début de leurs études, c'est environ 84% des élèves des trois cohortes que l'on retrouve toujours aux études. Au trimestre suivant la fin "normale" des études, soit au 5e trimestre, 59,1% des élèves de la cohorte de 1980 et 41,2% de ceux de la cohorte de 1981 sont encore aux études.

---

28. Il est à noter que lorsqu'on présente des proportions globales pour l'ensemble des trois cohortes, il ne s'agit pas de moyennes mais bien plutôt d'agrégations de la source.

Pour les 2e et 3e trimestres, la présence aux études à la formation générale a tendance à être plutôt stable d'une cohorte à l'autre. Au 4e trimestre, la proportion de réinscription aux études est plus élevée en 1983 qu'en 1980, mais on note que la proportion cumulative des diplômés est plus faible en 1983 qu'en 1980, ce qui laisse présager une prolongation de la durée des études. (voir tableau 2.1)

Tableau 2.1

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 4e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial

Trimestre[29]	Taux de réinscription			% cumulatif des diplômés[30]		
	A81	A83	A84	A81	A83	A84
2e	95,97	94,33	93,18	1,32	1,39	1,32
3e	84,87	81,38	83,41	6,21	5,39	5,75
4e	39,34	43,16	n.d.	37,92	35,15	n.d.
n = 29 672 (A80)		31 125 (A83)		35 357 (A84)		

29. La situation présentée pour les 2e, 3e, 4e ou 5e trimestres est celle qui prévaut au début dudit trimestre. Ainsi, par exemple, le taux de réinscription au 3e trimestre est la proportion des élèves qui se réinscrivent aux études après le 2e trimestre et le pourcentage cumulatif des diplômés au 3e trimestre est la proportion des élèves qui ont obtenu un sanction d'étude après le 2e trimestre.

30. Il peut paraître étonnant de voir qu'au 2e ou au 3e trimestre, une proportion d'élèves, infime toutefois, obtiennent déjà une sanction d'étude. Cela s'explique par le fait que certains élèves peuvent se faire reconnaître des équivalences pour un certain nombre de cours et obtenir ainsi leur sanction d'études plus rapidement.

A la formation professionnelle, la proportion de réinscription aux études au 2e trimestre se situe autour de 91% pour les trois cohortes. Au 3e trimestre, elle approche de 81% pour les élèves des cohortes de 1980 et de 1981 et atteint 76,5% pour les élèves de la cohorte de 1986. Au trimestre suivant la fin "normale" des études, à savoir au 7e trimestre, à peu près 32% des élèves n'ont toujours pas terminé leurs études et se réinscrivent soit dans leur programme initial, soit dans un autre programme.

Tout comme nous l'avions remarqué pour la formation générale, la réinscription aux études à un 2e trimestre à la formation professionnelle est plutôt stable d'une cohorte à l'autre. Pour le 3e trimestre, la réinscription aux études atteint, en 1986, un niveau plus bas qu'en 1980. La proportion cumulative des diplômés au 7e trimestre est également moins élevée en 1983 qu'en 1980, ce qui laisse suggérer ici aussi une tendance à prolonger les études. (voir tableau 2.2)

Tableau 2.2

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de sec. formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial

Trimestre	Taux de réinscription			% cumulatif des diplômés		
	80E	83E	86E	80E	83E	86E
2e	91,67	91,81	90,19	0,01	0,02	0,04
3e	80,61	81,25	76,48	0,04	0,05	0,07
7e	31,01	35,49	n.d.	16,31	10,37	n.d.
n = 19 500 (80E)		20 [illegible] (83E)		18 427 (86E)		

Dans l'ensemble du réseau collégial, certaines tendances ont pu être dégagées d'une part, pour la formation générale et d'autre part, pour la formation professionnelle. Il serait maintenant intéressant de voir, pour chacun des deux types de formation, si en faisant intervenir des facteurs de variation, nous retrouverions les mêmes tendances ou si au contraire nous pourrions observer des différences qui refléteraient une réalité propre à certains groupes particuliers. Ainsi, par exemple, nous pourrions voir si les femmes et les hommes se comportent semblablement de la même façon ou si l'introduction de la variable sexe fait varier le taux de réinscription aux études des élèves de la formation générale ou encore de ceux de la formation professionnelle.

LA FORMATION GÉNÉRALE

Au 2e trimestre, au moins 90% des élèves se réinscrivent aux études, sauf en arts et en lettres

Pour l'ensemble du réseau collégial, nous avons constaté qu'environ 94% des élèves de la formation générale se réinscrivent aux études au 2e trimestre. En cela, les élèves des cégeps ne se distinguent pas vraiment des autres. Par ailleurs, les élèves des collèges privés obtiennent des taux de réinscription aux études un peu plus élevés que ceux des collèges publics (en moyenne, 95%), mais on observe que l'écart entre les deux types d'établissements diminue d'une cohorte à l'autre. Ainsi, de 1980 à 1986, les proportions de réinscription aux études sont plutôt stables dans les cégeps, mais diminuent légèrement dans les collèges privés.(31)

---

31. Étant donné le faible nombre d'élèves fréquentant les écoles gouvernementales (moins de 1% à la formation générale et moins de 2% à la formation professionnelle), ils ne seront pas considérés dans les différentes analyses, mais les données seront rapportées dans les tableaux.

En ce qui concerne la variable sexe, il y a peu de différence entre les hommes et les femmes, chacun des deux sexes se réinscrivant aux études au 2e trimestre dans des proportions semblables soit, en moyenne pour l'ensemble des trois cohortes, environ 94% pour les femmes et 93% pour les hommes.

La langue maternelle ne semble pas non plus un facteur discriminant en ce qui a trait à la présence aux études au 2e trimestre, les écarts des réinscriptions au 2e trimestre entre les francophones, les anglophones et les allophones ne dépassant pas 2%. Les proportions de réinscriptions moyennes pour les trois cohortes atteignent environ 94% pour les francophones et 95% pour les anglophones et les allophones.(32)

---

32. Il existe un certain nombre de données manquantes pour la langue maternelle. Par ailleurs, nous avons noté que les élèves dont nous ne connaissions pas la langue maternelle présentaient des taux de réinscription aux études plus bas que les élèves dont nous connaissions la langue maternelle et, par conséquent, des taux d'abandon des études plus élevés. Pour vérifier dans quelle mesure ces données manquantes pouvaient faire baisser le taux de réinscription aux études soit des francophones, soit des anglophones ou encore des allophones, nous avons tenté de connaître la proportion de données manquantes à attribuer à chaque groupe linguistique à partir de la variable "langue d'enseignement au collégial". Premièrement, nous avons essayé de connaître la distribution des données manquantes de la langue maternelle à l'intérieur des établissements d'enseignement collégial selon leur langue d'enseignement. Par exemple, nous avons constaté que 45,1% des données manquantes de la langue maternelle à la formation générale se retrouvaient dans les collèges francophones, ce qui correspond à 199 élèves. D'autre part, en examinant la distribution des élèves dont nous connaissons la langue maternelle à travers les établissements francophones, anglophones ou francophones/anglophones, nous avons remarqué que, par exemple, 95% des élèves inscrits à la formation générale dans un collège dont l'enseignement est dispensé en français sont des francophones. Par conséquent, nous avons posé que probablement 95% des données manquantes dans les collèges de langue française pouvaient être attribuées aux francophones, soit 191. Après avoir fait le même type de raisonnement pour les trois groupes linguistiques dans les trois catégories de collèges et ce, pour chaque type de formation et chaque cohorte, nous sommes arrivées à connaître les proportions probables de valeurs manquantes à attribuer à chaque groupe linguistique. Par la suite, les taux de réinscription et d'abandon ont été recalculés pour le total des élèves et nous nous sommes aperçu que les taux des différents groupes linguistiques variaient très peu. Nous n'avons donc pas cru nécessaire d'inclure les données manquantes dans les calculs et nous ne croyons pas que les tendances observées puissent être, par le fait même, faussées.

De la même façon, il y a peu de différences observées dans le cheminement des élèves selon qu'ils étudient dans un établissement d'enseignement collégial francophone ou anglophone. Dans les collèges francophones et les collèges anglophones, la réinscription aux études au 2e trimestre se situe environ à 94% pour l'ensemble des trois cohortes.(1)

D'autre part, on constate que la présence aux études au 2e trimestre varie selon la famille de programmes. En fait, on remarque que la famille des sciences est celle qui présente le plus haut taux de réinscription aux études au 2e trimestre : un peu plus de 97% pour les trois cohortes. La famille des sciences humaines et administratives vient en 2e position avec un taux de réinscription d'environ 93%, suivie par les familles des arts et des lettres avec des taux respectifs de réinscription au 2e trimestre d'environ 89% et 87%. On observe une certaine stabilité d'une cohorte à l'autre dans les taux de réinscription aux études pour les familles des sciences, des sciences humaines et administratives et des arts. Par contre, on constate une diminution de ces taux pour la famille des lettres de la cohorte de 1980 à celle de 1986, les taux de réinscription aux études passant de 88,5% à 84,3%. (voir tableau 2.3)

---

1) Les élèves fréquentant les établissements dont l'enseignement est dispensé soit en français soit en anglais mais rattachés à une même entité juridique, représentent moins de 5% de la population de chaque cohorte à la formation générale et moins de 5% à la formation professionnelle. De ce fait, ils ne seront pas considérés dans la présente analyse, mais les résultats seront rapportés dans les tableaux.

Tableau 2.5

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés,
2e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC,
formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

	Taux de réinscription			% cumulatif des diplômés		
	A80	A85	A86	A80	A81	A86
Réseau collégial	69,01	94,33	93,18	0,02	0,99	0,02
Cégeps	93,56	94,10	93,15	0,02	0,99	0,02
Coll. privés	96,33	95,64	93,28	0,02	0,92	0,00
Ecoles gouv.	94,12	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
Femmes	94,24	94,62	93,98	0,02	0,97	0,02
Hommes	93,69	94,03	92,26	0,03	0,00	0,02
Francophones*	94,30	94,51	93,47	0,01	0,00	0,02
Anglophones*	93,97	95,64	94,44	0,00	0,00	0,00
Allophones*	95,93	96,26	93,97	0,05	0,00	0,05
Coll. francophones	94,20	94,27	93,57	0,03	0,00	0,03
Coll. anglophones	93,55	95,29	94,31	0,01	0,00	0,00
Coll. franc./ang.	90,43	87,02	81,25	0,00	0,00	0,00
Sciences	97,40	97,80	97,76	0,03	0,01	0,01
Sc. hum. et adm.	92,69	92,67	91,08	0,03	0,00	0,03
Arts	89,11	89,88	88,57	0,00	0,00	0,00
Lettres	88,48	87,91	84,25	0,00	0,00	0,00
N = 20 672 (A80)		21 025 (A85)		35 357 (A86)		

* Pour la langue maternelle, à la formation générale, 2,98% des diplômés manquent pour la cohorte de 1980, 5,28% pour celle de 1985 et 6,5% pour celle de 1986.

Une année après l'entrée au collégial, plus de 80% des élèves se réinscrivent aux études, sauf en arts et en lettres

Dans l'ensemble du réseau collégial, c'est environ 84% des élèves de la formation générale que l'on retrouve sur les bancs de l'école un an après le début des études, soit au 3e trimestre. Encore cette fois-ci, la présence aux études observée dans les collèges publics un an après le début des études, ne se distingue pas de celle qu'on observe dans l'ensemble du réseau collégial, pour chaque cohorte. Par contre, les collèges privés enregistrent encore à ce trimestre une meilleure performance pour les cohortes de 1980 et de 1983 avec un taux de réinscription d'environ 88%. Toutefois, la réinscription dans les collèges privés diminue de 1980 à 1986 de telle sorte qu'en 1986, elle atteint un niveau semblable à celui des collèges publics (soit 82,1% contre 81,5%).

Au 3e trimestre, des différences minimes apparaissent entre les proportions de réinscription des hommes et des femmes. En effet, de 1980 à 1986, les femmes présentent une certaine stabilité dans leur taux de réinscription aux études, de 84,5% à 86,1% selon les cohortes. Les hommes, quant à eux, connaissent une baisse du taux de réinscription aux études, qui passe de 85,2% en 1980 à 81,9% en 1986. Ainsi, en 1986, les femmes se réinscrivent aux études au 3e trimestre dans une proportion supérieure de près de 3% à celle des hommes.

Par ailleurs, des différences apparaissent également entre les différents groupes linguistiques au 3e trimestre. Bien que les allophones, malgré une perte de 3 points de 1980 à 1986, soient ceux qui présentent le meilleur taux moyen de réinscription aux études au 3e trimestre, soit près de 88% pour l'ensemble des trois cohortes, en 1986, par contre, ils présentent un taux de réinscription semblable à celui des francophones. Les francophones suivent avec un taux moyen de réinscription d'environ 86%

et les anglophones viennent en dernier avec une proportion moyenne de réinscription aux études d'environ 81%.

D'autre part, les élèves qui fréquentent un établissement d'enseignement collégial francophone se réinscrivent aux études au 3e trimestre dans une proportion moyenne pour les trois cohortes d'un peu plus de 85%, alors que les élèves des collèges anglophones se réinscrivent aux études à ce même trimestre dans une proportion moyenne de près de 84%. Alors qu'on note une certaine stabilité des taux de réinscription aux études dans les collèges francophones de 1980 à 1986, on observe une légère hausse des taux dans les collèges anglophones de 1980 à 1983.

Lorsque l'on considère la présence aux études au 3e trimestre, la famille de programmes des sciences obtient encore une fois les meilleurs taux de réinscription, soit au moins 92% pour chacune des trois cohortes, donc environ 8% de plus que la moyenne générale. Un an après le début des études, les élèves des sciences humaines et administratives se réinscrivent au 3e trimestre dans une proportion moyenne pour les trois cohortes légèrement inférieure à celle de la tendance générale, c'est-à-dire dans une proportion d'environ 81%. Les élèves des arts, quant à eux, se réinscrivent aux études dans une proportion moyenne d'environ 74%. Quant aux élèves de la famille des lettres, ils se retrouvent encore bons derniers avec un taux moyen de réinscription aux études au 3e trimestre d'environ 72%. Par ailleurs, de 1980 à 1986, les taux de réinscription aux études des élèves des sciences demeurent stables, ceux des élèves des arts accusent une légère hausse, alors que les taux des élèves des sciences humaines et administratives et des lettres subissent une baisse de l'ordre de 4 points pour les premiers et de 6 points pour les seconds. (voir tableau 2.4)

Tableau 2.4

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 5e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

	Taux de réinscription			% cumulatif des diplômés		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86
Réseau collégial	84,87	85,38	83,41	0,21	0,09	0,15
Cégeps	84,16	84,88	83,63	0,12	0,07	0,06
Coll. privés	88,87	88,26	82,09	0,68	0,22	0,65
Écoles gouv.	82,35	85,29	98,08	0,00	0,00	0,00
Femmes	84,52	86,10	84,72	0,22	0,09	0,07
Hommes	85,21	84,61	81,91	0,20	0,09	0,24
Francophones*	86,57	86,52	85,18	0,15	0,05	0,05
Anglophones*	81,21	84,81	82,76	0,12	0,07	0,02
Allophones*	88,23	89,64	85,22	0,11	0,04	0,09
Coll. francophones	85,95	85,73	84,84	0,24	0,10	0,20
Coll. anglophones	81,93	85,91	83,65	0,11	0,05	0,00
Coll. franç./ang.	83,59	70,46	50,51	0,18	0,12	0,08
Sciences	92,03	93,29	93,28	0,16	0,11	0,23
Sc. hum. et adm.	82,43	81,53	78,31	0,16	0,09	0,11
Arts	72,24	74,95	75,65	1,02	0,00	0,00
Lettres	74,19	73,14	68,10	0,05	0,06	0,06
N = 29 672 (A80)		31 023 (A83)		35 357 (A86)		

* Pour la langue maternelle, à la formation générale, 2,98% des données manquent pour la cohorte de 1980, 3,28% pour celle de 1983 et 6,3% pour celle de 1986.

Près de 40% des élèves ne réinscrivent au trimestre suivant la fin "normale" des études, sauf dans les collèges privés(34)

Pour l'ensemble du réseau collégial, au 5e trimestre, 39,3% à 43,2% des élèves de la formation générale, selon les cohortes, sont encore aux études, une augmentation étant observable dans le temps. Dans les collèges publics, on retrouve sensiblement la même situation, soit des proportions allant de 40,7% à 45,4%. Dans les collèges privés, par contre, on retrouve seulement environ 30% des élèves qui se réinscrivent aux études au 5e trimestre. Toutefois, il faut noter, qu'à ce moment, 52,1% des élèves des collèges privés de la cohorte de 1980 et 48,1% de celle de 1983 ont quitté le réseau collégial à la suite de l'obtention d'une sanction d'études, contre respectivement 35,5% et 30,6% pour les élèves des collèges publics. Cela signifie seulement que les élèves des collèges privés terminent plus rapidement leurs études que les élèves des collèges publics et on ne doit pas en déduire qu'ils sont nécessairement plus nombreux à avoir abandonné leurs études après deux années.(35)

Une distinction plutôt importante apparait au 5e trimestre entre les hommes et les femmes. En effet, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à se réinscrire aux études au trimestre suivant la fin "normale" des études à la formation générale: respectivement 43,3% contre 35,4% pour la cohorte de 1980 et 46,4% contre 40,1% pour celle de 1983. Ce constat laisse présager que les hommes ont un peu plus tendance que les femmes à prolonger la durée de leurs études. Toutefois,

---

34. Pour la cohorte de 1986, la période d'observation ne permet pas d'aller au-delà du 4e trimestre.

35. Il faut prendre note qu'il est normal que les taux de réinscription au 5e trimestre soient beaucoup plus bas que ceux des trimestres précédents, étant donné qu'à ce trimestre une bonne proportion d'élèves ont déjà obtenu une sanction d'études. Il ne faut donc pas interpréter nécessairement les non-inscriptions comme des abandons. Les non-inscriptions correspondent alors à des élèves qui ont obtenu une sanction d'études, se sont absentés temporairement du réseau collégial ou ont abandonné leurs études.

on observe qu'avec le temps, tant pour les femmes que pour les hommes, les proportions de réinscription aux études à un 5e trimestre augmentent. Par ailleurs, les femmes, proportionnellement moins nombreuses que les hommes à se réinscrire aux études à un 5e trimestre, sont proportionnellement plus nombreuses à détenir une sanction d'études après la durée prescrite des études à la formation générale : 42% des femmes et 33,8% des hommes de la cohorte de 1980 possèdent une sanction d'études au 5e trimestre contre respectivement 37,8% et 28,2% pour la cohorte de 1983. De plus, la diminution d'environ 5% des proportions cumulatives des diplômés entre 1980 et 1983, permet de soupçonner une augmentation de la durée des études, tant chez les femmes que chez les hommes.

On remarque par ailleurs que les anglophones sont proportionnellement moins nombreux (environ 38% pour les deux cohortes) que les francophones (40% en 1980 et 44,6% en 1983) et les allophones (42,2% en 1980 et 45,1% en 1983) à se réinscrire à un 5e trimestre et ce, même si leur taux cumulatif d'obtention d'une sanction d'études est inférieur à celui des francophones et des allophones à la cohorte de 1980 et semblable aux deux autres groupes linguistiques à la cohorte de 1983. En fait, du moins pour la cohorte de 1980, on pourrait penser que les anglophones sont non seulement moins nombreux, toutes proportions gardées, que les francophones et allophones à détenir une sanction d'études au 5e trimestre, mais qu'ils sont proportionnellement plus nombreux à avoir quitté les études collégiales sans détenir de sanction d'études.

Quant aux élèves des établissements francophones, ils se réinscrivent aux études au 5e trimestre dans une proportion semblable aux élèves des établissements anglophones pour la cohorte de 1980, soit environ 39% et dans une proportion un peu plus élevée pour la cohorte de 1983 (44,2% contre 41,8%). Malgré cela, toujours au 5e trimestre, les élèves des collèges francophones présentent à la cohorte de 1980 un taux cumulatif de diplômés plus élevé que les élèves des collèges anglophones (39,7%

contre 32,2%) et un taux semblable pour la cohorte de 1983, soit 33,1% contre 34,4%.

Les proportions de réinscription aux études au 5e trimestre sont semblables pour les élèves des familles de programmes des sciences, des sciences humaines et administratives et des arts. Ces proportions représentent environ 40% en 1980 et 43% en 1983. Par contre, on constate des écarts importants entre ces familles de programmes lorsqu'on examine leurs proportions cumulatives de diplômés respectives au 5e trimestre. En effet, pour la cohorte de 1980, les proportions cumulatives de diplômés représentent 46,4% pour les élèves des sciences, 34,4% pour ceux des sciences humaines et administratives et 22,4% pour ceux des arts. Pour la cohorte de 1983, les proportions sont respectivement de 43,6%, 27,1% et 17%. Ces constatations montrent que les élèves des sciences sont proportionnellement les plus nombreux à terminer dans le délai prescrit. Les élèves de la famille des lettres, eux, présentent les proportions de réinscription aux études au 5e trimestre les plus basses, soit 34% en 1980 et 38,8% en 1983. Par contre, leurs proportions cumulatives de diplômés sont plus élevées que celles des élèves des arts, soit 31% en 1980 et 25,2% en 1983. Aussi, on note une hausse des réinscriptions aux études à un 5e trimestre de 1980 à 1983 pour toutes les familles de programmes. (voir tableau 2.5)

Tableau [illegible]

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 5e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

	Taux de réinscription		% cumulatif des diplômés	
	A80	A83	A80	A83
Réseau collégial	39,34	43,16	37,92	33,13
Cégeps	40,71	43,39	35,46	33,34
Coll. privés	31,30	30,58	53,54	48,09
Écoles gouv. (34)	75,09	64,71	17,65	11,76
Femmes	35,47	40,58	42,34	37,77
Hommes	43,29	46,47	33,78	28,23
Francophones*	40,05	44,61	39,85	33,25
Anglophones*	37,91	38,92	33,35	35,53
Allophones*	42,19	45,12	38,23	34,32
Coll. francophones	39,58	44,17	39,73	33,13
Coll. anglophones	39,21	41,79	32,15	34,36
Coll. franc./ang.	31,77	27,44	45,31	21,88
Sciences	39,50	43,45	46,43	43,62
Sc. hum. et adm.	39,71	43,34	34,35	27,08
Arts	40,81	43,83	22,37	16,95
Lettres	34,05	38,84	30,99	25,17

N = 29 672 (A80) 31 023 (A83)

* Pour la langue maternelle, à la formation générale, 2,98% des données manquent pour la cohorte de 1980 et 3,28% pour celle de 1983.

34. Étant donné que les programmes de la formation générale dispensés dans les écoles gouvernementales sont uniquement le fait des conservatoires de musique dont les élèves suivent généralement, en même temps que leurs études collégiales, les cours du "diplôme d'études supérieures" (programme équivalent au 1er cycle universitaire), il est donc "normal" d'observer des taux de réinscription aux études à un 5e trimestre aussi élevés et des taux cumulatifs de diplômés aussi faibles.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Environ 90% des élèves de la formation professionnelle poursuivent leurs études au 2e trimestre

Dans l'ensemble du réseau collégial, à la formation professionnelle, nous avons pu noter des taux de réinscription au 2e trimestre d'environ 91% pour les trois cohortes. Dans les collèges publics, le taux de réinscription aux études au 2e trimestre approche de la moyenne générale, soit 91%. Dans les collèges privés, par contre, le taux de réinscription au 2e trimestre est semblable à celui des collèges publics en 1980, un peu plus faible en 1983 et un peu plus élevé en 1986. On peut également constater une certaine stabilité des taux de réinscription au 2e trimestre dans les collèges publics de 1980 à 1986, alors que, dans les collèges privés, on note une légère baisse de 1980 à 1983, suivie d'une légère hausse en 1986.

Entre les femmes et les hommes, on note une légère différence des taux de réinscription au 2e trimestre, mais seulement à la cohorte de 1986, les femmes présentant un taux de réinscription aux études un peu plus élevé que les hommes (91,7% contre 88,4%). Ainsi, pour l'ensemble des trois cohortes, on observe un taux moyen de 92% pour les femmes et de 90% pour les hommes.

Bien que les allophones présentent les meilleurs taux de réinscription aux études au 2e trimestre, les différences entre les trois groupes linguistiques sont tout de même peu importantes: en moyenne, le taux de réinscription aux études atteint environ 93% pour les allophones, 92% pour les francophones et 91% pour les anglophones. De plus, les taux de réinscription aux études sont plutôt stables d'une cohorte à l'autre et ce, pour les trois groupes linguistiques.

Pour les trois cohortes, les élèves des collèges francophones et ceux des collèges anglophones présentent des taux de réinscription au 2e trimestre semblables d'environ 91% et relativement stables dans le temps.

Selon la famille de programmes, les taux moyens de réinscription au 2e trimestre pour les trois cohortes sont approximativement les suivants: 93% en techniques biologiques, 92% en techniques physiques et 91% en techniques humaines, en techniques artistiques ou en techniques administratives. Pour toutes les familles de programmes à l'exception de celle des techniques artistiques, les taux de réinscription au 2e trimestre varient peu d'une cohorte à l'autre. Par contre, pour la famille des techniques artistiques, on observe une augmentation du taux de réinscription au 2e trimestre, qui passe de 89,4% pour la cohorte de 1980 à 92,7% pour celle de 1986. (voir tableau 2.6)

Tableau 2.6

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés,
2e trimestre, pour les inscrits à un programme de SEC,
formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

	Taux de réinscription			% cumulatif des diplômés		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86
Réseau collégial	91,47	91,81	90,19	0,01	0,00	0,00
Cégeps	91,64	92,21	89,85	0,01	0,01	0,00
Coll. privés	90,01	87,06	92,89	0,00	0,00	0,00
Ecoles gouv.	89,69	93,09	92,90	0,00	0,00	0,00
Femmes	92,31	92,14	91,67	0,01	0,01	0,00
Hommes	90,39	91,40	88,37	0,01	0,00	0,00
Francophones*	91,86	92,44	90,22	0,01	0,00	0,00
Anglophones*	90,92	90,26	90,80	0,08	0,00	0,00
Allophones*	93,16	96,40	92,06	0,00	0,00	0,00
Coll. francophones	91,58	92,24	89,79	0,01	0,01	0,00
Coll. anglophones	91,68	91,39	91,97	0,05	0,00	0,00
Coll. franc./ang.	89,15	84,62	93,79	0,00	0,00	0,00
Tech. biologiques	92,34	93,71	92,98	0,00	0,00	0,00
Tech. physiques	91,96	92,84	89,66	0,00	0,00	0,00
Tech. humaines	90,87	90,10	90,76	0,09	0,00	0,00
Tech. administratives	91,37	91,16	89,02	0,00	0,01	0,00
Tech. artistiques	89,58	90,21	92,11	0,00	0,00	0,00
N =	19 500 (A80)		20 434 (A83)		18 927 (A86)	

* Pour la langue maternelle, à la formation professionnelle, 3,92% des données manquent pour la cohorte de 1980, 3,66% pour celle de 1983 et 5,89% pour celle de 1986.

Une année après le début des études: diminution des taux de réinscription aux études de 1980 à 1986

Une année après le début des études, soit au 3e trimestre, l'ensemble du réseau collégial présentait un taux de réinscription aux études d'environ 79% pour les élèves de la formation professionnelle, soit 80,6% en 1980, 81,2% en 1983 et 76,5% en 1986. Dans les collèges publics, le taux de réinscription aux études au 3e trimestre est sensiblement le même que celui de l'ensemble de la formation professionnelle. Dans les collèges privés, par contre, le taux de réinscription aux études est plus bas que dans les collèges publics et l'écart entre les deux types d'établissements passe de 4 points en 1980 à plus de 7 points en 1986 (76,8% contre 80,9% en 1980 et 69,5% contre 77,1% en 1986).

Entre les femmes et les hommes, on n'observe pas de différence dans les taux respectifs de réinscription au 3e trimestre pour les cohortes de 1980 et de 1983. Par contre, pour la cohorte de 1986, le taux de réinscription aux études est légèrement plus élevé pour les femmes que pour les hommes (78,1% contre 74,5%). Cependant, on observe une diminution des taux de réinscription au 3e trimestre tant chez les femmes que chez les hommes de 1980 à 1986.

En général, les allophones sont proportionnellement plus nombreux que les francophones et ceux-ci sont également proportionnellement plus nombreux que les anglophones à se réinscrire aux études au 3e trimestre. En effet, pour les allophones, on note des taux supérieurs à 82% pour les trois cohortes alors que pour les francophones, les taux de réinscription au 3e trimestre diminuent de 1980 à 1986, passant de 81,7% à 77%. Pour les anglophones, ces taux passent de 77,6% en 1980 à 76% en 1986. On note également que, pour les francophones, les taux de réinscription au 3e trimestre sont un peu plus faibles pour la cohorte de l'automne 1986 que pour celle de l'automne 1980.

Lorsque l'on considère la langue d'enseignement au collégial, on remarque que les élèves qui étudient dans des collèges francophones présentent des taux de réinscription au 3e trimestre semblables à ceux qui étudient dans des collèges anglophones pour les cohortes de 1980 et de 1983, mais pour la cohorte de 1986, leur taux de réinscription est un peu plus faible : 76,9% contre 81,2%. De plus, on observe que ces taux de réinscription sont plutôt stables, de 1980 à 1986, pour les élèves des collèges anglophones (de 79,4% à 81,2%), alors qu'ils diminuent pour les élèves des collèges francophones durant la même période (de 81,2% à 76,9%).

Pour ce qui est des différentes familles de programmes de la formation professionnelle, elles obtiennent à peu près le même ordre de classement au 3e trimestre, par taux de réinscription décroissants, qu'au 2e trimestre. Les taux moyens pour les trois cohortes sont donc d'environ 86% pour les techniques biologiques, 81% pour les techniques physiques, 80% pour les techniques humaines, 78% pour les techniques artistiques et 76% pour les techniques administratives. La famille des techniques biologiques est celle qui accuse le moins d'écart entre les taux de réinscription obtenus au 2e trimestre et au 3e trimestre (écart entre les taux moyens des trois cohortes d'environ 7%), alors que les familles des techniques artistiques et des techniques administratives sont celles qui en accusent le plus (écarts entre les taux moyens des trois cohortes respectivement d'environ 12% et 14%). De plus, pour toutes les familles de programmes, les taux de réinscription aux études au 3e trimestre sont un peu plus bas en 1986 qu'en 1980. Tandis que pour les élèves des techniques biologiques, des techniques humaines et des techniques artistiques la diminution est minime, soit environ 2%, celle des élèves des techniques physiques et des techniques administratives atteint environ 5%. (voir tableau 2.7)

Tableau [illegible]

[illegible] ... diplômés ... programme ... [illegible]

	Taux de réinscription			% cumulatif des diplômés		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86
Réseau collégial	80,6[illegible]	81,8[illegible]	74,48	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cégeps	80,9[illegible]	81,7[illegible]	77,0[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coll. privés	74,8[illegible]	72,3[illegible]	69,3[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Écoles gouv.	83,33	89,10	85,8[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hommes	81,78	81,6[illegible]	78,15	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Femmes	79,16	81,85	74,46	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Francophones*	81,[illegible]	82,85	77,59	0,02	0,02	0,00
Anglophones*	77,58	76,12	76,80	1,08	0,04	0,00
Allophones*	82,57	[illegible]	82,07			
				2,95	0,12	0,00
Coll. francophones	87,19	81,92	76,87	0,03	0,05	0,07
Coll. anglophones	79,38	81,55	81,34	0,05	0,10	0,00
Coll. franc./ang.	71,20	66,69	82,12			
				0,25	0,11	0,00
Tech. biologiques	86,66	86,57	84,89	0,03	0,04	0,03
Tech. physiques	82,77	83,31	77,17	0,04	0,02	0,00
Tech. humaines	80,68	81,87	76,15	0,13	0,05	0,00
Tech. administratives	77,68	78,59	72,73	0,02	0,09	0,00
Tech. artistiques	78,34	80,36	76,41	0,00	0,00	0,00

N = 19 500 (A80) 20 456 (A83) 18 927 (A86)

* Pour la langue maternelle, à la formation professionnelle, 3,97% des données manquent pour la cohorte de 1980, 3,64% pour celle de 1983 et 5,89% pour celle de 1986.

Tableau 2.7

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 5e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

	Taux de réinscription			% cumulatif des diplômés		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86
Réseau collégial	80,61	81,20	76,48	0,04	0,05	0,01
Cégeps	80,91	81,75	77,05	0,02	0,05	0,01
Coll. privés	76,81	73,52	69,53	0,25	0,06	0,00
Écoles gouv.	65,35	69,26	55,80	0,00	0,26	0,00
Femmes	81,78	81,21	78,10	0,04	0,06	0,01
Hommes	79,10	81,20	74,48	0,05	0,04	0,00
Francophones*	81,65	82,29	77,02	0,02	0,02	0,00
Anglophones*	77,58	76,15	76,04	0,08	0,00	0,00
Allophones*	82,67	65,20	82,07	0,00	0,12	0,00
Coll. francophones	81,19	81,95	76,87	0,03	0,05	0,01
Coll. anglophones	79,58	81,55	81,24	0,05	0,10	0,00
Coll. franc./ang.	71,20	66,49	62,12	0,25	0,11	0,00
Tech. biologiques	86,66	86,01	84,89	0,03	0,04	0,03
Tech. physiques	82,77	85,35	77,17	0,04	0,02	0,00
Tech. humaines	80,88	81,87	78,15	0,13	0,05	0,00
Tech. administratives	77,68	78,59	72,73	0,02	0,09	0,00
Tech. artistiques	78,34	80,36	76,41	0,00	0,00	0,00
N =	19 500 (A80)		20 454 (A83)	18 927 (A86)		

* Pour la langue maternelle, à la formation professionnelle, 5,92% des données manquent pour la cohorte de 1980, 3,64% pour celle de 1983 et 5,89% pour celle de 1986.

Toutes proportions gardées, les élèves des techniques physiques sont ceux qui se réinscrivent en plus grand nombre au trimestre suivant la fin "normale" des études(37)

Pour la formation professionnelle et ce, dans l'ensemble du réseau collégial, on a vu qu'environ 32% des élèves des deux cohortes étaient toujours inscrits aux études au trimestre suivant la fin "normale" des études, à savoir au 7e trimestre. Dans les collèges publics, environ 34% des élèves des deux cohortes sont toujours inscrits aux études au 7e trimestre, alors que 12,1% des élèves de la cohorte de 1980 et 17,6% de celle de 1983 restent inscrits dans les collèges privés.(38) À ce même trimestre, les proportions cumulatives des diplômés sont toutefois plus élevées dans les collèges privés que dans les collèges publics. Mais étant donné que l'écart entre les proportions de réinscription aux études des collèges publics et des collèges privés est d'environ 20% et que l'écart entre les proportions cumulatives des diplômés de ces deux mêmes types d'établissements est inférieur à 10%, on peut penser que, quelques trimestres plus tard, les élèves des collèges publics pourraient présenter une proportion cumulative de diplômés plus élevée que ceux des collèges privés. Par ailleurs, on pourra remarquer que dans les deux types d'établissements, la proportion des élèves qui se réinscrivent aux études au 7e trimestre augmente de 1980 à 1983: d'environ 2% dans les collèges publics et 5% dans les collèges privés. Cela laisse ainsi présager une tendance à l'augmentation de la durée des études.

---

37. Pour la cohorte de 1983, la période d'observation ne permet pas d'aller au-delà du 6e trimestre.

38. Il est normal que les taux de réinscription au 7e trimestre soient beaucoup plus bas que ceux des trimestres précédents, étant donné qu'à ce trimestre une bonne proportion d'élèves ont déjà obtenu une sanction d'études. Il ne faut donc pas interpréter nécessairement les non-inscriptions comme des abandons. Les non-inscriptions correspondent alors à des élèves qui ont obtenu une sanction d'études, se sont absentés temporairement du réseau collégial ou ont abandonné leurs études.

Entre les femmes et les hommes, on décèle une grande différence à ce trimestre. En effet, les femmes se réinscrivent à un 7e trimestre dans des proportions de 23,8% en 1980 et de 28,9% en 1983, alors que les hommes s'y retrouvent dans des proportions d'environ 40% pour les deux cohortes. Pour les hommes, ces proportions sont plutôt stables de la cohorte de 1980 à celle de 1983 alors que pour les femmes, les proportions de réinscription à un 7e trimestre augmentent de 1980 à 1983. En considérant les proportions cumulatives des diplômés, on remarque que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à détenir une sanction d'études au 7e trimestre. Ainsi, on observe des proportions cumulatives de diplômés de 44,8% en 1980 et de 37,2% en 1983 pour les femmes tandis que pour les hommes, on obtient des proportions de 25,3% et de 21,9%, respectivement pour les deux cohortes. Il semble donc que les femmes terminent leurs études plus tôt que les hommes ou sont du moins proportionnellement plus nombreuses que les hommes à terminer leurs études dans les six trimestres "normalement" requis pour les études à la formation professionnelle.

Pour les trois groupes linguistiques, on observe une augmentation des taux de réinscription aux études à un 7e trimestre de 1980 à 1983. Alors que pour les francophones et les anglophones cette augmentation est d'environ 2%, elle atteint au moins 6% pour les allophones. Par ailleurs, les francophones sont en moyenne proportionnellement beaucoup plus nombreux (environ 34%) que les allophones (environ 26%) et les anglophones (environ 25%) à s'inscrire à un 7e trimestre d'études. De plus, on constate que le taux cumulatif des diplômés au 7e trimestre est semblable pour les anglophones et les francophones et ce, même si les premiers sont proportionnellement moins nombreux à s'inscrire à un 7e trimestre que les derniers. Cela laisse entrevoir que, quelques trimestres plus tard, les francophones pourraient présenter un taux cumulatif de diplômés plus élevé que celui des anglophones. Par ailleurs, on observe à ce 7e trimestre des taux cumulatifs de diplômés de 42,8% en

1980 et de 38,8% en 1981 pour les allophones, ce qui indique que les allophones sont le groupe linguistique proportionnellement le plus nombreux à terminer ses études dans la période prescrite pour des études à la formation professionnelle.

D'autre part, dans les collèges francophones, on se réinscrit proportionnellement plus à un 7e trimestre (environ 34%) que dans les collèges anglophones (environ 24%). De plus, toujours à ce trimestre et ce, pour l'ensemble des deux cohortes, les élèves des collèges anglophones sont proportionnellement plus nombreux que les élèves des collèges francophones à détenir une sanction d'études. Ainsi, les élèves des collèges anglophones terminent leurs études plus rapidement que les élèves des collèges francophones. Étant donné que les francophones et les anglophones semblent être proportionnellement aussi nombreux à terminer leurs études dans le délai requis, on peut penser que ce soit la présence des allophones dans les collèges anglophones qui rend supérieure la performance de ces collèges comparativement à celle des collèges francophones.

À l'intérieur des différentes familles de programmes, les élèves des programmes des techniques physiques sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les élèves des autres programmes de la formation professionnelle à s'inscrire à un 7e trimestre soit, en moyenne pour les deux cohortes, près de 46%. De plus, les élèves de cette famille de programmes présentent à ce trimestre les taux cumulatifs de diplômés les plus faibles, soit environ 23% pour les deux cohortes. Cela semble indiquer que les élèves des techniques physiques sont ceux qui mettent le plus de temps à terminer leurs études. Les élèves des techniques biologiques enregistrent, pour leur part, une proportion moyenne de réinscription aux études au 7e trimestre de 31% et des proportions cumulatives des diplômés de 48,1% en 1980 et de 41% en 1983. Pour les trois autres familles de programmes (techniques humaines, techniques administratives et techniques artistiques), les proportions moyennes de réinscription au

études au 7e trimestre varient entre 24% et 28%. Alors que les techniques humaines enregistrent des proportions cumulatives des diplômés de 43,3% en 1980 et de 36,2% en 1983, les techniques administratives obtiennent des proportions de 36,6% et 31,3% et les techniques artistiques, des proportions de 32,9% et 27,4%, respectivement pour les cohortes de 1980 et de 1983. Ainsi, les élèves des techniques biologiques sont proportionnellement les plus nombreux à terminer leurs études dans la période prescrite et ce, même s'ils sont relativement nombreux à se réinscrire aux études au 7e trimestre. (voir tableau 2.8)

Tableau 2.8

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 7e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

	Taux de réinscription		% cumulatif des diplômés	
	A80	A83	A80	A83
Réseau collégial	31,01	33,69	36,31	30,57
Cégeps	32,99	35,15	35,29	29,45
Coll. privés	12,13	17,62	44,81	35,59
Écoles gouv.	15,41	25,27	52,54	51,15
Femmes	23,75	28,88	44,81	37,17
Hommes	40,38	39,20	25,34	21,93
Francophones*	32,29	34,80	36,54	30,32
Anglophones*	25,50	25,72	37,80	30,56
Allophones*	22,42	28,61	42,77	38,81
Coll. francophones	32,89	35,29	35,55	29,65
Coll. anglophones	23,01	25,41	60,64	57,27
Coll. franc./ang.	9,98	16,56	42,39	29,80
Tech. biologiques	29,95	33,15	48,08	40,99
Tech. physiques	45,95	45,21	25,49	21,28
Tech. humaines	23,79	26,89	43,33	36,15
Tech. administratives	26,54	29,70	36,61	31,29
Tech. artistiques	23,29	25,47	32,88	27,36
N =	19 500 (A80)	20 454 (A83)		

* Pour la langue maternelle, à la formation professionnelle, 5,92% des données manquent pour la cohorte de 1980 et 3,64% pour celle de 1983.

FAITS SAILLANTS

LA FORMATION GÉNÉRALE

Dans l'ensemble du réseau collégial, la présence aux études aux 2e et 3e trimestres est plutôt stable de 1980 à 1986. Par ailleurs, la poursuite des études au-delà de la période prescrite, soit au 5e trimestre, a tendance à augmenter avec le temps, alors qu'à ce même trimestre, le pourcentage cumulatif des diplômés est en chute de près de 5 points. Ce qui laisse entrevoir une tendance à prolonger la durée des études. (voir graphique 2.1)

Graphique 2.1

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial

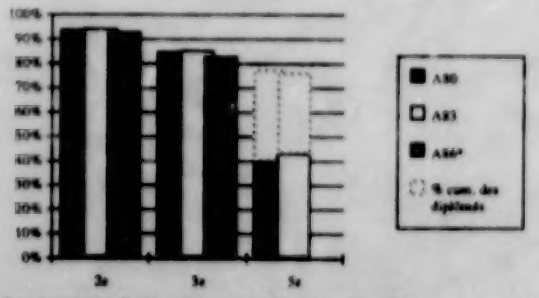

* Les données du 5e trimestre ne sont pas encore disponibles pour la cohorte de l'automne 1986

La présence aux études aux 2e et 3e trimestres est un peu plus élevée dans les collèges privés que dans les collèges publics, sauf en 1986 où les taux sont semblables pour les deux types d'établissements. Par ailleurs, la réinscription aux études aux 2e et 3e trimestres est plutôt stable dans les collèges publics alors qu'elle diminue plutôt rapidement dans les collèges privés de l'automne 1980 à l'automne 1986. Au 5e trimestre, proportionnellement plus d'élèves des collèges publics que des collèges privés se réinscrivent aux études. Par contre, à ce moment, les élèves des collèges privés sont plus nombreux, toutes proportions gardées, à détenir une sanction d'études que les élèves des cégeps. Cela laisse entrevoir une tendance à décrocher plus rapidement une sanction d'études dans les collèges privés. (voir graphique 2.2)

Graphique 2.2

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les cégeps et les collèges privés

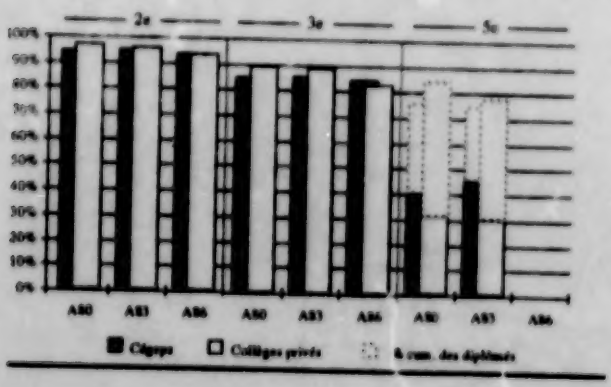

Toujours à la formation générale, les différences entre les femmes et les hommes sont plutôt minimes, sauf au trimestre suivant la fin "normale" des études où les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à se réinscrire aux études, ce qui laisse croire à une durée des études plus longue chez les premiers. Cela ne signifie pas pour autant que les femmes persévèrent moins puisqu'elles sont proportionnellement plus nombreuses à être déjà diplômées à ce moment-là. (voir graphique 2.3)

Graphique 2.3

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les femmes et les hommes

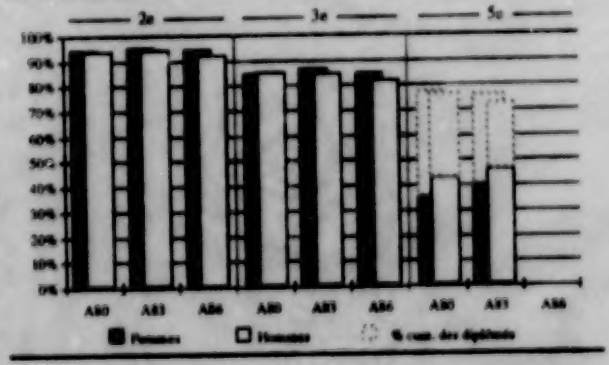

Les différences sont peu importantes entre les trois groupes linguistiques quant à la réinscription aux études aux 2^{e} et 3^{e} trimestres. Par contre, au 5^{e} trimestre, les francophones et les allophones sont proportionnellement non seulement plus nombreux que les anglophones à se réinscrire aux études, mais également plus nombreux à détenir une sanction d'études, du moins à la cohorte de 1980. (voir graphique 2.4)

Graphique 2.4

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque groupe linguistique

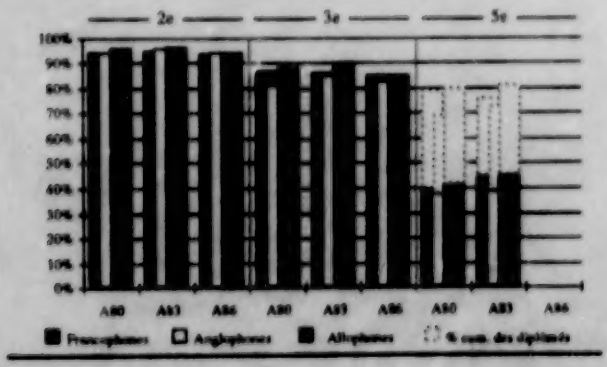

Il y a peu de différence entre les élèves des collèges francophones et des collèges anglophones quant au taux de réinscription aux études aux 2e et 3e trimestres. Au trimestre suivant la fin "normale" des études, toutefois, les élèves des collèges francophones présentent, en 1980, un pourcentage cumulatif des diplômés plus élevé que les élèves des collèges anglophones, tandis, qu'en 1983, les élèves des deux catégories de collèges enregistrent des proportions semblables. (voir graphique 2.5)

Graphique 2.5

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les collèges francophones et les collèges anglophones

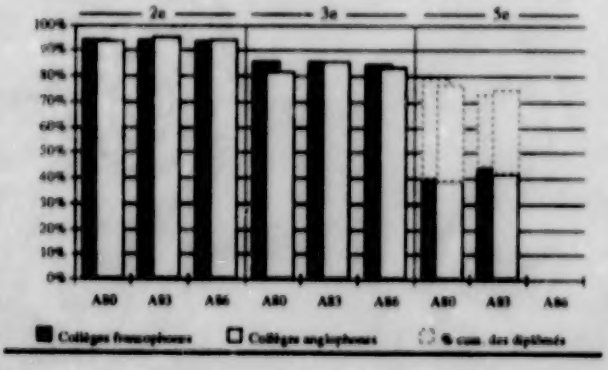

Finalement, à la formation générale, les élèves de la famille des sciences sont ceux qui présentent les meilleurs taux de réinscription aux études aux 2e et 3e trimestres, alors que les élèves de la famille des lettres obtiennent les moins bons taux de réinscription à ces mêmes trimestres. Par ailleurs, la tendance est à l'allongement des études de 1980 à 1983 et ce, pour toutes les familles de programmes. (voir graphique 2.6)

Graphique 2.6

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque famille de programmes

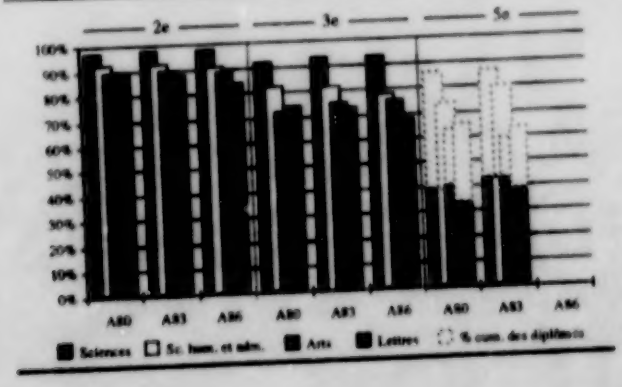

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans l'ensemble du réseau collégial, le taux de réinscription aux études au 2e trimestre est plutôt stable de 1980 à 1986, alors qu'au 3e trimestre, il diminue légèrement durant la même période. Tout comme les élèves de la formation générale, ceux de la formation professionnelle sont proportionnellement moins nombreux en 1983 qu'en 1980 à obtenir une sanction d'études dans le délai prescrit. Ce qui peut nous faire penser à une tendance à prolonger la durée des études. (voir graphique 2.7)

Graphique 2.7

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial

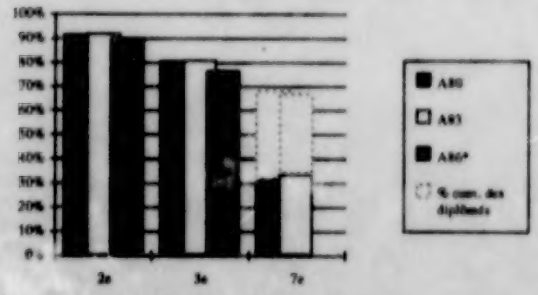

* Les données du 7e trimestre ne sont pas encore disponibles pour la cohorte de l'automne 1986

La présence aux études aux 2^{e} et 3^{e} trimestres est plus élevée dans les collèges publics que dans les collèges privés (sauf au 2^{e} trimestre, cohorte de 1986). En outre, le taux de réinscription au trimestre suivant la fin "normale" des études est beaucoup plus élevé dans les collèges publics que dans les collèges privés, alors que c'est l'inverse pour le pourcentage cumulatif des diplômés. On serait en présence d'un allongement de la période d'études dans les cégeps comparativement à la situation qui prévaut dans les collèges privés. (voir graphique 2.8)

Graphique 2.8

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les cégeps et les collèges privés

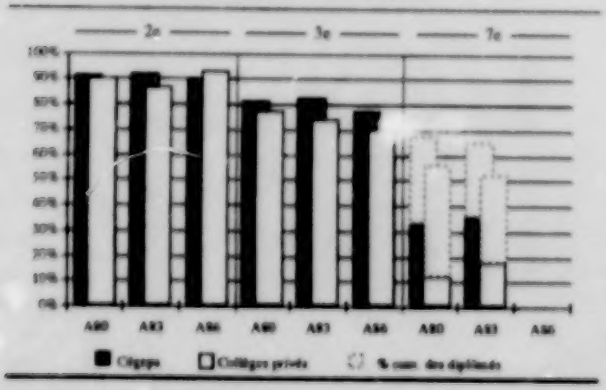

Entre les femmes et les hommes, il y a peu de différence dans les taux de réinscription aux études aux 2e et 3e trimestres, sauf à la cohorte de 1986 où les femmes dépassent légèrement les hommes. Au 7e trimestre, par contre, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à se réinscrire aux études, alors qu'à ce même trimestre, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à détenir une sanction d'études. Les femmes auraient donc tendance à terminer, ici aussi, leurs études plus rapidement que les hommes. (voir graphique 2.9)

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les femmes et les hommes

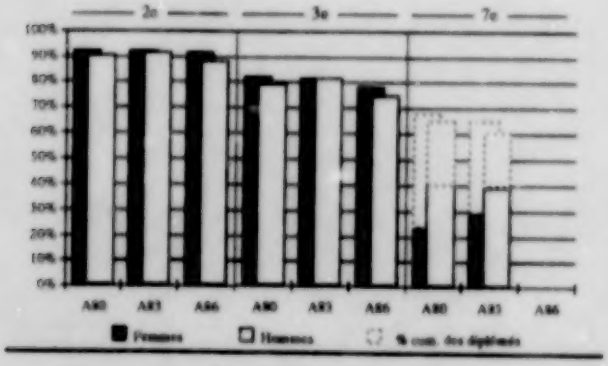

Toujours à la formation professionnelle, les allophones sont plus nombreux, toutes proportions gardées, que les francophones et les anglophones à se réinscrire aux études aux 2e et 3e trimestres alors qu'au 7e trimestre, ce sont les francophones que l'on trouve réinscrits en plus grandes proportions. Par contre, les allophones sont proportionnellement plus nombreux que les francophones et les anglophones à détenir une sanction d'études au 7e trimestre. (voir graphique 2.10)

Graphique 2.10

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 7e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque groupe linguistique

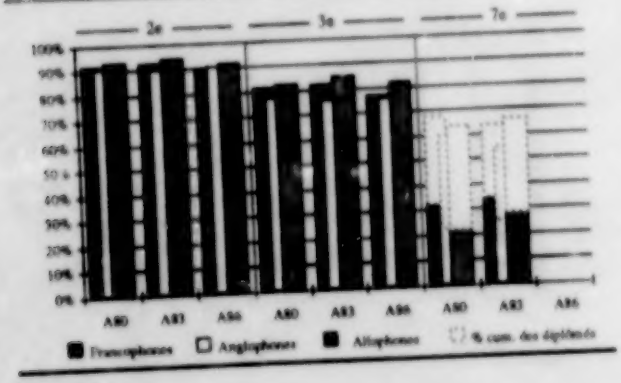

Les différences observées entre les élèves des collèges francophones et les élèves des collèges anglophones en termes de réinscription aux études aux 2e et 3e trimestres sont peu importantes, sauf au 3e trimestre pour la cohorte de 1986. Au 7e trimestre, cependant, les élèves des collèges francophones sont proportionnellement plus nombreux que ceux des collèges anglophones à se réinscrire aux études. Toutefois, les proportions cumulatives des diplômés sont plus élevées dans les collèges anglophones que dans les collèges francophones. (voir graphique 2.11)

Graphique 2.11

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les collèges francophones et les collèges anglophones

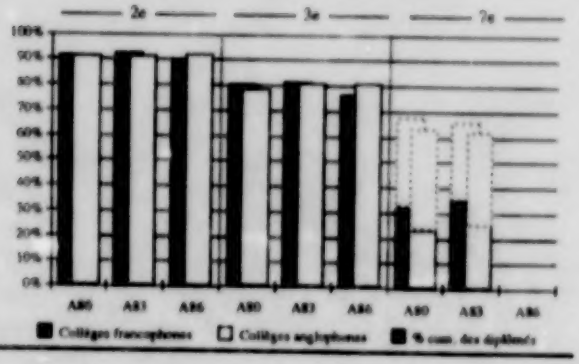

Enfin, toujours à la formation professionnelle, un an après le début des études, les élèves de la famille des techniques biologiques enregistrent les taux de réinscription aux études les plus élevés, tandis que ceux des techniques administratives obtiennent les taux les plus bas. À ce même trimestre, on observe une diminution des taux de réinscription aux étudiantes [illegible] familles de programmes, mais plus importante [illegible] et les techniques administratives [illegible] de la famille des techniques physiques [illegible] aux taux de réinscription aux études particulièrement élevés au trimestre suivant la fin "normale" des études. (voir graphique 2.12)

Graphique 2.12

Taux de réinscription aux études et proportions cumulatives des diplômés, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque famille de programmes

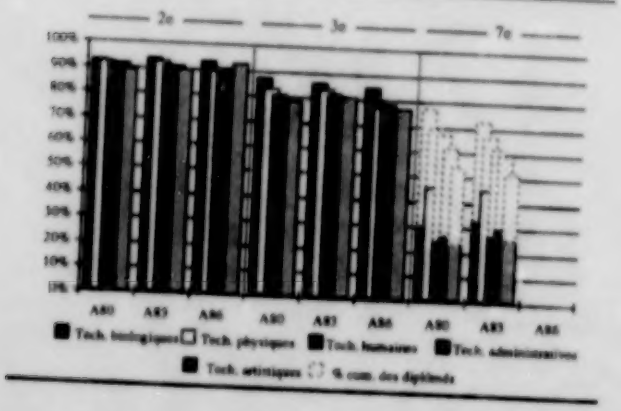

... JE NE ME REINSCRIS PAS

L'absence du réseau collégial, définie en termes d'absence totale du réseau collégial ou d'abandon des études, est présentée pour les 2e, 3e et 5e trimestres à la formation générale et pour les 2e, 3e et 7e trimestres à la formation professionnelle, excluant les trimestres d'été. L'absence totale du réseau collégial est la somme, pour un trimestre donné, des absences temporaires et du cumul des abandons à ce même trimestre. L'absence temporaire signifie qu'une proportion d'élèves se sont absentés du réseau collégial à un trimestre particulier, mais qu'ils sont revenus aux études à un trimestre ultérieur au cours de la période d'observation.

En ce qui concerne l'abandon des études, la proportion à un trimestre donné est un taux cumulatif qui indique la proportion des élèves qui se sont absentés du réseau collégial à la fin du ou des trimestres précédents et qui ne reviendront pas aux études à un trimestre ultérieur situé dans la période d'observation (la période d'observation se termine avec le trimestre d'hiver 1988 pour les deux cohortes). Plus la cohorte est ancienne, plus l'interprétation concernant l'abandon des études est valable. Pour la cohorte de l'automne 1986, nous ne présenterons donc pas de données, car la brièveté de la période d'observation (4 trimestres) pourrait porter à des interprétations abusives. En fait, l'expression "abandon des études" signifie plus précisément une absence du réseau collégial et un non-retour à l'intérieur de la période d'observation.

Notons que l'absence est identifiée comme telle s'il n'y a pas encore eu de sanction d'études, sans égard à la situation qui prévaut aux trimestres précédents ou suivants, et que l'abandon des études concerne les élèves qui n'ont jamais obtenu de sanction d'études au cours de la période d'observation.

Proportionnellement plus d'abandons à la formation professionnelle qu'à la formation générale

Au 2e trimestre, à la formation générale, environ 6% des élèves des deux cohortes sont absents du réseau collégial et, de ce 6%, environ 1% ont déjà abandonné leurs études sans avoir obtenu de sanction d'études et ne reviendront pas aux études au cours de la période d'observation. Au 3e trimestre, près de 15% des élèves sont absents, mais il faut noter que l'abandon des études touche alors environ 9% des élèves. Au trimestre suivant la fin "normale" des études, soit au 5e trimestre, environ 23% des élèves sont absents du réseau collégial sans avoir obtenu de sanction d'études, dont 13,8% en 1980 et 16,1% en 1983 qui ont abandonné leurs études et qui ne reviendront pas dans le réseau collégial avant la fin de la période d'observation. (voir tableau 2.9)

Tableau 2.9

Proportions cumulatives de l'abandon des études et proportions totales d'absence, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial

Trimestre(39)	% cumulatif de l'abandon		% total d'absence(40)	
	ABO	ABS	ABO	ABS
2e	2,85	3,16	6,01	5,67
3e	8,18	9,15	14,92	14,53
5e	15,79	16,11	22,74	23,71

39. La situation présentée pour les 2e, 3e, 5e ou 7e trimestres est celle qui prévaut au début dudit trimestre. Ainsi, par exemple, le pourcentage cumulatif de l'abandon au 2e trimestre concerne les élèves qui ne sont pas revenus aux études après le 1er trimestre, ni à des trimestres ultérieurs, et qui, par conséquent, sont considérés au 2e trimestre comme ayant abandonné leurs études.

40. Il faut noter que la proportion totale d'absence à un trimestre donné inclut la proportion cumulative des abandons à ce même trimestre.

À la formation professionnelle, au 2e trimestre, un peu plus de 8% des élèves des deux cohortes sont absents du réseau collégial, ce 8% incluant près de 5% d'élèves qui ont abandonné leurs études. Au 3e trimestre, la proportion d'absents s'élève à environ 19% dont plus de 11% qui ont abandonné leurs études. Au trimestre suivant la fin "normale" des études, à savoir au 7e trimestre, on compte au moins 32% des élèves qui sont absents sans avoir obtenu de sanction d'études. De cette proportion, 22,4% des élèves de la cohorte de 1980 et 29,8% des élèves de la cohorte de 1983 sont considérés comme ayant abandonné leurs études. (voir tableau 2.10)

Tableau 2.10

Proportions cumulatives de l'abandon des études et proportions totales d'absence, 3e, 5e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial

Trimestre	% cumulatif de l'abandon		% total d'absence	
	ABO	AB3	ABO	AB3
2e	4,81	5,16	8,52	8,19
5e	11,46	13,00	19,55	18,75
7e	22,42	29,83	32,68	36,14

Dans certains cas, il peut y avoir un bon écart entre la proportion des abandons de la cohorte de 1980 et de celle de 1983. En fait, la période d'observation plus courte pour la cohorte de 1983 peut amener à considérer que des élèves ont abandonné leurs études alors qu'ils pourraient y revenir et même les terminer lors d'un ou plusieurs trimestres situés au-delà de la période d'observation. Toujours pour la cohorte de 1983, il s'étend une période de deux ans (4 trimestres) entre une dernière inscription au 6e trimestre et la fin de la période d'observation. Il est probable, dans ce contexte, que la proportion d'abandon diminuerait si l'on pouvait allonger la période d'observation pour égaler celle de la cohorte de 1980. C'est ce que nous allons tenter de démontrer.

L'effet "durée"

Pour vérifier l'effet de la durée de la période d'observation sur les taux d'abandon, nous avons considéré la cohorte de 1980 comme si elle était de même durée que celle de 1981, c'est-à-dire comme si nous n'avions pas les données situées au-delà de 10 trimestres. Nous avons alors pu constater que les taux cumulatifs d'abandon à chaque trimestre étaient plus élevés avec une période de 10 trimestres, soit 5 ans, qu'avec une période d'observation de 16 trimestres, soit 8 ans.

COMPARABILITE DES DONNEES DES COHORTES DE 1980 ET DE 1983

Nous l'avons déjà dit, l'abandon des études signifie une absence du réseau collégial non accompagnée d'une sanction d'études et non suivie d'un retour aux études collégiales à l'intérieur de la période d'observation. Nous avons également déjà dit que nous avions une période d'observation de 8 ans pour la cohorte de l'automne 1980 et de 5 ans pour la cohorte de l'automne 1983. Plus la période d'observation est longue, plus il y a de possibilités que les élèves qui sont considérés comme ayant abandonné leurs études ne reviennent pas aux études lors de trimestres ultérieurs situés à l'extérieur de la période d'observation et, inversement, plus la période d'observation est courte, plus il y a de risques que les élèves qui sont considérés comme ayant abandonné leurs études, ou du moins une partie d'entre eux, reviennent aux études à des trimestres ultérieurs situés au-delà de la période d'observation. Ainsi, plus la période d'observation est courte, plus les risques sont grands que les taux d'abandon soient surestimés, comme il l'est démontré plus loin. Etant donné la différence de longueur entre les périodes d'observation des cohortes de 1980 et de 1983, les taux d'abandon de la cohorte de 1983 peuvent donc être quelque peu exagérés et ne sont alors pas directement comparables à ceux de la cohorte de 1980.

L'effet "durée"

Pour vérifier l'effet de la durée de la période d'observation sur les taux d'abandon, nous avons considéré la cohorte de 1980 comme si elle était de même durée que celle de 1983, c'est-à-dire comme si nous n'avions pas les données situées au-delà de 10 trimestres. Nous avons alors pu constater que les taux cumulatifs d'abandon à chaque trimestre étaient plus élevés avec une période de 10 trimestres, soit 5 ans, qu'avec une période d'observation de 16 trimestres, soit 8 ans.

Ainsi, les écarts entre les taux cumulatifs d'abandon calculés pour des périodes d'observation de longueurs différentes, augmentent d'un trimestre à l'autre: de 0,4% à 5,1% à la formation générale et de 0,6% à 7,3% à la formation professionnelle. Par ailleurs, on note que l'effet "durée", c'est-à-dire la variation de la durée de la période d'observation, entraîne un écart de 5% à 7% selon le type de formation. (voir tableau 2.11)

Tableau 2.11

Taux cumulatifs d'abandon pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, par type de formation, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation de 8 ans et de 5 ans (cohorte de l'automne 1980)

trimestre	formation générale			formation professionnelle		
	8 ans	5 ans	écart	8 ans	5 ans	écart
2e	2,85	3,20	+0,35	4,61	5,17	+0,56
3e	8,18	9,16	+0,98	11,46	13,09	+1,63
4e	10,05	11,42	+1,37	13,75	15,71	+1,96
5e	13,79	15,73	+1,94	16,93	19,56	+2,63
6e	15,35	17,61	+2,26	18,93	22,04	+3,11
7e	17,63	20,61	+2,98	22,42	26,42	+4,00
8e	18,70	22,18	+3,59	24,03	28,74	+4,71
9e	20,46	24,75	+4,29	26,41	32,48	+6,07
10e	21,32	26,39	+5,07	27,65	34,94	+7,29
11e	22,65			29,38		
12e	25,49			30,46		
13e	24,60			31,93		
14e	25,29			33,00		
15e	26,74			34,27		
16e	27,13			35,57		

Comme nous l'avions dit plus haut, les taux d'abandon de la cohorte de 1983 pourraient donc être gonflés par rapport à ceux de la cohorte de 1980, puisqu'on fait intervenir des périodes d'observation de différentes longueurs pour chacune des cohortes. Ainsi, en comparant les taux d'abandon de la cohorte de 1983 (5 ans d'observation) avec ceux de la cohorte de 1980 (8 ans d'observation), on remarque que, tant à la formation générale qu'à la formation professionnelle, les taux cumulatifs d'abandon sont plus élevés à la cohorte de 1983 qu'à la cohorte de 1980. Les écarts vont de 0,3% à 8,1% à la formation générale et de 0,6% à 14% à la formation professionnelle. (voir tableau 2.12 et graphique 2.13)

Tableau 2.12

Taux cumulatifs d'abandon pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, par type de formation, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation respectives de 8 ans et de 5 ans (cohortes des automnes 1980 et 1983)

Trimestre	Formation générale			Formation professionnelle		
	A80	A83	écart	A80	A83	écart
2e	2,85	3,16	+0,31	4,61	5,16	+0,55
3e	8,18	9,13	+0,95	11,46	13,00	+1,54
4e	10,05	11,47	+1,42	13,75	16,55	+2,80
5e	13,79	16,11	+2,32	16,93	21,43	+4,50
6e	15,35	18,38	+3,03	18,93	23,90	+4,97
7e	17,65	21,90	+4,27	22,42	29,83	+7,41
8e	18,79	23,89	+5,10	24,03	32,73	+8,70
9e	20,46	27,17	+6,71	26,41	38,37	+11,96
10e	21,32	29,38	+8,06	27,65	41,61	+13,96
11e	22,65			29,38		
12e	23,49			30,46		
13e	24,60			31,93		
14e	25,29			33,00		
15e	26,24			34,27		
16e	27,03			35,57		

Graphique 2.11

Taux cumulatifs d'abandon pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, par type de formation, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation respectives de 8 ans et de 5 ans (cohortes des automnes 1980 et 1983)

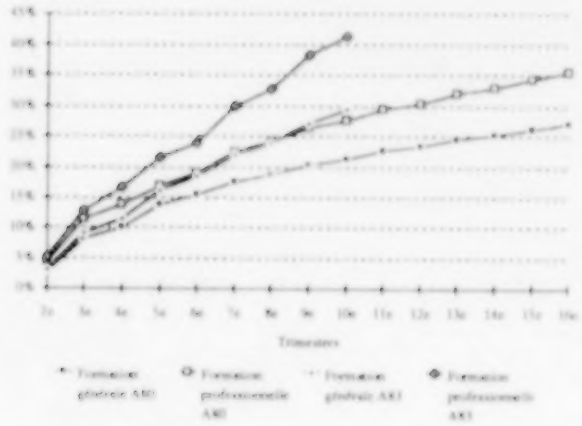

L'effet "cohorte"

Pour comparer les taux cumulatifs d'abandon des deux cohortes et voir l'effet introduit par l'appartenance à l'une ou l'autre des cohortes, nous devons contrôler l'effet "durée", c'est-à-dire comparer des cohortes pour lesquelles les périodes d'observation sont de mêmes longueurs. Ainsi, en comparant maintenant les taux cumulatifs d'abandon de la cohorte de 1983 avec ceux de la cohorte de 1980, mais cette fois-ci calculés pour une période d'observation de 5 ans, les résultats obtenus sont différents.

Tant à la formation générale qu'à la formation professionnelle, les taux cumulatifs d'abandon de la cohorte de 1983 ne dépassent ceux de la cohorte de 1980 qu'à partir du 4e trimestre. De plus, les écarts entre les deux cohortes concernant les taux cumulatifs d'abandon sont beaucoup moins élevés. Au 10e trimestre, l'écart entre les taux cumulatifs d'abandon atteint 3% à la formation générale au lieu de 8,1% et 6,7% à la formation professionnelle au lieu de 14%. (voir tableau 2.13 et graphique 2.14)

Tableau 2.13

Taux cumulatifs d'abandon pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, par type de formation, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation respectives de 5 ans (cohortes des automnes 1980 et 1983)

Trimestre	Formation générale			Formation professionnelle		
	ABO	ABI	écart	ABO	ABI	écart
2e	3,20	3,16	-0,04	5,17	5,16	-0,01
3e	9,16	9,13	-0,03	13,09	13,00	-0,09
4e	11,42	11,47	+0,05	15,71	16,55	+0,84
5e	15,73	16,11	+0,38	19,56	21,43	+1,87
6e	17,61	18,38	+0,77	22,04	23,90	+1,86
7e	20,61	21,90	+1,29	26,42	29,83	+3,41
8e	22,18	23,89	+1,71	28,74	32,73	+3,99
9e	24,75	27,17	+2,42	32,48	38,37	+5,89
10e	26,39	29,38	+2,99	34,94	41,61	+6,67

Dans les pages qui suivent, nous présentons des taux cumulatifs d'abandon calculés sur une période de 8 ans pour la cohorte de 1980 et sur une période de 5 ans pour la cohorte de 1983. Ce choix nous fait perdre en comparabilité des cohortes, mais nous fait gagner en authenticité pour les données de la cohorte de 1980. Nous avons fait la petite démonstration ci-haut pour permettre à la lectrice ou au lecteur de relativiser les données de la cohorte de 1983.

Graphique 2.14

Taux cumulatifs d'abandon pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, par type de formation, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation respectives de 5 ans (cohortes des automnes 1980 et 1985)

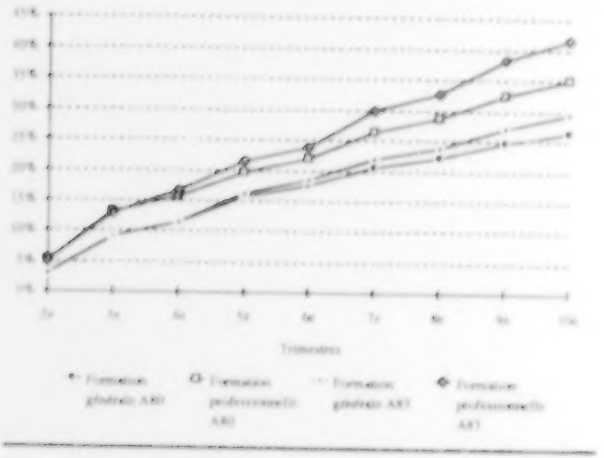

LA FORMATION GENERALE

Proportionnellement peu d'élèves en sciences abandonnent leurs études après le 1er trimestre

Au 2e trimestre, dans l'ensemble du réseau collégial, on a constaté que pour les deux cohortes, autour de 6% des élèves de la formation générale étaient absents dont 30 qui avaient déjà abandonné leurs études. Dans les collèges publics, les proportions d'absence et d'abandon sont semblables à celles de l'ensemble du réseau collégial. Par contre, dans les collèges privés, les proportions de l'absence et de l'abandon sont à

peine moins élevées que dans les collèges publics. Dans les collèges privés, on note un taux total d'absence d'environ 4% pour les deux cohortes, dont un taux d'abandon de 1,7% en 1980 et de 2,8% en 1983.

Entre les femmes et les hommes, on note peu de différence au 2e trimestre. En effet, les femmes s'absentent des études dans une proportion de 5,7% en 1980 et 5,4% en 1983, alors qu'on observe une proportion de 6,3% en 1980 et de 6% en 1983 chez les hommes. En ce qui concerne les abandons, les femmes et les hommes présentent des taux semblables, soit environ 3% pour les deux cohortes.

Par ailleurs, on peut remarquer que les différences sont minimes entre les trois groupes linguistiques bien que les allophones présentent les taux d'absence et d'abandon les moins élevés pour les deux cohortes. Ainsi, pour les deux cohortes, on observe des taux d'absence au 2e trimestre d'environ 4% chez les allophones et de près de 6% chez les francophones. Quant aux anglophones, les taux d'absence enregistrés sont de 6% en 1980 et de 4,4% en 1983. Pour leur part, les taux d'abandon des études atteignent, pour les deux cohortes, environ 2% chez les allophones et 2,5% chez les francophones. Les anglophones, eux, présentent des taux d'abandon de 3,2% en 1980 et de 2,4% en 1983.

Il y a également peu de différence au 2e trimestre entre les élèves des collèges anglophones et ceux des collèges francophones en ce qui concerne les taux d'absence et d'abandon. Ainsi, on observe un taux total d'absence pour les deux cohortes de près de 6% pour les collèges francophones, tandis que les collèges anglophones obtiennent un taux d'absence de 6,4% en 1980 et de 4,7% en 1983. Quant au taux d'abandon, il tourne autour de 3% pour les deux catégories de collèges et les deux cohortes.

Les élèves de la famille de programmes des sciences présentent, au 2e trimestre, des taux d'absence et d'abandon particulièrement bas: 2,6% en 1980 et 2,2% en 1983 pour les premiers et 1,1% en 1980 et 0,9% en 1983 pour les seconds. Par contre, les élèves des lettres présentent les taux d'absence les plus élevés qui tournent autour de 12% pour les deux cohortes. Leurs taux d'abandon atteignent 5,6% en 1980 et 6,4% en 1983. Par ailleurs, les élèves des sciences humaines et administratives présentent des taux d'absence d'environ 7% pour les deux cohortes et des taux d'abandon de 3,5% en 1980 et de 4,3% en 1983. Quant aux élèves des arts, le taux total d'absence atteint plus de 10% en 1980 et en 1983, tandis que le taux d'abandon est de 5,2% en 1980 et de 7% en 1983. De plus, la famille des sciences est la seule famille de programmes pour laquelle on note une diminution, très légère cependant, des taux d'abandon de 1980 à 1983. Etant donné, comme nous l'avons démontré plus haut, que les taux d'abandon de la cohorte de 1983 risquent d'être légèrement gonflés, cette diminution peut avoir d'autant plus d'importance. (voir tableau 2.14)

Tableau 2.14

Proportions cumulatives de l'abandon des études
et proportions totales d'absence,
2e trimestre, pour les inscrits à un programme du DEC,
formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

	% cumulatif de l'abandon		% total d'absence	
	A80	A81	A80	A81
Réseau collégial	2,85	5,16	6,01	5,67
Cégeps	3,05	3,24	6,42	5,90
Coll. privés	1,69	2,76	5,45	4,34
Écoles gouv.	0,00	0,00	5,88	0,00
femmes	2,88	3,08	5,74	5,37
hommes	2,82	8,25	6,28	5,97
francophones*	2,62	2,84	5,89	5,49
Anglophones*	5,24	2,44	6,03	4,36
Allophones*	7,01	1,86	4,02	3,72
Coll. francophones	2,57	3,01	5,77	5,75
Coll. anglophones	5,55	2,82	8,44	6,71
Coll. franç./ang.	6,51	10,51	9,57	12,98
Sciences	1,98	0,89	2,57	2,19
Sc. hum. et adm.	5,54	4,26	7,28	7,33
Arts	9,18	7,02	10,89	10,12
Lettres	5,60	6,40	11,52	12,09
N =	29 672 (A80)	51 025 (A81)		

* Pour la langue maternelle, à la formation générale, 2,98% des données manquent pour la cohorte de 1980 et 3,28% pour celle de 1981.

Les anglophones, les collèges anglophones, la famille des arts et celle des lettres, enregistrent des taux d'abandon supérieurs à 10% au 1e trimestre

Pour l'ensemble de la formation générale du réseau collégial, on a observé que près de 15% des élèves des deux cohortes étaient absents du réseau collégial au 3e trimestre, dont environ 9% avaient abandonné leurs études sans jamais avoir obtenu de sanction d'études par la suite. Dans les collèges publics, on observe des taux plutôt semblables, soit un taux d'absence d'un peu plus de 15% et un taux d'abandon d'environ 9% et ce, pour les deux cohortes. D'autre part, dans les collèges privés, les taux d'absence et d'abandon sont plus bas que dans les collèges publics: les premiers atteignent 10,5% en 1980 et 11,5% en 1983, tandis que les seconds correspondent respectivement à 6% et 8,9%.

Les écarts entre les taux d'absence et d'abandon des femmes et des hommes sont toujours peu importants au 3e trimestre. Les taux d'absence atteignent entre 14% et 15% pour les femmes et les hommes, pour les deux cohortes, alors que les taux d'abandon oscillent autour de 8% et 9%.

Par ailleurs, des différences un peu plus importantes s'introduisent entre les trois groupes linguistiques. Ainsi, les anglophones présentent les taux d'absence et d'abandon les plus élevés pour les deux cohortes: les taux d'absence sont de 18,7% en 1980 et de 15,1% en 1983, tandis que les taux d'abandon atteignent respectivement 13,2% et 10,8%. Les francophones, pour leur part, présentent des taux d'absence légèrement plus élevés que les allophones (environ 13% contre 11% pour les deux cohortes), mais ces deux groupes enregistrent des taux d'abandon semblables (autour de 6% et 7%). Notons également que l'on observe une diminution d'environ 3% des taux d'absence et d'abandon des anglophones de la cohorte de 1980 à celle de 1983. Cela a d'autant plus d'importance que les taux d'abandon de la cohorte de 1983 seraient gonflés.

Au 3e trimestre, il existe quelques différences entre les élèves des collèges francophones et des collèges anglophones. Les taux d'absence sont plus élevés chez les élèves des collèges anglophones pour la cohorte de 1980 (18% contre 13,8%) mais on observe, pour la cohorte de 1983, des taux d'absence semblables, soit environ 14%. Pour ce qui est des taux d'abandon, les élèves des collèges anglophones présentent pour les deux cohortes un taux plus élevé que les élèves des collèges francophones : 12,4% contre 6,7% en 1980 et 10% contre 8,3% en 1983. De plus, on peut remarquer que les taux d'absence et d'abandon diminuent légèrement dans les établissements anglophones de la cohorte de 1980 à celle de 1983.

Quant aux élèves de la famille de programmes des sciences, ils présentent, encore au 3e trimestre, des taux d'absence et d'abandon particulièrement bas; ils se situent, pour les deux cohortes, respectivement autour de 7% et 4%, proportions nettement inférieures à celles de la moyenne générale (respectivement environ 15% et 9%). À l'opposé, les élèves des programmes de la famille des arts et de la famille des lettres présentent des taux d'absence et d'abandon plutôt élevés. Les taux d'absence atteignent alors entre 25% et 27% pour les deux familles de programmes et les deux cohortes, tandis que les taux d'abandon s'élèvent à 13,5% en 1980 et 17% en 1983 pour la famille des arts et autour de 14% pour les deux cohortes, pour la famille des lettres. Quant aux élèves des sciences humaines et administratives, les taux d'absence atteignent un peu plus de 17%, tandis que les taux d'abandon correspondent à 9,7% en 1980 et à 12% en 1983. (voir tableau 2.15)

Tableau 2.15

Proportions cumulatives de l'abandon des études
et proportions totales d'absence,
3e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC,
formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

	% cumulatif de l'abandon		% total d'absence	
	A80	A85	A80	A85
Réseau collégial	8,16	9,13	14,92	14,53
Cegeps	8,56	9,17	15,70	15,05
Coll. privés	5,95	7,05	10,45	11,52
Écoles gouv.	5,88	8,82	17,65	14,71
Femmes	8,52	8,68	15,26	13,81
Hommes	7,85	9,59	14,59	15,30
Francophones*	6,23	7,86	13,28	13,61
Anglophones*	15,19	10,77	18,67	15,[illegible]
Allophones*	7,16	6,47	11,66	10,30
Coll. francophones	6,73	8,26	13,84	14,[illegible]
Coll. anglophones	12,36	10,01	17,96	14,04
Coll. franc./ang.	7,94	25,22	16,43	29,42
Sciences	4,28	5,88	7,81	6,60
Sc. hum. et adm.	9,68	11,97	17,41	18,58
Arts	13,53	17,01	26,74	25,05
Lettres	14,08	14,68	25,76	26,80
N =	29 672 (A80)	31 023 (A85)		

* Pour la langue maternelle, à la formation générale, 2,98% des données manquent pour la cohorte de 1980 et 5,28% pour celle de 1985.

Après le délai prescrit pour des études à la formation générale, soit au 5e trimestre, environ 8% des élèves des cégeps ont abandonné leurs études contre environ 20% pour les autres familles de programmes.

Dans l'ensemble du réseau [illegible] à la formation générale, on a constaté qu'au trimestre [illegible] "normale" des études, 13,3% des élèves de la cohorte [illegible] de 1983 avaient abandonné leurs études. Dans les [illegible] des taux d'abandon des études semblables, [illegible] 1,4% et [illegible] 6,3% en 1983. Dans les collèges privés, les taux d'abandon [illegible] que dans les collèges publics en 1980 (10,2% contre 14,4%), mais semblables en 1983 (15,7% contre 16,2%).

Les femmes et les hommes présentent des taux d'abandon semblables à la cohorte de 1980, soit 13,8%, tandis qu'à la cohorte de 1983, les femmes sont proportionnellement un peu moins nombreuses que les hommes à avoir abandonné leurs études au 5e trimestre, soit 14,9% contre 17,4%.

Par ailleurs, on remarque certaines différences entre les trois groupes linguistiques. Les anglophones présentent un taux d'abandon de 23% en 1980 et de 19,8% en 1983, alors qu'on observe un taux d'environ 13% pour les deux cohortes chez les allophones et de 10,5% en 1980 et 14% en 1983 chez les francophones. Encore à ce trimestre, on note une légère diminution dans les taux d'abandon des anglophones de la cohorte de 1980 à celle de 1983.

Dans les collèges anglophones, le taux d'abandon est, pour les deux cohortes, supérieur à celui des collèges francophones: 21,7% contre 11,1% en 1980 et 18,4% contre 14,4% en 1983. Notons toutefois que dans les collèges anglophones, on observe une diminution des taux d'abandon de la cohorte de 1980 à celle de 1983.

Au 5e trimestre, les différentes familles de programmes de la formation générale obtiennent les positions suivantes pour les deux cohortes, par taux d'abandon croissants: ce sont les sciences (8,1% en 1980 et 7,5% en 1983), les sciences humaines et administratives (16,2% en 1980 et 21% en 1983), les lettres (20,7% en 1980 et 24,1% en 1983) et les arts (21,6% en 1980 et 29% en 1983). (voir tableau 2.16)

Tableau 2.16

Proportions cumulatives de l'abandon des études
et proportions totales d'absence,
5e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC,
formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

	% cumulatif de l'abandon		% total d'absence	
	A80	A83	A80	A83
Réseau collégial	15,79	16,11	22,74	23,71
Cegeps	14,42	16,19	23,83	24,93
Coll. privés	10,20	15,67	16,56	21,87
Ecoles gouv.	5,88	14,71	11,76	23,53
Femmes	13,81	14,91	22,55	22,75
Hommes	15,76	17,57	22,93	25,36
Francophones*	10,52	13,96	20,05	22,14
Anglophones*	22,97	19,75	29,74	25,55
Allophones*	13,59	12,81	19,58	18,58
Coll. francophones	11,05	14,42	20,64	22,75
Coll. anglophones	21,74	18,38	28,64	25,85
Coll. franc./ang.	19,00	42,15	22,92	50,69
Sciences	8,11	7,46	14,97	12,95
Sc. hum. et adm.	16,20	20,96	25,94	29,58
Arts	21,56	28,97	36,82	39,22
Lettres	20,75	24,13	34,98	35,99
N =	29 652 (A80)	51 025 (A83)		

* Pour la langue maternelle, à la formation générale, 2,98% des données manquent pour la cohorte de 1980 et 3,28% pour celle de 1983.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Environ 4% à 6% des élèves de la formation professionnelle ont abandonné leurs études après le 1er trimestre

Dans l'ensemble du réseau collégial et ce, pour le 2e trimestre, on a vu qu'un peu plus de 8% des élèves des deux cohortes de la formation professionnelle sont absents dont environ 5% ont abandonné leurs études. En examinant les taux d'absence et d'abandon selon le type d'établissements, on se rend compte que les collèges publics enregistrent des taux semblables à ceux de la formation professionnelle de l'ensemble du réseau collégial, soit un taux d'absence d'environ 8% et un taux d'abandon de près de 5% pour les deux cohortes. Les collèges privés, par contre, présentent des taux un peu plus élevés, soit des taux d'absence variant de 10% à 12,9% et des taux d'abandon représentant 5,2% en 1980 et 9,5% en 1981.

Les femmes présentent au 2e trimestre des taux d'absence plutôt semblables à ceux des hommes, respectivement environ 8% contre 9% pour les deux cohortes et des taux d'abandon également semblables avoisinant 5%.

En examinant les mêmes taux, cette fois-ci selon la langue maternelle, on remarque quelques différences entre les trois groupes linguistiques en faveur des allophones. Ainsi, les taux d'absence pour les deux cohortes sont d'un peu plus de 9% pour les anglophones, d'environ 8% pour les francophones et autour de 6% pour les allophones. Quant aux taux d'abandon, ils atteignent 5,2% en 1980 et 6,6% en 1981 pour les anglophones, tandis qu'ils représentent un peu plus de 4% pour les francophones et environ 3,5% pour les allophones et ce, pour les deux cohortes.

Toujours au 2e trimestre, en considérant les taux d'absence et d'abandon pour les deux cohortes, on se rend compte que ceux-ci sont plutôt semblables dans les collèges anglophones et dans les collèges francophones.

les proportions d'absents s'élèvent à environ 6% dans les deux catégories de collèges, tandis que les taux d'abandon des deux cohortes atteignent un peu plus de 4% dans les collèges francophones et un peu plus de 5% dans les collèges anglophones.

En examinant le comportement des élèves des différentes familles de programmes de la formation professionnelle face à l'absence et à l'abandon des études, on constate que, seuls, les élèves des familles des techniques biologiques et des techniques physiques présentent des taux d'absence et d'abandon pour les deux cohortes, inférieurs à ceux de l'ensemble du réseau collégial. Leurs taux d'absence et d'abandon sont respectivement d'environ 3% et 4% pour les techniques biologiques et de près de 8% et 4% pour les techniques physiques. Quant aux élèves des autres familles de programmes, ils se comportent sensiblement de la même façon et les taux d'absence pour les deux cohortes sont les suivants: environ 6% pour les techniques administratives et les techniques humaines et un peu plus de 10% pour les techniques artistiques. Pour ces mêmes familles, les taux d'abandon se situent entre 4,7% et 5,2%. (voir tableau 2.17)

Tableau 2.17

Proportions cumulatives de l'abandon des études
et proportions totales d'absence,
2e trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC,
formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

	% cumulatif de l'abandon		% total d'absence	
	A80	A81	A80	A81
Réseau collégial	4,61	5,10	8,12	8,79
Cégeps	4,34	4,78	8,35	7,79
Coll. privés	5,72	8,17	7,99	11,9[illegible]
Écoles gouv.	5,45	4,09	13,31	6,41
Femmes	4,35	5,08	7,68	7,89
Hommes	5,50	5,25	9,05	8,40
Francophones*	4,23	4,37	8,13	7,34
Anglophones*	5,17	8,42	9,02	9,76
Allophones*	3,98	5,48	4,84	5,64
Coll. francophones	4,43	4,78	8,41	7,75
Coll. anglophones	5,10	5,51	8,47	8,91
Coll. franc.-ang.	7,25	11,71	10,85	12,28
Tech. biologiques	3,88	3,88	7,66	8,29
Tech. physiques	3,79	4,28	8,34	7,56
Tech. humaines	5,44	6,18	7,34	8,01
Tech. administratives	5,05	7,66	8,45	8,85
Tech. artistiques	4,71	8,24	10,82	12,27
N = 19 500 (A80)	20 434 (A81)			

* Pour la langue maternelle, à la formation professionnelle, 7,92% des données manquent pour la cohorte de 1980 et 5,44% pour celle de 1981.

A la formation professionnelle, les taux d'absence atteignent au cours 10% au 3e trimestre et s'élèvent entre entre 16% et 20% dans les collèges privés

A la formation professionnelle et ce, dans l'ensemble du réseau collégial, on a remarqué qu'autour de 19% des élèves des deux cohortes étaient absents au 3e trimestre dont environ 12% avaient déjà abandonné leurs études sans jamais avoir obtenu de sanction d'études. Dans les collèges publics, on observe des taux semblables à ceux-là pour les deux cohortes. Par contre, les taux d'absence et d'abandon sont plus élevés dans les collèges privés que dans les collèges publics. Ainsi les taux d'absence et d'abandon sont respectivement de 22,9% et 16,5% en 1980 et de 16,4% et 20,5% en 1981 dans les collèges privés contre 19,1% et 11% en 1980 et 18,2% et 12,4% en 1981 dans les collèges publics.

Entre les femmes et les hommes, il n'y a encore ici pratiquement pas de différences. Les taux d'absence des femmes représentent environ 18% pour les deux cohortes et les taux d'abandon atteignent 11,2% en 1980 et 11% en 1981. Quant aux hommes, les taux d'absence représentent 20,9% en 1980 et 18,8% en 1981 et les taux d'abandon, respectivement, 11,8% et 13%.

Par ailleurs, on remarque que les anglophones sont proportionnellement plus nombreux que les francophones et les allophones à s'absenter et à abandonner leurs études au 3e trimestre. En effet, c'est dans une proportion d'environ 23% pour les deux cohortes que les anglophones s'absentent des études au 3e trimestre contre environ 18% pour les francophones et 17,1% en 1980 et 14,7% en 1981 pour les allophones. Quant aux abandons, ils touchent les anglophones dans des proportions de 15,5% en 1980 et de 16,8% en 1981, les francophones dans des proportions de 10,4% en 1980 et 12% en 1981 et les allophones dans une proportion d'environ 10% pour les deux cohortes.

Dans les collèges francophones, au 3e trimestre, les taux d'absence tournent autour de 18% pour les deux cohortes, tandis que les taux d'absence atteignent 10,7% en 1980 et 12,3% en 1981. Dans les collèges anglophones, les taux d'absence s'élèvent à 20,6% en 1980 et 16,4% en 1981, alors que les taux d'absence atteignent respectivement 14,1% et 13,7%. Ainsi, en 1980, les élèves des collèges anglophones présentent un taux d'absence supérieur d'un peu plus de 1% à celui obtenu par les élèves des collèges francophones.

Au 3e trimestre, on considérant les taux d'absence et d'abandon des différentes familles de programmes de la formation professionnelle pour les deux cohortes, on constate que, seules, les familles des techniques administratives et des techniques artistiques présentent des taux d'absence et d'abandon supérieurs à ceux de l'ensemble du réseau collégial. Ainsi, on note un taux d'absence d'environ 22% pour les élèves des techniques administratives et entre 19,6% et 21,7% pour ceux des techniques artistiques, et des taux d'abandon approchant de 14% pour les deux familles de programmes. Les élèves des techniques biologiques présentent toujours les taux d'absence et d'abandon les plus bas: un peu plus de 13% pour les premiers et de 7,5% à 9% pour les seconds. Quant aux élèves des techniques physiques et des techniques humaines, leurs différents taux sont semblables: un taux d'absence d'environ 17% pour les techniques physiques et de 18% pour les techniques humaines et des taux d'abandon respectifs d'environ 10% et 12%. (voir tableau 2.16)

Tableau 2.18

Proportions cumulatives de l'abandon des études
et proportions totales d'absence,
3[e] trimestre, pour les inscrits à un programme de DEC,
formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

	% cumulatif de l'abandon		% total d'absence	
	A80	A83	A80	A83
Réseau collégial	11,46	13,00	19,35	18,75
Cégeps	11,02	12,44	19,07	18,22
Coll. privés	16,47	25,49	25,94	26,47
Écoles gouv.	10,14	7,18	12,67	10,08
Femmes	11,19	12,99	18,19	18,73
Hommes	11,80	13,02	20,85	18,76
Francophones*	12,36	11,99	18,53	17,43
Anglophones*	15,53	16,87	27,34	23,85
Allophones*	10,81	9,95	17,33	14,08
Coll. francophones	10,71	12,28	18,76	18,55
Coll. anglophones	14,35	13,33	23,53	18,95
Coll. franc./ang.	21,07	25,77	28,35	31,43
Tech. biologiques	7,65	8,99	13,31	13,85
Tech. physiques	9,12	11,18	17,74	16,63
Tech. humaines	11,53	12,91	18,94	8,03
Tech. administratives	15,86	14,99	22,35	11,52
Tech. artistiques	12,76	14,38	27,48	19,64
N = 19 590 (A80)	25 454 (A83)			

* Pour la langue maternelle, à la formation professionnelle, 3,82% des données manquent pour la cohorte de 1980 et 5,64% pour celle de 1983.

Au trimestre suivant la fin "normale" des études à la formation professionnelle, entre 20% et 30% des élèves ont abandonné leurs études, sauf en techniques biologiques

Au trimestre suivant la fin "normale" des études à la formation professionnelle, à savoir au 7e trimestre, 22,4% des élèves de la cohorte de 1980 et 29,8% de ceux de la cohorte de 1983 ont abandonné leurs études pour jamais avoir obtenu de sanction d'études par la suite. En ventilant cette known selon le type d'établissements, on constate que 21,5% des élèves des collèges publics de la cohorte de 1980 et 27,1% de celle de 1983 ont abandonné leurs études contre 32,8% en 1980 et 40% en 1983 pour les collèges privés. Pour les deux cohortes, les collèges privés enregistrent donc des taux d'abandon d'environ 11 points de plus que les autres.

Entre les femmes et les hommes, on observe quelques différences dans les taux d'abandon au 7e trimestre, mais seulement à la cohorte de 1983. Ainsi, à la cohorte de 1980, 22% des femmes contre 23% des hommes ont quitté leurs études sans avoir obtenu de sanction d'études tandis qu'en 1983, on remarque des proportions respectives de 28,1% contre 32%.

D'autre part, on note également certaines différences entre les trois groupes linguistiques. En fait, les anglophones sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les francophones et les allophones à abandonner leurs études avant le 7e trimestre. Ainsi, à ce trimestre, les anglophones enregistrent un taux d'abandon de 32,6% en 1980 et de 37,6% en 1983 contre 20,5% en 1980 et 28,5% en 1981 pour les francophones et 28,1% en 1980 et 26,4% en 1983 pour les allophones. On remarquera qu'à la cohorte de 1980, les francophones présentent un taux d'abandon des études moins élevé que celui des anglophones et des allophones tandis qu'à la cohorte de 1983, ils présentent un taux d'abandon plus faible que celui des anglophones, mais semblable à celui des allophones.

Toujours au 7e trimestre, on constate, tant pour la cohorte de 1980 que pour celle de 1981, que les collèges francophones ont les taux d'abandon les moins élevés, comparativement aux collèges anglophones. Ainsi, en 1980, les taux enregistrés sont de 20,9% pour les premiers contre 29,1% pour les seconds. À la cohorte de 1981, 28,7% des élèves des collèges francophones ont abandonné leurs études au 7e trimestre, contre 32,1% des élèves des collèges anglophones.

Au 7e trimestre, comme pour le 1er trimestre, seuls, les élèves des familles de programmes des techniques administratives et des techniques artistiques présentent des taux d'abandon plus élevés que ceux de l'ensemble des élèves de la formation professionnelle, soit respectivement 26,6% et 32,1% en 1980 de même que 32,7% et 39% en 1981. Quant aux élèves des techniques biologiques, ils présentent toujours les taux d'abandon les plus bas, à savoir 14,2% en 1980 et 21,1% en 1981. Les élèves des techniques physiques et ceux des techniques humaines présentent, quant à eux, des taux d'abandon où les écarts sont plutôt faibles soit, respectivement, 18,2% et 20,5% en 1980 et 27,1% et 29,8% en 1981. (voir tableau 2.19)

Tableau 2.15

Proportions cumulatives de l'abandon des études
et proportions totales d'absence,
7e trimestre, pour les inscrits à un programme du DEC,
formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

	% cumulatif de l'abandon		% total d'absence	
	A80	A82	A80	A82
Réseau collégial	22,42	29,35	32,48	36,14
Cégeps	21,31	29,09	31,72	35,48
Coll. privés	32,75	39,94	43,55	44,79
Écoles gouv.	21,38	21,48	16,33	21,58
Femmes	21,26	28,34	31,44	33,05
Hommes	23,01	32,01	34,28	38,61
Francophones*	23,51	28,47	31,17	34,85
Anglophones*	32,58	37,61	39,53	43,72
Allophones*	28,14	26,37	34,34	32,58
Coll. francophones	23,01	28,66	31,56	37,38
Coll. anglophones	29,16	32,56	36,31	37,32
Coll. franc.rang.	38,45	46,90	47,83	53,04
Tech. biologiques	14,17	21,16	21,99	25,06
Tech. physiques	18,18	27,14	25,14	33,51
Tech. humaines	20,53	29,77	32,80	34,06
Tech. administratives	28,62	32,67	36,05	39,31
Tech. artistiques	32,11	38,95	43,83	47,13
n = 16 722 (A80)	20 456 (A82)			

* Pour la langue maternelle, à la formation professionnelle, 1,02% des données manquent pour la cohorte de 1980 et 1,04% pour celle de 1982.

FAITS SAILLANTS

LA FORMATION GÉNÉRALE

Dans l'ensemble du réseau collégial, à la formation générale, environ 3% des élèves ont abandonné leurs études après le 1er trimestre. Après le 2e trimestre, le pourcentage cumulatif de l'abandon atteint entre 8% et 9%. Au 5e trimestre, soit après la durée prescrite pour des études à la formation générale, le cumul de l'abandon atteint 13,8% à la cohorte de 1980 et 16,1% à celle de 1983. (voir graphique 2.15)

Graphique 2.15

Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial

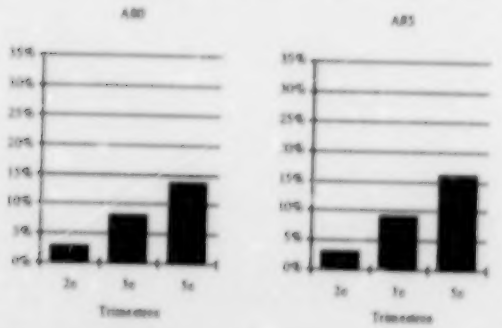

Pour la cohorte de 1980, les élèves des collèges privés semblent un peu moins portés à abandonner leurs études que les élèves des cégeps. Pour la cohorte de 1983, par contre, les élèves des deux types d'établissements présentent des taux d'abandon semblables. (voir graphique 2.16)

Graphique 2.16

Proportions cumulatives de l'abandon des études,
2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC,
formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et parcel,
pour les cégeps et les collèges privés

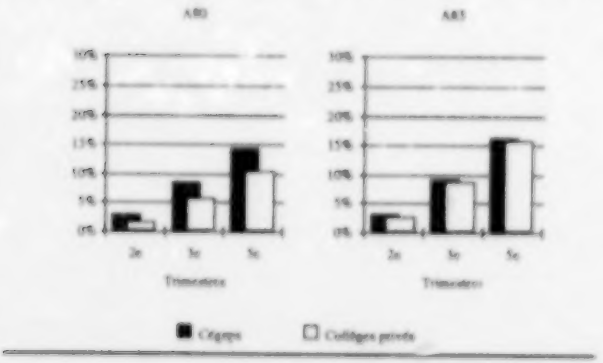

En ce qui concerne les femmes et les hommes qui étudient à la formation générale, on n'observe pas vraiment de différence dans les taux d'abandon calculés pour les 2^{e} et 3^{e} trimestres. Par contre, au 5^{e} trimestre, mais seulement pour la cohorte de 1983, les femmes présentent un taux d'abandon plus faible que celui qu'obtiennent les hommes. (Voir graphique 2.17)

Graphique 2.17

Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les femmes et les hommes

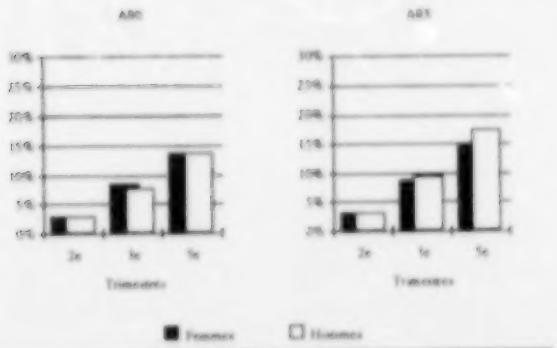

Les francophones et les allophones se comportent sensiblement de la même manière face à l'abandon des études et ce, pour la plupart des trimestres observés. Les anglophones, eux, présentent des taux d'abandon des études semblables aux deux autres groupes linguistiques au 2^{e} trimestre, mais se distinguent aux trimestres suivants. Ainsi, aux 3^{e} et 5^{e} trimestres, les anglophones enregistrent des taux d'abandon plus élevés que les deux autres groupes linguistiques. Par ailleurs, à ces deux trimestres, on note une diminution des taux d'abandon des anglophones de la cohorte de 1980 à celle de 1983. Cette diminution a d'autant plus d'importance que les taux d'abandon calculés pour la cohorte de 1983 sont censés être gonflés à cause de la durée plus courte de la période d'observation. (voir graphique 2.18)

Graphique 2.18

Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque groupe linguistique

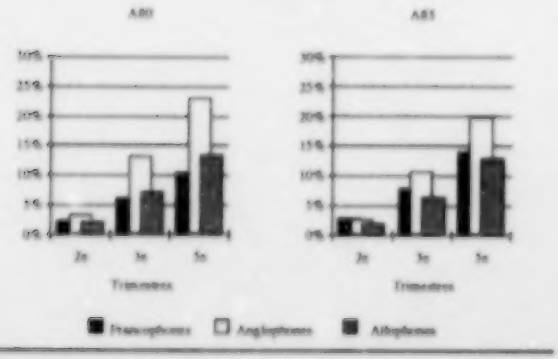

La situation observée entre les collèges anglophones et les collèges francophones ressemble quelque peu à celle décrite pour les groupes linguistiques. Ainsi, les différences apparaissent seulement au 3e trimestre entre les deux catégories de collèges, les collèges anglophones présentant alors des taux d'abandon plus élevés que les collèges francophones. Par ailleurs, on note également dans les collèges anglophones une diminution des taux d'abandon de 1980 à 1983. (voir graphique 2.19)

Graphique 2.19

Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les collèges francophones et les collèges anglophones

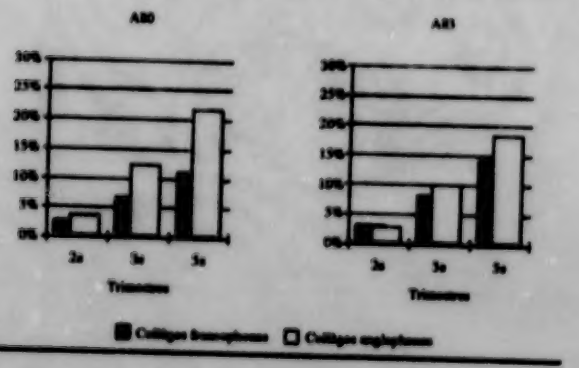

Les élèves de la famille des sciences présentent, pour chaque trimestre observé, des taux d'abandon plutôt faibles, bien en deçà des taux d'abandon enregistrés par l'ensemble des élèves de la formation générale. Les élèves des familles des arts et des lettres présentent, quant à eux, les taux d'abandon les plus élevés. (voir graphique 2.20)

Graphique 2.20

Proportions cumulatives de l'abandon des études,
2e, 3e et 5e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC,
formation générale, enseignement ordinaire, temps plein et partiel,
pour chaque famille de programmes

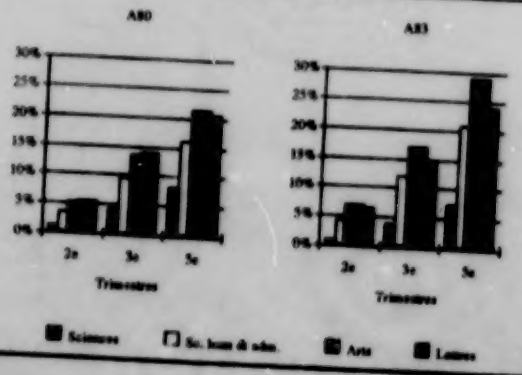

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans l'ensemble du réseau collégial, à la formation professionnelle, environ 5% des élèves ont abandonné leurs études après le 1er trimestre, soit 2% de plus que les élèves de la formation générale. Un an après le début des études, soit au 3e trimestre, le pourcentage cumulatif de l'abandon atteint 11,5% à la cohorte de 1980 et 13% à celle de 1983, c'est-à-dire entre 3% et 4% de plus qu'à la formation générale. Finalement, après le délai prescrit pour des études à la formation professionnelle, soit au 7e trimestre, les taux d'abandon atteignent 22,4% à la cohorte de 1980 et 29,8% à celle de 1983. (voir graphique 2.21)

Graphique 2.21

Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial

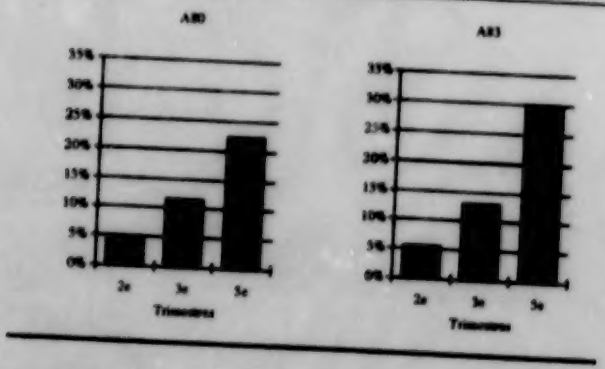

Les collèges privés présentent cette fois-ci des taux d'abandon des études plus élevés que les cégeps, pour tous les trimestres observés. Au 2e trimestre, l'écart est minime à la cohorte de 1980, mais il atteint 4,7% à celle de 1983. Au 3e trimestre, les écarts entre les taux d'abandon des deux types d'établissements oscillent entre 5,5% et 8,1% de 1980 à 1983, tandis qu'au 7e trimestre, l'écart est d'environ 11% pour les deux cohortes. (voir graphique 2.22)

Graphique 2.22

Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les cégeps et les collèges privés

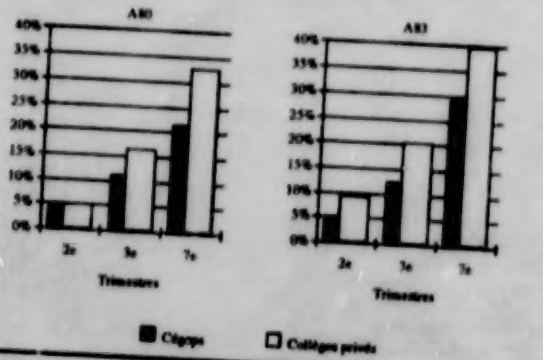

Pour ce qui est des femmes et des hommes inscrits à la formation professionnelle, il n'y a pas de différence dans leurs taux d'abandon des études aux 2e et 3e trimestres. Toutefois, au 7e trimestre, mais seulement pour la cohorte de 1983, les hommes présentent un taux d'abandon plus élevé que celui obtenu par les femmes. (voir graphique 2.23)

Graphique 2.23

Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les femmes et les hommes

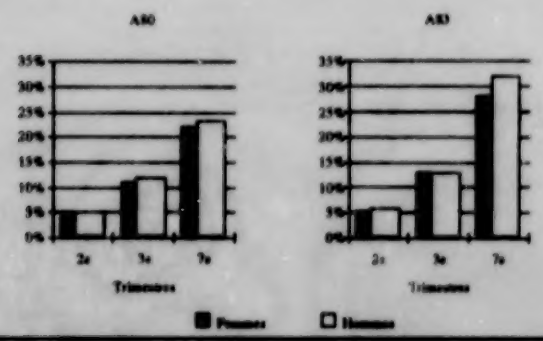

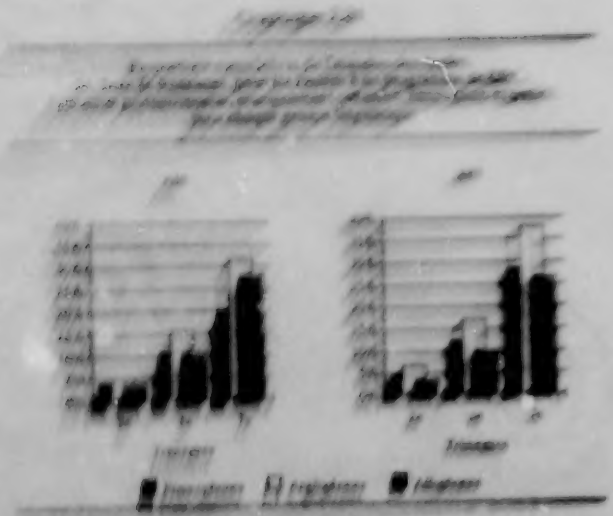

Pour chaque trimestre observé, les anglophones enregistrent des taux d'abandon des études plus élevés que les deux autres groupes linguistiques. Quant aux francophones et aux allophones, leurs comportements en matière de taux d'abandon varient d'un trimestre à l'autre et d'une cohorte à l'autre. Ainsi, au 2e trimestre, les francophones présentent des taux d'abandon légèrement plus élevés que les allophones et ce, pour les deux cohortes. Au 3e trimestre, les francophones obtiennent le même taux d'abandon que les allophones à la cohorte de 1980, mais un taux plus élevé à la cohorte de 1983. Au 7e trimestre, le taux d'abandon des allophones dépasse celui des francophones à la cohorte de 1980, mais à la cohorte de 1983, les taux d'abandon de ces deux groupes linguistiques sont semblables. (voir graphique 2.24)

Graphique 2.24

Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour chaque groupe linguistique

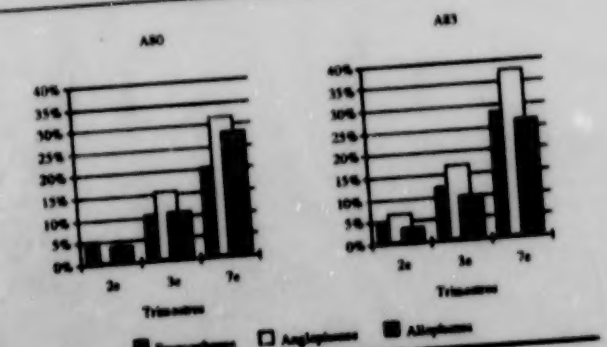

Aux 2e et 3e trimestres, il n'y a pratiquement pas de différence entre les taux d'abandon des collèges francophones et des collèges anglophones, sauf au 3e trimestre, cohorte de 1980, où les collèges anglophones présentent un taux d'abandon plus élevé. Au 7e trimestre, cependant, les taux d'abandon des collèges anglophones dépassent ceux des collèges francophones d'environ 8% à la cohorte de 1980 et 3% à celle de 1983. (voir graphique 2.25)

Graphique 2.25

Proportions cumulatives de l'abandon des études, 2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC, formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, pour les collèges francophones et les collèges anglophones

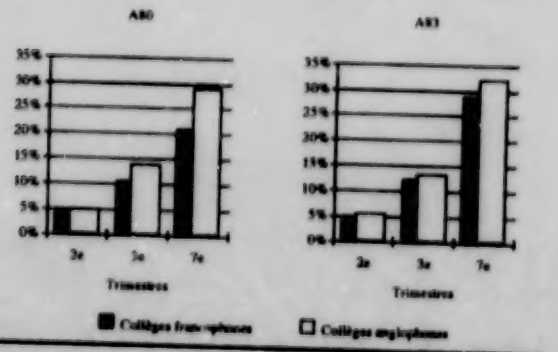

En ce qui a trait aux différentes familles de programmes, la tendance générale révèle que les élèves des techniques biologiques enregistrent les plus faibles taux d'abandon, tandis que les élèves des techniques administratives et des techniques artistiques présentent les taux d'abandon les plus élevés. (voir graphique 2.26)

Graphique 2.26

Proportions cumulatives de l'abandon des études,
2e, 3e et 7e trimestres, pour les inscrits à un programme de DEC,
formation professionnelle, enseignement ordinaire, temps plein et partiel,
pour chaque famille de programmes

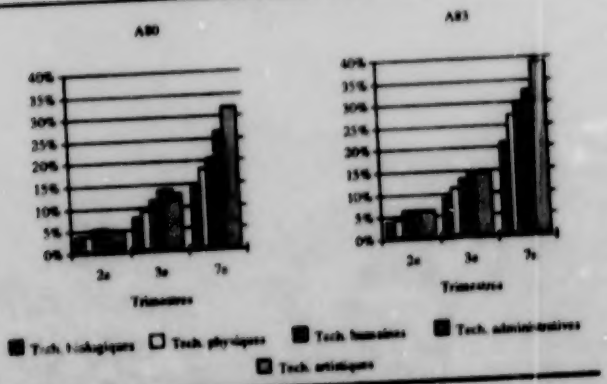

CHAPITRE III

TENIR JUSQU'AU BOUT?

LA PERSEVERANCE AUX ETUDES COLLEGIALES:

- L'obtention d'une sanction d'études
- La durée des études

La persévérance aux études est, rappelons-le, mesurée par trois indicateurs: la présence aux études, l'absence ou l'abandon des études et la sanction d'études. Les deux premiers ont fait l'objet du chapitre précédent alors que le dernier sera analysé dans le présent chapitre. La sanction d'études est envisagée sous l'angle de son obtention et sous celui de la durée des études requise pour l'obtenir. Trois indices de mesure sont retenus pour l'analyse de cet indicateur: le taux d'obtention d'une sanction d'études, la durée moyenne des études et la période écoulée avant l'obtention d'une sanction d'études.

L'obtention d'une sanction d'études est observée uniquement pour les élèves qui ont fait leur première inscription au collégial dans un programme de DEC au service de l'enseignement ordinaire (dit "régulier"), à temps plein ou à temps partiel. La sanction d'études obtenue est principalement un diplôme d'études collégiales (DEC), mais dans quelques cas, il peut également s'agir d'une sanction d'études d'un autre type (AEC, CEC ou DPEC).(41) Quant à la durée moyenne des études et à la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, elles ne sont calculées que pour les élèves qui ont obtenu une sanction d'études collégiales. La sanction d'études considérée ici est la première obtenue par l'élève, même s'il en a obtenu plus d'une.

Le taux d'obtention d'une sanction d'études est la proportion des élèves d'une cohorte qui ont obtenu une sanction; le nombre d'élèves d'une cohorte qui ont obtenu une sanction d'études est alors rapporté au nombre d'élèves qui, au départ, composaient cette même cohorte. Le taux d'obtention d'une sanction d'études est réparti en plusieurs catégories selon que les élèves ont obtenu leur sanction dans le même programme d'études que celui de leur première inscription au collégial, selon qu'ils ont

---

41. Après vérification, on relève qu'à peine 1,1% des sanctions d'études délivrées pour la cohorte de 1980 et 0,3% pour la cohorte de 1983, ne sont pas des DEC.

obtenu cette sanction d'études dans un autre programme que celui de leur entrée au collégial mais dans le même type de formation, générale ou professionnelle, ou encore selon qu'ils ont obtenu leur sanction dans un autre programme et dans un autre type de formation que ceux qui figurent sur leur première fiche d'inscription au collégial.

Par ailleurs, étant donné la complexité de la mesure du phénomène de la durée des études, nous n'avons pu, à ce stade de nos travaux tout au moins, en arriver à un indice de mesure unique suffisamment précis et sensible pour traduire ou rendre compte à la fois de l'inscription à temps plein ou partiel, d'un changement de programme ou encore des trimestres d'absence en cours de cheminement. C'est ce qui justifie l'emploi de deux indices de mesure, à savoir la durée moyenne des études et la période écoulée avant l'obtention d'une sanction d'études.

La durée moyenne des études indique, à partir de la 1re inscription jusqu'à la dernière inscription donnant droit à l'obtention d'une première sanction d'études, le nombre moyen de trimestres de présence des élèves diplômés, y compris le trimestre d'été s'il y a lieu, que l'élève ait été inscrit à temps plein ou partiel. Cet indice présente les mêmes distinctions, en termes de changement de programme, que le taux d'obtention d'une sanction d'études mais, en plus, il discrimine les élèves selon qu'ils ont obtenu leur sanction en ne faisant aucun trimestre à temps partiel, en en faisant un seul, deux ou encore plus de deux. En fait, il se révèle quelque peu difficile de présenter une durée moyenne des études en ne faisant pas de telles distinctions puisque le changement de programme ou de type de formation implique généralement un changement dans la durée des études. De plus, selon que les élèves ont eu un cheminement uniquement à temps plein ou entremêlé de trimestres à temps partiel, il est normal d'observer des variations dans la durée des études.

C'est pourquoi nous avons cru bon d'isoler ces éléments qui composent et expliquent la durée des études.(42)

Une autre façon d'évaluer la durée des études consiste à mesurer le taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée, en termes d'années scolaires,(43) entre l'entrée au collégial et l'obtention d'une première sanction d'études et ce, peu importe que les élèves aient été présents ou non à tous les trimestres de ladite période ou qu'ils aient été inscrits à temps plein ou partiel.

Avant de poursuivre plus avant, une notice méthodologique s'impose pour interpréter correctement la durée moyenne des études et la période écoulée avant l'obtention d'une sanction d'études, de même que pour situer ces deux indices de mesure l'un par rapport à l'autre. Même si des résultats d'analyse de chacun de ces indices pouvaient paraître contradictoires, il n'en est rien; ils s'expliquent de la façon suivante. Dans le calcul de la durée moyenne des études, on observe, dans la plupart des situations, une durée plus longue pour la cohorte de 1980, ceci étant explicable par la période d'observation plus longue (8 ans) comparativement à celle de la cohorte de 1983 (5 ans). C'est ainsi que les élèves qui décrochent leur sanction d'études plus tard au cours de la période

---

42. Etant donné qu'au moins 75% des élèves des deux types de formation qui obtiennent une sanction d'études s'inscrivent soit uniquement à des trimestres à temps plein soit à un seul trimestre à temps partiel, nous ne traiterons, dans le texte, que de ces deux catégories d'élèves pour la durée moyenne des études et ce, afin d'alléger l'analyse. Toutefois, la lectrice ou le lecteur pourra trouver dans les tableaux les données concernant les élèves qui se sont inscrits à deux ou plus de deux trimestres à temps partiel. De plus, étant donné que l'on retrouve quelquefois peu d'élèves obtenant une sanction d'études dans les catégories "deux trimestres à temps partiel" et "plus de deux trimestres à temps partiel", la durée moyenne des études est alors plus sensible aux situations extrêmes et devient difficilement comparable aux catégories où l'on retrouve plus d'élèves.

43. Pour le calcul de cet indice de mesure, une année scolaire comprend les trois trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

d'observation font augmenter d'autant la moyenne. Par contre, dans le calcul de la période écoulée avant l'obtention d'une sanction d'études, la période d'observation est rigoureusement de même longueur pour les deux cohortes, ce qui évite le gonflement plus ou moins artificiel de certains calculs. Il en résulte que la comparaison de la performance des cohortes de 1980 et de 1983 en matière de durée des études, n'est possible qu'à partir de l'indice de mesure "période écoulée avant l'obtention d'une sanction d'études".

Le taux d'obtention d'une sanction d'études de même que la durée moyenne des études et la période écoulée avant l'obtention de la sanction d'études seront toujours présentés par type de formation, générale ou professionnelle. De plus, certains facteurs de variation seront introduits pour caractériser davantage le phénomène de l'obtention d'une sanction d'études et de la durée des études. Ces facteurs sont: le type d'établissements (cegeps, collèges privés ou écoles gouvernementales), le sexe, la langue maternelle, de même que la langue d'enseignement au collégial et la famille de programmes.

Pour la présentation des trois indices de mesure, nous ne pourrons utiliser que les données des cohortes des automnes 1980 et 1983. Il va sans dire que les données de la cohorte de 1986, compte tenu du fait que la période d'observation se termine avec le trimestre d'hiver 1988 (soit 4 trimestres d'observation), sont pour le moment peu significatives et ce, surtout pour la formation professionnelle où les programmes sont d'une durée prescrite de 6 trimestres.

SITUATION GÉNÉRALE DANS L'ENSEMBLE DU RÉSEAU COLLÉGIAL

Dans cette première section du chapitre, nous présentons les données globales pour l'ensemble du réseau collégial, sans les distinguer selon le type d'établissements, le sexe, la langue maternelle, la langue d'enseignement au collégial ou encore la famille de programmes; ces distinctions seront apportées un peu plus loin dans les deux autres sections. Cependant, comme le prévoit le schéma d'analyse, les données sont différenciées en fonction du type de formation générale ou professionnelle.

LA FORMATION GÉNÉRALE

À la cohorte de 1980, après 8 ans d'observation, 71% des élèves de la formation générale obtiennent une sanction d'études

Pour les élèves qui ont entamé des études collégiales dans un programme de DEC de formation générale à l'automne 1980, on observe un taux d'obtention d'une sanction d'études de 71,1%. Ce taux est constitué de 54% d'élèves qui ont obtenu leur sanction d'études dans le même programme que celui de leur première inscription au collégial, de 8,9% d'élèves qui l'ont obtenu dans un autre programme mais toujours à la formation générale et de 8,2% d'élèves qui l'ont obtenu dans un programme de la formation professionnelle.

Tout élève qui entreprend une section d'études dans un programme de la formation professionnelle après avoir entamé des études à la formation générale, la durée moyenne des études augmente d'environ 4 trimestres comparativement aux élèves qui poursuivent leur section d'études dans le même programme que celui de leur première inscription au collégial. Il ne faut pas oublier que les études à la formation professionnelle sont d'une durée prescrite de 6 trimestres, alors qu'à la formation générale la durée prescrite des études est de 4 trimestres. Ainsi, la durée moyenne des études pour les élèves qui ont toujours étudié à temps plein est de 8,3 trimestres et d'un trimestre de plus pour ceux qui ont à leur actif un trimestre à temps partiel.

Les élèves de la formation générale qui ont un cheminement "standard" prennent en moyenne 4,4 trimestres pour obtenir une sanction d'études

Pour les élèves de la cohorte de 1980 qui ont obtenu une sanction d'études dans le même programme que celui de leur première inscription au collégial et qui ont toujours étudié à temps plein, on observe une durée moyenne des études de 4,4 trimestres. Pour les élèves qui n'ont pas toujours étudié à temps plein, la durée moyenne des études augmente pratiquement du nombre de trimestres équivalant au nombre de trimestres où l'inscription était à temps partiel.

Pour les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans un autre programme que celui de leur première inscription, mais toujours à la formation générale, on peut dire, grosso modo, que la durée moyenne des études est prolongée d'environ l'équivalent de 0,5 trimestre comparativement aux élèves qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial. Pour les élèves qui ont toujours étudié à temps plein, la durée moyenne des études est de 5,2 trimestres et pour ceux qui ont à leur actif un trimestre à temps partiel, la durée moyenne des études est de 6,1 trimestres.

Quant aux élèves qui obtiennent une sanction d'études dans un programme de la formation professionnelle après avoir entamé des études à la formation générale, la durée moyenne des études augmente d'environ 4 trimestres comparativement aux élèves qui obtiennent leur sanction d'études dans le même programme que celui de leur première inscription au collégial. Il ne faut pas oublier que les études à la formation professionnelle sont d'une durée prescrite de 6 trimestres, alors qu'à la formation générale la durée prescrite des études est de 4 trimestres. Ainsi, la durée moyenne des études pour les élèves qui ont toujours étudié à temps plein est de 8,3 trimestres et d'un trimestre de plus pour ceux qui ont à leur actif un trimestre à temps partiel.

Cinq ans après le début de leurs études, 62,8% des élèves initialement inscrits à la formation générale à l'automne 1983 obtiennent une sanction d'études

Toujours à la formation générale mais pour la cohorte de 1983, on note un taux d'obtention d'une sanction d'études de 62,8%, réparti en 50% de sanctions d'études obtenues dans le même programme, 8,6% de sanctions d'études obtenues dans un autre programme mais toujours à la formation générale et 4,2% de sanctions d'études obtenues dans un programme de la formation professionnelle.

Les élèves qui restent à la formation générale, mais changent de programme et obtiennent une sanction d'études, prolongent leurs études d'environ un demi-trimestre

La durée moyenne des études, toujours à la cohorte de 1983, pour les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial et qui s'inscrivent uniquement dans un régime d'études à temps plein est de 4,5 trimestres. Pour ceux qui n'ont pas toujours étudié à temps plein, la durée moyenne des études s'accroît alors pratiquement du nombre de trimestres équivalant au nombre de trimestres où l'inscription était à temps partiel.

Pour les élèves qui ont obtenu leur sanction d'études dans un autre programme mais toujours à la formation générale, la durée moyenne des études augmente ici aussi d'environ 0,5 trimestre comparativement aux élèves qui ont obtenu leur sanction d'études dans le même programme. Ainsi, pour les élèves qui se sont toujours inscrits à temps plein ou encore à un seul trimestre à temps partiel, la durée moyenne des études se situe respectivement à 5,3 et 6,1 trimestres.

Quant aux élèves qui obtiennent leur sanction d'études dans un programme de la formation professionnelle après avoir commencé des études à la formation générale, la durée moyenne des études est de 7,6 trimestres pour les élèves qui ont toujours étudié à temps plein et de 8,4 trimestres pour les élèves qui ont fait seulement un trimestre à temps partiel. De plus, comparativement aux élèves qui obtiennent leur sanction d'études dans leur programme initial, les élèves qui obtiennent leur sanction d'études après avoir changé à la fois de programme et de type de formation prolongent leurs études d'environ 3 trimestres. (voir tableau 3.1)

Environ le tiers des élèves de la formation générale décrochent une sanction d'études dans le temps prescrit

Finalement, deux années complètes après le début de leurs études collégiales, 37,9% des élèves de la cohorte de 1980 et 33,1% de ceux de la cohorte de 1983 ont obtenu une sanction d'études. Après trois ans, la proportion est portée, pour les cohortes respectives, à 56,6% et 53,8%. Après quatre années, près des deux tiers des élèves ont terminé avec succès leurs études collégiales. En comparant les deux cohortes à l'étude pour des périodes équivalentes, il se dégage que les élèves de la cohorte de 1980 diplôment davantage que ceux de la cohorte de 1983. (voir tableau 3.2 et graphique 3.1)

Au moins 50% des élèves de la formation générale qui obtiennent une sanction d'études ont étudié uniquement à temps plein

D'autre part, parmi les élèves qui obtiennent une sanction d'études, plus de 50% en obtiennent une en étudiant seulement à temps plein et environ 30% ne font qu'un seul trimestre à temps partiel et ce, tant pour la cohorte de 1980 que pour celle de 1983, peu importe qu'il y ait eu changement de programme ou de type de formation. Pour le reste des élèves qui obtiennent une sanction d'études, environ 12% se sont inscrits à deux

Tableau 5.1

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études,
formation générale, pour les inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel,
ensemble du réseau collégial

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées A80 N	A80 %	A83 N	A83 %	Durée moy. des études A80 (trim.)	A83 (trim.)
Même pgm	0	9 087	30,63	8 153	26,28	4,42	4,49
	1	4 657	15,69	4 797	15,46	5,55	5,54
	2	1 634	5,51	1 852	5,97	6,78	6,65
	+ de 2	656	2,21	695	2,24	8,88	8,87
	Total	16 034	54,04	15 497	49,95		
Autre pgm/ général	0	1 273	4,29	1 264	4,07	5,24	5,30
	1	827	2,79	862	2,78	6,09	6,08
	2	353	1,19	365	1,18	7,20	7,08
	+ de 2	174	0,58	176	0,57	9,26	8,55
	Total	2 627	8,85	2 667	8,60		
Autre pgm/ professionnel	0	1 249	4,21	781	2,52	8,25	7,62
	1	628	2,12	351	1,13	9,42	8,63
	2	337	1,14	123	0,40	10,29	9,35
	+ de 2	206	0,69	60	0,19	11,84	10,18
	Total	2 420	8,16	1 315	4,24		
Total des sanctions d'études		21 081	71,05	19 479	62,79		
Total de la cohorte		29 672	100,00	31 023	100,00		

Tableau 5.2

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial

Période écoulée	% cumulatif des sanctions d'études délivrées	
	A80	A81
2 ans	37,92	33,13
2 1/2 ans	46,61	42,29
3 ans	56,55	53,78
3 1/2 ans	59,77	56,27
4 ans	64,47	61,69

Graphique 5.1

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial

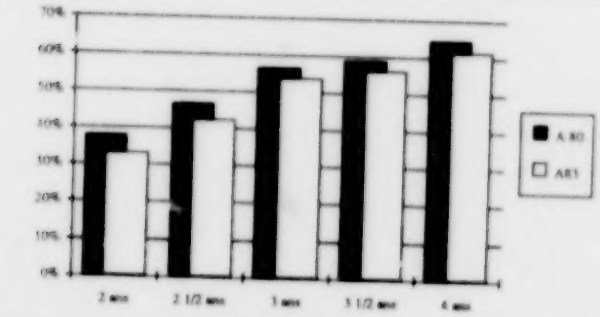

trimestres à temps partiel et près de 9% ont à leur dossier plus de deux trimestres à temps partiel et ce, toujours pour les deux cohortes et peu importe qu'il y ait eu changement de programme ou de type de formation. (voir tableau 3.3)

Tableau 3.3

Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation générale, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial

Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées			
	A80		A81	
	N	%	N	%
0	11 609	55,07	10 198	52,35
1	6 112	29,00	6 010	30,85
2	2 326	11,02	2 340	12,02
+ de 2	1 036	4,91	931	4,78
Total	21 081	100,00	19 479	100,00

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

À la cohorte de 1980, après 8 ans d'observation, 62% des élèves qui ont entamé des études à la formation professionnelle obtiennent une sanction d'études

À la formation professionnelle, pour la cohorte de 1980, le taux d'obtention d'une sanction d'études est de 62%. Ce taux se décompose selon les proportions suivantes: 44,9% dans le même programme, 7,8% dans un autre

programme mais toujours à la formation professionnelle et 9,3% dans un programme de la formation générale.

Les élèves de la formation professionnelle qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial prennent en moyenne 6,2 trimestres s'ils étudient à temps plein

À la cohorte de 1980, pour les élèves qui obtiennent leur sanction d'études dans le même programme que celui de leur première inscription au collégial, la durée moyenne des études est de 6,2 trimestres pour les élèves qui n'ont jamais étudié à temps partiel et de 7,4 trimestres pour ceux qui se sont inscrits à un seul trimestre à temps partiel.

Pour les élèves qui ont obtenu leur sanction d'études dans un autre programme que celui de leur première inscription mais toujours à la formation professionnelle, la durée moyenne des études est pratiquement prolongée de 1,5 trimestre comparativement aux élèves qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial. En effet, selon que les élèves se sont inscrits uniquement à temps plein ou ont inséré un trimestre à temps partiel dans leur parcours au collégial, la durée moyenne des études est respectivement de 7,9 et 8,9 trimestres.

Enfin, pour les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans un autre programme et qui sont passés à la formation générale, la durée moyenne des études est inférieure à celle des élèves qui ont obtenu leur sanction d'études dans le même programme que celui de leur première inscription. En effet, il ne faut pas oublier que la durée prescrite des études à la formation générale est de 4 trimestres comparativement à 6 trimestres à la formation professionnelle. Ainsi, les élèves qui passent de la formation professionnelle à la formation générale et qui obtiennent une sanction d'études prennent moins de temps à l'obtenir que ceux qui demeurent à la formation professionnelle. Par conséquent, les élèves qui étudient

uniquement à temps plein prennent 5,5 trimestres à obtenir une sanction d'études comparativement à 6,5 trimestres pour ceux qui ne sont inscrits à un seul trimestre à temps partiel avant d'obtenir leur sanction d'études. On peut alors remarquer que les élèves qui quittent la formation professionnelle pour la formation générale prennent environ un trimestre de moins pour obtenir leur sanction d'études que ceux qui choisissent de terminer leurs études à la formation professionnelle dans leur programme initial.

Pour la cohorte de 1983, après cinq ans, 47,7% des élèves qui ont entamé leurs études à la formation professionnelle obtiennent une sanction d'études

Pour la cohorte de 1983, toujours à la formation professionnelle, le taux d'obtention d'une sanction d'études est de 47,7%. Ce taux se répartit en 33,1% de sanctions d'études obtenues dans le même programme, 5,2% obtenues dans un autre programme mais dans le même type de formation et de 9,4% de sanctions d'études obtenues dans un programme de la formation générale.

Les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans un programme de la formation professionnelle autre que celui de leur 1re inscription, augmentent la durée moyenne des études d'environ 1,5 trimestre

La durée moyenne des études pour les élèves de la cohorte de 1983 qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial, varie de 6,2 trimestres pour les élèves qui ont étudié uniquement à temps plein à 7,3 trimestres pour les élèves qui se sont inscrits à un trimestre à temps partiel. La durée moyenne des études augmente d'environ un trimestre par nombre de trimestres où l'élève s'est inscrit à temps partiel.

Pour les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans un autre programme d'études mais toujours à la formation professionnelle, la durée moyenne des études augmente d'environ 1,5 trimestre comparativement aux élèves qui obtiennent une sanction dans leur programme initial. La durée moyenne des études est donc respectivement de 7,6 et 8,5 trimestres, pour les élèves qui n'ont à leur dossier scolaire aucun trimestre à temps partiel ou un seul trimestre de ce genre.

Finalement, pour les élèves qui changent à la fois de programme et de type de formation et obtiennent une sanction d'études, la durée moyenne des études est inférieure d'un trimestre comparativement aux élèves qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial et ce, pour chaque catégorie d'élèves distinguée selon le nombre de trimestres où ils étaient inscrits à temps partiel. Ainsi, les élèves prennent 5,5 trimestres à obtenir une sanction d'études lorsqu'ils étudient uniquement à temps plein et 6,3 trimestres lorsqu'ils s'inscrivent à un seul trimestre à temps partiel. (voir tableau 3.4)

Environ le tiers des élèves de la formation professionnelle décrochent une sanction d'études dans le temps prescrit

Les études à la formation professionnelle sont d'une durée prescrite de trois années. Pendant cette période, environ le tiers des élèves décrochent une sanction d'études: 36,3% pour la cohorte de 1980 et 30,4% pour la cohorte de 1983. Une année supplémentaire permet à un autre 15% des élèves d'obtenir une sanction d'études. La comparaison des deux cohortes à l'étude permet d'observer que le taux d'obtention d'une sanction d'études est toujours plus élevé (d'environ 6% à 8%) pour la cohorte de 1980 et que l'écart entre les deux cohortes s'accroît au fur et à mesure que s'écoule la période. (voir tableau 3.5 et graphique 3.2)

Tableau 3.4

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées ABO n	ABO %	ABI n	ABI %	Durée moy. des études ABO (trim.)	Durée moy. des études ABI (trim.)
Même pgm	0	4 210	21,59	3 400	16,62	6,23	6,21
	1	2 486	12,75	1 948	9,52	7,43	7,31
	2	1 410	7,23	1 047	5,12	8,58	8,27
	+ de 2	650	3,33	377	1,85	10,37	9,64
	Total	8 756	44,90	6 772	33,11		
Autre pgm/ professionnel	0	745	3,82	641	3,13	7,85	7,36
	1	386	1,98	263	1,29	8,92	8,48
	2	242	1,24	117	0,57	9,93	9,11
	+ de 2	155	0,80	37	0,18	11,35	9,70
	Total	1 528	7,84	1 058	5,17		
Autre pgm/ général	0	831	4,26	894	4,37	5,51	5,46
	1	555	2,85	603	2,95	6,47	6,33
	2	258	1,32	285	1,39	7,79	7,25
	+ de 2	170	0,87	135	0,66	9,55	8,59
	Total	1 814	9,30	1 917	9,37		
Total des sanctions d'études		12 098	62,04	9 747	47,65		
Total de la cohorte		19 500	100,00	20 454	100,00		

Tableau 3.5

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial

Période écoulée	% cumulatif des sanctions d'études délivrées	
	ABO	ABS
5 ans	36,31	30,37
5 1/2 ans	42,11	35,69
6 ans	52,89	45,65
6 1/2 ans	55,02	47,27
7 ans	57,81	n.d.

Graphique 3.2

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial

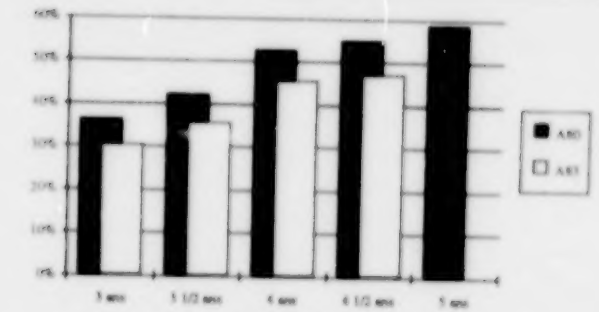

Près de 50% des élèves de la formation professionnelle qui obtiennent une sanction d'études ont étudié uniquement à temps plein

Par ailleurs, parmi les élèves qui obtiennent une sanction d'études, 47,8% des élèves de la cohorte de 1980 et 50,6% des élèves de la cohorte de 1983 ont étudié seulement à temps plein; environ 28% des sanctions d'études des deux cohortes ont été obtenues par des élèves qui ne se sont inscrits qu'à un seul trimestre à temps partiel, 15% par des élèves qui se sont inscrits à deux trimestres à temps partiel et entre 5,6% et 8,1% des élèves des deux cohortes qui ont obtenu une sanction d'études se sont inscrits à plus de deux trimestres à temps partiel avant de l'obtenir. (voir tableau 3.6)

Tableau 3.6

Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial

Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées			
	1980		1983	
	N	%	N	%
0	5 786	47,83	4 935	50,65
1	3 427	28,33	2 814	28,87
2	1 910	15,78	1 449	14,87
+ de 2	975	8,06	549	5,63
Total	12 098	100,00	9 747	100,00

FORMATION GÉNÉRALE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

En comparant les élèves de la formation générale à ceux de la formation professionnelle, on peut remarquer que les premiers présentent un taux d'obtention d'une sanction d'études plus élevé que les seconds et ce, pour les deux cohortes observées. La longueur respective des études et la difficulté de certains programmes de la formation professionnelle peuvent expliquer en partie cette situation; mais d'autres facteurs entrent sans doute aussi en ligne de compte.

Par ailleurs, en termes de durée des études, sensiblement la même proportion d'élèves des deux types de formation (environ le tiers) réussissent à terminer leurs études dans la période prescrite pour l'une et l'autre formations. Passé cette période, on observe un ralentissement de l'obtention de sanctions d'études à la formation professionnelle comparativement à la formation générale, qui se traduit en bout de ligne par un taux d'obtention d'une sanction d'études plus élevé à la formation générale. En outre, les élèves de la formation générale qui obtiennent une sanction d'études sont proportionnellement plus nombreux que ceux de la formation professionnelle à s'inscrire uniquement à des trimestres à temps plein avant d'obtenir leur sanction d'études: en moyenne pour les deux cohortes, respectivement 54% contre 49%. Tout porte à croire qu'étudier à temps plein, entre autres, favorise davantage la sanction d'études.

COMPARABILITÉ DES DONNÉES DES COHORTES DE 1980 ET DE 1983

Le fait que les périodes d'observation ne soient pas de même durée pour les deux cohortes nous amène à faire quelques mises en garde en ce qui a trait à la comparabilité des données d'une cohorte à l'autre. Aussi nous pensons qu'une petite démonstration des effets de la durée de la période

d'observation sur le taux d'obtention d'une sanction d'études et la durée moyenne des études permettra à la lectrice ou au lecteur de relativiser les données qui seront présentées par la suite.

L'effet "durée"

Pour mesurer ce que l'on pourrait appeler l'effet "durée", nous avons comparé les résultats obtenus pour la cohorte de 1980 dont la période d'observation se termine après 8 ans (soit avec le trimestre d'hiver 1988) avec les résultats qu'on aurait obtenus, toujours pour la cohorte de 1980, si la période d'observation s'était terminée après 5 ans (soit avec le trimestre d'hiver 1985). Lorsque la période d'observation est de 5 ans, il va sans dire que les élèves qui obtiennent leur sanction d'études au-delà de cette période ne peuvent être comptabilisés. Il est donc normal que le taux d'obtention d'une sanction d'études soit moins élevé lorsque la période d'observation est de 5 ans que lorsque la période d'observation est de 8 ans. Il en est de même pour la durée moyenne des études puisque les élèves qui prennent le plus de temps à obtenir leur sanction d'études ne sont pas tous pris en compte dans la période d'observation de 5 ans.

Si on examine l'effet "durée" sur le taux d'obtention d'une sanction d'études des élèves de la formation générale de la cohorte de 1980, on peut observer qu'en limitant la période d'observation à 5 ans, le taux global d'obtention d'une sanction d'études est inférieur d'environ 3% au taux d'obtention calculé sur une période de 8 ans (67,9% contre 71,1%). En mesurant l'effet "durée" donc, il appert que trois années additionnelles d'observation n'ajoutent que trois points au taux global d'obtention d'une sanction d'études.

Quant à la durée moyenne des études, elle ne varie pratiquement pas pour les élèves qui obtiennent leur sanction d'études dans le même type de

formation que celui de leur première inscription au collégial, même programme ou autre programme, sauf pour la catégorie d'élèves qui se sont inscrits à plus de deux trimestres à temps partiel: chez ceux-ci, la durée moyenne des études, pour la période d'observation de 5 ans, est inférieure d'environ 0,5 trimestre à ce qu'elle est lorsque la période d'observation est de 8 ans. En fait, cela nous paraît tout à fait normal puisque les élèves qui s'inscrivent à plus de deux trimestres à temps partiel sont ceux qui mettent le plus de temps à obtenir leur sanction d'études et sont, par conséquent, ceux que l'on risque le plus de perdre lorsqu'on diminue la durée de la période d'observation.

Pour ce qui est des élèves initialement de la formation générale qui obtiennent leur sanction d'études dans un programme de la formation professionnelle, ce sont eux qui présentent le plus d'écarts dans la durée moyenne des études lorsqu'on fait passer la période d'observation de 8 ans à 5 ans. En fait, nous l'avons déjà dit, plus la période d'observation est courte, plus on perd des élèves qui prolongent leurs études soit en changeant de programme et de type de formation, soit en s'inscrivant à un nombre élevé de trimestres à temps partiel. En perdant ces élèves, le taux d'obtention d'une sanction d'études et la durée moyenne des études s'en trouvent diminués. Dans le cas de la durée des études pour les élèves inscrits au préalable à la formation générale et qui obtiennent leur sanction d'études dans un programme de la formation professionnelle se voit raccourcie de 0,3 trimestre, pour les élèves uniquement inscrits à temps plein, à 1,1 trimestre, pour les élèves inscrits à plus de deux trimestres à temps partiel, lorsque la période d'observation passe de 8 ans à 5 ans. (voir tableau 3.7)

À la formation professionnelle, lorsqu'on raccourcit la période d'observation de 8 ans à 5 ans, le taux d'obtention d'une sanction d'études diminue de plus de 4%, passant de 62% à 57,8%. Comme ce sont les élèves

Tableau 9.7

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études,
formation générale, pour les inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel,
ensemble du réseau collégial,
périodes d'observation de 8 ans et de 5 ans
(cohorte de l'automne 1980)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées 8 ans		5 ans		Écart	Durée moy. des études 8 ans (tr.)	5 ans (tr.)	Écart (tr.)
		n	%	n	%	%			
Même pgm	0	9 087	30,63	9 044	30,48		4,42	4,40	-0,02
	1	4 657	15,69	4 597	15,49		5,55	5,51	-0,04
	2	1 634	5,51	1 568	5,28		6,78	6,70	-0,08
	+ de 2	656	2,21	530	1,79		8,88	8,44	-0,44
	Total	16 054	54,04	15 739	53,04	-1,00			
Autre pgm/ général	0	1 273	4,29	1 242	4,18		5,24	5,18	-0,06
	1	827	2,79	800	2,70		6,09	6,01	-0,08
	2	353	1,19	333	1,12		7,20	7,06	-0,14
	+ de 2	174	0,58	127	0,43		9,26	8,67	-0,59
	Total	2 627	8,85	2 502	8,43	-0,42			
Autre pgm/ professionnel	0	249	4,21	1 078	3,63		8,25	7,97	-0,28
	1	178	2,12	506	1,71		9,42	9,06	-0,36
	2	337	1,14	228	0,77		10,29	9,74	-0,55
	+ de 2	206	0,69	96	0,32		11,84	10,76	-1,08
	Total	2 420	8,16	1 908	6,43	-1,73			
Total des sanctions d'études		21 081	71,05	20 149	67,90	-3,15			
Total de la cohorte		29 672	100,00	29 672	100,00				

qui obtiennent une sanction d'études dans un autre programme, mais toujours à la formation professionnelle, qui mettent le plus de temps à l'obtenir, c'est donc cette catégorie qui, proportionnellement, risque le plus d'être sous-représentée lorsque la période est plus courte.

Quant aux élèves qui obtiennent une sanction d'études dans un autre programme impliquant un transfert vers la formation générale, ce sont ceux qui mettent le moins de temps à l'obtenir, donc ceux dont les écarts entre les taux d'obtention d'une sanction d'études pour les deux périodes d'observation risquent d'être les moins élevés.

Par ailleurs, il n'y a à peu près pas de différence entre la durée moyenne des études calculée sur une période de 8 ans puis sur une période de 5 ans pour les élèves qui ont obtenu une sanction d'études dans leur programme initial et pour ceux qui l'ont obtenue dans un programme de la formation générale. En fait, pour ces deux catégories, ce n'est que lorsque les élèves se sont inscrits à plus de deux trimestres à temps partiel que l'on voit apparaître une diminution de la durée moyenne des études de l'ordre d'environ 0,5 trimestre.

Pour les élèves qui changent de programme mais demeurent à la formation professionnelle, la diminution de la durée moyenne des études est légèrement plus importante; cette diminution est de l'ordre de 0,3 trimestre pour les élèves qui ont étudié uniquement à temps plein et de 0,9 trimestre pour les élèves qui se sont inscrits à plus de deux trimestres à temps partiel. (voir tableau 3.8)

La mesure de l'effet "durée", appliquée à la cohorte de 1980, nous apprend donc que l'ajout de trois années additionnelles à la période d'observation, soit de 5 ans à 8 ans, fait passer le taux d'obtention d'une sanction d'études de 67,9% à 71,1% à la formation générale, soit un gain

de 3,2%. À la formation professionnelle, le taux passe de 57,8% à 62%, soit un gain de 4,2%. Le prolongement de la période d'observation favorise un peu plus la formation professionnelle que la formation générale, ce qui peut se comprendre à la lumière de la durée prescrite des programmes de l'un et l'autre types de formation. (voir graphique 3.3)

Tableau 3.8

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation de 8 ans et de 5 ans (cohorte de l'automne 1980)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées					Durée moy. des études		
		8 ans		5 ans		Écart	8 ans	5 ans	Écart
		N	%	N	%	%	(tr.)	(tr.)	(tr.)
Même pgm	0	4 210	21,59	4 160	21,33		6,23	6,19	-0,04
	1	2 486	12,75	2 401	12,31		7,43	7,37	-0,06
	2	1 410	7,23	1 319	6,77		8,58	8,48	-0,10
	+ de 2	650	3,33	512	2,63		10,37	9,96	-0,41
	Total	8 756	44,90	8 392	43,04	-1,86			
Autre pgm/ professionnel	0	745	3,82	636	3,26		7,85	7,58	-0,27
	1	386	1,98	309	1,58		8,92	8,46	-0,46
	2	242	1,24	181	0,93		9,93	9,33	-0,60
	+ de 2	155	0,80	74	0,38		11,35	10,47	-0,88
	Total	1 528	7,84	1 200	6,15	-1,69			
Autre pgm/ général	0	831	4,26	811	4,16		5,51	5,46	-0,05
	1	555	2,85	520	2,67		6,47	6,34	-0,13
	2	258	1,32	231	1,18		7,79	7,61	-0,18
	+ de 2	170	0,87	118	0,61		9,51	8,86	-0,69
	Total	1 814	9,30	1 680	8,62	-0,68			
Total des sanctions d'études		12 098	62,04	11 272	57,81	-4,23			
Total de la cohorte		19 500	100,00	19 500	100,00				

Graphique 3.3

Mesure de l'effet "durée" sur le taux d'obtention d'une sanction d'études, formations générale et professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation de 8 ans et de 5 ans (cohorte de l'automne 1980)

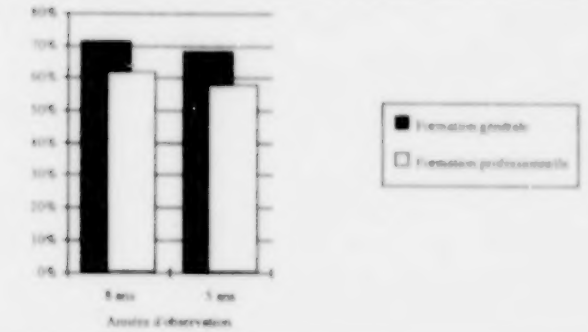

L'effet "cohorte"

Maintenant que nous avons une meilleure idée de l'effet de la durée de la période d'observation sur le taux d'obtention d'une sanction d'études et sur la durée moyenne des études, nous pouvons tenter de démontrer ce que nous pourrions appeler l'effet "cohorte", c'est-à-dire les variations introduites par le comportement propre à une cohorte donnée. Ainsi, en contrôlant l'effet "durée", c'est-à-dire en comparant deux cohortes dont les périodes d'observation sont identiques, soit 5 ans, nous pouvons mesurer l'effet "cohorte".

Entre les élèves de la cohorte de 1980 et ceux de la cohorte de 1983 inscrits à la formation générale à leur entrée au collégial, et pour une période d'observation identique de 5 ans, les différences sont assez importantes quant au taux d'obtention d'une sanction d'études. En effet, l'écart entre les taux globaux d'obtention d'une sanction d'études des

deux cohortes est supérieur à 5%: 67,9% pour la cohorte de 1980 et 62,8% pour la cohorte de 1983. Il appert donc que la cohorte de 1980 enregistre une meilleure performance que celle de 1983.

Quant à la durée moyenne des études des deux cohortes, les écarts sont plutôt minces lorsqu'on obtient une sanction d'études à la formation générale. Mais lorsqu'on décroche une sanction d'études à la formation professionnelle après avoir entamé des études à la formation générale, l'écart entre les deux cohortes est d'environ 0,5 trimestre à l'avantage des élèves de la cohorte de 1983. (voir tableau 3.9)

Entre les élèves de la cohorte de 1980 et ceux de la cohorte de 1983 inscrits à la formation professionnelle à leur première inscription au collégial, les écarts sont encore plus marqués qu'entre les élèves des mêmes cohortes initialement inscrits à la formation générale, en ce qui a trait au taux global d'obtention d'une sanction d'études. En effet, les élèves de la cohorte de 1980 obtiennent une sanction d'études dans une proportion de 57,8% comparativement à 47,7% pour les élèves de la cohorte de 1983, soit un écart de 10,1%. C'est surtout en ce qui concerne le taux d'obtention d'une sanction d'études dans le même programme que l'écart entre les deux cohortes se fait sentir: 43% pour la cohorte de 1980 et 33,1% pour la cohorte de 1983. Les élèves de la cohorte de 1983 auraient donc tendance à moins persévérer aux études et, qui plus est, à moins persévérer dans le même programme que celui de l'inscription initiale, ou encore à mettre beaucoup plus de temps que les élèves de la cohorte de 1980 à décrocher leur sanction d'études.

Pour ce qui est de la durée moyenne des études, les écarts entre les deux cohortes sont pratiquement inexistants si on s'est inscrit uniquement à temps plein ou encore à un seul trimestre à temps partiel. Lorsqu'on s'est inscrit à deux trimestres ou plus à temps partiel, un certain écart

peut apparaître, allant de 0,2 trimestre à 0,8 trimestre, en faveur de la cohorte de 1983. (voir tableau 3.10)

Tableau 3.9

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études,
formation générale, pour les inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel,
ensemble du réseau collégial,
périodes d'observation respectives de 5 ans
(cohortes des automnes 1980 et 1983)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées					Durée moy. des études		
		A80		A83		Ecart	A80	A83	Ecart
		N	%	N	%	%	(tr.)	(tr.)	(tr.)
Même pgm	0	9 044	30,48	8 153	26,28		4,40	4,49	+0,09
	1	4 597	15,49	4 797	15,46		5,51	5,54	+0,03
	2	1 568	5,28	1 852	5,97		6,70	6,65	-0,05
	+ de 2	530	1,79	695	2,24		8,44	8,07	-0,37
	Total	15 739	53,04	15 497	49,95	-3,09			
Autre pgm/ général	0	1 242	4,18	1 264	4,07		5,18	5,30	+0,12
	1	800	2,70	862	2,78		6,01	6,08	+0,07
	2	333	1,12	565	1,18		7,06	7,08	+0,02
	+ de 2	127	0,43	176	0,57		8,67	8,55	-0,12
	Total	2 502	8,43	2 667	8,60	+0,17			
Autre pgm/ professionnel	0	1 078	3,63	781	2,52		7,97	7,62	-0,35
	1	506	1,71	351	1,13		9,06	8,43	-0,63
	2	228	0,77	123	0,40		9,74	9,35	-0,39
	+ de 2	96	0,32	60	0,19		10,76	10,18	-0,58
	Total	1 908	6,43	1 315	4,24	-2,19			
Total des sanctions d'études		20 149	67,90	19 479	62,79	-5,11			
Total de la cohorte		29 672	100,00	31 025	100,00				

Tableau 3.10

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études,
formation professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel,
ensemble du réseau collégial,
périodes d'observation respectives de 5 ans
(cohortes des automnes 1980 et 1985)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées					Durée moy. des études		
		ABO		AB5		Écart	ABO	AB5	Écart
		N	%	N	%	%	(Tr.)	(Tr.)	(Tr.)
Même pgm	0	4 160	21,33	3 400	16,62		6,19	6,23	+0,04
	1	2 401	12,31	1 948	9,52		7,37	7,33	-0,04
	2	1 319	6,77	1 047	5,12		8,48	8,27	-0,21
	+ de 2	512	2,63	377	1,85		9,96	9,64	-0,32
	Total	8 392	43,04	6 772	33,11	-9,93			
Autre pgm/ professionnel	0	636	3,26	641	3,13		7,58	7,56	-0,02
	1	309	1,58	263	1,29		8,46	8,48	+0,02
	2	181	0,93	117	0,57		9,33	9,15	-0,18
	+ de 2	74	0,38	37	0,18		10,47	9,70	-0,77
	Total	1 200	6,15	1 058	5,17	-0,98			
Autre pgm/ général	0	811	4,16	894	4,37		5,46	5,46	0,00
	1	520	2,67	603	2,95		6,34	6,33	-0,01
	2	231	1,18	285	1,39		7,61	7,25	-0,36
	+ de 2	118	0,61	135	0,66		8,86	8,59	-0,27
	Total	1 680	8,62	1 917	9,37	+0,75			
Total des sanctions d'études		11 272	57,81	9 747	47,65	-10,16			
Total de la cohorte		19 500	100,00	20 454	100,00				

En contrôlant l'effet "durée" pour mesurer l'effet "cohorte", on a pu se rendre compte que les élèves de la cohorte de 1983 présentent des taux d'obtention d'une sanction d'études plus bas que les élèves de la cohorte de 1980, mais, cependant, que l'écart entre les deux cohortes est plus élevé à la formation professionnelle (10,1%) qu'à la formation générale (5,1%). Quant à la durée moyenne des études, les écarts entre les deux cohortes sont, de façon générale, plutôt faibles. (voir graphique 3.4)

Graphique 3.4

Mesure de l'effet "cohorte" sur le taux d'obtention d'une sanction d'études, formations générale et professionnelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, ensemble du réseau collégial, périodes d'observation respectives de 5 ans (cohortes des automnes 1980 et 1983)

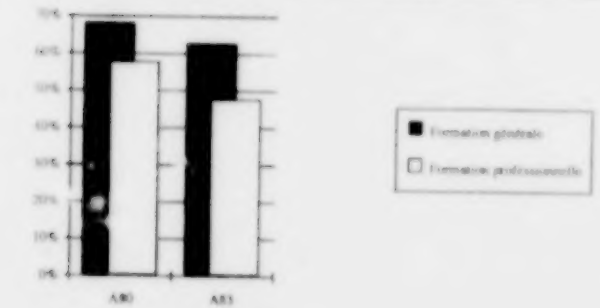

En fait, en contrôlant l'effet "durée", c'est-à-dire en comparant deux cohortes dont la période d'observation est identique, on a pu constater que les écarts dans les taux d'obtention d'une sanction d'études, tant entre les élèves de la formation générale des deux cohortes qu'entre les élèves de la formation professionnelle également des deux cohortes, sont moins élevés que lorsqu'on compare des cohortes dont la période d'observation est de longueur différente. Ainsi, l'écart dans les taux

d'obtention d'une sanction d'études des élèves de la formation générale passe de 8,3% (71,1% pour la cohorte de 1980 et 62,8% pour celle de 1983) à 5,1% (67,9% pour la cohorte de 1980 et 62,8% pour celle de 1983) lorsque les deux périodes d'observation sont ramenées à des longueurs identiques. À la formation professionnelle, les écarts passent de 14,3% (62% pour la cohorte de 1980 et 47,7% pour celle de 1983) à 10,1% (57,8% pour la cohorte de 1980 et 47,7% pour celle de 1983) lorsqu'on pratique la même opération. On constate donc qu'à la formation générale, la différence entre les deux cohortes est moins marquée qu'à la formation professionnelle, mais que dans les deux cas, les élèves de la cohorte de 1983 persévèrent moins aux études, ou du moins terminent moins rapidement leurs études, que ceux de la cohorte de 1980.

Dans les pages qui vont suivre, l'effet "durée" n'étant pas contrôlé, il est impossible de mesurer l'effet "cohorte", à une exception près toutefois. C'est le cas de la mesure du taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période de temps écoulé à partir de la première inscription aux études collégiales jusqu'à l'obtention d'une sanction d'études. Cette mesure a déjà été présentée dans les tableaux 3.2 et 3.5. Nous avons privilégié cette façon de présenter les données afin de gagner en authenticité pour les données de la cohorte de 1980. La lectrice ou le lecteur devra donc éviter de comparer termes à termes les données de la cohorte de 1980 avec celles de la cohorte de 1983, sauf lorsque l'analyse des données y fera explicitement référence.

SITUATIONS SPECIFIQUES À LA FORMATION GÉNÉRALE

Nous avons vu plus haut que le taux d'obtention d'une sanction d'études pour les élèves inscrits à la formation générale à leur première inscription au collégial est de 71,1% pour les élèves de la cohorte de 1980 et de 62,8% pour ceux de la cohorte de 1983. Nous allons maintenant tenter de voir si des variations apparaissent dans le taux d'obtention d'une sanction d'études et dans la durée des études lorsqu'on tient compte de certains facteurs.

LA SANCTION DES ÉTUDES PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENTS

Dans les collèges privés, on diplôme plus que dans les collèges publics

Pour la cohorte de 1980, les taux d'obtention d'une sanction d'études sont de 79,9% pour les collèges privés, et de 69,5% pour les collèges publics.(44) L'écart est donc assez important entre ces deux types d'établissements. Seulement 51,9% des élèves des collèges publics contre 66,5% de ceux des collèges privés, obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial. Ceux qui l'obtiennent dans un autre programme de la formation générale comptent pour 8,8% dans les collèges publics et 9,4% dans les collèges privés. Quant à ceux qui, initialement inscrits à la formation générale, obtiennent une sanction d'études dans un programme de la formation professionnelle, ils représentent 8,9% des élèves des collèges publics et 4% de ceux des collèges privés.

---

44. Étant donné le faible nombre d'élèves fréquentant les écoles gouvernementales, ils ne seront pas pris en compte dans la présente analyse, mais les données seront rapportées dans les tableaux.

Quant à la durée moyenne des études, elle est semblable pour les élèves des collèges publics et des collèges privés. Elle est d'environ 4,4 trimestres pour les élèves qui ont obtenu une sanction d'études dans leur programme initial et qui ne se sont inscrits à aucun trimestre à temps partiel avant de l'obtenir. La durée moyenne des études augmente d'environ 1 trimestre pour les élèves qui se sont inscrits à un trimestre à temps partiel (5,5 trimestres).

Comparativement aux élèves qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial, la durée moyenne des études augmente d'environ 0,5 trimestre pour ceux et celles qui changent de programme mais demeurent dans le même type de formation. L'augmentation est de près de 4 trimestres pour ceux qui changent de type de formation et ce, pour les deux types d'établissements. (voir tableau 3.11)

Pour la cohorte de 1981, les élèves des collèges privés présentent toujours un plus haut taux d'obtention d'une sanction d'études (70,9%) que les élèves des collèges publics (61,4%), mais l'écart entre ces deux types de collèges est toutefois légèrement moins élevé en 1981 (9,5%) qu'il ne l'était en 1980 (10,3%).

De plus, 48,4% des élèves des collèges publics contre 59% de ceux des collèges privés obtiennent une sanction d'études dans le programme de leur première inscription au collégial. L'écart observé en 1981 entre les proportions d'obtention d'une sanction d'études dans le même programme des élèves des collèges publics et de ceux des collèges privés est moins grand (10,6%) qu'il ne l'était en 1980 (14,6%). Quant aux élèves qui obtiennent une sanction d'études dans un autre programme de la formation générale, ils représentent 8,4% dans les collèges publics et 9,8% dans les collèges privés. Les autres élèves qui obtiennent une sanction d'études après avoir changé de type de formation, représentent 4,6% des élèves des collèges publics et 2,2% de ceux des collèges privés.

Tableau 5.11

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées						Durée moy. des études		
		Cégeps		Coll. privés		Ec. gouv.		Cégeps	Privés	Ec. g.
		N	%	N	%	N	%	(tr.)	(tr.)	(tr.)
Même pgm	0	7 056	27,92	2 030	46,31	1	5,88	4,40	4,46	6,00
	1	4 045	16,01	606	13,82	6	35,30	5,54	5,56	7,17
	2	1 433	5,67	199	4,54	2	11,77	6,76	6,94	7,50
	+ de 2	575	2,27	80	1,82	1	5,88	8,89	8,75	11,00
	Total	13 109	51,87	2 915	66,49	10	58,83			
Autre pgm/ général	0	1 056	4,10	236	5,38	1	5,88	5,50	4,97	6,00
	1	717	2,84	110	2,51	0	0,00	6,11	6,00	----
	2	309	1,22	44	1,00	0	0,00	7,22	7,05	----
	+ de 2	151	0,60	23	0,53	0	0,00	9,26	9,22	----
	Total	2 215	8,76	413	9,42	1	5,88			
Autre pgm/ professionnel	0	1 148	4,54	100	2,28	1	5,88	8,26	8,25	7,00
	1	586	2,32	42	0,96	0	0,00	9,42	9,45	----
	2	321	1,27	16	0,37	0	0,00	10,25	11,06	----
	+ de 2	191	0,76	15	0,34	0	0,00	11,88	11,40	----
	Total	2 246	8,89	173	3,95	1	5,88			
Total des sanctions d'études		17 568	69,52	3 501	79,86	12	70,59			
Total de la cohorte		25 271	100,00	4 384	100,00	17	100,00			

La durée moyenne des études est assez semblable pour les élèves des collèges publics et des collèges privés qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial. Elle varie de 4,5 trimestres pour les élèves uniquement inscrits à temps plein à 5,6 trimestres pour ceux inscrits à un seul trimestre à temps partiel. Il n'y a pas non plus de différence importante entre la durée moyenne des études des élèves des collèges publics et des collèges privés qui obtiennent une sanction d'études dans un autre programme du même type de formation. La durée moyenne des études est alors d'environ 5,2 trimestres pour les élèves inscrits uniquement à temps plein et d'environ 6,1 trimestres pour ceux qui se sont inscrits à un seul trimestre à temps partiel. Quant aux élèves qui quittent la formation générale pour la formation professionnelle et obtiennent alors une sanction d'études, on remarque que la durée moyenne des études est un peu plus élevée dans les collèges publics que dans les collèges privés. (voir tableau 3.12)

En comparant les collèges publics et les collèges privés, tant à la cohorte de 1980 qu'à celle de 1983, on peut se rendre compte que les premiers accusent un taux d'obtention d'une sanction d'études inférieur d'environ 10% à celui des seconds. Cette différence se fait surtout sentir dans l'obtention d'une sanction d'études dans le même programme que celui de la première inscription au collégial. De plus, les élèves des collèges privés sont proportionnellement légèrement plus nombreux que ceux des collèges publics à obtenir une sanction d'études dans un autre programme du même type de formation. Pour ce qui est de l'obtention d'une sanction d'études précédée d'un changement de type de formation, on observe l'inverse, la proportion allant du simple au double, cette fois à l'avantage du réseau public. Cette dernière observation montre que la réorientation vers la formation professionnelle, pour ceux qui obtiennent une sanction d'études, est plus marquée dans les collèges publics que dans les collèges privés.

Tableau 3.12

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études,
formation générale, par type d'établissements,
pour les inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel
(cohorte de l'automne 1983)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées						Durée moy. des études		
		Cegeps		Coll. privés		Ec. gouv.		Cegeps	Privés	Ec. g.
		N	%	N	%	N	%	(tr.)	(tr.)	(tr.)
Même pgm	0	6 181	23,39	1 961	42,97	11	32,35	4,47	4,54	6,55
	1	4 291	16,24	502	11,00	4	11,77	5,52	5,65	5,25
	2	1 683	6,37	168	3,68	1	2,94	6,64	6,79	8,00
	+ de 2	634	2,40	60	1,31	1	2,94	8,07	8,10	9,00
	Total	12 789	48,40	2 691	58,96	17	50,00			
Autre pgm/ général	0	994	3,76	269	5,89	1	2,94	5,34	5,13	6,00
	1	754	2,85	108	2,37	0	0,00	6,07	6,19	---
	2	322	1,22	43	0,94	0	0,00	7,07	7,12	---
	+ de 2	151	0,57	25	0,55	0	0,00	8,63	8,04	---
	Total	2 221	8,40	445	9,75	1	2,94			
Autre pgm/ professionnel	0	715	2,71	66	1,45	0	0,00	7,66	7,12	---
	1	328	1,24	23	0,50	0	0,00	8,45	8,09	---
	2	119	0,45	4	0,09	0	0,00	9,34	9,50	---
	+ de 2	55	0,21	5	0,11	0	0,00	10,25	9,40	---
	Total	1 217	4,61	98	2,15	0	0,00			
Total des sanctions d'études		16 227	61,41	3 234	70,86	18	52,94			
Total de la cohorte		26 425	100,00	4 564	100,00	34	100,00			

Les écarts entre cégeps et collèges privés se vérifient dans toutes les familles de programmes

En outre, la tendance générale observée voulant que les collèges privés se comportent mieux que les cégeps en matière de taux d'obtention d'une sanction d'études se vérifie quelle que soit la famille de programmes dans laquelle s'est inscrit l'élève à son entrée au collégial et ce, pour les deux cohortes à l'étude. Autrement dit, qu'on soit inscrit en sciences, sciences humaines et administratives ou autres, les élèves diplôment plus, toutes proportions gardées, s'ils fréquentent un collège privé plutôt qu'un cégep. Les écarts entre les deux types d'établissements sont d'environ 8% en sciences et en sciences humaines et administratives alors qu'ils oscillent entre 8% et 14% en arts et en lettres selon les cohortes et ce, toujours à l'avantage des collèges privés. (voir tableau 3.13)

Tableau 3.13

Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation générale, par famille de programmes, dans les cégeps et les collèges privés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Famille de programmes	Sanctions d'études délivrées							
	A80				A83			
	Cégeps		Coll. privés		Cégeps		Coll. privés	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Sciences	7 398	80,72	1 742	88,88	7 867	75,78	1 798	84,18
Sc. hum./adm.	8 367	65,35	1 487	75,87	7 089	54,00	1 245	59,97
Arts	818	52,37	177	64,13	527	46,25	115	48,73
Lettres	985	58,61	95	70,37	744	46,38	76	65,52
Total des sanctions d'études	17 568	69,52	3 501	79,86	16 227	61,41	3 234	70,86

Les élèves des collèges privés terminent leurs études plus rapidement que ceux des cégeps

Par ailleurs, si on examine le taux d'obtention d'une sanction d'études en fonction de la période écoulée depuis le début des études collégiales jusqu'à l'obtention d'une première sanction d'études, on constate que non seulement les élèves du réseau privé diplôment davantage que ceux du réseau public, mais qu'ils le font aussi plus rapidement. En effet, après les deux années prescrites pour terminer les études à la formation générale, un élève sur deux des collèges privés décroche une sanction d'études, cette proportion étant seulement d'environ un sur trois dans les collèges publics. Il faut trois années dans le réseau public pour surpasser légèrement le niveau atteint par le réseau privé après deux années.

L'écart entre le taux d'obtention d'une sanction d'études dans les collèges privés et les cégeps s'amenuise toutefois avec le temps. S'il est d'environ 17% après deux années, il baisse à 13% après quatre années pour la cohorte de 1980 et même à moins de 10% pour la cohorte de 1983. Cette observation vient renforcer le constat précédent, à savoir que les élèves diplôment plus rapidement dans le réseau privé que dans le réseau public.

Par ailleurs, la moins bonne performance de la cohorte de 1983 par rapport à celle de 1980, déjà observée pour l'ensemble du réseau collégial, se reflète également dans chacun des types d'établissements, avec un écart plus marqué toutefois pour le réseau privé que pour le réseau public. À la fin de la période de 4 ans, l'écart est de 5,4% pour le réseau privé (des taux de 75,5% à la cohorte de 1980 et de 70,1% à la cohorte de 1983) et de 2,3% pour le réseau public (des taux de 62,6% à la cohorte de 1980 et de 60,3% à la cohorte de 1983). (voir tableau 1.14 et graphique 1.5)

Tableau 3.14

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par type d'établissement, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Période écoulée	% cumulatif des sanctions d'études délivrées		
		Cégeps	Coll. privés	Ec. gouv.
ABQ	2 ans	35,46	52,14	17,85
	2 1/2 ans	44,08	61,29	17,85
	3 ans	54,08	70,85	41,18
	3 1/2 ans	56,37	72,67	41,18
	4 ans	62,56	75,52	58,82
ABS	2 ans	30,58	48,05	11,76
	2 1/2 ans	39,98	55,85	20,59
	3 ans	51,84	65,13	35,29
	3 1/2 ans	54,49	66,72	38,24
	4 ans	60,25	70,09	52,94

Graphique 3.5

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, dans les cégeps et les collèges privés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

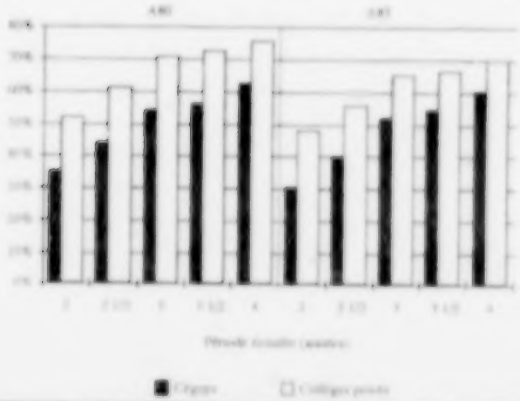

Finalement, les élèves des collèges privés qui obtiennent une sanction d'études sont proportionnellement plus nombreux que les élèves des collèges publics à étudier uniquement à temps plein et ce, pour les deux cohortes. Les proportions sont de l'ordre d'environ 70% pour les collèges privés et 50% pour les collèges publics. En contrepartie, les élèves des collèges publics qui obtiennent une sanction d'études sont proportionnellement plus nombreux que les élèves des collèges privés à s'inscrire à un ou plusieurs trimestres à temps partiel avant d'obtenir leur sanction d'études. (voir tableau 3.15)

Tableau 3.15

Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation générale, par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées					
		Cégeps		Coll. privés		Écoles gouv.	
		N	%	N	%	N	%
A80	0	9 240	52,60	2 366	67,58	3	25,00
	1	5 348	30,44	758	21,65	6	50,00
	2	2 065	11,74	259	7,40	2	16,67
	+ de 2	917	5,22	118	3,37	1	8,33
	Total	17 568	100,00	3 501	100,00	12	100,00
A81	0	7 890	48,62	2 296	71,00	12	66,67
	1	5 573	55,11	633	19,57	4	22,23
	2	2 124	13,09	215	6,65	1	5,55
	+ de 2	840	5,18	90	2,78	1	5,55
	Total	16 227	100,00	3 234	100,00	18	100,00

Ce constat corrobore l'observation précédente, à savoir qu'on obtient une sanction d'études plus rapidement dans les collèges privés que dans les cegeps. En effet, si on étudie uniquement à temps plein, on peut s'attendre à décrocher plus tôt son DEC que si on insère un ou plusieurs trimestres à temps partiel dans son parcours. Cependant, il ne faut pas oublier que le taux global d'obtention d'une sanction d'études est plus élevé dans les collèges privés que dans les cegeps, ce qui se traduit nécessairement par un taux plus élevé pour les premiers à chaque étape de la période écoulée. Par contre, lorsqu'on a considéré la durée moyenne des études, aucune différence significative ne s'est dégagée entre les cegeps et les collèges privés.

LA SANCTION DES ETUDES PAR SEXE

Les femmes devancent les hommes et l'écart augmente avec le temps

Pour la cohorte de 1980, toujours à la formation générale, on observe une différence de près de 5% entre les femmes et les hommes. En effet, les premières présentent un taux d'obtention d'une sanction d'études de 73,3% alors qu'on constate un taux de 68,7% chez les seconds. Cet écart se répartit entre les sanctions d'études obtenues dans le programme initial d'inscription et celles qui sont obtenues dans un autre programme.

En ce qui concerne la durée moyenne des études, on note quelques écarts entre les femmes et les hommes et l'on peut se rendre compte que, dans l'ensemble, les hommes prennent un petit peu plus de temps à obtenir une sanction d'études que les femmes. C'est surtout lorsque les élèves se sont inscrits à un trimestre à temps partiel que les écarts apparaissent entre les femmes et les hommes. Ainsi, pour cette catégorie d'élèves, les hommes prennent en moyenne de 0,2 à 0,5 trimestre de plus que les femmes pour obtenir leur sanction d'études. (voir tableau 3.16)

Tableau 3.16

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études,
formation générale, par sexe,
pour les inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel
(cohorte de l'automne 1980)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées				Durée moy. des études	
		femmes		hommes		femmes	hommes
		n	%	n	%	(trim.)	(trim.)
Même pgm	0	4 708	31,68	4 379	29,57	6,34	6,50
	1	2 392	16,09	2 265	15,29	5,45	5,67
	2	812	5,46	822	5,55	6,66	6,91
	+ de 2	295	1,99	361	2,44	8,66	8,05
	Total	8 207	55,22	7 827	52,85		
Autre pgm/ général	0	655	4,39	620	4,18	5,10	5,39
	1	442	2,98	385	2,60	5,85	6,37
	2	180	1,21	173	1,17	7,02	7,39
	+ de 2	69	0,46	105	0,71	9,28	9,25
	Total	1 344	9,04	1 283	8,66		
Autre pgm/ professionnel	0	725	4,87	526	3,55	8,28	8,27
	1	341	2,29	287	1,94	9,26	9,62
	2	185	1,25	152	1,03	10,15	10,48
	+ de 2	100	0,67	106	0,71	11,72	11,96
	Total	1 349	9,08	1 071	7,23		
Total des sanctions d'études		10 900	73,34	10 181	68,74		
Total de la sanction		14 862	100,00	14 810	100,00		

Pour la cohorte de 1983, des différences encore plus marquées apparaissent entre les femmes et les hommes. En effet, les femmes obtiennent une sanction d'études dans une proportion de 66,9% contre 58,5% pour les hommes, soit un écart de 8,4%. Les femmes sont en fait proportionnellement plus nombreuses que les hommes à obtenir une sanction d'études et ce, pour chaque catégorie de taux d'obtention (même programme, autre programme de formation générale et autre programme de formation professionnelle).

En ce qui concerne la durée moyenne des études, les écarts entre les femmes et les hommes sont toujours du même ordre que pour la cohorte de 1980. Les hommes mettent donc encore ici légèrement plus de temps que les femmes à obtenir leur sanction d'études. (Voir tableau 3.17)

L'avantage des femmes est plus marqué dans les cégeps que dans les collèges privés

En outre, pour les deux cohortes à l'étude, la meilleure performance des femmes comparativement aux hommes en matière de taux d'obtention d'une sanction d'études se vérifie à la fois dans les établissements publics et les établissements privés, mais avec quelques nuances cependant. Ainsi, l'avantage des femmes par rapport aux hommes est plus marqué dans le réseau public que dans le réseau privé: dans les cégeps, l'écart est de 5% pour la cohorte de 1980 et de 9,3% pour celle de 1983; dans les collèges privés, les différences respectives sont de 2,5% et 3,2%. (voir tableau 3.18)

Tableau 3.17

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études,
formation générale, par sexe,
pour les inscrits à un programme de 1er cycle,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel
(cohorte de l'automne 1981)

Fgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées				Durée moy. des études	
		Femmes		Hommes		Femmes	Hommes
		N	%	N	%	(trim.)	(trim.)
Même pgm	0	4 391	27,51	3 762	24,97	4,41	4,58
	1	2 652	16,62	2 145	14,24	5,44	5,65
	2	986	6,18	866	5,75	6,52	6,80
	+ de 2	354	2,22	341	2,26	7,45	8,25
	Total	8 383	52,53	7 114	47,22		
Autre pgm/ général	0	676	4,23	588	3,90	5,74	5,48
	1	480	3,01	382	2,54	5,89	6,32
	2	198	1,24	167	1,11	6,92	7,27
	+ de 2	78	0,49	98	0,65	8,08	8,76
	Total	1 432	8,97	1 235	8,20		
Autre pgm/ professionnel	0	523	3,28	258	1,71	7,59	7,67
	1	220	1,38	131	0,87	8,41	8,47
	2	80	0,50	43	0,29	9,24	9,56
	+ de 2	34	0,21	26	0,17	10,26	10,08
	Total	857	5,37	458	3,04		
Total des sanctions d'études		10 672	66,87	8 807	58,46		
Total de la cohorte		15 959	100,00	15 064	100,00		

Tableau 3.18

Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation générale, par sexe et par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Type d'établissements	Sanctions d'études délivrées							
	ABC				ASI			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Cégeps	9 130	72,90	8 438	67,02	8 967	75,92	7 262	56,61
Coll. privés	1 761	81,13	1 738	78,61	1 695	72,40	1 134	69,75
Écoles gouv.	7	77,78	5	62,50	10	62,50	8	44,44
Total des sanctions d'études	10 898	73,34	10 181	68,74	10 672	66,87	[illegible]	58,44

<u>L'avance des femmes sur les hommes est plus accentuée en arts et en lettres qu'en sciences</u>

De plus, lorsqu'on distingue le taux d'obtention d'une sanction d'études des femmes et des hommes pour chaque famille de programmes, les différences entre les sexes s'observent toujours, mais à des degrés divers. Les écarts les plus accentués se rencontrent dans les programmes des arts et des lettres (entre 13% et 19% selon les cohortes), suivis par les sciences humaines et administratives (entre 9% et 12%) et par les sciences (entre 6% et 9%). (voir tableau 3.19)

Tableau 5.19

Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation générale,
par sexe et par famille de programmes,
pour les inscrits à un programme de 1ER,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Famille de programmes	Sanctions d'études délivrées							
	1980				1985			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Sciences	1 742	85,79	5 396	79,82	4 634	81,91	3 029	73,30
Sc. humaines et adm.	5 552	70,71	4 802	61,77	4 974	60,51	3 478	48,29
Arts	716	60,94	291	42,79	448	50,00	212	30,96
Lettres	890	60,62	790	47,26	672	52,46	148	33,71
Total des sanctions d'études	10 900	75,54	10 181	68,74	10 672	66,87	6 917	58,44

Les femmes terminent leurs études plus rapidement que les hommes

Si on considère maintenant la période écoulée avant de terminer une sanction d'études, on constate que les hommes prennent un peu plus de temps que les femmes. Grosso modo, il faut un trimestre de plus aux hommes (soit 2 1/2 ans) pour rejoindre le taux d'obtention atteint par les femmes après deux ans. En moyenne pour les deux cohortes, 4 femmes sur 10 contre 3 hommes sur 10 obtiennent leur sanction d'études dans les délais prescrits pour le programme. Après trois années, près de 60% des femmes ont terminé avec succès leurs études, alors que le taux d'obtention d'une sanction d'études oscille autour de 50% et 54% chez les hommes.

Par ailleurs, l'écart déjà observé entre les cohortes de 1980 et de 1983 en matière de taux d'obtention d'une sanction d'études, est moins marqué chez les femmes que chez les hommes. Après 2 années, par exemple, l'écart chez les femmes entre la cohorte de 1980 et celle de 1983 est de 4,1%, alors qu'il atteint 5,6% chez les hommes. Donc, entre 1980 et 1983, la situation ne détériore un peu plus pour les hommes que pour les femmes. (Voir tableau 3.20 et graphique 3.6)

Tableau 3.20

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par sexe, pour les inscrits à un programme de cet enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Période écoulée	% cumulatif des sanctions d'études délivrées	
		Femmes	Hommes
1980	2 ans	41,04	31,76
	2 1/2 ans	50,45	42,75
	3 ans	59,27	53,81
	3 1/2 ans	61,35	56,19
	4 ans	67,32	61,42
1983	2 ans	37,77	28,23
	2 1/2 ans	47,12	37,17
	3 ans	58,10	49,22
	3 1/2 ans	60,43	51,84
	4 ans	65,94	57,18

Graphique 1.6

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par sexe, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

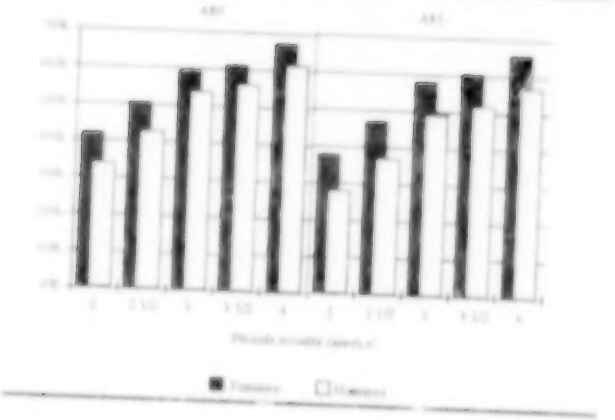

Finalement, les femmes et les hommes qui obtiennent une sanction d'études se distribuent à peu près également pour ce qui est du nombre de trimestres où ils se sont inscrits à temps partiel et ce, pour les deux cohortes. Ainsi, un peu plus de 50% des femmes et des hommes qui obtiennent une sanction d'études n'ont jamais étudié à temps partiel avant de l'obtenir. De plus, près de 10% des femmes et des hommes se sont inscrits à un trimestre à temps partiel avant d'obtenir leur sanction d'études et ce, toujours pour les deux cohortes. (voir tableau I.21)

Tableau 5.21

Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation générale, par sexe, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études obtenues			
		femmes		hommes	
		n	%	n	%
485	0	6 084	55,82	5 525	54,27
	1	3 175	29,13	2 937	28,85
	2	1 177	10,80	1 147	11,26
	+ de 2	464	4,25	572	5,62
	Total	10 900	100,00	10 181	100,00
483	0	5 590	52,38	4 608	52,32
	1	3 352	31,41	2 658	30,18
	2	1 284	11,36	1 076	12,22
	+ de 2	446	4,17	465	5,28
	Total	10 672	100,00	8 807	100,00

Les observations relatives à la durée des études corroborent cette fois-ci dans le même sens, à savoir que la durée moyenne des études est plus courte chez les femmes que chez les hommes et ce, qu'il y ait ou non changement de programme avant l'obtention de la sanction d'études; en outre, les premières décrochent plus rapidement leur DEC que les secondes. L'avance féminine ne semble pas s'expliquer toutefois par le régime d'études dans lequel les unes et les autres sont inscrits, puisqu'on n'observe que peu de différence entre les sexes quant au fait de s'inscrire à temps plein ou partiel.

LA SANCTION DES ÉTUDES PAR LANGUE MATERNELLE

Les francophones, premiers en 1980, perdent du terrain en 1981

Pour la cohorte de 1980, le taux d'obtention d'une sanction d'études par langue maternelle se présente dans les proportions suivantes: 74,8% pour les francophones, 70,8% pour les allophones et 60,7% pour les anglophones. Les francophones devancent donc les allophones et les anglophones avec un écart respectif de 4% et 14%.(45) Pour ce qui est de la proportion d'élèves de la cohorte qui obtiennent une sanction d'études dans le même programme que celui de leur première inscription au collégial, elle atteint environ 57% pour les francophones et les allophones et 48% pour les anglophones. Quant aux élèves qui obtiennent une sanction d'études dans un autre programme mais toujours à la formation générale, ils représentent autour de 9% des élèves de chaque groupe linguistique. Finalement, les élèves qui obtiennent une sanction d'études après avoir changé à la fois de programme et de type de formation, représentent 9% des francophones, 5% des allophones et 4% des anglophones.

Pour ce qui est de la durée moyenne des études, les écarts entre les trois groupes linguistiques sont, en général, peu importants. En ce qui concerne l'obtention d'une sanction d'études sans changement de programme, les trois groupes linguistiques se comportent sensiblement de la même façon et la durée moyenne des études se situe à environ 4,5 trimestres pour les élèves uniquement inscrits à temps plein et à 5,5 trimestres pour les élèves inscrits à un seul trimestre à temps partiel. D'autre part, pour les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans un autre programme du même type de formation, les écarts dans la durée moyenne des études sont d'environ 0,2 à 0,3 trimestre. Ainsi, selon que les élèves se sont inscrits uniquement à des trimestres à temps plein ou à un seul

---

45. Quant au groupe d'élèves dont on ne connaît pas la langue maternelle (2,98% des élèves de la formation générale de cette cohorte), le taux d'obtention d'une sanction d'études est beaucoup plus faible, soit 35%.

trimestre à temps partiel, la durée moyenne des études se situe respectivement à environ 5,1 et 6,1 trimestres pour les trois groupes linguistiques. Finalement, considérant les élèves qui obtiennent une sanction d'études en formation professionnelle après avoir entrepris des études à la formation générale, les francophones prennent environ 0,3 trimestre de plus que les élèves des deux autres groupes linguistiques pour obtenir leur sanction d'études lorsque les études se font uniquement à temps plein. Pour les élèves inscrits à un seul trimestre à temps partiel, les allophones terminent un peu plus vite leurs études que les francophones et les anglophones (un écart d'environ 0,5 trimestre). En fait, même si les écarts sont parfois peu importants entre les trois groupes linguistiques concernant la durée moyenne des études, les allophones ont toutefois tendance, lorsqu'il y a changement de programme, à obtenir leur sanction d'études un peu plus vite que les francophones et les anglophones. (voir tableau 3.22)

Pour la cohorte de 1983, les francophones se voient surpassés par les allophones en matière de taux d'obtention d'une sanction d'études. En effet, les allophones présentent un taux d'obtention d'une sanction d'études de 67,7% contre 64,1% pour les francophones et 62,2% pour les anglophones.(46) Par contre, les francophones devancent toujours les anglophones, mais ces derniers ont grandement réduit l'écart qui les séparait des francophones à la cohorte de 1980 quant au taux d'obtention d'une sanction d'études.

---

46. Pour le groupe d'élèves dont on ne connait pas la langue maternelle (3,2% des élèves de la formation générale de cette cohorte), le taux d'obtention d'une sanction d'études est beaucoup plus faible, soit 23,3%.

Tableau 5.22

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, par langue maternelle*, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées						Durée moy. des études		
		Français		Anglais		Autres		Franç. (tr.)	Ang. (tr.)	Autres (tr.)
		N	%	N	%	N	%			
Même pgm	0	7 154	32,42	1 405	28,78	411	22,29	4,59	4,54	4,32
	1	3 563	16,14	650	13,34	382	20,72	5,53	5,68	5,50
	2	1 209	5,48	220	4,51	178	9,65	6,76	6,96	6,72
	+ de 2	479	2,17	76	1,56	83	4,50	8,78	9,03	9,24
	Total	12 405	56,21	2 349	48,19	1 054	57,16			
Autre pgm/ général	0	985	4,46	212	4,35	68	3,69	5,29	5,11	4,96
	1	655	2,97	114	2,34	45	2,44	6,12	6,11	5,93
	2	255	1,16	57	1,17	37	2,01	7,17	7,18	7,41
	+ de 2	131	0,59	30	0,61	8	0,43	9,15	9,83	8,50
	Total	2 024	9,17	413	8,47	158	8,57			
Autre pgm/ professionnel	0	1 083	4,91	117	2,40	27	1,46	8,29	8,10	8,04
	1	546	2,48	41	0,84	28	1,52	9,46	9,56	9,00
	2	281	1,27	25	0,51	23	1,25	10,25	10,44	10,57
	+ de 2	170	0,77	12	0,25	15	0,81	11,86	12,25	11,47
	Total	2 080	9,43	195	4,00	93	5,04			
Total des sanctions d'études		16 509	74,81	2 957	60,66	1 305	70,77			
Total de la cohorte		22 068	100,00	4 875	100,00	1 844	100,00			

* Pour la langue maternelle, à la formation générale, 2,98% des données de la cohorte de 1980 sont manquantes (N = 885).

Pour ce qui est de la proportion des élèves qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial, elle représente 56,2% pour les allophones et environ 51% pour les francophones et les anglophones. Pour leur part, les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans un autre programme de la formation générale, représentent autour de 9% des élèves de chaque groupe linguistique. Quant à ceux qui obtiennent une sanction d'études dans un programme de la formation professionnelle après avoir entamé des études à la formation générale, ils représentent 5,1% des francophones, 1,6% des anglophones et 2,2% des allophones.

Pour ce qui est de la durée moyenne des études, les écarts sont en général plutôt minces entre les trois groupes linguistiques. Ainsi, pour les élèves des trois groupes linguistiques qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial, la durée moyenne des études est d'environ 4,5 trimestres pour les élèves uniquement inscrits à temps plein et de 5,5 trimestres pour ceux qui se sont inscrits à un seul trimestre à temps partiel. Pour les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans un autre programme de la formation générale, les anglophones présentent une durée moyenne des études un peu plus courte que les élèves des deux autres groupes linguistiques et ce, peu importe qu'ils aient étudié uniquement à temps plein ou se soient inscrits à un seul trimestre à temps partiel. Quant aux élèves initialement inscrits à la formation générale et qui obtiennent leur sanction d'études dans un programme de la formation professionnelle, la durée moyenne des études varie de 7,2 à 7,7 trimestres pour les élèves inscrits uniquement à des trimestres à temps plein et de 8,2 à 8,5 trimestres pour ceux qui se sont inscrits à un seul trimestre à temps partiel. (voir tableau 3.23)

On a vu qu'avec la cohorte de 1983, les francophones ont cédé aux allophones la première place qu'ils détenaient avec la cohorte de 1980 en matière de taux d'obtention d'une sanction d'études. De plus, les anglophones ont réduit de façon importante l'écart qui les séparait des francophones.

Tableau 5.23

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, par langue maternelle*, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées: Français N	Français %	Anglais N	Anglais %	Autres N	Autres %	Durée moy. des études: Franç. (tr.)	Ang. (tr.)	Autres (tr.)
Même pgm	0	6 253	26,86	1 318	29,75	516	21,82	4,47	4,58	4,52
	1	3 605	15,53	652	14,72	473	20,00	5,54	5,56	5,49
	2	1 363	5,87	216	4,87	245	10,36	6,64	6,75	6,64
	+ de 2	513	2,21	77	1,74	94	3,97	8,01	8,40	8,20
	Total	11 714	50,47	2 263	51,08	1 328	56,15			
Autre pgm/ général	0	942	4,06	232	5,24	73	3,09	5,34	5,13	5,21
	1	655	2,82	121	2,73	76	3,22	6,09	5,93	6,24
	2	267	1,15	48	1,08	49	2,07	7,05	7,25	7,08
	+ de 2	131	0,56	22	0,50	23	0,97	8,50	8,14	9,17
	Total	1 995	8,59	423	9,55	221	9,35			
Autre pgm/ professionnel	0	710	3,06	45	1,01	18	0,76	7,66	7,40	7,17
	1	307	1,32	18	0,41	21	0,89	8,44	8,17	8,48
	2	109	0,47	5	0,11	6	0,25	9,28	10,00	10,00
	+ de 2	50	0,22	3	0,07	7	0,30	10,10	10,33	10,71
	Total	1 176	5,07	71	1,60	52	2,20			
Total des sanctions d'études		14 885	64,13	2 757	62,23	1 601	67,70			
Total de la cohorte		23 209	100,00	4 430	100,00	2 365	100,00			

* Pour la langue maternelle, à la formation générale, 3,28% des données de la cohorte de 1983 sont manquantes (N = 1 019).

La situation se détériore pour les francophones, à la cohorte de 1981, en arts, en lettres et en sciences humaines et administratives

Par ailleurs, si on distingue les familles de programmes, certaines particularités dans les taux d'obtention d'une sanction d'études se révèlent chez les divers groupes linguistiques. Pour la cohorte de 1980, la tendance générale, à savoir la prédominance des francophones, se confirme dans les programmes des sciences et des sciences humaines et administratives: une avance d'environ 18 et 12 points par rapport aux anglophones et de 7 et 3 points par rapport aux allophones. Par contre, dans les programmes des arts, l'écart entre les groupes linguistiques est considérablement réduit: 5 points seulement séparent les premiers des derniers, francophones et allophones étant presque à égalité. Finalement, en lettres, les allophones devancent largement les francophones (par environ 11 points) et encore plus les anglophones (par environ 21 points).

Pour la cohorte de 1981, rappelons que, d'après la tendance générale, un écart maximal de 5% sépare les groupes linguistiques, les allophones dominant cette fois-ci les francophones et les anglophones. L'observation des différentes familles de programmes donne lieu à plusieurs divergences par rapport à ce modèle. En sciences, francophones et allophones sont à égalité, devançant nettement les anglophones par environ 7 points. En sciences humaines et administratives et en arts, les allophones occupent le premier rang. Par contre, toujours dans ces deux dernières familles de programmes, les anglophones surpassent cette fois-ci les francophones, les écarts étant beaucoup plus marqués dans les programmes des arts, 9,3 points contre environ 3 points en sciences humaines et administratives. Finalement, en lettres, les anglophones surclassent à la fois les allophones et les francophones, l'écart maximal étant d'un peu plus de 10 points. Comme on le constate, il n'existe pas de tendance linéaire pour les différentes familles de programmes distinguées par groupes linguistiques. (voir tableau 3.24)

Tableau 3.24

Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation générale,
par langue maternelle et par famille de programmes,
pour les inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Famille de programmes	Sanctions d'études délivrées					
		Français		Anglais		Autres	
		N	%	N	%	N	%
A80	Sciences	7 451	86,16	1 096	68,41	499	79,08
	Sc. humaines et adm.	7 440	70,19	1 585	57,97	673	66,83
	Arts	758	56,55	195	52,56	49	57,65
	Lettres	900	58,52	81	48,21	84	69,42
	Total des sanctions d'études	16 509	74,81	2 957	60,66	1 305	70,77
A83	Sciences	7 856	78,55	1 057	71,52	664	78,30
	Sc. humaines et adm.	5 918	55,59	1 487	58,50	798	63,08
	Arts	445	59,98	139	49,29	70	59,32
	Lettres	668	47,21	74	57,81	69	51,49
	Total des sanctions d'études	14 885	64,15	2 757	62,23	1 601	67,70

Ce sont tantôt les anglophones, tantôt les francophones, qui prennent le plus de temps à décrocher un DEC

Quant à la rapidité avec laquelle les élèves terminent leurs études, les deux cohortes ne se comportent pas de la même façon. Ainsi, les anglophones cumulent quelques retards par rapport aux francophones et aux allophones pour la cohorte de 1980: un écart variant de 6% à 10% selon les années écoulées depuis le début des études. Pour la cohorte de 1983, les anglophones rattrapent les autres, devançant même légèrement les francophones la plupart du temps, alors que les allophones sont premiers tout au long de la même période. De plus, les différences inter-cohortes déjà observées quant au taux d'obtention d'une sanction d'études semblent être le fait des seuls francophones. En effet, ces derniers enregistrent une baisse d'environ 5% de 1980 à 1983, tandis que les allophones maintiennent leur performance et que les anglophones réussissent même à marquer des points. (voir graphique 3.7 et tableau 3.25)

Graphique 3.7

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

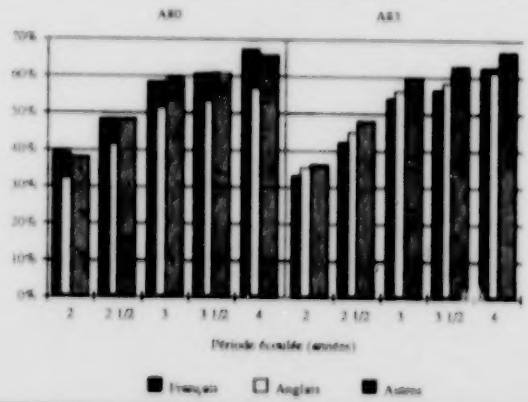

Tableau 5.25

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Période écoulée	% cumulatif des sanctions d'études délivrées		
		Français	Anglais	Autres
ABO	2 ans	39,95	32,35	58,23
	2 1/2 ans	48,56	41,66	48,59
	3 ans	58,69	51,69	59,16
	3 1/2 ans	61,00	53,42	61,46
	4 ans	67,38	56,86	65,94
ABJ	2 ans	35,25	35,53	36,32
	2 1/2 ans	42,86	49,05	48,29
	3 ans	54,17	56,09	60,25
	3 1/2 ans	56,72	58,42	63,09
	4 ans	62,85	61,65	67,06

Par ailleurs, parmi les élèves qui obtiennent une sanction d'études, les anglophones sont proportionnellement un peu plus nombreux que les francophones à étudier uniquement à temps plein avant d'obtenir leur sanction d'études: respectivement environ 58% contre 54% pour les deux cohortes. En revanche, les anglophones et les francophones se comportent relativement de la même façon lorsqu'ils choisissent de s'inscrire à un ou plusieurs trimestres à temps partiel. Les allophones, pour leur part, se comportent de façon différente. Ainsi, environ 38% des allophones des deux cohortes qui obtiennent une sanction d'études ont étudié uniquement à temps plein. De plus, ils sont proportionnellement presque aussi

nombreux à s'être inscrits à un seul trimestre à temps partiel, soit environ 15%.(47) (voir tableau 3.26)

Des diverses observations précédentes relatives à la durée des études, il ne se dégage aucune tendance linéaire qui permettrait à un groupe linguistique de se distinguer nettement par rapport aux deux autres groupes. Ainsi, pour la durée moyenne des études, ce sont tantôt les francophones, tantôt les anglophones, plus souvent les allophones, qui comptent le nombre moyen de trimestres le moins élevé avant l'obtention d'un DEC, selon qu'il y a eu changement de programme ou selon le régime d'études choisi. Il en est de même en ce qui a trait à la rapidité avec laquelle on décroche une sanction d'études: les allophones occupent le premier rang à la cohorte de 1983, mais pas toujours à celle de 1980.

La performance des allophones en matière de durée des études ne semble pas affectée par le fait qu'ils sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les deux autres groupes linguistiques à s'inscrire à temps partiel. On aurait pu s'attendre à ce qu'ils terminent leurs études moins rapidement que les autres, ce qui n'est manifestement pas le cas. On peut alors supposer qu'ils profitent davantage des trimestres d'été pour accélérer la cadence et terminer plus tôt leurs études.

---

47. Après vérification, il se révèle qu'environ 60% des trimestres pour lesquels les allophones se sont inscrits à temps partiel sont des trimestres d'été.

Tableau 3.26

Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation générale, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées					
		Français		Anglais		Autres	
		N	%	N	%	N	%
A80	0	9 220	55,85	1 732	58,58	506	38,77
	1	4 764	28,86	805	27,22	455	34,87
	2	1 745	10,57	302	10,21	238	18,24
	+ de 2	780	4,72	118	3,99	106	8,12
	Total	16 509	100,00	2 957	100,00	1 305	100,00
A83	0	7 885	52,98	1 595	57,85	607	37,91
	1	4 567	30,68	791	28,69	570	35,60
	2	1 739	11,68	269	9,76	300	18,74
	+ de 2	694	4,66	102	3,70	124	7,75
	Total	14 885	100,00	2 757	100,00	1 601	100,00

LA SANCTION DES ÉTUDES PAR LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Les collèges anglophones tirent de l'aile à la cohorte de 1980, mais rattrapent les collèges francophones à la cohorte de 1983

Pour la cohorte de 1980, chez les élèves qui ont fait leur première inscription au collégial dans un collège francophone, le taux d'obtention d'une sanction d'études atteint 74,3%. Ce taux chute à 61,7% pour les élèves qui se sont inscrits pour la première fois au collégial dans un

établissement anglophone.(48) Pour ces établissements, le taux d'obtention d'une sanction d'études dans le programme initial est respectivement de 55,6% et 48,9%. Le taux d'obtention d'une sanction d'études dans un autre programme de la formation générale atteint, toujours respectivement pour les collèges francophones et les collèges anglophones, 9,1% et 8,3%. Quant aux taux d'obtention d'une sanction d'études à la formation professionnelle apres s'être inscrit initialement à la formation générale, ils atteignent 9,6% pour les élèves des collèges francophones et 4,5% pour les élèves des collèges anglophones.

Pour ce qui est de la durée moyenne des études, il y a peu de difference entre les élèves des établissements francophones et des établissements anglophones. On ne peut pas vraiment dégager de tendance, sauf peut-être pour les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial ou dans un programme de la formation professionnelle: dans le premier cas, les élèves des collèges anglophones prennent un peu plus de temps que les élèves des collèges francophones à obtenir leur sanction d'études, tandis que dans l'autre cas, c'est l'inverse. (voir tableau 3.27)

Avec la cohorte de 1983, on assiste à un revirement de situation. En effet, alors qu'ils tiraient de l'arrière, les élèves des collèges anglophones présentent maintenant un taux d'obtention d'une sanction d'études de 63%, équivalant à celui des élèves des collèges francophones.

---

48. Les élèves fréquentant les établissements où l'enseignement est dispersé soit en français soit en anglais mais rattachés à une même entité juridique, représentent moins de 3% de la population de la formation générale de chaque cohorte à l'étude (plus précisement 1,9% à la cohorte de 1980 et 2,6% à la cohorte de 1983). De ce fait, ils ne seront pas considérés dans la présente analyse, mais les résultats seront rapportés dans les tableaux.

Tableau 5.27

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées						Durée moy. des études		
		Français		Anglais		Franç./ang.		Franç. (tr.)	Ang. (tr.)	Fr./ang. (tr.)
		N	%	N	%	N	%			
Régi pgm	0	6 910	31,97	1 960	26,12	217	39,17	4,38	4,55	4,31
	1	3 459	16,00	1 119	14,91	79	14,26	5,52	5,64	5,35
	2	1 179	5,45	426	5,68	29	5,23	6,75	6,89	6,59
	+ de 2	475	2,20	167	2,23	14	2,53	8,79	9,15	8,50
	Total	12 023	55,62	3 672	48,94	339	61,19			
Autre pgm/ général	0	966	4,47	299	3,99	8	1,45	5,26	5,16	5,13
	1	630	2,91	184	2,45	13	2,35	6,09	6,10	6,23
	2	251	1,16	96	1,28	6	1,08	7,15	7,34	6,83
	+ de 2	129	0,60	42	0,56	3	0,54	9,16	9,52	10,00
	Total	1 976	9,14	621	8,28	30	5,42			
Autre pgm/ professionnel	0	1 070	4,95	171	2,28	8	1,45	8,28	8,09	7,75
	1	541	2,50	83	1,10	4	0,72	9,46	9,22	9,00
	2	282	1,31	55	0,71	2	0,36	10,23	10,55	11,30
	+ de 2	171	0,79	32	0,43	3	0,54	11,82	11,97	12,00
	Total	2 064	9,55	339	4,52	17	3,07			
Total des sanctions d'études		16 063	74,31	4 632	61,74	386	69,68			
Total de la cohorte		21 615	100,00	7 503	100,00	554	100,00			

Ainsi, 52% des élèves des collèges anglophones obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial, 9,4% dans un autre programme de la formation générale et 1,9% dans un programme de la formation professionnelle après avoir toutefois entamé leurs études à la formation générale. Pour les élèves des collèges francophones, ces proportions représentent respectivement 49,9%, 8,4% et 5,1%.

Les élèves des établissements francophones et ceux des établissements anglophones ne présentent pas vraiment de grandes différences d'ensemble quant à la durée moyenne des études. Toutefois, pour les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial et qui ont toujours étudié à temps plein, ce sont les élèves des collèges anglophones qui prennent un peu plus de temps à obtenir leur sanction d'études. Lorsque la sanction d'études a été obtenue dans un autre programme et que le régime d'études est à temps plein, ce sont les élèves des collèges francophones qui prennent un peu plus de temps à obtenir leur sanction d'études. Par ailleurs, pour les élèves qui comptent un trimestre à temps partiel dans leur parcours scolaire et ce, peu importe qu'il y ait eu changement de programme, la durée moyenne des études est sensiblement la même tant dans les collèges francophones que dans les collèges anglophones. (voir tableau 3.28)

Dans les collèges anglophones, francophones et anglophones réussissent à peu près également, mais sont surpassés par les allophones

En poussant un peu plus loin l'analyse, on peut se demander si la performance respective des collèges francophones et des collèges anglophones est liée de quelque façon à la composition linguistique de leurs effectifs. Dans le cas des collèges francophones, la question est superflue étant donné que plus de 95% de leurs effectifs sont de langue maternelle française. Par contre, la population des collèges anglophones est

Tableau 5.28

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation générale, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées						Durée moy. des études		
		Français		Anglais		Franç./ang.		Franç. (tr.)	Ang. (tr.)	Fr./ang. (tr.)
		N	%	N	%	N	%			
Même pgm	0	6 010	26,52	2 007	26,57	136	16,81	4,46	4,60	4,31
	1	3 443	15,19	1 270	16,82	84	10,38	5,53	5,57	5,42
	2	1 344	5,93	481	6,37	27	3,34	6,63	6,70	6,56
	+ de 2	514	2,27	170	2,25	11	1,36	8,01	8,28	7,91
	Total	11 311	49,91	3 928	52,01	258	31,89			
Autre pgm/ général	0	893	3,94	350	4,64	21	2,60	5,35	5,17	5,50
	1	631	2,79	217	2,87	14	1,73	6,07	6,10	6,29
	2	257	1,13	100	1,32	8	0,99	7,06	7,10	7,38
	+ de 2	127	0,56	46	0,61	3	0,37	8,49	8,67	9,00
	Total	1 908	8,42	713	9,44	46	5,69			
Autre pgm/ professionnel	0	696	3,07	80	1,06	5	0,62	7,65	7,29	8,00
	1	305	1,35	43	0,57	5	0,37	8,45	8,40	7,33
	2	110	0,48	12	0,16	1	0,12	9,30	9,75	10,00
	+ de 2	52	0,23	7	0,09	1	0,12	10,19	10,29	9,00
	Total	1 163	5,13	142	1,88	10	1,23			
Total des sanctions d'études		14 382	63,46	4 783	63,33	314	38,81			
Total de la cohorte		22 662	100,00	7 552	100,00	809	100,00			

beaucoup plus hétérogène en regard de la langue maternelle, comme nous l'avons vu au chapitre I. On peut alors se poser la question suivante: la performance des différents groupes linguistiques est-elle la même à l'intérieur des collèges anglophones?

À la cohorte de 1980, les francophones et les anglophones diplôment à peu près dans les mêmes proportions, soit environ 61%, et les allophones atteignent un taux d'obtention d'une sanction d'études de 70,7%. Pour la cohorte de 1983, les taux d'obtention d'une sanction d'études varient autour de 62% pour les francophones et les anglophones alors que celui des allophones s'élève à 69,8%. Ce n'est donc pas la présence des non-anglophones qui expliquerait le fait que, à la cohorte de 1980, le taux d'obtention d'une sanction d'études soit plus faible dans les collèges anglophones que dans les collèges francophones. (voir tableau 3.29)

Dans les collèges anglophones, on met plus de temps à décrocher un DEC, mais seulement à la cohorte de 1980

Par ailleurs, en ce qui a trait au temps requis pour obtenir une sanction d'études, les collèges francophones surpassent les collèges anglophones à la cohorte de 1980: deux ans après le début des études, respectivement environ 4 élèves sur 10 et 1 élève sur 3 ont décroché leur diplôme. Cependant, avec la cohorte de 1983, les établissements francophones voient baisser leur performance au niveau de celle des établissements anglophones. En outre, les différences inter-cohortes observées quant au taux d'obtention d'une sanction d'études vont dans le sens d'une diminution de la rapidité avec laquelle on décroche son diplôme dans les collèges francophones alors qu'on note le phénomène inverse dans les collèges anglophones. (voir tableau 3.30 et graphique 3.8)

Tableau 3.29

Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation générale,
par langue maternelle, dans les collèges francophones et les collèges anglophones,
pour les inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Langue maternelle	Sanctions d'études délivrées			
		Collèges francophones		Collèges anglophones	
		N	%	N	%
A80	Français	15 609	75,18	523	62,26
	Anglais	114	57,29	2 841	60,82
	Autres	183	71,48	1 120	70,71
	Données manquantes	157	39,35	148	36,27
	Total des sanctions d'études	16 063	74,31	4 632	61,74
A81	Français	13 892	64,14	699	61,60
	Anglais	158	58,47	2 618	62,48
	Autres	242	57,76	1 352	69,76
	Données manquantes	110	31,70	114	38,91
	Total des sanctions d'études	14 382	65,46	4 783	63,33

Tableau 3.30

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Période écoulée	% cumulatif des sanctions d'études délivrées		
		Français	Anglais	fr./ang.
A80	2 ans	39,73	32,15	45,31
	2 1/2 ans	48,19	41,61	52,35
	3 ans	58,16	51,53	61,55
	3 1/2 ans	60,42	53,70	63,18
	4 ans	66,89	57,42	65,88
A81	2 ans	35,15	34,36	21,88
	2 1/2 ans	41,91	45,09	26,82
	3 ans	55,50	56,81	33,25
	3 1/2 ans	56,07	59,22	34,74
	4 ans	62,17	62,76	38,07

Graphique 3.8

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, dans les collèges francophones et anglophones, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

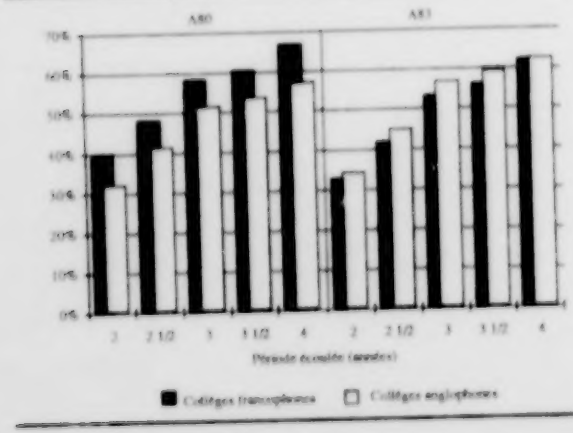

D'autre part, les élèves des collèges anglophones et ceux des collèges francophones se comportent sensiblement de la même façon, et cela est plutôt stable dans le temps, quant au régime d'études dans lequel ils s'inscrivent avant d'obtenir leur sanction d'études. Ainsi, pour les deux cohortes, au moins 50% des élèves des établissements tant francophones qu'anglophones qui obtiennent une sanction d'études, se sont inscrits uniquement à des trimestres à temps plein. De plus, environ 30% se sont inscrits à un seul trimestre à temps partiel. (voir tableau 3.31)

Tableau 3.31

Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation générale, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées					
		Français		Anglais		Franç./ang.	
		n	%	n	%	n	%
A80	0	8 966	55,69	2 430	52,46	233	60,36
	1	4 630	28,82	1 386	29,92	96	24,87
	2	1 712	10,66	575	12,42	37	9,59
	+ de 2	775	4,83	241	5,20	20	5,18
	Total	16 061	100,00	4 632	100,00	386	100,00
A81	0	7 599	52,83	2 457	50,95	162	51,59
	1	4 379	30,45	1 530	31,99	101	32,17
	2	1 711	11,90	595	12,40	36	11,46
	+ de 2	693	4,82	223	4,66	15	4,78
	Total	14 382	100,00	4 785	100,00	314	100,00

En somme, en ce qui concerne le phénomène global de la durée des études, aucune orientation uniforme ne se dégage dans la performance respective des collèges francophones et des collèges anglophones. La durée moyenne des études varie selon les situations favorisant tantôt les collèges francophones, tantôt les collèges anglophones, quoique les différences soient toujours minimes. Et la rapidité avec laquelle on termine ses études avantage les collèges francophones en 1980 mais la tendance s'inverse en 1983, bien que les écarts ne soient pas aussi marqués en 1983 qu'en 1980. Ces tendances fluctuantes ne semblent pas dues au régime d'études puisque les proportions d'inscriptions à temps plein ou partiel sont sensiblement les mêmes d'une catégorie d'établissements à l'autre.

LA SANCTION DES ÉTUDES PAR FAMILLE DE PROGRAMMES

À la formation générale, les élèves inscrits en sciences diplôment dans une plus grande proportion que les élèves inscrits dans les autres familles de programmes

Pour la cohorte de 1980, on constate des écarts importants dans les taux d'obtention d'une sanction d'études entre les différentes familles de programmes.(49) Ainsi, on observe des taux de 82,2% pour la famille des sciences, de 66,5% pour celle des sciences humaines et administratives, de 54,3% pour celle des arts et de 57,6% pour celle des lettres. On constate également des écarts importants entre les différentes familles de programmes selon le programme et le type de formation dans lesquels la sanction d'études a été obtenue. En effet, 56,1% des élèves inscrits initialement en sciences ou en sciences humaines et administratives,

---

49. La famille de programmes est celle qui correspond au programme de la première inscription au collégial.

37,3% de ceux en arts et 42,4% de ceux en lettres obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial. Pour ce qui est des sanctions d'études obtenues à la formation générale mais dans un programme différent de celui de la première inscription au collégial, elles sont le fait de 16,1% des élèves initialement inscrits en sciences, 3% des élèves initialement inscrits en sciences humaines et administratives et environ 10,7% des élèves initialement inscrits dans les familles des arts ou des lettres. Quant à ceux qui passent à la formation professionnelle et y obtiennent leur sanction d'études, ils représentent 10% des élèves initialement inscrits en sciences, 7,4% des élèves en sciences humaines et administratives, 6,2% de ceux des arts et finalement 4,7% de ceux des lettres.

En ce qui concerne la durée moyenne des études, il ne se dégage pas de tendance particulière pour les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial. La durée moyenne des études pour les élèves uniquement inscrits à temps plein varie de 4,3 trimestres pour les élèves des lettres et des sciences à 4,5 trimestres pour les élèves des arts et des sciences humaines et administratives. Quant à ceux qui se sont inscrits à un seul trimestre à temps partiel avant d'obtenir leur sanction d'études, la durée moyenne des études est de 5,4 trimestres pour les élèves des sciences, de 5,5 trimestres pour ceux des lettres, de 5,6 trimestres pour ceux des sciences humaines et administratives et de 5,8 trimestres pour les élèves de la famille des arts.

Pour les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans un autre programme de la formation générale, la durée moyenne des études est prolongée d'environ un trimestre, comparativement aux élèves qui décrochent un DEC dans leur programme initial. Ce sont les élèves des sciences qui prennent le moins de temps à obtenir leur sanction d'études et les élèves des sciences humaines et administratives qui en prennent le plus. Les écarts entre ces deux familles de programmes vont d'environ 0,5 à 0,8

trimestre selon le nombre de trimestres où les élèves étaient inscrits à temps partiel.

Pour ce qui est des élèves initialement inscrits à la formation générale qui obtiennent une sanction d'études à la formation professionnelle, la durée moyenne des études est prolongée d'environ 3,5 à 4 trimestres, par rapport à ceux qui ne changent pas de programme. Ce sont, cette fois-ci, les élèves de la famille des sciences qui prennent le plus de temps à obtenir leur sanction d'études. Comparativement aux élèves initialement inscrits en sciences humaines et administratives qui obtiennent une sanction d'études à la formation professionnelle, les élèves d'abord inscrits en sciences présentent une durée moyenne des études plus élevée de 0,3 à 0,5 trimestre. (voir tableau 3.32)

Pour la cohorte de 1983, les écarts dans les taux d'obtention d'une sanction d'études sont encore plus importants entre les différentes familles de programmes. Ainsi, les taux d'obtention d'une sanction d'études sont de 77,2% pour les élèves des sciences, de 54,8% pour les élèves des sciences humaines et administratives, de 41,8% pour les élèves des arts et de 47,7% pour ceux des lettres.

Pour ce qui est des taux d'obtention d'une sanction d'études dans le même programme que celui de la première inscription au collégial, ils représentent 56% en sciences, 48,6% en sciences humaines et administratives, 30,9% en arts et 35,8% en lettres. Les taux d'obtention d'une sanction d'études dans un autre programme de la formation générale représentent quant à eux respectivement 16,3%, 2,2%, 7,8% et 9,8%. En ce qui a trait aux taux d'obtention d'une sanction d'études dans un programme de la formation professionnelle, ils correspondent à 4,9% pour les élèves des sciences, 4,1% pour ceux des sciences humaines et administratives, 3,1% pour ceux des arts et 2,1% pour ceux des lettres.

Tableau 3.32

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études,
formation générale, par famille de programmes,
pour les inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel
(cohorte de l'automne 1980)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées								Durée moy. des études			
		Sciences		Sc. hum. & adm.		Arts		Lettres		Sc.	Sc. h.	Arts	Lett.
		n	%	n	%	n	%	n	%	(tr.)	(tr.)	(tr.)	(tr.)
Même pgm	0	3 442	30,94	4 727	31,90	382	20,59	536	28,59	4,34	4,49	4,48	4,30
	1	1 895	17,03	2 376	16,04	204	11,00	182	9,71	5,44	5,62	5,76	5,53
	2	674	6,06	850	5,60	76	4,10	54	2,88	6,72	6,81	7,04	6,83
	+ de 2	226	2,03	378	2,55	30	1,62	22	1,17	8,87	8,94	8,17	8,82
	total	6 237	56,06	8 311	56,09	692	37,31	794	42,35				
Autre pgm/ général	0	858	7,71	213	1,44	109	5,88	93	4,96	5,09	5,62	5,53	5,38
	1	574	5,16	135	0,91	61	3,29	57	3,04	5,87	6,67	6,61	6,46
	2	241	2,17	67	0,45	14	0,75	31	1,65	7,06	7,67	7,21	7,26
	+ de 2	113	1,02	28	0,19	16	0,86	17	0,91	9,02	10,14	9,50	9,18
	total	1 786	16,06	443	2,99	200	10,78	198	10,56				
Autre pgm/ professionnel	0	577	5,18	554	3,74	66	3,56	52	2,77	8,52	8,02	8,14	7,94
	1	309	2,78	276	1,86	24	1,29	19	1,01	9,58	9,31	8,83	9,32
	2	149	1,34	161	1,09	16	0,86	11	0,59	10,59	10,03	10,06	10,27
	+ de 2	82	0,74	109	0,73	9	0,49	6	0,32	12,26	11,59	11,33	11,67
	total	1 117	10,04	1 100	7,42	115	6,20	88	4,69				
Total des sanctions d'études		9 140	82,16	9 854	66,50	1 007	54,29	1 080	57,60				
Total de la cohorte		11 125	100,00	14 817	100,00	1 855	100,00	1 875	100,00				

En ce qui concerne la durée moyenne des études, elle varie de 4,4 à 4,8 trimestres pour les élèves qui ont étudié uniquement à temps plein et qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial. Par ailleurs, les élèves des sciences qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial ou dans un autre programme de la formation générale terminent leurs études un peu plus rapidement que les élèves des sciences humaines et administratives. Par contre, pour les élèves qui sont passés à la formation professionnelle avant d'obtenir leur sanction d'études, on observe l'inverse. En outre, si on compare les élèves des arts à ceux des lettres, on peut se rendre compte que les premiers prennent, en général, un peu plus de temps que les seconds à obtenir leur sanction d'études et ce, peu importe si cette dernière a été obtenue dans le programme initial ou dans un autre programme. (voir tableau 3.33)

Les élèves du programme des sciences terminent plus rapidement leurs études et leur performance reste constante de 1980 à 1983

Pour ce qui est de la rapidité avec laquelle les élèves terminent leurs études collégiales, l'avance observée chez les élèves inscrits en sciences se maintient toujours. Ainsi, après les deux années d'études prescrites, près d'un élève sur deux inscrits en sciences a décroché son diplôme alors que la proportion est d'environ un sur trois en sciences humaines et administratives et en lettres et moins d'un sur quatre en arts et ce, pour la cohorte de 1980. Chaque trimestre d'études supplémentaire fait presque toujours gagner un peu plus de points à la famille des sciences comparativement aux autres familles de programmes. Pour la cohorte de 1983, les mêmes tendances ressortent. Cependant, la comparaison inter-cohortes met en évidence le fait suivant: la baisse du taux global d'obtention d'une sanction d'études observée entre 1980 et 1981 touche toutes les familles de programmes à l'exception de celle des sciences. Si cette dernière subit une légère baisse pour la période de deux années, ce recul s'estompe rapidement de telle sorte que le taux d'obtention d'une sanction d'études reste relativement stable d'une cohorte à l'autre. (voir tableau 3.34 et graphique 3.9)

Tableau 3.33

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études,
formation générale, par famille de programmes,
pour les inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel
(cohorte de l'automne 1983)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sciences		Sanctions d'études délivrées: Sc. hum. & adm.		Arts		Lettres		Sc.	Durée moy. des études: Sc. h.	Arts	Lett.
		n	%	n	%	n	%	n	%	(tr.)	(tr.)	(tr.)	(tr.)
Même pgm	0	3 619	28,91	3 879	25,51	277	17,52	378	21,98	4,37	4,59	4,81	4,38
	1	2 244	17,93	2 249	14,79	138	8,73	166	9,65	5,43	5,64	5,68	5,38
	2	861	6,88	880	5,79	55	3,48	56	3,26	6,59	6,73	6,56	6,52
	+ de 2	286	2,28	376	2,47	18	1,14	15	0,87	8,09	8,07	7,89	4,20
	Total	7 010	56,00	7 384	48,56	488	30,87	615	35,76				
Autre pgm/ général	0	977	7,80	144	0,95	62	3,92	81	4,71	5,26	5,53	5,42	5,27
	1	672	5,37	100	0,66	43	2,72	47	2,73	6,06	6,28	6,16	5,94
	2	274	2,19	53	0,35	12	0,76	26	1,51	7,03	7,23	7,50	7,15
	+ de 2	118	0,94	37	0,24	6	0,38	15	0,87	8,42	9,05	8,33	8,40
	Total	2 041	16,30	334	2,20	123	7,78	169	9,82				
Autre pgm/ professionnel	0	382	3,05	350	2,30	29	1,84	20	1,16	7,77	7,46	7,86	7,35
	1	147	1,18	183	1,20	12	0,76	9	0,52	8,54	8,33	8,25	8,89
	2	58	0,46	51	0,34	7	0,44	7	0,41	9,52	9,27	9,00	8,86
	+ de 2	27	0,22	32	0,21	1	0,06	0	0,00	10,41	10,00	10,00	...
	Total	614	4,91	616	4,05	49	3,10	36	2,09				
Total des sanctions d'études		9 665	77,21	8 334	54,81	660	41,75	820	47,61				
Total de la cohorte		12 518	100,00	15 204	100,00	1 581	100,00	1 720	100,00				

Tableau 3.34

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Période écoulée	% cumulatif des sanctions d'études délivrées			
		Sciences	Sc. hum. et adm.	Arts	Lettres
A80	2 ans	46,43	34,35	22,37	30,99
	2 1/2 ans	55,71	43,14	28,19	38,19
	3 ans	66,85	52,37	39,14	45,81
	3 1/2 ans	68,72	54,93	40,86	47,86
	4 ans	75,36	60,01	47,17	52,32
A81	2 ans	43,62	27,08	16,95	25,17
	2 1/2 ans	54,45	35,44	23,59	31,57
	3 ans	67,49	45,96	34,35	40,95
	3 1/2 ans	69,76	48,72	36,18	43,01
	4 ans	76,21	53,58	40,80	46,86

Graphique 3.9

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation générale, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

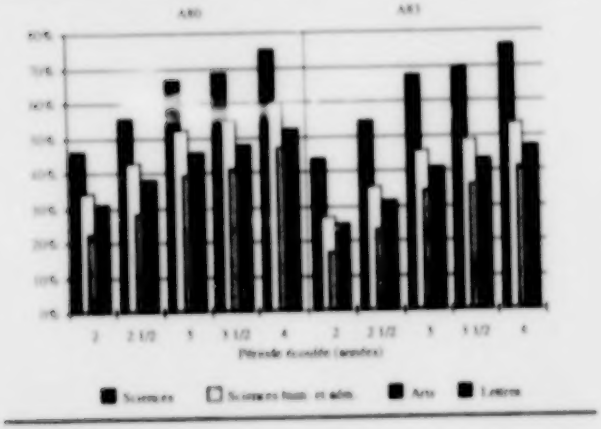

Pour ce qui est du régime d'études choisi par les élèves avant d'obtenir leur sanction d'études, les élèves des lettres sont proportionnellement un peu plus nombreux que les élèves des autres familles de programmes à s'inscrire uniquement à des trimestres à temps plein (environ 61% en moyenne pour les deux cohortes). Pour les autres familles de programmes, les proportions d'inscriptions à temps plein se situent entre 51% et 56%. Pour les élèves qui se sont inscrits à un seul trimestre à temps partiel, on observe une proportion d'environ 25% pour les élèves des lettres alors que cette proportion voisine les 30% pour ceux des autres familles de programmes. (voir tableau 3.35)

Tableau 3.35

Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation générale, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Trimestres à temps partiel	Sciences		Sanctions d'études délivrées Sc. hum. & adm.		Arts		Lettres	
		n	%	n	%	n	%	n	%
A80	0	4 877	53,36	5 494	55,75	557	55,31	681	63,05
	1	2 778	30,39	2 787	28,28	289	28,70	258	23,89
	2	1 064	11,64	1 058	10,74	106	10,53	96	8,89
	+ de 2	421	4,61	515	5,23	55	5,46	45	4,17
	Total	9 140	100,00	9 854	100,00	1 007	100,00	1 080	100,00
A81	0	4 978	51,51	4 373	52,47	366	55,76	479	58,42
	1	5 063	31,19	2 552	30,38	193	29,24	222	27,07
	2	1 193	12,34	984	11,81	74	11,21	89	10,85
	+ de 2	431	4,46	445	5,34	25	3,79	30	3,66
	Total	9 665	100,00	8 334	100,00	660	100,00	820	100,00

En definitive, le phenomène de la durée des études est assez fluctuant parmi les differentes familles de programmes. Si une certaine constante devait être dégagée, elle se situerait dans la famille des sciences ou on observe la durée la moins longue et, à l'opposé, dans la famille des arts où la durée est la plus longue. En effet, on diplôme beaucoup plus rapidement en sciences et le nombre moyen de trimestres d'études est, de façon générale, moins élevé alors que c'est dans la famille des arts qu'on décroche le moins rapidement son DEC et que, souvent, la durée moyenne des études est la plus longue.

Les écarts importants observés entre les familles de programmes quant à la rapidité d'obtention d'une sanction d'études ne se transposent pas avec la même intensité à la durée moyenne des études, puisque les fluctuations, bien qu'elles existent toujours, sont dans ce dernier cas moins prononcées. Lesdits écarts seraient davantage attribuables au taux d'obtention d'une sanction d'études en lui-même qui varie considérablement d'une famille de programmes à l'autre qu'à des différences extrêmement marquées en termes de durée des études.

En outre, les différences enregistrées relativement à la rapidité avec laquelle on décroche son DEC ne semblent pas s'expliquer par le regime d'études choisi, puisque les inscriptions à temps plein ou partiel sont sensiblement les mêmes d'une famille de programmes à l'autre, à l'exception toutefois de la famille des lettres ou la proportion d'élèves inscrits à temps plein est plus élevée qu'ailleurs.

SITUATIONS SPÉCIFIQUES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour les élèves qui se sont inscrits dans un programme de la formation professionnelle à leur entrée dans le réseau collégial, on a observé des taux globaux d'obtention d'une sanction d'études de 62% pour la cohorte de 1980 et de 47,7% pour celle de 1983. Nous allons maintenant tenter de voir si ces taux varient lorsqu'on les décompose selon le type d'établissements fréquenté au collégial, le sexe, la langue maternelle, la langue d'enseignement au collégial et la famille de programmes.

LA SANCTION DES ÉTUDES PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENTS

Quand les collèges publics ont plus de succès avec leurs élèves que les collèges privés

La croyance voulant que les collèges privés obtiennent un taux de diplômation plus élevé que les collèges publics n'a pas du tout droit de cité à la formation professionnelle. En effet, pour la cohorte de 1980, on peut observer un écart d'environ 9% entre les taux d'obtention d'une sanction d'études des élèves des collèges publics et de ceux des collèges privés. Ces taux se situent donc à 67,7% pour les collèges publics et à 53,6% pour les collèges privés.(50)

---

50. Etant donné le faible nombre d'élèves fréquentant les écoles gouvernementales, soit moins de 2% de l'ensemble de chaque cohorte, ils ne seront pas considérés dans la présente analyse. Toutefois, les données relatives à ces élèves seront rapportées dans les différents tableaux.

Par ailleurs, les élèves des deux types d'établissements présentent des taux semblables d'obtention d'une sanction d'études dans leur programme initial, soit environ 45%. Par contre, les élèves des collèges publics sont proportionnellement plus nombreux que ceux des collèges privés à obtenir une sanction d'études dans un autre programme de la formation professionnelle (8,2% contre 2,3%) et également proportionnellement plus nombreux à obtenir une sanction d'études après avoir quitté la formation professionnelle pour la formation générale (9,8% contre 5%).

En ce qui concerne la durée moyenne des études, les élèves des collèges publics mettent, de façon générale, plus de temps que les élèves des collèges privés à obtenir leur sanction d'études. Les élèves des collèges publics qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial et qui ne sont inscrits uniquement à des trimestres à temps plein prennent même jusqu'à 0,8 trimestre de plus que les élèves des collèges privés pour terminer leurs études. En outre, lorsque les élèves des collèges publics s'orientent vers un autre programme de la formation professionnelle et décrochent une sanction d'études, ils prolongent ainsi leurs études d'environ 1,5 trimestre, comparativement à ceux qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial. Lorsque les élèves de ces mêmes collèges obtiennent leur sanction d'études dans un programme de la formation générale après avoir entamé des études à la formation professionnelle, ils raccourcissent leurs études d'au moins 0,8 trimestre, toujours comparativement aux élèves qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial.(51) (voir tableau 3.36)

---

51. Pour les collèges privés, étant donné les faibles fréquences observées, les constats relatifs à la durée des études pour l'obtention d'une sanction d'études dans un autre programme, s'avèrent non pertinents.

Tableau 3.36

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de [illegible] 1982)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées						Durée moy. des études		
		Cégeps		Coll. privés		Éc. gouv.		Cégeps	Privés	Éc.gouv.
		N	%	N	%	N	%	(tr.)	(tr.)	(tr.)
Même pgm	0	5 521	19,97	604	37,96	85	30,80	6,34	5,57	6,19
	1	2 361	15,39	93	5,84	32	11,60	7,48	6,99	6,50
	2	1 373	7,79	27	1,70	10	3,62	8,58	8,41	9,10
	+ de 2	636	5,60	13	0,82	1	0,36	10,36	10,92	11,00
	Total	7 891	44,75	737	46,32	128	46,38			
Autre pgm/ professionnel	0	684	5,86	22	1,39	39	14,13	7,91	8,14	6,72
	1	377	2,14	5	0,31	4	1,45	8,97	7,20	6,50
	2	251	1,51	9	0,57	2	0,72	9,96	9,56	8,50
	+ de 2	153	0,86	1	0,06	1	0,36	11,39	6,00	10,00
	Total	1 445	8,19	37	2,35	46	16,66			
Autre pgm/ général	0	775	4,40	53	3,33	3	1,09	5,52	5,28	6,00
	1	536	3,04	14	0,88	5	1,81	6,49	5,71	6,60
	2	255	1,45	5	0,31	0	0,00	7,80	7,20	...
	+ de 2	162	0,92	7	0,44	1	0,36	9,59	8,14	14,00
	Total	1 726	9,79	79	4,96	9	3,26			
Total des sanctions d'études		11 062	62,73	853	53,61	183	66,30			
Total de la cohorte		17 633	100,00	1 591	100,00	276	100,00			

Pour la cohorte de 1983, les élèves des collèges publics devancent toujours ceux des collèges privés quant au taux d'obtention d'une sanction d'études (47,7% contre 43,9%); mais l'écart entre ces deux types d'établissements a diminué et se situe dorénavant à environ 4%. Et si on distingue les sanctions d'études obtenues dans le programme initial des sanctions obtenues dans un autre programme, on observe encore un écart de près de 4% en faveur des cégeps pour l'obtention des sanctions d'études dans un autre programme, alors que la différence passe à l'avantage des collèges privés si la sanction d'études est obtenue dans le programme initial.

Pour ce qui est de la durée moyenne des études, les élèves des collèges publics qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial ou dans un autre programme de la formation professionnelle, prennent en moyenne un peu plus de temps que les élèves des collèges privés à obtenir leur sanction d'études. Les écarts vont de 0,2 à 1 trimestre selon le nombre de trimestres d'inscription à temps partiel. De plus, lorsque les élèves des cégeps quittent la formation professionnelle pour la formation générale et y obtiennent leur sanction d'études, ils raccourcissent leurs études d'environ un trimestre par rapport à ceux qui diplôment dans leur programme initial. Par contre, la durée moyenne des études est augmentée d'environ 1.2 trimestre pour les élèves des cégeps qui décrochent une sanction d'études dans un autre programme de la formation professionnelle comparativement à ceux qui n'ont pas changé de programme.(52) (voir tableau 3.37)

---

52. Pour les collèges privés, étant donné les faibles fréquences observées, les constats relatifs à la durée des études pour l'obtention d'une sanction d'études dans un autre programme, s'avèrent non pertinents.

Tableau 5.57

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées						Durée moy. des études		
		Cégeps		Coll. privés		Ec. gouv.		Cégeps	Privés	Ec.g.
		N	%	N	%	N	%	(tr.)	(tr.)	(tr.)
Même pgm	0	2 826	15,36	458	27,44	116	29,67	6,36	5,49	6,06
	1	1 813	9,86	97	5,81	38	9,72	7,36	7,12	6,45
	2	975	5,30	37	2,22	35	8,95	8,35	8,00	8,37
	+ de 2	366	1,99	8	0,48	3	0,77	9,67	8,75	8,33
	Total	5 980	32,51	600	35,95	192	49,11			
Autre pgm/ professionnel	0	601	5,27	23	1,38	17	4,35	7,60	6,65	7,24
	1	249	1,35	8	0,48	6	1,53	8,51	7,88	8,00
	2	112	0,61	3	0,18	2	0,51	9,18	8,67	8,50
	+ de 2	37	0,20	0	0,00	0	0,00	9,70	---	---
	Total	999	5,43	34	2,04	25	6,39			
Autre pgm/ général	0	855	4,65	49	2,95	12	3,07	5,48	5,27	4,67
	1	564	3,07	31	1,86	8	2,05	6,32	6,39	6,50
	2	272	1,48	12	0,72	1	0,25	7,24	7,42	8,00
	+ de 2	129	0,70	6	0,36	0	0,00	8,58	8,83	---
	Total	1 798	9,78	98	5,87	21	5,37			
Total des sanctions d'études		8 777	47,72	732	43,86	238	60,87			
Total de la cohorte		18 394	100,00	1 669	100,00	391	100,00			

Cégeps et collèges privés ont des résultats semblables en techniques biologiques et en techniques artistiques

La tendance générale observée à la formation professionnelle voulant que les cégeps surpassent les collèges privés en termes de taux d'obtention d'une sanction d'études ne s'applique pas uniformément à toutes les familles de programmes ni aux deux cohortes observées. Ainsi, seules les techniques administratives et les techniques physiques, mais à la cohorte de 1980 seulement pour les techniques physiques, se comportent selon le modèle identifié. Pour les techniques biologiques et les techniques artistiques, les deux types d'établissements affichent un taux d'obtention d'une sanction d'études assez voisin. Par contre, en techniques humaines et en techniques physiques, pour la cohorte de 1981 seulement dans le cas des techniques physiques, l'avantage revient plutôt aux collèges privés. (voir tableau 3.38)

Même si les élèves des collèges privés diplôment moins que ceux des cégeps, ils terminent plus rapidement leurs études

Par ailleurs, si on examine le taux d'obtention d'une sanction d'études en fonction de la période écoulée depuis le début des études collégiales, les résultats vont dans le même sens que ce qu'on a observé pour la durée moyenne des études, à savoir que les élèves des collèges privés prennent moins de temps à décrocher leur sanction d'études que ceux des collèges publics. En effet, au terme des trois années d'études prescrites, un élève sur trois décroche une sanction d'études dans les cégeps, alors que cette proportion est d'environ 4,5 sur 10 dans les collèges privés et ce, pour la cohorte de 1980. Cependant, une année supplémentaire ajoutée à la période écoulée permet un gain de 18 points dans les cégeps, mais de 5 points seulement dans les collèges privés. La même tendance s'observe également avec la cohorte de 1981, même si les variations entre les deux types d'établissements sont moins prononcées...

Tableau 5.58

Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation professionnelle, par famille de programmes, dans les cégeps et les collèges privés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Famille de programmes	Sanctions d'études délivrées							
	ABC				ABI			
	Cégeps		Coll. privés		Cégeps		Coll. privés	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Tech. bio.	2 049	76,09	15	75,00	1 519	61,42	22	64,71
Tech. phys.	2 819	64,42	58	41,43	2 095	42,48	62	48,06
Tech. hum.	1 550	64,19	185	70,08	850	49,02	134	55,60
Tech. adm.	4 413	58,06	453	50,73	4 308	47,54	355	41,09
Tech. art.	451	50,62	142	51,26	305	37,38	159	39,65
Total des sanctions d'études	11 062	62,71	853	55,61	8 777	47,72	732	43,86

En définitive, pour les deux cohortes, l'écart entre le taux d'obtention d'une sanction d'études dans les collèges privés et dans les cégeps se réduit et s'inverse même avec le temps: au terme des trois années prescrites, s'il est de 6% à 9% en faveur des premiers, une année plus tard, l'avantage est complètement renversé: les cégeps devancent leurs concurrents par environ 3 points et ce renversement s'accentue avec le temps.

En outre, la moins bonne performance de la cohorte de 1983 par rapport à celle de 1980, déjà observée pour l'ensemble du réseau collégial, touche les cégeps et les collèges privés à peu près également pour la période de trois à cinq ans. (voir tableau 3.39 et graphique 3.10)

Tableau 3.59

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par type d'établissements, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Période écoulée	% cumulatif des sanctions d'études délivrées		
		Cégeps	Coll. privés	Ec. gouv.
ABO	3 ans	35,29	44,81	52,54
	3 1/2 ans	41,48	47,08	53,26
	4 ans	53,01	50,28	60,14
	4 1/2 ans	55,27	51,16	61,25
	5 ans	59,07	51,85	63,41
ABS	3 ans	29,45	35,59	51,15
	3 1/2 ans	35,08	38,47	52,94
	4 ans	45,58	43,02	60,10
	4 1/2 ans	47,30	43,80	60,36
	5 ans	n.d.	n.d.	n.d.

Graphique 3.10

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, dans les cégeps et les collèges privés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

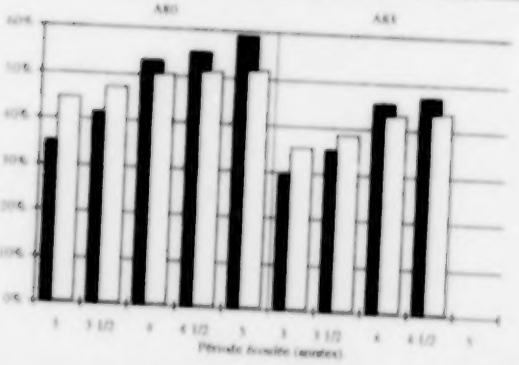

En ce qui concerne le régime d'études choisi par les élèves avant d'obtenir leur sanction d'études, on peut remarquer que les élèves des collèges privés sont proportionnellement plus nombreux que les élèves des collèges publics à s'inscrire uniquement à des trimestres à temps plein: respectivement, en moyenne pour les deux cohortes, environ 76% et 47%. Par conséquent, les élèves des collèges publics sont proportionnellement plus nombreux que les élèves des collèges privés à s'inscrire à un ou plusieurs trimestres à temps partiel. Ainsi, environ 29% des élèves des collèges publics qui obtiennent une sanction d'études se sont inscrits à un seul trimestre à temps partiel contre environ 15% pour les élèves des collèges privés. (voir tableau 3.40)

Tableau 3.40

Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel,
formation professionnelle, par type d'établissements,
pour les inscrits à un programme du DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées					
		Cégeps		Coll. privés		Ét. gouv.	
		N	%	N	%	N	%
A80	0	6 980	65,02	679	76,62	127	69,40
	1	3 274	29,58	112	13,13	41	22,40
	2	1 857	16,79	41	4,81	12	6,56
	+ de 2	951	8,60	21	2,46	3	1,64
	Total	11 062	100,00	853	100,00	183	100,00
A81	0	6 140	68,54	530	72,41	145	60,92
	1	2 620	29,92	136	18,58	52	21,85
	2	1 550	15,48	52	7,10	38	15,97
	+ de 2	532	6,06	14	1,91	3	1,26
	Total	8 777	100,00	732	100,00	238	100,00

En matière de durée des études, une tendance nette se dégage face aux observations précédentes. On décroche plus rapidement un diplôme dans les collèges privés que dans les cégeps et ce constat s'accorde avec le fait que les élèves des collèges privés s'inscrivent beaucoup plus à temps plein que les cégépiennes et les cégépiens. De même, la durée moyenne des études est moins longue dans les collèges privés que dans les cégeps, peu importe qu'il y ait changement de programme.

LA SANCTION DES ETUDES PAR SEXE

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à obtenir une sanction d'études

Pour la cohorte de 1980, les femmes enregistrent un taux d'obtention d'une sanction d'études de 65,3% contre 57,8% pour les hommes; elles devancent donc les hommes de 7,5%. C'est avec les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial que l'écart est le plus grand entre les femmes et les hommes. Ainsi, 49% des femmes qui ont fait leur première inscription au collégial dans un programme de la formation professionnelle décrochent une sanction d'études dans ce même programme contre 39,6% des hommes. Pour ce qui est des élèves qui obtiennent une sanction d'études dans un autre programme de la formation professionnelle ou dans un programme de la formation générale, les proportions sont semblables pour les femmes et les hommes, environ 8% dans le premier cas et 9% dans le second.

On peut aussi constater que, peu importe le programme et le type de formation dans lesquels la sanction d'études est obtenue et quel que soit le nombre de trimestres à temps partiel auxquels les élèves se sont inscrits avant de l'obtenir, les femmes prennent en moyenne moins de temps que les hommes à terminer leurs études. Pour les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial, les hommes prennent environ 0,7 trimestre de plus que les femmes pour l'obtenir. (voir tableau 3.41)

Tableau 3.41

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études,
formation professionnelle, par sexe,
pour les inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel
(cohorte de l'automne 1980)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées				Durée moy. des études	
		Femmes		Hommes		Femmes	Hommes
		n	%	n	%	(trim.)	(trim.)
Même pgm	0	2 753	24,87	1 477	17,35	5,99	6,68
	1	1 490	13,56	996	11,70	7,18	7,81
	2	841	7,65	569	6,69	8,30	9,00
	+ de 2	325	2,96	325	3,82	10,05	10,70
	Total	5 389	49,04	3 367	39,56		
Autre pgm/ professionnel	0	393	3,58	352	4,13	7,78	7,93
	1	202	1,84	184	2,16	8,75	9,10
	2	122	1,11	120	1,41	9,72	10,14
	+ de 2	66	0,60	89	1,05	11,09	11,54
	Total	783	7,13	745	8,75		
Autre pgm/ général	0	455	4,14	376	4,42	5,22	5,86
	1	324	2,95	231	2,71	6,24	6,80
	2	136	1,24	122	1,43	7,57	8,04
	+ de 2	93	0,84	77	0,91	9,45	9,68
	Total	1 008	9,17	806	9,47		
Total des sanctions d'études		7 180	65,34	4 918	57,78		
Total de la cohorte		10 988	100,00	8 512	100,00		

Pour la cohorte de 1983, la situation est sensiblement la même, mais l'écart entre les femmes et les hommes est passé de 7,5% en 1980 à 12,3% en 1983: le taux d'obtention d'une sanction d'études est alors de 53,6% pour les femmes et de 40,3% pour les hommes. En fait, étant donné que les hommes semblent prendre un peu plus de temps que les femmes pour terminer leurs études, il est possible qu'en prolongeant la période d'observation de la cohorte de 1983 de quelques années, l'écart se rétrécisse quelque peu entre les femmes et les hommes. Quoi qu'il en soit, les femmes sont également proportionnellement plus nombreuses que les hommes à obtenir une sanction d'études dans leur programme initial (27,7% contre 27,4%). Pour ce qui est des sanctions d'études obtenues dans un autre programme de la formation professionnelle, cela représente 6% des femmes et 4,2% des hommes alors que les sanctions d'études obtenues à la formation générale pour les élèves qui ont entamé leurs études à la formation professionnelle, concernent 9,9% des femmes et 8,7% des hommes.

Pour la durée moyenne des études, on se rend compte qu'également pour la cohorte de 1983, les hommes prennent plus de temps que les femmes à obtenir leur sanction d'études et ce, peu importe si celle-ci est obtenue dans le même programme ou le même type de formation et peu importe le nombre de trimestres où les élèves ne sont inscrits à temps partiel. Les écarts vont dans l'ensemble de 0,1 à 0,6 trimestre. (voir tableau 3.42)

L'avance des femmes s'affiche dans les deux types d'établissements

En poussant plus loin l'analyse en regard des différences entre les femmes et les hommes, on aboutit à d'autres constats. C'est ainsi que l'avantage marqué des femmes en matière de diplômation se vérifie tant dans les établissements publics que dans les établissements privés. À la cohorte de 1980, l'écart entre les deux sexes est de 8,4% dans les cegeps et de 13,5% dans les collèges privés. À la cohorte de 1983, le taux d'obtention d'une sanction d'études est toujours plus élevé chez les femmes que chez les hommes: un écart de 14,8% dans les cegeps et de 8,6% dans les collèges privés. (voir tableau 3.43)

Tableau S.42

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études,
formation professionnelle, par sexe,
pour les inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel
(cohorte de l'automne 1985)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées				Durée moy. des études	
		Femmes		Hommes		Femmes	Hommes
		N	%	N	%	(trim.)	(trim.)
Même pgm	0	2 177	19,24	1 223	15,58	6,01	6,62
	1	1 221	10,79	727	7,96	7,21	7,54
	2	656	5,62	411	4,50	8,21	8,36
	+ de 2	231	2,04	146	1,60	9,57	9,76
	Total	4 265	37,69	2 507	27,44		
Autre pgm/ professionnel	0	410	3,62	231	2,53	7,52	7,62
	1	165	1,46	98	1,07	8,34	8,71
	2	76	0,67	41	0,45	9,05	9,34
	+ de 2	22	0,20	15	0,16	9,23	10,40
	Total	675	5,95	385	4,21		
Autre pgm/ général	0	518	4,58	376	4,12	5,27	5,72
	1	367	3,24	236	2,58	6,16	6,59
	2	165	1,46	120	1,31	7,16	7,38
	+ de 2	75	0,64	62	0,68	8,26	8,98
	Total	1 125	9,92	794	8,69		
Total des sanctions d'études		6 061	53,56	3 686	40,34		
Total de la cohorte		11 317	100,00	9 157	100,00		

Tableau 3.45

Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation professionnelle,
par sexe et par type d'établissements,
pour les inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Type d'établissements	Sanctions d'études délivrées							
	ABO				AEC			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Cegeps	6 542	66,62	4 720	58,10	5 536	54,64	3 441	39,68
Coll. privés	750	55,68	105	42,21	638	49,29	192	36,69
Écoles gouv.	88	72,73	95	61,29	91	59,37	143	61,60
Total des sanctions d'études	7 180	65,34	4 918	57,78	6 961	53,56	3 686	40,34

La prédominance féminine se confirme même en techniques physiques

En outre, l'avance des femmes sur les hommes s'affirme quelle que soit la famille de programmes où se fait l'inscription initiale au collégial. À la cohorte de 1980, l'écart est de 17,6% en techniques biologiques, d'environ 14% en techniques humaines, en techniques artistiques et en techniques physiques et de 7,2% en techniques administratives. À la cohorte de 1983, les écarts sont les suivants: 20% en techniques biologiques, 16% en techniques artistiques, 14,9% en techniques physiques, 12,2% en techniques humaines et 11,5% en techniques administratives. Même en techniques physiques, où on observe une forte prédominance masculine, le taux d'obtention d'une sanction d'études des femmes dépasse celui des hommes. (voir tableau 3.44)

Tableau 3.44

Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation professionnelle,
par sexe et par famille de programmes,
pour les inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Famille de programmes	Sanctions d'études délivrées							
	ABD				ABI			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Tech. bio.	1 749	79,64	429	62,08	1 322	67,14	385	47,17
Tech. phys.	323	75,82	2 554	62,44	321	55,73	1 836	40,89
Tech. hum.	1 109	69,31	406	55,39	761	53,18	225	40,99
Tech. adm.	3 555	59,62	1 380	52,41	3 293	50,71	1 144	39,23
Tech. art.	444	55,29	149	40,82	364	42,98	100	27,33
Total des sanctions d'études	7 180	65,34	4 918	57,78	6 061	53,56	3 686	40,34

Les femmes obtiennent une sanction d'études beaucoup plus rapidement que les hommes

La tendance précédemment observée chez les femmes à terminer leurs études plus rapidement que les hommes se confirme également dans les résultats suivants. En effet, au terme des trois années d'études prescrites à la formation professionnelle, un homme sur quatre et près d'une femme sur deux, pour la cohorte de 1980, ont obtenu leur sanction d'études. Ces proportions sont plus faibles pour la cohorte de 1983, bien que les écarts entre les femmes et les hommes persistent: un peu plus d'un homme

sur cinq et près de quatre femmes sur dix décrochent une sanction d'études dans les trois premières années d'études. Il faut l'ajout d'une année supplémentaire et ce, chez les élèves des deux cohortes, pour que les hommes rattrapent le taux d'obtention d'une sanction d'études initialement atteint par les femmes au terme des trois années prescrites pour les programmes.

En outre, l'écart déjà observé entre les cohortes de 1980 et de 1983 en matière de taux d'obtention d'une sanction d'études, se rencontre tant chez les hommes que chez les femmes mais se matérialise à des moments différents de la période écoulée. Ainsi, chez les femmes, l'écart entre les deux cohortes et ce, aux différents moments de la période écoulée, est d'environ 7%. Par contre chez les hommes, le recul enregistré entre 1980 et 1983 est, après les trois années réglementaires, d'un peu plus de 3% et s'accentue avec le temps écoulé: 5% après 3 1/2 ans, 7% après 4 ans et 8% après 4 1/2 ans. Donc, ces résultats laissent croire que la situation se dégrade entre 1980 et 1983 et que ce phénomène touche à la fois les femmes et les hommes. (voir graphique 3.11 et tableau 3.45)

Graphique 3.11

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par sexe, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

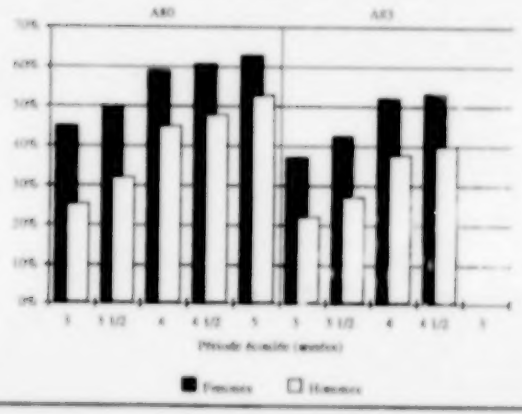

Tableau 3.45

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par sexe, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Période écoulée	% cumulatif des sanctions d'études délivrées	
		Femmes	Hommes
A80	3 ans	44,81	25,34
	3 1/2 ans	49,98	31,94
	4 ans	58,99	45,02
	4 1/2 ans	60,61	47,79
	5 ans	62,98	52,82
A81	3 ans	37,17	21,93
	3 1/2 ans	42,65	27,11
	4 ans	51,98	37,80
	4 1/2 ans	53,31	39,78
	5 ans	n.d.	n.d.

Finalement, pour les élèves qui obtiennent une sanction d'études, les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les hommes à s'inscrire uniquement à des trimestres à temps plein: on compte respectivement 50% et 47% en moyenne pour les deux cohortes. Par contre, les femmes et les hommes choisissent dans les mêmes proportions de s'inscrire à un seul trimestre à temps partiel avant d'obtenir leur sanction d'études, soit environ 28%. (voir tableau 3.46)

Tableau 3.46

Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation professionnelle, par sexe, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées			
		femmes		hommes	
		n	%	n	%
80	0	3 581	49,87	2 205	44,84
	1	2 016	28,08	1 411	28,69
	2	1 099	15,31	811	16,49
	+ de 2	484	6,74	491	9,98
	Total	7 180	100,00	4 918	100,00
85	0	3 105	51,23	1 830	49,65
	1	1 753	28,92	1 061	28,78
	2	877	14,47	572	15,52
	+ de 2	326	5,38	223	6,05
	Total	6 061	100,00	3 686	100,00

En définitive, toutes les observations convergent pour montrer que les femmes terminent plus rapidement leurs études que les hommes. Ce constat ne serait pas attribuable, sinon pour une part infime, au fait qu'elles sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les hommes à poursuivre leurs études à temps plein. En effet, l'écart touchant les études à temps plein est beaucoup plus faible pour la cohorte de 1981 que pour celle de 1980, ce qui n'empêche pas le fossé de se maintenir entre les sexes.

LA SANCTION DES ETUDES PAR L'ARRIVEE MATRIMONIALE

Francophones et allophones alternent au premier rang et devancent les anglophones

Pour la cohorte de 1980, toujours à la formation professionnelle, le taux d'obtention d'une sanction d'études varie en fonction de la langue maternelle: il est de 63,6% chez les francophones, de 59,5% chez les allophones et de 55,3% chez les anglophones.(53) Pour ce qui est de la proportion d'élèves de la cohorte qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme d'inscription initial, elle atteint respectivement 46,3%, 42,5% et 35,9%. Quant aux élèves qui obtiennent une sanction d'études dans un autre programme de la formation professionnelle, la proportion est de 8,4% chez les francophones et d'environ 4% chez les deux autres groupes linguistiques. Finalement, les élèves qui décrochent une sanction d'études après s'être reorientés vers la formation générale sont proportionnellement moins nombreux chez les francophones (8,9%) que chez les allophones (12,6%) et les anglophones (16%).

En ce qui concerne la durée moyenne des études, des variations apparaissent entre les groupes linguistiques. Lorsque les élèves persistent dans le même programme, ce sont les allophones qui prennent le moins de temps à terminer leurs études: on note alors un écart d'environ 0,4 trimestre entre les premiers et les derniers si les inscriptions étaient à temps plein ou comprenaient un seul trimestre à temps partiel. Lorsqu'un changement de programme se produit en cours de cheminement, ce sont encore les allophones qui réussissent le mieux, avec une avance cette fois-ci allant de 0,1 à 1 trimestre sur les autres groupes linguistiques. (voir tableau 3.47)

---

53. Quant aux élèves dont on ignore la langue maternelle (3,02% des élèves de la formation professionnelle de cette cohorte), le taux d'obtention d'une sanction d'études est beaucoup plus faible: 40,4%.

Tableau 5.47

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, par langue maternelle*, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées						Durée moy. des études		
		Français		Anglais		Autres		Franç. (tr.)	Ang. (tr.)	Autres (tr.)
		n	%	n	%	n	%			
Même pgm	0	3 768	22,29	243	20,25	91	14,47	6,25	6,02	5,81
	1	2 256	13,34	104	8,67	78	12,40	7,45	7,49	7,04
	2	1 244	7,36	97	4,75	62	9,86	8,62	8,28	8,27
	+ de 2	557	3,29	27	2,25	36	5,72	10,38	10,78	10,00
	Total	7 825	46,28	431	35,92	267	42,45			
Autre pgm/ professionnel	0	690	4,08	23	1,92	10	1,59	7,90	7,78	6,90
	1	364	2,15	11	0,91	4	0,64	8,92	9,09	8,25
	2	226	1,34	4	0,33	9	1,43	9,94	11,50	9,33
	+ de 2	137	0,81	3	0,25	5	0,79	11,46	10,67	11,00
	Total	1 417	8,38	41	3,41	28	4,45			
Autre pgm/ général	0	705	4,16	94	7,84	17	2,70	5,57	5,24	4,82
	1	459	2,71	58	4,83	32	5,09	6,54	6,24	6,19
	2	209	1,24	25	2,08	18	2,86	7,87	7,64	7,33
	+ de 2	138	0,82	15	1,25	12	1,91	9,64	8,95	9,00
	Total	1 509	8,93	192	16,00	79	12,56			
Total des sanctions d'études		10 751	63,59	664	55,33	374	59,46			
Total de la cohorte		16 907	100,00	1 200	100,00	629	100,00			

* À la formation professionnelle, il manque 5,92% des données concernant la langue maternelle pour la cohorte de 1980 (N = 764).

pour la période de 1981. les francophones se voient devancés par les allophones et les anglophones sont toujours rares derniers. Les taux d'obtention d'une sanction d'études sont respectivement de 48,4%, 57,5% et 41,4%.(54) L'écart s'est même creusé entre allophones et anglophones entre 1980 et 1981: il est passé de 4,1% à 9,1%. Inversement, il s'est rétréci entre francophones et anglophones: il est passé de 9,1% à la période de 1980 à 5% à la période de 1981.

La proportion d'élèves ayant obtenu leur sanction d'études dans le programme d'inscription initial est de 54,6% chez les allophones, de 51,9% chez les francophones et de 24,7% chez les anglophones. Quant aux élèves qui se réorientent vers un autre programme de la formation professionnelle avant de décrocher une sanction d'études, ils sont proportionnellement deux fois plus nombreux chez les francophones que chez les deux autres groupes linguistiques: 5,6% contre environ 2,5%. Par contre, l'inverse est observé lorsqu'on se réoriente vers la formation générale: cette fois-ci, les anglophones et les allophones sont plus nombreux que les francophones, toutes proportions gardées, soit respectivement 10,4%, 11,7% et 8,9%.

Quant à la durée moyenne des études, la tendance générale montre que les allophones prennent moins de temps à décrocher une sanction d'études que leurs collègues des autres groupes linguistiques, cette moyenne variant de 0,1 à 1,1 trimestre selon les situations. (Voir tableau 3.68)

---

(54) Pour le groupe d'élèves dont on ne connaît pas la langue maternelle (8,6% des élèves de la formation professionnelle de cette région), le taux d'obtention d'une sanction d'études est de 51,7% seulement.

Tableau 3.48

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, par langue maternelle*, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983)

Type de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études obtenues: Français N	%	Anglais N	%	Autres N	%	Durée moy. des études: Franç. (trim.)	Ang. (trim.)	Autres (trim.)
Même pgm	0	3 039	17,14	150	12,73	123	15,30	6,27	6,43	5,80
	1	1 718	9,69	93	7,89	89	11,07	7,36	7,25	7,11
	2	909	5,13	34	2,89	60	7,46	8,28	8,24	8,75
	+ de 2	332	1,87	14	1,19	22	2,74	9,41	9,50	11,74
	Total	5 998	33,83	291	24,70	294	36,57			
Autre pgm/professionnel	0	602	3,40	17	1,44	11	1,37	7,84	7,78	6,55
	1	248	1,40	7	0,60	4	0,50	8,47	8,57	8,25
	2	108	0,61	2	0,17	5	0,62	9,10	10,00	9,40
	+ de 2	34	0,19	1	0,09	1	0,12	9,85	6,00	17,00
	Total	992	5,60	27	2,30	21	2,61			
Autre pgm/général	0	74[illegible]	4,21	94	7,98	36	4,48	5,49	5,50	5,62
	1	496	2,80	64	5,43	35	4,35	6,52	6,42	6,06
	2	234	1,32	23	1,95	23	2,86	7,21	7,04	7,22
	+ de 2	106	0,60	12	1,02	16	1,99	8,11	8,50	9,19
	Total	1 585	8,94	193	16,38	110	13,68			
Total des sanctions d'études		8 575	48,37	511	43,38	425	52,86			
Total de la cohorte		17 728	100,00	1 178	100,00	804	100,00			

* Pour la langue maternelle, à la formation professionnelle, 3,64% des données de la cohorte de 1983 sont manquantes (N = 744).

En somme, en ce qui concerne le taux d'obtention d'une sanction d'études, francophones et allophones enregistrent des performances similaires qui se distinguent de ce qu'on observe chez les anglophones, tant pour la cohorte de 1980 que pour celle de 1983. En effet, francophones et allophones occupent alternativement le premier rang, laissant les anglophones à la queue du peloton. En outre, les deux premiers groupes sont proportionnellement plus nombreux à terminer leurs études dans le même programme que celui de l'inscription initiale. Par ailleurs, les élèves anglophones sont proportionnellement plus nombreux que leurs collègues des autres groupes linguistiques à décrocher un DEC général après avoir entamé des études professionnelles.

La tendance générale ne s'observe ni en techniques biologiques ni en techniques artistiques

Les performances globales dans le taux d'obtention d'une sanction d'études enregistrées par les différents groupes linguistiques à la cohorte de 1980, s'appliquent à la famille des techniques administratives seulement. Pour les autres familles de programmes, le modèle diffère quelque peu. Ainsi, en techniques biologiques, en techniques physiques et en techniques humaines, les francophones et les allophones réussissent à peu près également et les anglophones se classent toujours derrière eux. Par contre, en techniques artistiques, les anglophones s'introduisent au deuxième rang, devançant ainsi les allophones.

Par ailleurs, les performances globales en matière de taux d'obtention d'une sanction d'études enregistrées par les différents groupes linguistiques pour la cohorte de 1983, se traduisent à peu près de la même façon pour la plupart des familles de programmes telles que les techniques physiques, les techniques humaines et les techniques administratives. Cependant, quelques nuances doivent être apportées pour les deux autres familles de programmes. En techniques biologiques, par exemple, on ne retrouve pas les écarts observés ailleurs: francophones, anglophones et allophones réussissent de manière assez semblable. Par contre, en

technologues artificiques. Les anglophones qu'on retrouvait toujours derniers dans la situation d'ensemble, se situent ici entre les francophones et les allophones. (voir tableau 3.49)

Tableau 3.49

Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation professionnelle, par langue maternelle et par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Famille de programmes	Sanctions d'études obtenues					
		Français		Anglais		Autres	
		N	%	N	%	N	%
A80	Tech. bio.	1 948	76,48	121	73,09	28	76,47
	Tech. phys.	2 685	64,45	89	60,54	43	65,62
	Tech. hum.	1 548	66,18	92	69,73	22	68,75
	Tech. adm.	4 283	59,27	328	58,54	240	57,83
	Tech. art.	487	52,37	52	47,71	23	44,23
	Total des sanctions d'études	10 751	63,59	666	55,33	356	59,46
A83	Tech. bio.	1 509	61,19	70	61,40	35	63,64
	Tech. phys.	1 988	42,69	53	36,05	84	48,84
	Tech. hum.	869	51,51	59	59,60	26	54,17
	Tech. adm.	3 854	48,29	283	43,07	257	52,39
	Tech. art.	355	58,05	46	47,44	43	58,11
	Total des sanctions d'études	8 575	48,37	511	43,38	425	52,86

Les allophones terminent leurs études beaucoup plus rapidement que les francophones et les anglophones

Pour ce qui est de la rapidité avec laquelle les élèves terminent leurs études, ce ne sont plus les anglophones qui font bande à part mais plutôt les allophones. En effet, l'observation précédente voulant que les allophones prennent moins de temps à décrocher leur sanction d'études se confirme. Après les trois années d'études prescrites à la formation professionnelle, environ 40% des allophones des deux cohortes obtiennent leur sanction d'études alors que cette proportion oscille à 7% chez les deux autres groupes linguistiques pour la cohorte de 1980 et baisse même à 3% pour la cohorte de 1981. L'ajout d'années supplémentaires permet toutefois aux francophones de rattraper les allophones, tout au moins pour la cohorte de 1980.

En outre, les différences inter-cohortes observées quant au taux global d'obtention d'une sanction d'études sont davantage le fait des francophones et des anglophones que des allophones, en ce sens qu'on enregistre une baisse de 6% à 8% entre 1980 et 1981 chez les deux premiers groupes, mais seulement de 2% à 4% chez les allophones. (voir tableau 3.50 et graphique 3.12)

En dernier ressort, on peut noter que parmi les élèves qui obtiennent une sanction d'études, les anglophones et les francophones sont proportionnellement plus nombreux à étudier uniquement à temps plein, environ 50%, comparativement aux allophones chez qui cette situation se retrouve à 31,6% pour la cohorte de 1980 et à 40% pour la cohorte de 1981. Par contre, lorsqu'ils choisissent de ne s'inscrire qu'à un seul trimestre à temps partiel, les trois groupes linguistiques se répartissent à peu près de la même façon, avec un contingent voisin de 10%.[55] (voir tableau 3.51)

---

55. Après vérification, il se révèle qu'environ 80% des trimestres pour lesquels les allophones se sont inscrits à temps partiel sont des trimestres d'été.

Tableau 3.10

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Période écoulée	% cumulatif des sanctions d'études délivrées		
		Français	Anglais	Autres
A80	3 ans	36,54	37,00	42,77
	3 1/2 ans	42,59	42,00	48,65
	4 ans	53,91	49,75	54,89
	4 1/2 ans	56,15	51,17	55,86
	5 ans	59,87	53,00	56,79
A81	3 ans	30,32	30,56	38,87
	3 1/2 ans	35,79	34,47	44,53
	4 ans	46,22	42,44	51,62
	4 1/2 ans	47,95	43,29	52,84
	5 ans	N.D.	N.D.	N.D.

Graphique 3.12

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

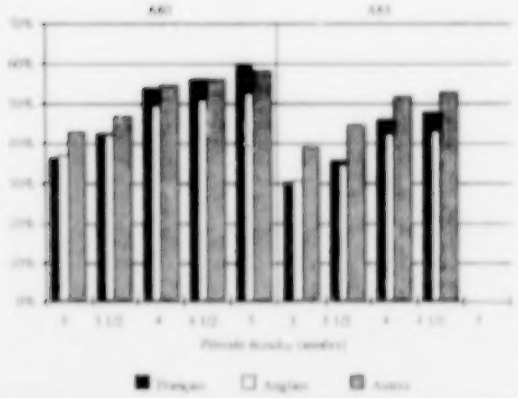

Tableau 3.51

Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation professionnelle, par langue maternelle, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées					
		Français		Anglais		Autres	
		N	%	N	%	N	%
A80	0	5 161	48,00	360	54,22	178	31,01
	1	3 079	28,64	173	26,05	194	33,80
	2	1 679	15,62	86	12,95	89	15,51
	+ de 2	832	7,74	45	6,78	113	19,69
	Total	10 751	100,00	664	100,00	574	100,00
A81	0	4 390	51,20	261	51,08	175	40,98
	1	2 462	28,71	164	32,09	125	29,27
	2	1 251	14,59	59	11,55	88	20,61
	+ de 2	472	5,50	27	5,28	39	9,13
	Total	8 575	100,00	511	100,00	427	100,00

En somme, des diverses observations relatives à la durée des études, il se dégage nettement que les allophones terminent plus rapidement leurs études que les francophones et les anglophones. Leur performance à cet égard ne semble pas affectée par le fait qu'ils sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les deux autres groupes linguistiques à poursuivre des études à temps partiel. De ce fait, on aurait pu s'attendre à ce que leurs études soient prolongées d'autant, ce qui n'est pas le cas. Les trimestres à temps partiel étant surtout des trimestres d'été dans le cas des allophones, on peut supposer que ceux-ci en profitent pour accélérer leur progression et décrocher au plus tôt leur sanction d'études.

LA SANCTION DES ETUDES PAR LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Collèges francophones et collèges anglophones prennent tour à tour le premier rang

Pour la cohorte de 1980, le taux d'obtention d'une sanction d'études varie de 4,5% selon la langue d'enseignement au collégial, soit de 93,1% dans les collèges francophones à 98,6% dans les collèges anglophones.[56] Ce taux se décompose de la façon suivante selon qu'il existe ou changement de programme ou de type de formation. La sanction d'études est obtenue dans le programme initial par 45,7% des élèves des collèges francophones et par 39,3% des élèves des collèges anglophones. L'obtention d'une sanction d'études dans un autre programme de la formation professionnelle est le fait respectif de 8,5% et 1,7% des élèves. Une sanction d'études à la formation générale après avoir entamé des études à la formation professionnelle est obtenue par 15,5% des élèves des collèges anglophones comparativement à 8,8% des élèves des collèges francophones.

En ce qui concerne la durée moyenne des études, les élèves des collèges anglophones terminent un peu plus vite leurs études collégiales que ceux des collèges francophones. Dans l'ensemble, l'écart est d'environ 0,3 trimestre, peu importe qu'il y ait changement de programme ou de type de formation et quel que soit le nombre d'inscriptions à temps partiel. (voir tableau 3.52)

---

56. Les élèves fréquentant les établissements où l'enseignement est dispensé soit en français soit en anglais mais rattachés à une même entité juridique, représentent environ 4% de la population de la formation professionnelle de chaque cohorte à l'étude (plus précisément 4,1% pour la cohorte de 1980 et 4,4% pour la cohorte de 1981). De ce fait, ils ne seront pas considérés dans la présente analyse, mais les résultats seront rapportés dans les tableaux.

Tableau 3.52

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées						Durée moyenne des études		
		Français		Anglais		Franc./ang.		Franç.	Ang.	Fr./ang.
		N	%	N	%	N	%	(trim.)	(trim.)	(trim.)
Même pgm	0	3 580	21,24	346	18,77	284	35,41	6,30	5,96	5,61
	1	2 273	13,48	185	10,04	28	3,49	7,45	7,28	6,89
	2	1 270	7,53	128	6,95	12	1,50	8,62	8,26	8,33
	+ de 2	579	3,44	66	3,58	5	0,62	10,38	10,23	11,00
	Total	7 702	45,70	725	39,34	329	41,02			
Autre pgm/ professionnel	0	697	4,13	35	1,90	13	1,62	7,87	7,51	7,68
	1	368	2,18	16	0,87	2	0,25	8,67	8,81	9,17
	2	227	1,35	11	0,59	4	0,50	9,96	9,27	10,00
	+ de 2	148	0,88	7	0,38	0	0,00	11,41	10,14	—
	Total	1 440	8,54	69	3,74	19	2,37			
Autre pgm/ général	0	686	4,07	120	6,51	25	3,12	5,56	5,19	5,76
	1	453	2,69	94	5,10	8	1,00	6,56	6,21	5,75
	2	209	1,24	47	2,55	2	0,25	7,87	7,49	7,00
	+ de 2	140	0,83	25	1,36	5	0,62	9,63	9,36	8,40
	Total	1 488	8,83	286	15,52	40	4,99			
Total des sanctions d'études		10 630	63,07	1 080	58,60	388	48,38			
Total de la cohorte		16 855	100,00	1 843	100,00	802	100,00			

Pour la cohorte de 1981, les collèges anglophones reviennent à la même place occupée par les collèges francophones à la cohorte de 1980. En effet, le taux d'obtention d'une sanction d'études est de 50,7% dans les collèges anglophones et de 47,9% dans les collèges francophones. Pour ce qui est de l'obtention d'une sanction d'études dans le programme initial, les taux diffèrent peu, soit respectivement 31,9% et 33,4%. Par contre, pour l'obtention d'une sanction d'études dans un autre programme, les taux observés se distinguent et vont du simple au double. Ainsi, les élèves qui décrochent une sanction d'études dans un autre programme de la formation professionnelle, constituent une proportion de 9,7% dans les collèges francophones et de 1,9% dans les collèges anglophones. Mais, lorsque l'obtention d'une sanction d'études se fait dans un programme de la formation générale après une inscription initiale à la formation professionnelle, les tendances s'inversent: les taux respectifs sont alors de 8,8% et 16,9%.

Quant à la durée moyenne des études, les élèves des collèges anglophones prennent, en général, un peu moins de temps que ceux des collèges francophones à terminer leurs études. Cependant, l'écart entre les deux groupes peut varier de 0,1 à 0,9 trimestre, selon que la sanction d'études est obtenue dans le programme initial ou dans un autre programme et selon le nombre d'inscriptions à temps partiel.(57) (voir tableau 3.53)

---

57. Quant aux sanctions d'études obtenues dans un autre programme d'études professionnelles, les tendances observées sont sujettes à caution, étant donné le nombre très faible de ce type de sanctions d'études délivrées dans les collèges anglophones.

Tableau 3.33

Taux d'obtention d'une sanction d'études et durée moyenne des études, formation professionnelle, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées						Durée moyenne des études		
		Français		Anglais		Franc.lang.		Franç.	Ang.	Fr.lang.
		N	%	N	%	N	%	(trim.)	(trim.)	(trim.)
Même pgm	0	2 893	16,46	294	15,15	213	22,59	6,32	5,83	7,56
	1	[illegible]	9,74	183	9,43	54	5,72	7,37	7,11	8,54
	2	920	5,24	111	5,72	16	1,70	8,24	8,16	8,19
	+ de 2	345	1,96	30	1,55	2	0,21	9,03	9,37	9,50
	Total	5 869	33,40	618	31,85	285	30,22			
Autre pgm/ professionnel	0	610	3,47	17	0,88	14	1,48	7,67	6,76	6,21
	1	244	1,39	14	0,72	5	0,53	8,53	8,21	7,00
	2	111	0,63	5	0,26	1	0,11	9,12	10,20	8,00
	+ de 2	36	0,21	1	0,05	0	0,00	9,86	6,00	—
	Total	1 001	5,70	37	1,91	20	2,12			
Autre pgm/ général	0	730	4,15	146	7,53	18	1,91	5,52	5,25	5,33
	1	485	2,76	104	5,36	14	1,48	6,35	6,30	6,20
	2	229	1,30	48	2,47	8	0,85	7,28	7,06	7,25
	+ de 2	103	0,59	30	1,55	2	0,21	8,56	8,63	9,50
	Total	1 547	8,80	328	16,91	42	4,46			
Total des sanctions d'études		8 417	47,90	983	50,67	347	36,80			
Total de la cohorte		17 571	100,00	1 940	100,00	943	100,00			

Mais dans les collèges anglophones, les allophones et les francophones surpassent les anglophones

Les différences de performance des collèges francophones et des collèges anglophones tiennent-elles à la composition linguistique de leurs effectifs respectifs? Dans le cas des collèges francophones, la question semble pertinente puisque leurs effectifs se composent de francophones à plus de 95%. Par contre, les effectifs des collèges anglophones étant beaucoup plus diversifiés sur le plan linguistique, la question prend ici toute son importance.

Pour la cohorte de 1980, les allophones occupent le premier rang avec un taux d'obtention d'une sanction d'études de 67,6%, suivis par les francophones et les anglophones dont les taux se situent autour de 50%. Pour la cohorte de 1981, les mêmes tendances sont observées, mais les écarts se creusent entre les différents groupes linguistiques. Ainsi, le taux d'obtention d'une sanction d'études est de 60,6% chez les allophones, de 51,5% chez les francophones et de 45,9% seulement chez les anglophones. Mais dans les collèges anglophones, les non-anglophones ont deux fois tendance à persévérer davantage que les anglophones. (voir tableau 3.54)

On termine ses études plus rapidement dans les collèges anglophones que dans les collèges francophones

Quant à la période écoulée à partir du début des études collégiales jusqu'à l'obtention d'une sanction d'études, les collèges anglophones surpassent presque toujours les collèges francophones. Ainsi, trois années après le début des études, environ 4 élèves sur 10 des collèges anglophones ont décroché leur sanction d'études alors que cette proportion oscille autour de 1 sur 3 dans les collèges francophones. Cependant, l'écart observé en faveur des premiers en début de période, soit 3 ans, s'amenuise avec le temps et même s'inverse à l'avantage des collèges francophones après 4 ans d'observation et ce, à la cohorte de 1980.

En outre, les différences inter-secteurs observées dans le sens d'une diminution du taux d'abandon d'une session d'études entre 1980 et 1987, se retrouvent à la fois dans les établissements francophones et les établissements anglophones. Toutefois, la baisse enregistrée est plus marquée chez les premiers que chez les seconds: dans les collèges francophones, elle est le double de celle des collèges anglophones à la fin de la période d'observation. (voir tableau 1.55 et graphique 1.13)

Tableau 3.54

Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation professionnelle, par langue maternelle, dans les collèges francophones et les collèges anglophones, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Langue maternelle	Sanctions d'études délivrées			
		Collèges francophones		Collèges anglophones	
		N	%	N	%
A80	Français	10 312	63,71	200	59,70
	Anglais	54	51,43	548	57,68
	Autres	59	50,00	277	67,56
	Données manquantes	214	46,12	55	37,16
	Total des sanctions d'études	10 650	63,07	1 080	58,60
A81	Français	8 125	48,28	235	55,53
	Anglais	51	39,84	417	45,93
	Autres	76	37,07	284	60,55
	Données manquantes	165	40,24	47	37,90
	Total des sanctions d'études	8 417	47,90	983	50,67

En outre, les différences inter-cohortes observées dans le sens d'une diminution du taux d'obtention d'une sanction d'études entre 1980 et 1983, se retrouvent à la fois dans les établissements francophones et les établissements anglophones. Toutefois, la baisse enregistrée est plus marquée chez les premiers que chez les seconds; dans les collèges francophones, elle est le double de celle des collèges anglophones à la fin de la période d'observation. (voir tableau 3.55 et graphique 3.13)

Tableau 3.55

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Période écoulée	% cumulatif des sanctions d'études délivrées		
		Français	Anglais	Franc./ang.
A80	3 ans	35,55	40,64	42,39
	3 1/2 ans	41,68	45,56	45,64
	4 ans	53,17	53,25	46,26
	4 1/2 ans	55,49	54,37	46,65
	5 ans	59,32	56,45	47,01
A83	3 ans	29,63	37,27	29,80
	3 1/2 ans	35,15	41,96	32,98
	4 ans	45,75	49,38	36,16
	4 1/2 ans	47,48	50,46	36,80
	5 ans	N.D.	N.D.	N.D.

Graphique 3.13

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, dans les collèges francophones et anglophones, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

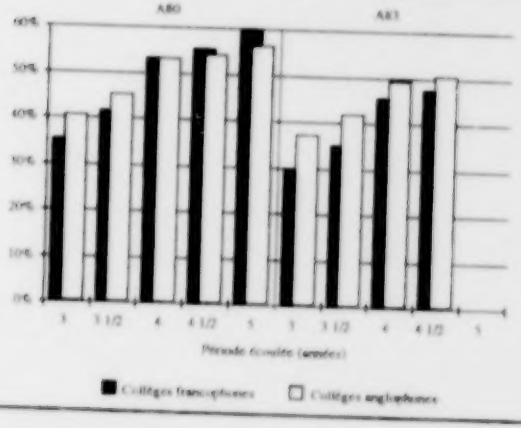

Finalement, le régime d'études choisi par les élèves avant d'obtenir leur sanction d'études est sensiblement le même d'une catégorie de collèges à l'autre, à quelques nuances près. Ainsi, presque la moitié des élèves se sont inscrits uniquement à des trimestres à temps plein. Toutefois, la proportion de ces élèves est un peu plus élevée dans les collèges francophones qu'anglophones, mais à la cohorte de 1983 seulement. De plus, près de 30% des élèves des deux catégories de collèges ne sont inscrits à un seul trimestre à temps partiel. (voir tableau 3.56)

Tableau 3.56

Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation professionnelle, par langue d'enseignement au collégial, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées					
		Français		Anglais		Franç./ang.	
		N	%	N	%	N	%
1980	0	4 965	46,69	501	46,39	322	82,99
	1	3 094	29,11	295	27,32	38	9,79
	2	1 706	16,05	186	17,22	18	4,64
	+ de 2	867	8,15	98	9,07	10	2,58
	Total	10 630	100,00	1 080	100,00	388	100,00
1985	0	4 233	50,29	457	46,49	245	70,61
	1	2 440	28,99	301	30,62	73	21,04
	2	1 260	14,97	164	16,68	25	7,20
	+ de 2	484	5,75	61	6,21	4	1,15
	Total	8 417	100,00	983	100,00	347	100,00

En somme, qu'il s'agisse de la durée moyenne des études ou de la période écoulée avant l'obtention d'une sanction d'études, toutes les observations vont dans le même sens, à savoir que les élèves des collèges anglophones prennent moins de temps pour terminer leurs études collégiales que ceux des collèges francophones. L'observation voulant que les élèves des collèges anglophones terminent plus rapidement leurs études ne semble toutefois pas attribuable au fait qu'on y poursuivrait davantage ses études à temps plein, car les établissements francophones et les établissements anglophones se ressemblent à cet égard et, à la cohorte de 1981, les élèves des établissements francophones sont même un peu plus nombreux que les autres, toutes proportions gardées, à s'inscrire à temps plein.

LA SANCTION DES ÉTUDES PAR FAMILLE DE PROGRAMMES

C'est en techniques biologiques qu'on diplôme le plus et en techniques artistiques le moins

Pour la cohorte de 1980, on constate des écarts importants dans les taux d'obtention d'une sanction d'études selon les différentes familles de programmes. Ainsi on observe les taux suivants: 75,4% pour les techniques biologiques, 64,9% pour les techniques humaines, 63,7% pour les techniques physiques, 57,4% pour les techniques administratives et 50,8% pour les techniques artistiques. Il existe également des différences importantes entre les familles de programmes selon le programme et le type de formation dans lesquels la sanction d'études a été obtenue. En effet, 61,8% des élèves initialement inscrits en techniques biologiques, 48,5% de ceux en techniques humaines, 44,7% de ceux en techniques physiques, 39,5% de ceux en techniques administratives et 36,5% de ceux en techniques artistiques obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial. L'obtention d'une sanction d'études dans un autre

programme de la formation professionnelle que celui de la première inscription touche 11,1% des élèves originellement inscrits en techniques physiques, environ 7% de ceux en techniques biologiques ou en techniques administratives et environ 4% de ceux en techniques humaines ou en techniques artistiques. Finalement, les élèves qui obtiennent une sanction d'études à la formation générale représentent entre 10% et 12% de ceux qui avaient commencé des études en techniques humaines, en techniques administratives ou en techniques artistiques et entre 6% et 8% de ceux en techniques biologiques ou en techniques physiques. (voir tableau 3.57)

En ce qui concerne la durée moyenne des études, il ne se dégage pas de tendances très nettes. Les élèves qui se sont initialement inscrits en techniques administratives ou en techniques humaines prennent de façon générale le moins de temps à terminer leurs études collégiales, peu importe qu'ils persévèrent ou non dans le même programme. À l'opposé, les élèves inscrits en techniques physiques sont ceux qui, en général, passent le plus de temps au collégial avant de décrocher une sanction d'études. L'écart maximal entre les familles de programmes est d'environ un trimestre lorsque les élèves poursuivent leurs études toujours dans le même programme. Il se réduit à 0,4 trimestre lorsqu'on s'oriente vers un autre programme de la formation profcssionnelle et s'élève à nouveau à un trimestre lorsqu'il y a réorientation vers la formation générale et que le régime d'études est uniquement à temps plein. (voir tableau 3.58)

Pour la cohorte de 1983, les taux d'obtention d'une sanction d'études se présentent ainsi selon les familles de programmes: 61,3% pour les techniques biologiques, 49,8% pour les techniques humaines, 47,2% pour les techniques administratives, 42,5% pour les techniques physiques et 38,1% pour les techniques artistiques.

Tableau 3.17

Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation professionnelle, par famille de programmes,
pour les inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et partiel
(cohorte de l'automne 1980)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées									
		Tech. bio.		Tech. phys.		Tech. hum.		Tech. adm.		Tech. art.	
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Même pgm	0	817	28,30	832	18,42	699	29,96	1 601	18,62	281	22,35
	1	573	19,85	619	13,71	284	12,18	911	10,60	98	8,39
	2	296	10,25	362	8,02	99	4,24	597	6,95	56	4,79
	+ de 2	99	3,43	206	4,56	49	2,10	285	3,32	11	0,94
	Total	1 785	61,83	2 019	44,71	1 131	48,48	3 395	39,48	426	36,47
Autre pgm/ professionnel	0	109	3,78	226	5,00	67	2,87	313	3,64	30	2,57
	1	52	1,80	130	2,88	24	1,03	173	2,01	7	0,60
	2	31	1,07	84	1,86	11	0,47	107	1,24	9	0,77
	+ de 2	16	0,55	61	1,35	7	0,30	68	0,79	3	0,26
	Total	208	7,20	501	11,09	109	4,67	661	7,69	49	4,20
Autre pgm/ général	0	73	2,53	162	3,59	154	6,60	373	4,34	69	5,91
	1	65	2,25	98	2,17	78	3,35	293	3,41	21	1,80
	2	27	0,94	61	1,35	25	1,07	127	1,47	18	1,54
	+ de 2	20	0,69	36	0,80	18	0,77	86	1,00	10	0,85
	Total	185	6,41	357	7,91	275	11,79	879	10,22	118	10,10
Total des sanctions d'études		2 178	75,44	2 877	63,71	1 515	64,94	4 935	57,41	593	50,77
Total de la cohorte		2 887	100,00	4 516	100,00	2 333	100,00	8 596	100,00	1 168	100,00

Tableau 8.58

Durée moyenne des études, formation professionnelle, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1980)

Type de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Durée moyenne des études				
		Tech. bio. (trim.)	Tech. phys. (trim.)	Tech. hum. (trim.)	Tech. adm. (trim.)	Tech. art. (trim.)
Même pgm	0	6,43	6,81	6,27	5,81	6,23
	1	7,41	7,92	7,32	7,15	7,45
	2	8,52	9,10	8,38	8,35	8,45
	+ de 2	10,07	10,90	9,88	10,18	10,45
Autre pgm/ professionnel	0	8,03	7,92	7,61	7,79	7,87
	1	8,67	9,27	8,46	8,70	9,14
	2	10,13	10,20	10,55	9,53	10,67
	+ de 2	12,13	11,46	9,71	11,21	12,00
Autre pgm/ général	0	5,70	6,02	5,13	5,18	5,67
	1	7,02	6,87	6,15	6,31	6,38
	2	7,89	7,98	7,46	7,63	8,61
	+ de 2	10,60	9,96	9,67	9,17	9,10

Pour ce qui est des sanctions d'études obtenues dans le même programme que celui de la première inscription, la répartition est la suivante: 51,6% pour les techniques biologiques, 39,2% pour les techniques humaines, 30,1% pour les techniques physiques, 29% pour les techniques administratives et 25,6% pour les techniques artistiques. Par ailleurs, une faible proportion d'élèves a décroché une sanction d'études dans un autre programme de la formation professionnelle: 5% à 6% des élèves initialement inscrits en techniques administratives ou en techniques physiques, près de 4% de ceux en techniques biologiques et environ 2% de ceux en techniques artistiques ou en techniques humaines. Finalement, les élèves qui obtiennent une sanction d'études à la formation générale

représentent environ 11% de ceux qui avaient entrepris des études en techniques administratives ou en techniques artistiques, autour de 8% de ceux en techniques physiques ou en techniques humaines et environ 6% de ceux en techniques biologiques. (voir tableau 3.59)

Quant à la durée moyenne des études, il ne se dégage pas non plus de tendance très nette. Lorsque la sanction d'études est obtenue dans le programme initial d'inscription, les élèves inscrits en techniques administratives prennent légèrement moins de temps à décrocher leur DEC que les élèves des autres familles de programmes. Lorsque la sanction d'études est obtenue à la formation générale, les élèves initialement engagés en techniques humaines et qui étudient à temps plein, reportent la course. À l'opposé, les élèves originellement engagés en techniques physiques d'une part, et les élèves initialement inscrits en techniques biologiques et qui obtiennent une sanction d'études dans un autre programme d'autre part, prennent le plus de temps à terminer leurs études. L'écart maximal entre les familles de programmes, lorsque les études se font uniquement à temps plein, est d'environ 0,8 trimestre si la sanction d'études est obtenue dans le programme initial ou encore dans un programme de la formation générale; il est d'environ 0,3 trimestre si la sanction d'études est obtenue dans un autre programme de la formation professionnelle. (voir tableau 3.60)

C'est en techniques physiques que la durée des études est la plus longue

En ce qui a trait à la rapidité avec laquelle les élèves terminent leurs études collégiales, on se rend compte que, pour les deux cohortes, les élèves initialement inscrits en techniques biologiques arrivent premiers, suivis de près par ceux des techniques humaines. Un deuxième bloc est formé des inscrits en techniques administratives ou en techniques artistiques et finalement, en bout de liste, se trouvent les élèves inscrits en techniques physiques.

Tableau 5.59

Taux d'obtention d'une sanction d'études, formation professionnelle, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées									
		Tech. bio.		Tech. phys.		Tech. hum.		Tech. adm.		Tech. art.	
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Même pgm	0	658	23,66	722	14,24	423	21,42	1 399	14,87	198	16,27
	1	445	16,00	451	8,90	247	12,50	734	7,80	71	5,83
	2	259	9,31	254	5,01	77	3,90	418	4,44	39	3,21
	+ de 2	73	2,63	99	1,95	28	1,42	173	1,84	4	0,33
	Total	1 435	51,60	1 526	30,10	775	39,24	2 724	28,95	312	25,64
Autre pgm/ professionnel	0	71	2,55	147	2,90	23	1,16	377	4,01	23	1,89
	1	28	1,00	73	1,44	8	0,41	149	1,58	5	0,41
	2	6	0,22	31	0,61	5	0,25	73	0,78	2	0,17
	+ de 2	3	0,11	11	0,21	0	0,00	23	0,24	0	0,00
	Total	108	3,88	262	5,16	36	1,82	622	6,61	30	2,47
Autre pgm/ général	0	63	2,27	192	3,79	91	4,61	478	5,08	70	5,75
	1	56	2,01	100	1,97	55	2,79	361	3,84	31	2,55
	2	28	1,00	52	1,03	21	1,06	166	1,76	18	1,48
	+ de 2	15	0,54	25	0,49	6	0,30	86	0,91	3	0,24
	Total	162	5,82	369	7,28	173	8,76	1 091	11,59	122	10,02
Total des sanctions d'études		1 705	61,30	2 157	42,54	984	49,82	4 437	47,15	464	38,13
Total de la cohorte		2 781	100,00	5 070	100,00	1 975	100,00	9 411	100,00	1 217	100,00

Tableau 5.60

Durée moyenne des études, formation professionnelle par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel (cohorte de l'automne 1983)

Pgm de la sanction d'études	Trimestres à temps partiel	Durée moyenne des études				
		Tech. bio. (trim.)	Tech. phys. (trim.)	Tech. hum. (trim.)	Tech. adm. (trim.)	Tech. art. (trim.)
Même pgm	0	6,37	6,71	6,21	5,92	6,30
	1	7,38	7,67	7,19	7,16	7,24
	2	8,17	8,59	8,19	8,17	8,15
	+ de 2	9,77	9,87	9,46	9,51	8,75
Autre pgm/ professionnel	0	7,71	7,71	7,39	7,49	7,59
	1	8,64	8,67	8,13	8,40	7,80
	2	9,00	9,23	9,00	9,18	8,00
	+ de 2	10,33	10,64	---	9,17	---
Autre pgm/ général	0	5,79	5,79	5,05	5,57	5,36
	1	6,64	6,66	6,27	6,18	6,58
	2	7,46	7,54	6,86	7,15	7,67
	+ de 2	8,80	9,24	8,33	8,40	8,33

Plus précisément, pour la cohorte de 1980, au terme des trois années d'études prescrites à la formation professionnelle, près de 1 élève sur 2 initialement inscrit en techniques biologiques a terminé ses études; cette proportion est d'un peu plus de 4 sur 10 en techniques humaines, d'environ 1 sur 3 en techniques administratives et en techniques artistiques et de 1 sur 4 en techniques physiques. Si on ajoute une année supplémentaire, les techniques physiques font un bond de 22 points, rattrapant ainsi les techniques administratives et les techniques artistiques. Pour la cohorte de 1983, le profil inter-familles est sensiblement le même que celui qui précède, avec une baisse toutefois dans les proportions des sanctions d'études délivrées.

En outre, on relève que la moins bonne performance déjà enregistrée pour la cohorte de 1983 par rapport à celle de la cohorte de 1980 affecte à peu près également toutes les familles de programmes. De façon générale, l'écart varie entre 5 et 10 points selon les moments de la période écoulée et ce, pour toutes les familles de programmes. Dans le cas des techniques physiques, la situation se révèle plus complexe: en effet, l'écart, moins important après 3 ans (environ 4%), se creuse considérablement et double après 4 ans, pour approcher 10% après 4 1/2 ans. (voir tableau 3.61 et graphique 3.14)

Tableau 3.61

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Période écoulée	% cumulatif des sanctions d'études délivrées				
		Tech. bio.	Tech. phys.	Tech. hum.	Tech. adm.	Tech. art.
A80	3 ans	48,08	25,49	43,33	36,61	32,88
	3 1/2 ans	53,34	32,31	50,71	41,98	35,96
	4 ans	66,89	47,87	58,34	50,43	44,95
	4 1/2 ans	69,07	51,04	60,27	52,12	46,49
	5 ans	72,71	57,42	62,24	54,70	48,80
A81	3 ans	40,99	21,28	36,15	31,29	27,36
	3 1/2 ans	47,07	27,14	42,99	36,07	30,57
	4 ans	59,30	39,39	48,30	45,49	37,47
	4 1/2 ans	61,02	41,78	49,67	46,84	38,13
	5 ans	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

Graphique 3.14

Taux d'obtention d'une sanction d'études selon la période écoulée entre le début des études et l'obtention de la sanction d'études, formation professionnelle, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

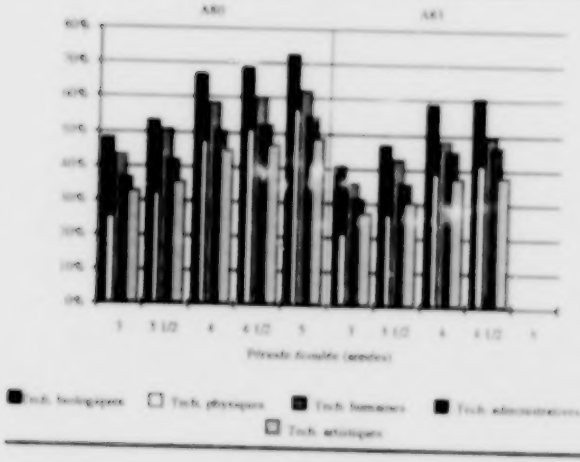

Finalement, pour ce qui est du régime d'études choisi par les élèves avant d'obtenir leur sanction d'études, les familles de programmes se divisent en deux grands blocs lorsqu'il s'agit de s'inscrire uniquement à temps plein et ce, pour les deux cohortes à l'étude. Ainsi, en techniques humaines et en techniques artistiques, environ 60% des élèves se trouvent dans cette situation, alors que pour les autres familles de programmes, les proportions oscillent autour de 45% à 50%. En corollaire, les inscriptions à un seul trimestre à temps partiel touchent quelque 30% des élèves des familles du deuxième bloc et, en moyenne pour les deux cohortes, 29% des inscrits en techniques humaines et 22% des inscrits en techniques artistiques. (voir tableau 3.62)

Tableau 5.62

Répartition des sanctions d'études selon le nombre de trimestres à temps partiel, formation professionnelle, par famille de programmes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel

Cohorte	Trimestres à temps partiel	Sanctions d'études délivrées									
		Tech. bio.		Tech. phys.		Tech. hum.		Tech. adm.		Tech. art.	
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
650	0	999	45,87	1 220	42,41	920	60,73	2 287	46,34	360	60,71
	1	690	31,68	847	29,44	386	25,48	1 378	27,92	126	21,25
	2	354	16,25	507	17,62	135	8,91	831	16,84	83	14,00
	+ de 2	135	6,20	303	10,53	74	4,88	439	8,90	24	4,04
	Total	2 178	100,00	2 877	100,00	1 515	100,00	4 935	100,00	593	100,00
651	0	792	46,45	1 061	49,19	537	54,57	2 254	50,80	291	62,72
	1	529	31,03	624	28,93	310	31,50	1 244	28,04	107	23,06
	2	293	17,18	337	15,62	103	10,47	657	14,81	59	12,71
	+ de 2	91	5,34	135	6,26	34	3,46	282	6,35	7	1,51
	Total	1 705	100,00	2 157	100,00	984	100,00	4 437	100,00	464	100,00

Si on rapproche ces dernières observations de celles qui touchent la rapidité avec laquelle les élèves décrochent leur sanction d'études, on ne peut pas dire qu'il y ait relation linéaire parfaite dans tous les cas. Ainsi, pour les techniques physiques, les observations semblent cohérentes: au terme des trois années prescrites pour le programme, le taux d'obtention d'une sanction d'études est plus faible et on s'inscrit davantage à temps partiel. Il en va de même en techniques humaines où la proportion d'inscriptions uniquement à temps plein est parmi les plus élevées et où la rapidité avec laquelle on décroche une sanction d'études

est relativement bonne. Mais c'est en techniques artistiques que la linéarité des relations subit un accroc. En effet, cette famille arrive au premier rang quant à la proportion d'élèves uniquement inscrits à temps plein, mais cela ne semble pas pour autant accélérer l'obtention d'une sanction d'études puisque la famille des techniques artistiques se trouve en avant-dernière position à cet égard. Comme on l'a vu précédemment pour certaines analyses, le fait de poursuivre des études à temps plein n'est pas la garantie infaillible de terminer plus rapidement ses études. Les différences observées entre les familles de programmes à cet égard tiendraient davantage au taux d'obtention d'une sanction d'études lui-même qui fluctue considérablement d'une famille de programmes à l'autre.

FAITS SAILLANTS

LA FORMATION GÉNÉRALE

- Parmi les élèves qui ont entamé des études à la formation générale, 71% obtiennent une sanction d'études après 8 ans d'observation pour la cohorte de 1980, et 63% après 5 ans d'observation pour la cohorte de 1983.

- En moyenne, les élèves qui étudient à temps plein, soit la moitié des diplômés, prennent 4,5 trimestres pour terminer leurs études dans le programme initial d'inscription. Toujours pour les élèves qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial, la durée moyenne des études augmente du nombre de trimestres équivalant au nombre de trimestres d'inscription à temps partiel.

- Comparativement aux élèves qui diplôment dans leur programme initial, ceux qui obtiennent une sanction d'études après avoir changé de programme allongent la durée moyenne de leurs études d'environ 0,5 trimestre s'ils se sont orientés vers un autre programme de la formation générale et d'environ 3 à 4 trimestres s'ils ont choisi un programme de la formation professionnelle.

- Seulement le tiers des élèves initialement inscrits à la formation générale ont décroché une sanction d'études après 2 ans, durée prescrite pour le programme; après 3 ans, un peu plus de la moitié des élèves ont terminé leurs études avec succès.

- Les élèves de la cohorte de 1980 diplôment davantage que ceux de la cohorte de 1983; on constate un écart d'environ 5% au terme d'une période d'observation de 5 ans.

- On diplôme davantage dans les collèges privés que dans les cégeps: l'écart est d'environ 10% à l'avantage des premiers.

- L'écart en faveur des collèges privés s'observe dans toutes les familles de programmes, aussi bien en sciences qu'en sciences humaines et administratives, en arts ou en lettres.

- On y diplôme aussi plus rapidement. À la fin de la durée prescrite par les programmes de la formation générale, soit 2 ans, un élève sur deux obtient son DEC dans les collèges privés et seulement un sur trois dans les cégeps. Et l'avance persiste avec le temps. Cet atout semble s'expliquer, du moins en partie, par la tendance à s'inscrire davantage à temps plein dans les collèges privés que dans les cégeps.

- Par contre, la moins bonne performance de la cohorte de 1983 par rapport à celle de 1980 en matière d'obtention d'une sanction d'études, est davantage ressentie dans les collèges privés que dans les cégeps. Autrement dit, le taux d'obtention d'une sanction d'études baisse davantage, entre 1980 et 1983, dans les collèges privés que dans les cégeps.

- Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à obtenir une sanction d'études et l'écart s'accroit avec le temps, passant de 4,6% à 8,4% de 1980 à 1983.

- L'avantage des femmes sur les hommes est plus marqué dans les cégeps que dans les collèges privés.

- Dans toutes les familles de programmes, les femmes devancent les hommes. Toutefois, l'écart est plus accentué dans les programmes des arts et des lettres (environ 18%), qu'en sciences humaines et administratives (environ 10%) et qu'en sciences (environ 7%).

- De même, les femmes diplôment plus rapidement que les hommes: 4 femmes sur 10 décrochent leur DEC après 2 ans alors que cette proportion est d'environ 3 sur 10 pour les hommes et ce, bien que les proportions de femmes et d'hommes qui s'inscrivent à temps plein ou à temps partiel soient semblables.

- La baisse observée entre les cohortes de 1980 et de 1983 dans le taux d'obtention d'une sanction d'études, est davantage marquée chez les hommes que chez les femmes.

- Les francophones devancent les allophones et les anglophones dans le taux d'obtention d'une sanction d'études, pour la cohorte de 1980. Par contre, ils passent au deuxième rang derrière les allophones pour la cohorte de 1983. Cependant, l'écart entre les trois groupes linguistiques semble vouloir se rétrécir avec le temps.

- Ces variations entre les groupes linguistiques ne s'appliquent pas de façon linéaire à toutes les familles de programmes; des divergences surgissent par rapport à la tendance générale. Pour la cohorte de 1980, ce sont les francophones qui dominent dans l'ensemble, sauf pour les familles des lettres et des arts où les allophones réussissent le mieux. Par contre, pour la cohorte de 1983, ce sont les francophones qui affichent les moins bons résultats en lettres et en arts de même qu'en sciences humaines et administratives et ce, même s'ils sont deuxièmes au palmarès général. Ils se maintiennent dans le peloton de tête, avec les allophones, en sciences seulement.

- Si la situation se détériore de façon générale de 1980 à 1983, cela semble le fait des seuls francophones, puisque les allophones maintiennent leur performance et que les anglophones réussissent même à marquer des points.

- Tantôt ce sont les anglophones (en 1980), tantôt les francophones (en 1983) qui prennent le plus de temps à décrocher un DEC. Les allophones, quant à eux, occupent souvent le premier rang ou s'en approchent pour la rapidité avec laquelle ils obtiennent une sanction d'études.

- On diplôme davantage dans les collèges francophones que dans les collèges anglophones, pour la cohorte de 1980. L'écart alors observé est de près de 13%; mais il est réduit à néant pour la cohorte de 1983.

- Dans les collèges anglophones, les francophones réussissent aussi bien que les anglophones. Mais les allophones surpassent nettement les deux autres groupes linguistiques.

- Dans les collèges francophones, on termine plus rapidement ses études que dans les collèges anglophones, mais seulement pour la cohorte de 1980.

- La moins bonne performance de la cohorte de 1983 en matière d'obtention d'un DEC par rapport à celle de 1980 est attribuable seulement aux collèges francophones, car on observe exactement le phénomène inverse dans les collèges anglophones.

- Les élèves initialement inscrits en sciences sont les plus performants en termes d'obtention d'une sanction d'études. Ils sont suivis, dans un ordre décroissant, par les sciences humaines et administratives, les lettres et finalement les arts.

- Les élèves des sciences décrochent plus rapidement leur DEC que ceux des autres familles de programmes. Les moins efficaces à cet égard sont toujours les élèves des arts.

- La diminution de la performance en termes de taux d'obtention d'une sanction d'études, de 1980 à 1983, s'applique à toutes les familles de programmes, à l'exception de celle des sciences; dans cette dernière, le taux d'obtention d'une sanction d'études reste stable d'une cohorte à l'autre.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- L'obtention d'une sanction d'études, pour ceux qui ont commencé des études à la formation professionnelle, est de 62% après 8 ans d'observation pour la cohorte de 1980, et de 48% après 5 ans d'observation pour la cohorte de 1983.

- En moyenne, les élèves qui étudient uniquement à temps plein, soit un élève sur deux, prennent 6,2 trimestres pour obtenir une sanction d'études dans leur programme initial; la durée moyenne des études s'accroit au rythme du nombre de trimestres d'inscription à temps partiel.

- Comparativement aux élèves qui diplôment dans leur programme initial, ceux qui décrochent une sanction d'études après avoir changé de programme allongent la durée moyenne de leurs études d'environ 1,5 trimestre s'ils ont choisi un autre programme de la formation professionnelle; mais ils raccourcissent leur période d'études d'environ 1 trimestre s'ils ont opté pour la formation générale.

- Seulement le tiers environ des élèves inscrits initialement à la formation professionnelle obtiennent une sanction d'études dans la durée prescrite de 3 ans; une année supplémentaire d'études fait grimper cette proportion à environ la moitié des élèves.

- Les élèves de la cohorte de 1980 diplôment davantage et plus rapidement que ceux de la cohorte de 1983; et l'écart s'accroît au fur et à mesure que s'écoule la période pour atteindre 10% au terme d'une période d'observation de 5 ans.

- À l'inverse de la formation générale, les taux d'obtention d'une sanction d'études des élèves initialement inscrits à la formation professionnelle sont plus élevés dans les cégeps que dans les collèges privés: l'écart est de 9% en 1980 et d'environ 4% en 1983.

- L'écart favorable aux collèges publics s'observe dans les techniques administratives et les techniques physiques, mais pour les techniques physiques, à la cohorte de 1980 seulement. À l'opposé, dans cette dernière famille de programmes, pour la cohorte de 1983 cette fois-ci, et dans les techniques humaines, pour les deux cohortes, l'avantage appartient aux collèges privés. Quant aux techniques biologiques et aux techniques artistiques, les taux d'obtention d'une sanction d'études se ressemblent dans les deux types d'établissements.

- On décroche une sanction d'études plus rapidement dans les collèges privés que dans les cégeps; mais le temps joue en faveur des cégépiennes et des cégépiens qui finissent par surpasser leurs collègues des collèges privés.

- La moins bonne performance de la cohorte 1983 par rapport à celle de 1980 s'observe tant dans les cégeps que dans les collèges privés.

- Les femmes sont toujours proportionnellement plus nombreuses que les hommes à décrocher un DEC; l'écart est de 7,5% pour la cohorte de 1980 et de 13,3% pour la cohorte de 1983.

- Ce phénomène s'observe tant dans les cégeps que dans les collèges privés.

- La prédominance des femmes par rapport aux hommes se confirme dans toutes les familles de programmes, même en techniques physiques.

- Les femmes diplôment beaucoup plus rapidement que les hommes: elles sont proportionnellement presque deux fois plus nombreuses à obtenir leur sanction d'études au terme des trois années requises pour le programme.

- Tant chez les femmes que chez les hommes, la cohorte de 1980 montre une meilleure performance que celle de 1983.

- Les francophones qui occupent le premier rang dans la cohorte de 1980, en matière de taux d'obtention d'une sanction d'études, cèdent la place aux allophones dans la cohorte de 1983. Les anglophones, quant à eux, sont derniers pour les deux cohortes.

- La tendance générale exprimée ci-haut, pour chacune des cohortes, ne s'applique pas uniformément à toutes les familles de programmes. Les techniques physiques, les techniques humaines et les techniques administratives se rapprochent, mais avec quelques nuances parfois, de la tendance générale. Par ailleurs, en techniques artistiques, les anglophones réussissent à se faufiler entre les deux autres groupes linguistiques. Par contre, en techniques biologiques, les différences entre francophones, anglophones et allophones s'estompent.

- Les allophones terminent leurs études plus rapidement que les deux autres groupes linguistiques, tant à la cohorte de 19[illegible] qu'à celle de 1983 et ce, même s'ils sont devancés par les francophones en 1980 dans le taux global d'obtention d'une sanction d'études.

- La baisse de performance observée pour la cohorte de 1983 en regard de celle de 1980 se révèle chez tous les groupes linguistiques, mais de façon beaucoup moins marquée chez les allophones (écart de 2% à 4%) que chez les francophones et les anglophones (écart de 6% à 8%).

- À la cohorte de 1980, les collèges francophones offrant une meilleure performance que les collèges anglophones en matière de taux d'obtention d'une sanction d'études: l'écart est de 4,5% en faveur des premiers. À la cohorte de 1983, la tendance s'inverse. Les collèges anglophones surpassent, cette fois-ci, les collèges francophones: la différence atteint 2,8% en faveur des premiers.

- Même dans les collèges anglophones, les non-anglophones persévèrent davantage dans leurs études collégiales que les anglophones, tant à la cohorte de 1980 qu'à celle de 1983.

- On termine ses études plus rapidement dans les collèges anglophones que dans les collèges francophones. Après les 3 années prescrites pour les programmes de la formation professionnelle, environ 4 élèves sur 10 des collèges anglophones et environ 1 sur 3 des collèges francophones ont décroché leur DEC.

- La meilleure performance de la cohorte de 1980 est observée tant dans les collèges francophones que dans les collèges anglophones. Cependant, la baisse enregistrée de 1980 à 1983 est deux fois plus accentuée dans les collèges francophones que dans les collèges anglophones.

- Il existe des écarts importants (environ 24%) entre les taux d'obtention d'une sanction d'études selon les différentes familles de programmes. C'est en techniques biologiques que se situe la meilleure performance et en techniques artistiques qu'on décroche proportionnellement le moins de DEC.

- C'est en techniques physiques que la durée des études est la plus longue et en techniques biologiques qu'on termine le plus ses études après les trois années réglementaires.

- La dégradation du taux d'obtention d'une sanction d'études observée entre 1980 et 1983 affecte toutes les familles de programmes. Par ailleurs, il semble que la situation des techniques physiques soit particulièrement dramatique, eu égard au très faible taux d'obtention d'une sanction d'études.

CONCLUSION

Au terme de cette recherche, nous n'avons nullement la prétention d'avoir épuisé l'objet d'étude. Même si une masse d'informations ont été dépouillées, analysées, commentées, nous sommes encore loin d'avoir cerné toute la réalité des cheminements scolaires au collégial. Nous possédons cependant une meilleure connaissance des principales caractéristiques des effectifs du collégial, de leur orientation scolaire, de même que de leur persévérance aux études. Nous disposons, à ce propos, de données précieuses sur lesquelles s'appuyer dans l'élaboration d'interventions à l'enseignement collégial.

En outre, les données qui ont été analysées ont le mérite, dans certains cas du moins, de corriger quelques perceptions incorrectes qui faussent l'appréciation de la réalité. Il arrive parfois que des idées couramment admises, souvent imprécises ou non fondées, commandent quelques nuances. Ces idées ont pu correspondre avec justesse à la réalité d'une certaine époque, mais elles doivent être revues et corrigées à la lumière de nouvelles analyses. Des observateurs de la société québécoise ont remarqué, bien avant nous, des transformations sociales majeures qui se répercutent, entre autres domaines, dans les processus de scolarisation.

La scène collégiale a connu sa part de changements au cours de la dernière décennie. Même si dix années constituent une période relativement courte sur le plan historique et bien que cette période n'a pas été aussi fortement marquée qu'a pu l'être celle de la Révolution tranquille, il n'en reste pas moins que le milieu scolaire québécois a bougé durant ce temps. Les observations décrites dans le présent rapport de recherche en témoignent.

Dans cette conclusion, nous voulons reprendre les faits qui nous semblent les plus marquants et identifier la trame de fond susceptible de mieux faire comprendre les cheminements scolaires et les enjeux qui en

découlent. Parmi tous les renseignements qui foisonnent dans ce rapport, un certain nombre d'aspects méritent particulièrement d'être soulignés. Pour chacun, nous résumons les principaux constats auxquels nous sommes parvenues et proposons quelques pistes explicatives. Mais plus souvent qu'autrement, de nombreuses questions surgissent, ce qui illustre bien la perspective de toute démarche de recherche.

Les orientations à l'enseignement collégial: quelques tendances

On peut brosser à grands traits le portrait des effectifs de l'enseignement collégial pour la période de 1980 à 1986. Bon an mal an, environ 75 000 nouveaux inscrits ont fait annuellement leur entrée dans le réseau collégial; trois sur quatre ont entrepris des études dans un programme de DEC, la plupart à l'enseignement ordinaire. Ce sont ceux-là mêmes qui sont les sujets de la présente étude.

Cette population se partage entre la formation générale et la formation professionnelle, mais sa répartition s'est quelque peu modifiée avec le temps. Au moment de la création des cégeps, les élèves s'orientaient vers la formation générale dans une proportion de 64%, s'écartant en cela des prévisions de la Commission Parent. À l'orée des années 80, ce sont 60% des élèves qui choisissent la formation générale et 40% la formation professionnelle. Les effectifs de la présente décennie s'orientent davantage vers la formation générale puisqu'en 1986, la répartition est de 65% à la formation générale et de 35% à la formation professionnelle. Cette propension pour la formation générale se traduit, de 1980 à 1986, par un accroissement du nombre d'élèves à la formation générale et une diminution à la formation professionnelle.

La tendance à choisir les études pré-universitaires plutôt que professionnelles est beaucoup plus accentuée dans les collèges privés où trois élèves sur quatre optent pour la formation générale alors que la

population des cégeps s'inscrit dans la tendance globale.(58) Il faut dire à ce sujet que la configuration même des programmes offerts par les collèges privés s'y prête, en ce sens qu'on y offre davantage de formation générale que de formation professionnelle. Nous reviendrons sur ce point un peu plus loin.

Par ailleurs, tous les programmes de l'enseignement collégial ne recueillent pas également la faveur des effectifs collégiaux. Plusieurs raisons expliquent sans doute cet état de fait, notamment le prestige de certaines options, le degré de difficulté que semblent présenter certains programmes, l'offre du marché de l'emploi, la préparation scolaire antérieure de l'élève surtout en termes de cours optionnels du secondaire, les préalables à l'admission aux programmes universitaires et l'orientation scolaire et professionnelle.

En premier lieu, les sciences humaines et administratives(59) recrutent le tiers de l'ensemble des effectifs du collégial et cette proportion augmente de 1980 à 1986. Elles sont suivies, en deuxième lieu, du programme des sciences à la formation générale qui regroupe près du quart des élèves; ici encore la proportion augmente, quoique plus légèrement, au cours de la période observée. À eux seuls, ces deux programmes accueillent plus de la moitié des élèves inscrits dans des programmes de DEC, voire près de 60% en 1986.

Les techniques administratives, quant à elles, reçoivent environ 16% des élèves et les techniques physiques autour de 10% de l'effectif du réseau

---

58. Il est normal que la tendance globale soit largement influencée par le comportement de l'effectif des cégeps puisque ce dernier constitue 87% de l'ensemble de la population du réseau collégial.

59. Les banques de données administratives ne permettent pas de distinguer le programme des sciences humaines de celui des sciences administratives.

collégial. Ces deux familles de programmes ont toutefois enregistré un déclin au cours de la période, les techniques physiques passant de 4 500 nouveaux inscrits en 1980 à environ 4 000 en 1986, soit une chute de plus de 10%, alors que les techniques administratives ont subi une perte d'environ 300 élèves, soit près de 4%. La baisse, dans ce cas-ci, serait attribuable en grande partie à la diminution des inscriptions dans le programme des techniques informatiques.

Les programmes des arts à la formation générale, qui accueillent environ 3% de l'effectif du réseau collégial, ont connu eux aussi une baisse de popularité au cours de la période observée, leur population passant de 1 855 à 1 618 élèves, soit une chute de plus de 12%. Cependant, on peut se demander si un transfert d'effectif ne s'est pas opéré en faveur des techniques artistiques de la formation professionnelle car on y observe, au cours de la même période, un gain d'environ 250 élèves correspondant à peu près à la perte enregistrée à la formation générale.

Par ailleurs, les effectifs des programmes des lettres (environ 3,5%), des techniques biologiques (environ 5,5%) et des techniques humaines (environ 4,2%) sont demeurés relativement stables entre 1980 et 1986. Toutefois, chacune de ces trois familles de programmes a enregistré une baisse de ses effectifs en 1983 par rapport à 1980, situation qui s'est quand même quelque peu rétablie en 1986.

Les fluctuations observées dans la composition des effectifs de l'enseignement collégial au cours des années 80 quant aux choix d'orientation professionnelle annoncent-elles de profondes mutations de la structure socio-occupationnelle pour la prochaine décennie? Jusqu'à quel point sont-elles le reflet du jeu de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre? Faut-il voir dans la tendance de plus en plus marquée des élèves à s'inscrire à la formation générale un signe précurseur d'une plus grande scolarisation des jeunes québécois, encouragés en ce sens par des parents

de plus en plus scolarisés? Faut-il plutôt interpréter cette tendance dans le sens d'exigences plus grandes en matière de qualification de la main-d'oeuvre?

L'évolution du marché du travail vers des fonctions hautement spécialisées où les changements technologiques sont continus, nécessite une formation de plus en plus poussée, à la fine pointe des progrès scientifiques et techniques. Une compétition de plus en plus vive sur le marché du travail et une pénurie d'emploi dans plusieurs secteurs professionnels encouragent certes l'accumulation de diplômes dont les grades sont de plus en plus élevés. Un tel contexte pourrait inciter des jeunes à juger que la formation collégiale deviendra vite obsolète, confirmant ainsi la tendance inflationniste des diplômes. Les études collégiales pourraient pour cette raison être perçues comme une formation de base sur laquelle asseoir une formation professionnelle universitaire.

Faut-il plutôt y voir un malaise profond vécu à la formation professionnelle qui aurait comme conséquence d'en éloigner les clientèles potentielles? La mauvaise image accolée, à tort ou à raison, à la formation professionnelle au secondaire longtemps perçue comme conduisant à des tâches socialement peu valorisées et moins rémunératrices, se refléterait-elle au collégial? Certaines techniques professionnelles, surtout les techniques physiques et, à un degré moindre, les techniques administratives, vivraient-elles une baisse de séduction qui risque de provoquer à moyen terme une sérieuse pénurie de techniciens spécialisés et de perturber la structure occupationnelle? Déjà, dans certains secteurs d'activités, comme l'indique la dernière étude Relance(60), la main-d'oeuvre spécialisée fait défaut. Si la formation professionnelle est quelque peu délaissée, ce n'est pas là le résultat du seul choix des

60. P. MICHEL, Relance au collégial, promotion 1986-1987, ministère de l'éducation du Québec, 1988, 175 p.

individus. On peut se demander quelles sont les grandes tendances sociales et économiques qui mènent à une telle situation. Les forces en présence sont multiples et souvent fort divergentes. Que peut faire le système d'enseignement collégial pour infléchir ce courant et parvenir à une meilleure articulation entre ses programmes de formation et la réponse aux besoins de main-d'oeuvre? Quels sont les moyens à mettre en oeuvre dans le système éducatif pour assurer une meilleure formation professionnelle?

Léger vieillissement de la population du collégial

L'âge moyen des élèves au moment de leur entrée au collégial est d'environ 17 ans. Mais au cours de la décennie, on a assisté à un léger vieillissement de l'effectif de l'enseignement collégial et à une plus grande dispersion dans les catégories d'âge. De 17,2 ans qu'il était en 1980, l'âge moyen est passé à 18 ans en 1986. Une proportion non négligeable de jeunes adultes de 21 ans et plus décident d'entamer des études collégiales et cette proportion augmente avec le temps: leur nombre a plus que doublé de 1980 à 1986. Ce phénomène, conjugé à la baisse du groupe des moins de 17 ans, a contribué à hausser l'âge moyen.

L'analyse de l'effectif du collégial par strates d'âge révèle d'autres phénomènes. Les plus jeunes choisissent davantage la formation générale que les plus âgés. Il est possible que ceux-ci soient plus certains de leur orientation professionnelle. De plus, ils disposeraient de moins de temps pour arriver au terme de leurs études. Trois années de scolarité leur apparaîtraient davantage réalisables que cinq ou six années avant d'accéder au marché du travail. Les plus jeunes, pour leur part, hésiteraient plus devant la voie à choisir, en conséquence les études à la formation générale leur offriraient un éventail plus large en attendant qu'ils fassent un choix plus définitif.

Par ailleurs, les plus âgés se distinguent des plus jeunes quant aux choix du type d'établissements. La proportion d'élèves qui fréquentent les collèges privés plutôt que les cégeps est presque trois fois plus élevée chez les plus âgés comparativement aux plus jeunes, du moins pour les cohortes de 1983 et de 1986. Le fait, pour les plus âgés, d'avoir occupé probablement un emploi rémunéré avant de retourner aux études faciliterait leur choix de certains établissements privés même si ceux-ci exigent des frais de scolarité parfois élevés. Faudrait-il y voir alors l'expression d'une situation économique plus florissante chez ceux qui ont interrompu leurs études à la fin du secondaire, le temps de garnir leurs goussets avant d'entreprendre une autre étape scolaire? Peut-être auraient-ils aussi la perception, justifiée ou non, que l'enseignement dans les établissements privés est plus personnalisé ou qu'il est davantage adapté au rythme d'études de chacun?

Qu'indique dans l'ensemble ce vieillissement des effectifs au collégial? On peut se demander s'il est attribuable à l'allongement des études secondaires ou plutôt à une interruption des études entre le secondaire et le collégial. Est-il la manifestation d'une plus grande accessibilité aux études collégiales pour les adultes ou simplement un déplacement d'effectif de l'éducation permanente vers l'enseignement ordinaire? Cette situation est-elle redevable, pour une part, aux mesures gouvernementales incitant les jeunes chômeurs ou assistés sociaux à retourner aux études? Voilà autant de questions qui viennent à l'esprit devant ce constat du vieillissement de la population collégiale.

La situation comparative des femmes et des hommes à l'enseignement collégial

Plusieurs études et de nombreuses observations empiriques ont déjà fait état des comportements différenciés des femmes et des hommes dans le système scolaire. Qu'en est-il de cette problématique au collégial au

cours de la décennie 80 et ce, après la réforme scolaire et la mise en place de politiques d'accès à l'éducation pour les femmes? Les conclusions qui se dégagent de notre étude à cet égard revêtent diverses formes, qu'il s'agisse du choix professionnel, de la persévérance aux études ou encore du temps nécessaire pour terminer ses études collégiales.

L'augmentation des effectifs de l'enseignement collégial, enregistrée entre 1980 et 1986, ne s'est pas répartie uniformément entre les hommes et les femmes: la croissance des effectifs féminins a été de l'ordre de 14% alors que celle des effectifs masculins atteignait à peine 7%. Cet accroissement semble avoir permis aux femmes d'améliorer leur accès à la formation générale puisque, là où elles étaient à égalité avec les hommes, elles deviennent majoritaires: un écart de 7% existe entre les deux sexes, pour la cohorte de 1986. À la formation professionnelle, les femmes étaient déjà majoritaires en 1980 et elles ont maintenu leur avance au cours de la période de 1980-1986, l'écart étant d'environ 11%.

Un autre contraste s'établit entre les hommes et les femmes en ce qui a trait à leur représentation proportionnelle à l'enseignement collégial, en ce sens que le taux de féminité varie passablement d'une famille de programmes à l'autre. Si femmes et hommes se partagent assez équitablement les bancs de l'école dans le programme des sciences humaines et administratives, il en va tout autrement dans les autres programmes. En arts et en lettres et dans toutes les techniques professionnelles, à l'exception des techniques physiques, les femmes occupent largement l'espace: le taux de féminité oscille entre 60% et 75%. Plusieurs programmes, à grande concentration féminine, seraient-ils perçus par les hommes comme des fiefs d'où ils se sentent exclus? Ou, les hommes ne seraient-ils pas tout simplement peu intéressés par des métiers traditionnellement exercés par des femmes?

A l'opposé se situent le programme des sciences à la formation générale et les programmes des techniques physiques, qui offrent un tableau différent. En sciences, les femmes sont minoritaires, mais la situation a évolué au cours des années 80 puisque le taux de féminité est passé de 39% à 46,6%; elles semblent en voie de rattraper les hommes dans ce domaine. Cependant, en techniques physiques, les femmes ne constituent que 10% des effectifs. Les efforts consentis pour favoriser une plus grande présence des femmes ne semblent pas avoir donné les résultats escomptés.

Quant à l'orientation professionnelle, la tradition semble se maintenir même si certaines percées s'effectuent. Les hommes choisissent surtout les programmes des sciences humaines et administratives, des sciences et des techniques physiques. Les femmes, quant à elles, optent de plus en plus pour les sciences humaines et administratives, et aussi pour les sciences, sans délaisser pour autant les professions traditionnellement féminines reliées aux champs des soins de la santé, de l'éducation et des arts. Faut-il voir dans toutes ces observations l'amorce d'une nouvelle tendance à l'occupation des champs professionnels? L'influence des valeurs véhiculées par la société se fait toujours sentir, tant chez les femmes que chez les hommes, au moment du choix de leur carrière. Ces valeurs n'étant pas partagées de la même façon par l'un et l'autre sexes, on se trouve en présence d'un certain clivage des choix professionnels. On semble donc en présence d'une valse-hésitation entre la persistance d'archétypes plus traditionnels et la percée de nouveaux modèles.

Si les femmes et les hommes s'orientent assez différemment dans leurs choix professionnels, qu'en est-il relativement à leur persévérance aux études collégiales? Les diverses analyses réalisées confirment l'existence de cheminements scolaires différents selon le sexe. En matière d'obtention d'une sanction d'études, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à obtenir un diplôme que les hommes; l'écart semble même

se creuser avec le temps. Elles mettent également moins de temps à décrocher un DEC que leurs confrères. En outre, la meilleure performance des femmes s'affiche dans toutes les familles de programmes sans exception. Même dans les secteurs où elles ne sont pas traditionnellement des plus présentes, soit en sciences et en techniques physiques, elles n'en réussissent pas moins à obtenir un diplôme en plus grande proportion que les hommes.

Ces résultats convergent dans le même sens que ceux de nombreuses études portant sur le phénomène de la scolarisation des femmes et des hommes. Déjà, il a été constaté que la réussite scolaire des filles est plus grande que celle des garçons, tant à l'école primaire qu'à l'école secondaire.(61) Dans un autre ordre d'idées, les filles auraient de meilleures méthodes de travail, seraient plus persévérantes dans l'effort que leurs collègues masculins. Elles participeraient davantage à la culture scolaire que les garçons et accorderaient plus d'importance à l'école.(62) Bref, les filles auraient donc une meilleure préparation scolaire que les garçons au moment de leur entrée au collégial. Etant donné la corrélation déjà démontrée entre la réussite au secondaire et la réussite au collégial(63), nos résultats n'ont donc rien de surprenant. Cependant, on peut se demander si les facteurs qui expliquent la meilleure réussite scolaire des filles au primaire et au secondaire se

---

61. J. PORTER, M. K. PORTER et B. BLISHEN. Does money matter? Prospects for higher education, Toronto, York University, 1973, 304 p.
L. SYLVAIN, L. LAFORCE et C. TROTTIER. Les cheminements scolaires des francophones, des anglophones et des allophones du Québec au cours des années 70, Québec, Editeur officiel, 1985, 328 p.
L. LAFORCE. Les aspirations scolaires au Québec et en Ontario: des observations des enquêtes ASOPE et SOSA, Université Laval et Université de Montréal, 1979, 164 p.

62. L. LAFORCE, M.A. BERTRAND et P.W. BÉLANGER. L'univers culturel des étudiantes du secondaire au Québec, Université Laval, LABRAPS, 1981, 255 p. (texte inédit).

63. R. TERRILL. Les liens entre la réussite au secondaire et la réussite au collégial, Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM), 1986, 19 p.

justifient toujours au collégial ou si d'autres facteurs, tel le travail durant les études, entrent en ligne de compte.

De la différence entre les cegeps et les collèges privés

Le réseau public et le réseau privé de l'enseignement collégial affichent plusieurs contrastes, tant sur le plan du choix d'un type de formation que sur celui de la persévérance aux études. Il semble qu'on soit en présence de deux réseaux suffisamment différenciés pour donner lieu à des cheminements scolaires relativement différents, d'où l'importance d'interroger les principaux résultats d'analyse et d'avancer certaines pistes d'interprétation.

Sur le plan des effectifs globaux de l'enseignement collégial, le réseau public se taille assurément la part du lion en accueillant approximativement 87% de l'ensemble des élèves de cet ordre d'enseignement comparativement à 12% pour le réseau privé. Cependant, cette répartition ne s'établit pas de la même manière pour toutes les catégories d'élèves et pour les deux types de formation.

Le premier constat qui attire l'attention est celui du plus grand développement de la formation générale par rapport à la formation professionnelle, toutes proportions gardées, dans les collèges privés que dans les cegeps. Ainsi, dans le réseau privé, 74% des effectifs s'orientent vers la formation générale comparativement à environ 60% dans le réseau public. Cependant, il est bon de préciser qu'au cours de la période d'observation, la répartition des effectifs entre la formation générale et la formation professionnelle est restée stable dans le réseau privé alors que, dans les cegeps, la proportion des effectifs de la formation générale a augmenté, passant de 59% en 1980 à 64% en 1986. Cette différence, observée dans l'orientation des élèves entre les deux réseaux d'enseignement, tient sans doute en bonne partie à la structure même des

établissements privés et aux programmes qu'ils sont autorisés à offrir. Dans l'ensemble, ces collèges sont davantage orientés vers la formation générale que vers la formation professionnelle. Il faut ajouter que les coûts engendrés par l'offre de certains programmes professionnels posent des problèmes de rentabilité, d'où la spécialisation de certains collèges privés dans des créneaux très spécifiques tels que les techniques de bureau et les techniques de l'informatique.

De plus, la tradition héritée des collèges classiques, pour plusieurs collèges privés actuellement en opération, vient sans doute aussi renforcer ce courant. Même si plusieurs cégeps sont également des héritiers des collèges classiques, le nouveau statut qui leur a été accordé par la loi constitutive des cégeps aurait entraîné de nouvelles responsabilités: ils ont en conséquence dû s'ouvrir à la formation professionnelle. Dans plusieurs cas, ils sont nés de l'intégration de collèges classiques et d'écoles professionnelles, notamment les écoles techniques, les académies commerciales, les écoles d'agriculture et les écoles d'infirmières.

En outre, la différenciation marquée entre les cégeps et les collèges privés en matière d'orientation vers la formation générale s'observe plus spécifiquement dans certaines familles de programmes. Si la popularité du programme des sciences humaines et administratives est aussi grande dans le réseau public que privé, environ un élève sur trois s'y dirigeant, il en va différemment pour le programme des sciences. En effet, celui-ci attire un autre tiers des effectifs dans les établissements privés mais accueille environ 23% des effectifs des cégeps.

Par ailleurs, à la formation professionnelle, les différences entre les deux réseaux d'enseignement s'observent principalement dans deux familles de programmes et cette observation se fait en sens inverse de celle décrite à la formation générale. Les techniques biologiques et les techniques physiques attirent à elles seules environ 15% des effectifs du

réseau public et environ de 1% des élèves du réseau privé. Cela s'explique par le fait que les collèges privés offrent peu ces programmes. Deux établissements dispensent des programmes de techniques biologiques et deux également, des programmes de techniques physiques. Par contre, la majorité des établissements privés qui offrent de la formation professionnelle se spécialisent surtout en techniques administratives. Comme on peut le constater, les deux réseaux public et privé occupent des créneaux d'enseignement passablement différents, situation qui peut s'expliquer à la fois par des raisons historiques et par des impératifs financiers.

D'un autre point de vue, si on distingue les réseaux en fonction de la langue d'enseignement, tout semble indiquer que la culture transcende en quelque sorte les structures d'enseignement qui départagent le réseau collégial en établissements publics et en établissements privés. En effet, dans tous les collèges anglophones, qu'ils soient publics ou privés, la formation générale est privilégiée dans une proportion de 80%. Cette tendance s'applique également aux établissements privés francophones puisque ceux-ci présentent un profil qui ressemble davantage à celui observé dans la communauté anglophone. Ils s'écartent en cela de l'archétype qu'on trouve généralement en milieu francophone où l'on s'oriente vers la formation générale dans une proportion d'environ 60%. On peut se demander comment il se fait que la dimension culturelle ne joue pas de la même façon dans les réseaux francophones privé et public.

Une autre particularité du réseau privé réside dans le fait que le taux de féminité à la formation professionnelle est de beaucoup supérieur à celui observé dans le réseau public (80% vs 53%). Cela tient en partie au fait que les collèges privés offrent surtout des programmes professionnels qui traditionnellement recrutent des femmes, notamment les techniques administratives, les techniques humaines et les techniques reliées à la mode et au vêtement.

En ce qui a trait à la persévérance scolaire, des différences parfois marquées sont perceptibles entre les cégeps et les collèges privés et, qui plus est, ces écarts sont souvent inversés de la formation générale à la formation professionnelle. C'est pourquoi, il est particulièrement nécessaire de distinguer ici les deux types de formation puisque les réseaux présentent des situations passablement différentes selon que les élèves poursuivent des études générales ou des études professionnelles.

Considérons d'abord la situation vécue à la formation générale. Le taux d'obtention d'une sanction d'études est proportionnellement plus élevé dans les collèges privés que dans les cégeps: un écart d'environ 10%. L'avance des collèges privés est présente dans toutes les familles de programmes, aussi bien en sciences qu'en sciences humaines et administratives, en arts ou en lettres.

D'autre part, la meilleure performance des femmes observée plus haut, appelle ici quelques nuances. S'il est vrai que, de façon générale, les femmes persévèrent plus que les hommes, aussi bien à l'intérieur des établissements privés que publics, il n'en demeure pas moins que les hommes qui fréquentent le réseau privé sont diplômés en proportion plus grande que les femmes du réseau public et ce, toujours à la formation générale. Les élèves masculins bénéficieraient-ils davantage de l'environnement pédagogique des collèges privés? Ou, encore, l'encadrement y serait-il plus serré ou la sélection opérée à l'entrée y serait-elle plus grande?

Par contre, à la formation professionnelle, la situation se renverse cette fois-ci à l'avantage des cégeps. En effet, le taux d'obtention d'une sanction d'études est plus élevé dans les collèges publics que dans les collèges privés. L'avantage des cégeps ne s'exprime cependant pas dans toutes les familles de programmes: seules les techniques

administratives, à la cohorte de 1980 et à celle de 1981, et les techniques physiques, à la cohorte de 1980 seulement, s'inscrivent dans cette tendance. Quant aux techniques biologiques et aux techniques artistiques, les deux types d'établissements affichent des performances equivalentes.

Comment expliquer une meilleure performance des élèves des collèges privés, du moins à la formation générale? Dans le cadre de cette analyse, on ne peut pas repondre avec certitude à une telle question bien qu'on y ait enregistré un certain nombre de constats. On peut cependant soumettre, à titre d'hypothèses, quelques interpretations qui pourront être vérifiées par des études ultérieures. Pour utiliser le vocabulaire des procédés évaluatifs, la différence enregistrée entre les deux réseaux d'enseignement serait-elle due à la qualité différenciée des "intrants" ou à celle des "processus"?

Les effectifs de l'un et de l'autre réseaux présentent-ils des différences? Certaines observations empiriques portent à croire que les processus de sélection des élèves seraient plus sévères et que les critères d'admission seraient aussi plus exigeants dans un bon nombre de collèges privés. Ces mesures auraient pour conséquence de ne retenir que les candidats qui présentent les meilleurs dossiers scolaires au secondaire et offrent les meilleures garanties de réussite au collégial. Pour leur part, les cégeps n'opéreraient pas la même sélection à l'entrée, sauf peut-être pour quelques établissements. À cause de leur mission visant à favoriser l'accès aux études du plus grand nombre et aussi pour des raisons financières évidentes, les cégeps ne pourraient pratiquer les mêmes politiques de sélection que les établissements privés. Il s'agit là d'une hypothèse à vérifier.

La différence de performance serait-elle due à la qualité différenciée des enseignements dispensés? L'encadrement pédagogique assuré dans l'un

et l'autre types d'établissements présenterait-il des particularités? Les méthodes utilisées seraient-elles différentes? Dans quelle mesure la qualité des enseignements viendrait-elle se conjuguer aux caractéristiques personnelles, sociales et scolaires des élèves de chaque réseau pour influer sur la persévérance aux études collégiales? Les valeurs liées à l'école et à l'éducation sont-elles partagées avec la même intensité par les élèves des deux réseaux d'enseignement? Ces valeurs sont-elles véhiculées de la même façon par les deux types d'établissements?

Sur un autre plan, les renversements de tendance observés entre la formation générale et la formation professionnelle permettraient-ils de distinguer deux sous-réseaux à l'intérieur même du réseau privé? À ce propos, les résultats observés semblent à la baisse lorsqu'on parle des établissements privés. On ne peut certes pas conclure à la hâte que le réseau privé est meilleur que le réseau public. De même, on ne peut affirmer que chacun des réseaux constitue un bloc monolithique ou que chaque établissement présente des caractéristiques à la fois communes à tous les établissements de son réseau d'appartenance et exclusives à ce réseau.

Néanmoins, certaines observations aiguillonnent notre curiosité et sollicitent un examen plus approfondi. Il serait alors essentiel de contrôler un certain nombre de variables relatives aux caractéristiques des effectifs, de même qu'aux caractéristiques des établissements, avant de poser un diagnostic fiable au sujet de la performance de chacun des réseaux public et privé.

L'influence de la langue: une question de structure et de culture

Les travaux de la Commission Laurendeau-Dunton et ceux de la Commission Gendron, ainsi que les nombreuses études des deux dernières décennies sur les questions linguistiques, pourraient laisser croire que tout a

été dit sur le sujet. Si on adoptait ce point de vue, ce serait faire fi de l'extrême mouvance des situations démographiques, de l'évolution exceptionnellement rapide de la population québécoise dans sa composition ethnique, particulièrement au cours de la dernière décennie, et surtout des transformations socio-culturelles qui, de façon habituelle, s'opèrent graduellement dans l'histoire de toute société, mais qui parfois s'accélèrent par bonds prodigieux. Qu'on pense, entre autres choses, au virage technologique, à la montée du pluralisme culturel, à la démocratisation scolaire, au libre-échange et à la montée de l'esprit d'entreprise. Dans ce même ordre d'idées et à la lumière des résultats de cette étude, il semble qu'on se trouve dans l'obligation de reviser certaines idées reçues quant à la situation linguistique dans le milieu collégial.

Voyons tout d'abord la position des divers groupes linguistiques sur l'échiquier de l'enseignement collégial. Les effectifs se composent d'environ 82% de francophones, 12% d'anglophones et 6% d'allophones. Les collèges francophones reçoivent 78% de l'ensemble des effectifs et les collèges anglophones environ 19%. Dans ce contexte, comment se distribue le choix de la langue d'enseignement au collégial pour les divers groupes linguistiques?

Le choix de la langue d'enseignement au collégial s'effectue en fonction de sa langue maternelle; plus précisément, 95% des francophones et 90% des anglophones étudient dans leur langue. Les allophones quant à eux, affichent une nette prédilection pour le réseau d'enseignement anglophone. Cette tendance se modifie toutefois avec le temps puisque la proportion d'allophones prenant le chemin des établissements francophones passe de 14% à 23%, de 1980 à 1986.

Il en résulte que les établissements affichent de moins en moins une image monolithique et que la tendance à la diversité culturelle va en s'agrandissant. Pour tout dire, l'évolution observée au cours de la

Secteur du est particulièrement éloquente dans le réseau d'enseignement de langue anglaise. On y observe en effet de moins en moins d'anglophones, tant en nombres absolus que relatifs, mais de plus en plus de francophones alors que la proportion d'allophones se stabilise. La baisse de l'effectif anglophone est compensée principalement par l'accroissement du nombre d'élèves francophones. Par contre, dans le réseau d'enseignement français, la population scolaire est massivement d'origine francophone. Cependant, les élèves allophones y font une percée, leurs effectifs ayant doublé de 1980 à 1986, passant de 156 nouveaux inscrits à 687.

Envisageons maintenant la situation sous l'angle des transferts linguistiques entre le secondaire et le collégial. Les élèves qui étudient au secondaire dans leur langue maternelle poursuivent presque tous leurs études collégiales dans la même langue. Par contre, la situation est différente pour ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études secondaires dans leur langue maternelle. Chez les francophones qui ont étudié en anglais à l'école secondaire, la persistance à poursuivre dans le même réseau linguistique est très forte, plus de 80%. Chez les allophones, cette proportion monte à 95%. Le réseau d'enseignement de langue anglaise exerce donc un pouvoir de rétention considérable sur ses effectifs, mettant ainsi à profit sa participation à la culture dominante en Amérique du Nord.

Par contre, le réseau d'enseignement de langue française ne semble pas avoir une capacité de rétention aussi forte que celui de langue anglaise, quoique la situation se soit améliorée au cours de la présente décennie. Les anglophones qui se sont inscrits à l'école secondaire française ont persévéré dans le système français au collégial dans une proportion variant de 40% à 52%, selon les années. Avec les allophones, l'école française obtient une meilleure fiche avec un score variant de 72% à 81%, de 1980 à 1986. Avec le temps, le réseau français exerce donc un pouvoir d'attraction de plus en plus affermi auprès des élèves d'origine non

francophone, puisqu'il en retient une proportion de plus en plus grande lors de leur passage du secondaire au collégial. Toutefois, sa capacité de rétention semble mieux assurée auprès des communautés allophones que de la communauté anglophone.

Doit-on y voir là une des conséquences des politiques linguistiques mises en place? Tout semble indiquer que la "Charte de la langue française" a eu un impact important sur le système d'enseignement québécois. En obligeant les allophones, du moins la majorité d'entre eux, à fréquenter l'école primaire et secondaire française, l'Etat s'est assuré d'une meilleure intégration de ces élèves à la collectivité francophone, ce qui les encourage à poursuivre leurs études collégiales en français.

D'autres distinctions basées sur les différences linguistiques apparaissent en matière d'orientation scolaire et professionnelle. La tendance déjà observée dans d'autres études, à savoir que les anglophones privilégient davantage la formation générale que ne le font les francophones, sans doute dans l'intention déjà fermement arrêtée de poursuivre des études universitaires, se vérifie également dans notre étude. L'orientation vers la formation générale est le fait de 80% des anglophones, de 74% des allophones et d'environ 60% des francophones. Cette distribution des choix scolaires des élèves selon leur langue maternelle se transpose en gardant la même configuration dans le réseau des établissements collégiaux, distingués selon la langue d'enseignement française ou anglaise. Qu'ils soient francophones, anglophones ou allophones, les élèves s'orientent davantage vers la formation générale s'ils fréquentent un collège anglophone plutôt qu'un établissement francophone. L'impact de la culture sur l'orientation scolaire s'entremêle ici étroitement à l'impact des structures d'enseignement. Les structures viendraient même renforcer le déterminisme culturel puisque les francophones qui étudient en anglais ont davantage tendance à se comporter comme leurs collègues anglophones.

Par ailleurs, les hommes et les femmes des divers groupes linguistiques ne se comportent pas de la même façon à cet égard. Si, chez les francophones, les élèves des deux sexes s'orientent dans les mêmes proportions vers la formation générale, il en va autrement chez les deux autres communautés linguistiques où les hommes sont plus nombreux que les femmes à choisir la formation générale, un écart d'environ 10% séparant les élèves masculins et féminins. Faudrait-il voir là une plus grande similitude de comportement entre les deux sexes chez les francophones, c'est-à-dire une certaine homogénéisation des aspirations scolaires et professionnelles?

Si on analyse de façon plus fine le choix de programmes fait par les élèves, des distinctions apparaissent également entre les groupes linguistiques. Par exemple, à la cohorte de 1986, les allophones (45%) et les anglophones (50%) sont proportionnellement plus nombreux que les francophones (30%) à s'inscrire en sciences humaines et administratives. Par ailleurs, dans les collèges anglophones, les "humanities" jouissent d'une popularité qu'on chercherait en vain dans les collèges francophones. Des concentrations se développent autour de champs d'études particuliers tels que "Women studies", "Jewish studies", "Peace studies". De plus, les anglophones s'intéressent davantage aux études dans le domaine des arts que les deux autres groupes linguistiques. Par contre, les techniques administratives attirent beaucoup plus les francophones et les allophones que les anglophones.

Il semble qu'on soit ici en présence de la perpétuation d'une certaine tradition dans les choix professionnels bien que des courants nouveaux émergent. Plusieurs questions se posent. La présence massive des anglophones en sciences humaines et administratives indiquerait-elle une popularité plus grande des sciences humaines dans la communauté anglophone que dans la communauté francophone? La popularité croissante des

sciences humaines et administratives, surtout chez les anglophones et les allophones, annoncerait-elle une nouvelle tendance liée au marché de l'emploi? Est-ce dans le même sens qu'il faudrait interpréter la baisse de popularité du programme des sciences chez les anglophones et les allophones par opposition à ce qui se passe chez les francophones?

En ce qui a trait à la persévérance aux études, il n'y a pas de tendance très nette et surtout constante entre les groupes linguistiques. En matière de diplômation, ce sont tantôt les francophones, tantôt les allophones, laissant derrière les anglophones, qui sont proportionnellement les plus nombreux à décrocher une sanction d'études et ce, tant à la formation générale qu'à la formation professionnelle. L'écart maximal entre les groupes linguistiques, chez les élèves initialement inscrits à la formation générale, se rétrécit toutefois de 1980 à 1983, passant d'environ 14% à 5%, alors qu'il se maintient autour de 9% chez les élèves de la formation professionnelle.

Si on considère maintenant les établissements collégiaux au regard de la langue d'enseignement, ce sont tantôt les collèges francophones, tantôt les collèges anglophones qui affichent la plus grande proportion de diplômés. La performance des collèges anglophones n'est pas affectée par le fait qu'une bonne partie de leurs effectifs soit des non-anglophones; cette situation aurait pu entraîner certaines difficultés d'apprentissage liées à la compréhension de la langue. Bien au contraire, les allophones réussissent mieux et les francophones tout aussi bien que leurs collègues anglophones. Par ailleurs, le processus de scolarisation au collégial semble prendre un peu plus de temps dans les collèges anglophones, du moins en ce qui concerne la cohorte de 1980. De plus, ce sont les élèves qui étudient à la formation générale qui confirment ce fait alors que l'inverse se produit à la formation professionnelle.

Les principaux constats auxquels on parvient en matière de persévérance scolaire au collégial laissent soupçonner que, dans maintes situations, les anglophones n'obtiennent pas autant leur diplôme que les autres groupes linguistiques. Il ne faut sans doute pas interpréter cette observation dans le sens d'un abandon des études plus fréquent chez eux que chez les francophones ou les allophones. On sait pertinemment - bien qu'on ne puisse vérifier l'ampleur du phénomène - que beaucoup d'Anglo-Québécois poursuivent des études universitaires hors du Québec dans des établissements où les exigences d'admission sont fixées à 12 années de scolarité, soit l'équivalent de la fin du "high-school". Le jeune Québécois, désireux d'étudier dans une université anglophone, n'a qu'à compléter sa première année d'études collégiales pour s'inscrire ensuite à l'université, satisfaisant ainsi aux préalables de la 12e année. Dans l'interprétation des statistiques, cet élève apparaît comme un décrocheur puisqu'il n'a pas obtenu son diplôme; or, il est possible qu'il n'en soit rien. Il a pu décrocher du collégial sans que cela signifie qu'il ait abandonné ses études.

Par ailleurs, les francophones et les allophones ont tendance à se ressembler en matière de diplômation. Même s'il y a quelques écarts entre ces deux groupes linguistiques, il n'en demeure pas moins que les comportements des allophones se rapprochent beaucoup plus de ceux des francophones que de ceux des anglophones. Cette situation est particulièrement évidente dans les programmes des sciences et des sciences humaines et administratives, de même que dans toutes les techniques professionnelles, à l'exception cependant des techniques artistiques.

Les programmes des sciences et des sciences humaines et administratives: quelques données comparatives

Pourquoi attirer l'attention sur ces deux programmes de l'enseignement collégial en particulier? D'abord, parce qu'à eux seuls, ils regroupent plus de la moitié des effectifs du réseau collégial. Ensuite, parce que ces programmes sont actuellement l'objet d'une révision en profondeur. En sciences humaines et administratives, on est à préparer l'implantation du nouveau programme, alors qu'en sciences de la nature, on en est à l'étape de la révision du programme.

Quelques résultats de notre étude soulèvent un certain nombre de questions au sujet de ces programmes d'études. Ces données sont susceptibles d'apporter une contribution bien modeste, il va sans dire, à la problématique de la formation en sciences humaines et administratives et de la formation en sciences au collégial. On observe, conformément à ce qui est déjà connu, que le taux de diplômation est plus élevé chez les élèves initialement inscrits en sciences que chez ceux qui sont inscrits en sciences humaines et administratives. On dit bien "initialement" et c'est là qu'intervient l'élément nouveau. Le constat précédent ne signifie pas que tous les élèves de l'un et de l'autre groupes qui ont obtenu leur diplôme l'ont reçu dans leur programme de départ. Par exemple, à la cohorte de 1982, le taux d'obtention d'une sanction d'études est de 52% chez le groupe qui s'est initialement inscrit en sciences et de 67% chez les élèves qui se sont d'abord dirigés en sciences humaines et administratives. Cependant, si l'on considère la diplômation dans le programme initial, les sciences et les sciences humaines et administratives se retrouvent à égalité avec un taux de 56%. C'est dire que l'un et l'autre programmes atteignent un taux de diplômation semblable dans leur champ respectif. En corollaire, une proportion non négligeable d'élèves (24%) abandonnent le programme des sciences pour s'orienter vers d'autres programmes et y obtenir un DEC: en sciences humaines et

administratives, la proportion d'élèves qui se réorientent vers d'autres programmes et y réussissent un DEC est par contre moins importante (111).

Que faut-il conclure de cette observation? Même si l'on sait pertinemment que les élèves qui sont admis dans le programme des sciences sont ceux qui ont obtenu une cote de rendement élevée au secondaire(64), il faut peut-être se rendre à l'évidence qu'ils ne constituent pas forcément un groupe parfaitement homogène. Certains peuvent éprouver des difficultés scolaires - comme c'est le cas chez d'autres catégories d'élèves - et abandonner leur programme pour se diriger vers des voies "apparentées" moins exigeantes. Faut-il y voir aussi des problèmes d'orientation scolaire et professionnelle, occasionnés par les premières confusions ou incertitudes exprimées par l'élève par son entourage pour qu'il s'engage dans la "voie royale" du système scolaire, soit les options scientifiques?

Les options scientifiques sont devenues, en quelque sorte, des moyens de sélection qui remplacent les filières d'enseignement traditionnelles. On peut se demander si le programme des sciences au collégial n'a pas remplacé le cours classique qui permettait jadis l'accès à toutes les facultés universitaires. Les élèves obtenant les meilleurs résultats scolaires sont ainsi automatiquement orientés vers le programme des sciences, sans prétendre que toutes les portes leur restent ouvertes. Il ignore peu que les élèves expriment des intérêts ou des aptitudes pour des carrières scientifiques. Il faut se rendre à l'évidence que la "voie royale" risque, pour plusieurs d'entre eux, de se transformer en chemin de Damas. D'un autre point de vue, l'enseignement des sciences ne devrait-il pas être remis en question, plus spécifiquement sous l'angle

---

64. Les travaux de Bernard Terrill du Service régional des admissions de Montréal (SRAM) ont mis en évidence le fait que la moyenne générale au secondaire est plus élevée chez les collégiennes et les collégiens inscrits en sciences que chez ceux et celles qui sont inscrits en sciences humaines et administratives.

des préalables universitaires? Ne faudrait-il pas re-questionner plus particulièrement les objectifs de ces programmes et les méthodes d'enseignement? L'enseignement ne serait-il pas trop théorique et pointu? Si, avec une population triée sur le volet, le taux de diplômation dans le programme des sciences n'est pas meilleur, faut-il y voir un système profond qui ne tiendrait pas nécessairement à la seule compétence des élèves? Certains de ces aspects sont abordés dans la révision actuellement en cours du programme des sciences.

Par ailleurs, on sait que les programmes de la formation générale comportent deux cours de concentration pour un total de 24 à 32 crédits. Les collèges qui ont ces cours dans le réseau collégial forment en sorte que les conditions générales prévalant dans le programme des sciences humaines et administratives seraient meilleures que celles prévues dans le programme des sciences. On pourrait donc s'attendre à ce que la durée des études collégiales soit plus longue pour les élèves inscrits en sciences. Or, c'est la situation inverse qui est observée: les élèves des sciences humaines et administratives mettent plus de temps à terminer leur formation collégiale.

Quoi qu'il en soit, ces diverses observations conduisent à des questionnements qui débordent les deux programmes concernés et englobent le collégial. Comment, par exemple, dépasser la spécificité de l'enseignement collégial? Comment devrait se faire l'articulation entre les deux ordres d'enseignement collégial et universitaire? Les programmes du collégial ne seraient-ils pas davantage déterminés par les préalables universitaires que par les objectifs mêmes de l'enseignement collégial? Voilà quelques-unes des questions fondamentales autour desquelles s'articule l'enjeu de la continuité dans les formations collégiale et universitaire.

Une baisse de performance entre 1980 et 1981

Lorsqu'on compare la performance de deux générations d'élèves, à savoir ceux qui se sont inscrits pour la première fois au collégial à l'automne 1980 et ceux qui ont fait cette même démarche à l'automne 1981, force est de constater une baisse de leur persévérance aux études collégiales, ce phénomène étant même plus marqué à la formation professionnelle qu'à la formation générale. Ainsi, pour des périodes d'observation identiques, soit cinq ans, une baisse de 5% se fait sentir chez les élèves qui ont entrepris des études à la formation générale, cet écart augmentant jusqu'à 10% à la formation professionnelle.

Toutefois, cette tendance générale ne semble pas observable avec la même intensité toutes les catégories d'élèves. Si la baisse du taux d'obtention d'une sanction d'études s'observe à la fois chez les femmes et les hommes, tant à la formation générale qu'à la formation professionnelle, elle est cependant un peu moins accentuée chez les femmes inscrites à la formation générale. De même, l'écart négatif se répercute aussi bien dans les collèges privés que dans les cégeps, mais avec une baisse un peu moins marquée dans les cégeps à la formation générale. En outre, presque toutes les familles de programmes sont touchées, surtout à la formation professionnelle où la situation s'est particulièrement détériorée. La seule exception à ce scénario, le programme des sciences à la formation générale où se maintient une stabilité du taux d'obtention d'une sanction d'études des cohortes de 1980 et de 1981.

D'autres distinctions apparaissent également en fonction de la situation linguistique et du type de formation. Ainsi, à la formation professionnelle, l'obtention d'une sanction d'études collégiales diminue de façon plus marquée dans les collèges francophones qu'anglophones et, à l'intérieur des deux catégories de collèges, il semble que les allophones soient beaucoup moins touchés que leurs collègues dont la langue

naturelle ont le français ou l'anglais. Par contre, à la formation générale, la situation observée est quelque peu différente puisque la baisse de performance affecte seulement les francophones, alors que les allophones maintiennent leurs résultats et que les anglophones améliorent leur performance.

En somme, la détérioration des résultats observée entre les cohortes de 1980 et de 1981 frappe à peu près tout le monde mais à des degrés divers; malgré tout, certains parviennent à y échapper. C'est le cas notamment des élèves qui s'engagent initialement dans le programme des sciences à la formation générale, de même que des allophones et des anglophones engagés dans des études de la formation générale.

À quoi attribuer cette baisse de la persévérance aux études? La réponse n'étant pas unique, nous pensons avancer ici certaines hypothèses explicatives qui se renforcent probablement les unes les autres. Soulignons d'abord la préparation scolaire antérieure des nouveaux inscrits au collégial. Des travaux du SRAM(65) ont démontré une baisse de la qualité des dossiers scolaires au secondaire au cours de la décennie. Cette détérioration se répercuterait directement sur la performance scolaire au collégial. Si, par exemple, la formation reçue à l'école secondaire est moins bien arrimée avec les programmes d'études collégiales, il faut supposer que les élèves subissant cette discontinuité éprouvent plus de difficultés dans leurs apprentissages au collégial. Il n'est pas dans notre intention de faire le procès de l'école secondaire, mais plutôt de soulever ici le problème de l'articulation des études secondaires et collégiales.

---

65. R. [illegible]: L'abandon scolaire au collégial: une analyse du profil des décrocheurs, Montréal, SRAM, 1982, 122 p.

Le deuxième facteur semble le premier. Des élèves moins bien préparés exigent de la part des établissements d'accueil un plus grand encadrement, des services d'appoint spécialisés, donc des ressources humaines et financières supplémentaires. Or, à la même époque, l'Etat s'est vu contraint de réduire les dépenses des services publics, ce qui a pu entraîner dans certains cas des réductions, voire des coupures de services de toutes sortes dans les établissements d'enseignement. Au moment où ils en auraient eu le plus besoin, ils se sont vus obligés de "faire plus avec moins".

Le troisième facteur est lié à l'évolution de la conjoncture économique de la décennie 80. Alors qu'on s'attendait à une baisse des effectifs de l'enseignement collégial, due à la décroissance démographique de la population de cet âge scolaire, on a assisté au contraire à une augmentation des élèves fréquentant cet ordre d'enseignement; l'effectif de la cohorte de 1981 en témoigne. Face à un marché de l'emploi relativement fermé, plusieurs jeunes ont sans doute opté pour la poursuite d'études collégiales plutôt que de se retrouver au chômage. Ce mouvement a probablement entraîné à sa suite des élèves moins motivés et moins bien préparés sur le plan scolaire, élèves qui, si les circonstances avaient été autres, n'auraient peut-être pas songé à user leurs semelles dans les corridors des cegeps. Lorsque la situation économique s'est par la suite améliorée, une bonne proportion de ces jeunes ont pu troquer volontiers le sac d'école pour la boîte à outils avant même d'avoir décroché leur DEC.

Le dernier élément, sans doute conjugué à la situation socio-économique des jeunes et au déclin démographique, est celui de la santé financière des établissements scolaires. Si ceux-ci veulent conserver le même niveau de revenus, lequel est basé en grande partie sur leurs effectifs scolaires, ils doivent maintenir un nombre constant d'élèves, voire l'augmenter, pour être en mesure de supporter les réductions budgétaires.

Or, en présence d'une chute démographique, une alternative se présente: soit attirer des élèves qui, en temps "normal", n'auraient pas fréquenté le collégial ou retenir ceux qui éprouvent des difficultés d'apprentissage en leur assurant une aide supplémentaire. Le premier pôle de cette alternative suppose qu'ils ouvrent plus grandes les portes en réduisant possiblement les exigences d'admission. Cette pratique d'ouverture, qui élargit la compréhension habituelle du principe de l'accessibilité, comporte toutefois un prix à payer. Les élèves qui n'ont pas la préparation requise pour entreprendre des études collégiales présentent une probabilité beaucoup plus faible d'obtenir un diplôme et, dans le même ordre, provoquent une baisse de performance de l'ensemble du réseau collégial en matière de persévérance scolaire. L'autre pôle de l'alternative suppose la mise en place d'interventions visant à aider les élèves en difficulté, à les accompagner dans leur cheminement afin de les empêcher d'abandonner leurs études. Plusieurs établissements sont déjà engagés dans cette voie.

Si les générations suivantes d'élèves devaient continuer d'afficher des performances scolaires trop faibles, comment les autorités responsables devraient-elles réagir pour améliorer notre système éducatif? De toute évidence, faudrait-il qu'elles en cherchent les causes profondes avant d'identifier les solutions appropriées. Si la performance devait se rétablir avec les cohortes d'élèves futures, alors il ne faudrait voir dans les phénomènes observés dans la présente étude qu'une situation conjoncturelle dont les effets sont temporaires. Quoi qu'il en soit, étant donné le taux de diplômation observé pour l'une et l'autre cohortes, ne faudrait-il pas quand même s'interroger sur les pratiques éducatives dans l'ensemble du réseau collégial?

La durée des études collégiales: une réalité complexe et difficile à mesurer

Dans la première partie de ce rapport, nous avions déjà souligné la difficulté d'évaluer la durée des études collégiales. À cause de la complexité de ce phénomène, due à la multiplicité des situations vécues par les élèves, il s'avérait quasi impossible d'en arriver à une mesure unique, fiable et suffisamment juste. C'est pourquoi nous avons procédé à l'étude de cette manifestation sous divers angles susceptibles de cerner cet aspect des cheminements scolaires. L'absence de tendance linéaire nous a obligées regarder à des questionnements plus pointus avant d'en arriver à une vision cohérente de la problématique relative à cette réalité.

Rappelons d'abord les principaux résultats d'analyse à ce propos. À la formation générale, les élèves qui suivent en quelque sorte un cheminement standard, c'est-à-dire ceux qui obtiennent une sanction d'études dans leur programme initial et qui poursuivent des études à temps plein, mettent en moyenne 4,4 trimestres avant d'obtenir leur sanction d'études. Mais on sait pertinemment qu'une proportion importante des effectifs dévie de ce modèle, ce qui entraîne comme conséquence un allongement de la durée des études. Cette caractéristique a été mise en évidence par le fait qu'environ un tiers des élèves seulement terminent leurs études avec succès à l'intérieur des deux années prescrites pour les programmes de la formation générale. Une année supplémentaire d'études permet de repousser légèrement les 50% alors que deux années supplémentaires permettent d'atteindre presque les deux tiers des effectifs. Parmi ces élèves, la moitié a poursuivi ses études à temps plein, un tiers a ajouté un seul trimestre à temps partiel pour terminer son programme d'études et environ 15% ne sont inscrits à deux trimestres ou plus à temps partiel.

Ces diverses observations prouvent la grande interrogation de la durée des cheminements scolaires. Et s'il fallait ajouter à la démonstration, la variation de la longueur des études entre les groupes d'élèves en serait un autre exemple. À l'appui, les élèves des collèges privés plus que ceux des cegeps poursuivent leurs études à temps plein et décrochent plus rapidement leur sanction d'études. Il faut dire que l'absence de trimestre d'été dans ces collèges empêche les élèves de s'inscrire à temps partiel. S'ils veulent compléter un cours ou deux, ils doivent le faire dans un cegep. Ce type de fonctionnement des établissements privés, conjugé aux frais de scolarité qu'ils exigent, inciterait-il les élèves à terminer plus rapidement leurs études collégiales? En outre, le travail rémunéré durant les études serait-il un fait plus rare pour les élèves fréquentant les collèges privés puisqu'ils sont plus nombreux à étudier à temps plein? Si c'était le cas, ces élèves seraient plus disponibles pour étudier. Par ailleurs, faudrait-il interpréter la durée plus courte des études dans le réseau privé comme la manifestation d'élèves ayant moins de difficultés d'apprentissage?

Ainsi, en est-il également de la situation des femmes par rapport à celle des hommes. Même si elles s'inscrivent à des études à temps plein dans la même proportion que les hommes, les femmes font preuve de beaucoup plus d'empressement à terminer leurs études puisqu'un écart de 8% à 10% sépare les deux sexes.

Pour ce qui est des groupes linguistiques, de façon générale, les allophones prennent moins de temps que les francophones et les anglophones à décrocher une sanction d'études et ce, même s'il sont proportionnellement plus nombreux à s'inscrire à temps partiel. Ils semblent profiter plus des moyens mis à leur disposition pour presser le pas, profitant même des trimestres d'été pour accumuler les unités nécessaires à l'obtention de leur diplôme.

Finalement, au regard des familles de programmes, ce sont les élèves initialement inscrits dans le programme des sciences qui décrochent le plus rapidement des sessions d'études, qu'ils poursuivent des études à temps plein ou partiel. Tout semble indiquer que les élèves qui s'orientent vers ce programme sont parmi ceux qui éprouvent le moins de problèmes d'apprentissage. D'autres études ont déjà révélé que ce sont ces élèves qui présentent les meilleures notes de réussite au secondaire. Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater qu'ils donnent une meilleure performance durant les études collégiales et ce, peu importe qu'ils demeurent dans le programme des sciences ou qu'ils se réorientent vers d'autres programmes de la formation générale.

À la formation professionnelle, les élèves qui suivent un cheminement "standard" prennent en moyenne 6,2 trimestres pour terminer leurs études collégiales. Mais, tout comme à la formation générale, une bonne proportion d'élèves s'écarte de ce modèle. En effet, environ le tiers des élèves seulement décrochent leur DEC à l'intérieur des trois années prescrites pour les programmes de la formation professionnelle, ne comptant en cela comme ceux de la formation générale. À cette durée, il faut ajouter une année supplémentaire pour la cohorte de 1980 et jusqu'à deux années supplémentaires pour celle de 1981 avant d'atteindre un taux d'obtention d'une sanction d'études voisin de 50%. Par ailleurs, la moitié de ces diplômés ont poursuivi leurs études uniquement à temps plein; près de 10% ont ajouté un trimestre à temps partiel à leur régime d'études généralement à temps plein; enfin quelque 20% des finissants se sont inscrits à au moins deux trimestres à temps partiel au cours de leurs études collégiales.

De manière plus spécifique, les phénomènes particuliers à certains groupes, observés à la formation générale, se retrouvent également à la formation professionnelle lorsqu'il s'agit de la durée des études

collégiaux. Ainsi, une meilleure performance est enregistrée dans les collèges privés, par les femmes et par les allophones.

Par ailleurs, une variation importante de la durée des études se manifeste entre les diverses techniques professionnelles. En effet, c'est en techniques biologiques qu'on décroche le plus rapidement une section d'études et en techniques physiques que le prolongement des études est le plus perceptible. Faudrait-il attribuer la meilleure performance des élèves en techniques biologiques au fait qu'ils soient majoritairement des femmes - elles terminent plus rapidement leurs études que les hommes - ou à une sélection plus rigoureuse due au contingentement de certains programmes, ou encore au fait que l'encadrement particulier offert dans ces programmes favoriserait la bonne marche des études? D'autre part, la situation contraire observée en techniques physiques tiendrait-elle à la lourdeur et à la difficulté de ces programmes d'études?

Toutes les observations, relatives à la durée des études, convergent dans le sens d'un dépassement de la durée prescrite par les programmes, que ceux-ci soient de formation générale ou de formation professionnelle. Comme toute, on peut dire que, parmi les diplômés, presque la moitié décroche un diplôme au-delà du temps prévu par le programme.

L'étalement des études semble le résultat d'une véritable stratégie de la part des élèves, stratégie dont les combinaisons sont multiformes. Tantôt ils veulent alléger leur charge de travail pendant un trimestre, parce qu'ils jugent le programme trop lourd, et s'inscrivent alors à moins de cours. Tantôt ils échouent un ou plusieurs cours, puis les reprennent à un trimestre ultérieur, possiblement au cours de l'été. Plusieurs travaillent à temps partiel durant leurs études, souvent par nécessité, et sont alors moins disponibles pour les études. D'autres décident de s'offrir un congé sabbatique et ils reviennent aux études avec quelques expériences en plus. Parfois, ils ne savent trop comment

d'orientation, ils expérimentent à gauche et à droite pour finalement trouver leur voie. Toutes ces stratégies contribuent à un allongement de la durée des études. Pour bien comprendre ce phénomène dans toute sa complexité, d'autres investigations seraient nécessaires.(66)

Et après ...

Une démarche empirique comme celle que nous avons suivie présente un certain intérêt dans la mesure où elle permet de dépasser les synthèses faites a priori et de débattre sur des perspectives élargies facilitant la compréhension de l'univers de l'enseignement collégial. Cependant, nous sommes conscientes que, si plusieurs aspects des cheminements scolaires au collégial sont maintenant mieux connus, de nombreuses questions restent à élucider.

D'autres éléments de la problématique des cheminements scolaires n'ont pas été explicités et pourraient faire l'objet de nouvelles investigations. Il en est ainsi notamment, du déclin de l'effectif de l'enseignement professionnel, de la baisse observée dans le taux de diplomation, de la sélection des élèves par les établissements sur la base du dossier scolaire au secondaire, de l'identification des facteurs qui favorisent une meilleure performance institutionnelle, de la situation et de l'intégration des élèves allophones appelés à prendre une place de plus en plus grande dans les établissements scolaires, du rendement du réseau scolaire au regard des coûts du système, d'une plus grande connaissance des valeurs et des attitudes des élèves... Et nous pourrions continuer.

---

66. Bien que cette question du travail durant les études ait fait l'objet de quelques analyses dans différents collèges, plusieurs interrogations subsistent quant à l'impact réel du travail sur la persévérance et la réussite scolaires.

Un hommage à la persévérance ...

À toutes nos lectrices et à tous nos lecteurs qui ne se sont pas laissés distraire par le chant des sirènes et qui, à l'instar des élèves qui persévèrent aux études collégiales, ont eux aussi persévéré dans la lecture de ce volumineux rapport, nous pensons bien qu'ils méritent la toison d'or.

ANNEXE A

CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÈVES NOUVELLEMENT INSCRITS
DANS UN PROGRAMME DE DEC, ENSEIGNEMENT ORDINAIRE,
TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL, VALEURS ABSOLUES

Tableau 61

Caractéristiques des élèves nouvellement inscrits à un programme de DEC,
enseignement ordinaire, temps plein et temps partiel,
valeurs absolues
(cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Caractéristiques	Formation générale			Form. professionnelle			Total		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
Établissements fréquentés									
Cégeps	25 271	26 425	29 949	17 633	18 394	16 761	42 904	44 819	46 710
Coll. privés	4 384	4 564	5 356	1 591	1 669	1 828	5 975	6 233	7 184
Écoles gouv.	17	34	52	276	391	338	293	425	390
Ens. du réseau	**29 672**	**31 023**	**35 357**	**19 500**	**20 454**	**18 927**	**49 172**	**51 477**	**54 284**
Sexe									
Femmes	14 862	15 959	18 933	10 988	11 317	10 478	25 850	27 276	29 411
Hommes	14 810	15 064	16 424	8 512	9 137	8 449	23 322	24 201	24 873
Langue maternelle									
Français	22 068	23 209	26 222	16 907	17 728	16 043	38 975	40 937	42 265
Anglais	4 875	4 430	4 734	1 200	1 178	989	6 075	5 608	5 723
Autre	1 844	2 365	2 172	629	804	781	2 473	3 169	2 953
Valeurs manq.	885	1 019	2 229	764	744	1 114	1 649	1 763	3 343
Âge à l'entrée									
16 ans et moins	8 231	7 003	8 040	4 268	3 525	3 305	12 499	10 528	11 345
17 ans	18 041	18 806	21 571	11 606	11 582	10 272	29 647	30 388	31 843
18-20 ans	2 740	4 173	4 134	2 801	4 371	3 712	5 541	8 544	7 846
21 ans et plus	660	1 041	1 612	825	976	1 638	1 485	2 017	3 250

Caractéristiques	Formation générale			Form. professionnelle			Total		
	A80	A81	A86	A80	A81	A86	A80	A81	A86
Type de formation au secondaire									
Secondaire gén.	25 141	27 665	32 122	15 409	16 750	15 910	40 550	44 415	48 032
Secondaire prof.	391	1 163	870	955	1 977	1 187	1 346	3 140	2 057
Valeurs manq.	4 140	2 195	2 365	3 136	1 727	1 830	7 276	3 922	4 195
Langue d'enseignement au secondaire									
Français	18 620	22 299	25 844	14 009	16 738	15 429	32 629	39 037	41 273
Anglais	5 010	5 338	6 211	1 307	1 543	1 455	6 317	6 881	7 666
Français/anglais	669	818	927	138	204	202	807	1 022	1 129
Valeurs manq.	5 373	2 568	2 375	4 046	1 969	1 841	9 419	4 537	4 216
Statut de l'école secondaire									
Public	19 159	21 950	24 734	14 432	16 951	15 322	33 591	38 901	40 056
Privé	5 837	6 877	8 254	1 502	1 780	1 775	7 339	8 657	10 029
Valeurs manq.	4 676	2 196	2 369	3 566	1 723	1 836	8 242	3 919	4 199
Obtention du DES									
DES av. l'entrée	25 022	27 570	31 726	15 781	17 768	16 248	40 803	45 338	47 974
DES ap. l'entrée	812	387	0	863	362	1	1 675	749	1
Pas de DES	955	1 479	1 647	784	1 022	1 186	1 739	2 501	2 833
Valeurs manq.	2 883	1 787	1 184	2 072	1 502	1 492	4 955	3 289	3 476
Régime d'études collégiales									
Temps plein	29 602	30 961	35 294	19 444	20 418	18 906	49 046	51 379	54 200
Temps partiel	70	62	63	56	36	21	126	98	84

Caractéristiques	Formation générale			Form. professionnelle			Total		
	AB0	AB5	AB6	AB0	AB5	AB6	AB0	AB5	AB6
Langue d'enseignement au collégial									
Français	21 615	22 662	25 920	16 855	17 571	16 223	38 470	40 233	42 143
Anglais	7 503	7 552	8 253	1 843	1 940	1 706	9 346	9 492	9 959
Français/anglais	554	801	1 184	802	943	998	1 356	1 752	2 182
Famille de programmes									
Sciences	11 125	12 518	13 578				11 125	12 518	13 578
Sc. hum. & adm.	14 817	15 204	18 352				14 817	15 204	18 352
Arts	1 855	1 581	1 618				1 855	1 581	1 618
Lettres	1 875	1 720	1 809				1 875	1 720	1 809
Tech. biologiques				2 887	2 781	2 919	2 887	2 781	2 919
Tech. physiques				4 516	5 070	4 043	4 516	5 070	4 043
Tech. humaines				2 333	1 975	2 279	2 333	1 975	2 279
Tech. administratives				8 596	9 411	8 270	8 596	9 411	8 270
Tech. artistiques				1 168	1 217	1 416	1 168	1 217	1 416

ANNEXE B

LA PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES COLLÉGIALES,
TRIMESTRE PAR TRIMESTRE

Tableau 6.1

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation générale, pour chaque trimestre(1), pour l'ensemble du réseau collégial (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation générale N = 29 672 (A80) 31 023 (A83) 35 357 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	93,97	94,33	97,18	2,85	3,16	N.D.	3,16	2,51	N.D.	0,02	0,00	0,02	100,00	100,00	97,20
3e	84,87	85,36	83,41	8,18	9,13	N.D.	6,74	5,48	N.D.	0,21	0,09	0,15	100,00	100,00	97,54
4e	81,85	82,36	80,00	10,05	11,47	N.D.	7,85	6,04	N.D.	0,25	0,13	0,18	100,00	100,00	98,18
5e	39,34	43,16		13,79	16,11		8,95	7,60		37,92	33,13		100,00	100,00	
6e	29,25	32,01		15,35	18,38		8,79	7,55		46,61	42,29		100,00	100,00	
7e	17,97	18,89		17,63	21,90		7,85	6,43		56,55	53,78		100,00	100,00	
8e	15,43	15,90		18,79	23,89		6,99	3,94		58,77	56,27		100,00	100,00	
9e	9,16	9,63		20,46	27,17		5,91	1,51		64,47	61,69		100,00	100,00	
10e	8,06	8,08		21,32	29,38		5,01	0,08		65,61	62,54		100,00		
11e	4,93			22,65			3,91			68,51			100,00		
12e	4,25			23,49			3,22			69,04			100,00		
13e	3,02			24,60			2,20			70,18			100,00		
14e	2,72			25,29			1,58			70,41			100,00		
15e	2,13			26,24			0,73			70,90			100,00		
16e	1,96			27,03			0,00			71,01			120,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 8.2

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour l'ensemble du réseau collégial (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation professionnelle N = 19 500 (A80) 20 454 (A83) 18 927 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	91,47	91,81	90,19	4,61	5,16	N.D.	3,91	3,03	N.D.	0,01	0,00	0,00	100,00	100,00	90,19
3e	80,61	81,20	76,48	11,46	13,00	N.D.	7,89	5,75	N.D.	0,04	0,05	0,01	100,00	100,00	76,49
4e	77,41	76,61	71,02	13,75	16,55	N.D.	8,74	6,75	N.D.	0,13	0,09	0,01	100,00	100,00	71,03
5e	71,09	69,38		16,93	21,43		8,89	6,34		3,09	2,85		100,00	100,00	
6e	63,09	62,84		18,93	23,90		9,38	6,27		8,60	6,99		100,00	100,00	
7e	31,01	33,49		22,42	29,83		10,26	6,31		36,31	30,37		100,00	100,00	
8e	24,72	26,83		24,03	32,73		9,14	4,75		42,11	35,69		100,00	100,00	
9e	12,34	13,60		26,41	38,37		8,36	2,38		52,89	45,65		100,00	100,00	
10e	10,17	11,12		27,65	41,61		7,16	0,00		55,02	47,27		100,00	100,00	
11e	6,42			29,38			5,66			58,54			100,00		
12e	5,67			30,46			4,57			59,30			100,00		
13e	4,13			31,93			3,25			60,69			100,00		
14e	3,58			33,00			2,31			61,11			100,00		
15e	2,89			34,27			1,02			61,82			100,00		
16e	2,42			35,57			0,00			62,01			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 9.3

Taux de reinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation générale, pour chaque trimestre(1), pour les cégeps (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation générale N = 25 271 (A80) 26 425 (A83) 29 949 (A86)

Trimestre	Taux de reinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômes			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	93,56	94,10	93,15	3,05	3,24	N.D.	3,37	2,66	N.D.	0,02	0,00	0,02	100,00	100,00	93,17
3e	84,18	84,88	83,63	8,56	9,17	N.D.	7,14	5,88	N.D.	0,12	0,07	0,06	100,00	100,00	83,69
4e	80,94	81,67	80,10	10,54	11,68	N.D.	8,36	6,54	N.D.	0,16	0,11	0,06	100,00	100,00	80,16
5e	40,71	45,39		14,42	16,19		9,41	7,84		35,46	30,58		100,00	100,00	
6e	30,67	33,94		16,04	18,58		9,21	7,50		44,08	39,98		100,00	100,00	
7e	19,23	20,20		18,42	22,33		8,27	5,63		54,08	51,84		100,00	100,00	
8e	16,54	17,02		19,63	24,42		7,46	4,07		56,37	54,49		100,00	100,00	
9e	9,71	10,30		21,39	27,86		6,34	1,59		62,56	60,25		100,00	100,00	
10e	8,66	8,67		22,27	30,18		5,34	0,00		63,73	61,15		100,00	100,00	
11e	5,30			23,71			4,17			66,82			100,00		
12e	4,53			24,65			3,44			67,38			100,00		
13e	3,25			25,81			2,36			68,58			100,00		
14e	2,95			26,52			1,71			68,82			100,00		
15e	2,28			27,54			0,81			69,37			100,00		
16e	2,14			28,30			0,00			69,48			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 9.4

Taux de reinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études,
proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés,
pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel,
formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour les cegeps
(cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

formation professionnelle N =				17 633 (A80)			18 394 (A83)			16 761 (A86)					
Trimestre	Taux de reinscription A80	A83	A86	% cum. de l'abandon A80	A83	A86	% d'abs. temporaire A80	A83	A86	% cum. des diplômés A80	A83	A86	Total(2) A80	A83	A86
2e	91,64	92,21	89,85	4,54	4,79	N.D.	3,81	2,99	N.D.	0,01	0,01	0,00	100,00	100,00	89,85
3e	80,91	81,73	77,05	11,02	12,44	N.D.	8,05	5,78	N.D.	0,02	0,05	0,01	100,00	100,00	77,06
4e	77,70	77,06	71,68	13,33	16,09	N.D.	8,90	6,78	N.D.	0,07	0,07	0,01	100,00	100,00	71,69
5e	72,27	70,41		16,42	20,94		9,01	6,39		2,30	2,26		100,00	100,00	
6e	65,61	64,35		18,16	23,36		9,34	6,28		6,89	6,31		100,00	100,00	
7e	32,99	35,15		21,51	29,09		10,21	6,31		35,29	29,45		100,00	100,00	
8e	26,25	28,06		23,11	32,07		9,16	4,79		41,48	35,08		100,00	100,00	
9e	13,03	14,18		25,52	37,82		8,44	2,42		53,01	45,58		100,00	100,00	
10e	10,80	11,59		26,79	41,11		7,14	0,00		55,27	47,30		100,00	100,00	
11e	6,70			28,58			5,65			59,07			100,00		
12e	5,92			29,67			4,56			59,85			100,00		
13e	4,22			31,18			3,26			61,34			100,00		
14e	3,68			32,24			2,30			61,78			100,00		
15e	2,93			33,53			1,03			62,51			100,00		
16e	2,44			34,85			0,00			62,71			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Étant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 6.1

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômes, pour les inscrits à un programme de 90 crédits, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation générale, pour chaque trimestre(1), pour les collèges privés (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation générale N = 4 384 (A80) 4 504 (A83) 3 356 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription A80	A83	A86	% cum. de l'abandon A80	A83	A86	% d'abs. temporaire A80	A83	A86	% cum. des diplômés A80	A83	A86	Total(2) A80	A83	A86
2e	96,33	95,64	93,28	1,69	2,76	n.d.	1,96	1,58	n.d.	0,02	0,02	0,00	100,00	100,00	93,28
3e	88,87	88,26	82,09	5,95	8,85	n.d.	4,50	2,67	n.d.	0,68	1,22	0,65	100,00	100,00	82,74
4e	87,84	86,39	79,29	7,23	10,30	n.d.	4,08	3,03	n.d.	0,73	0,78	0,86	100,00	100,00	80,15
5e	31,30	30,08		10,20	15,67		6,36	6,20		52,14	48,85		100,00	100,00	
6e	20,94	20,73		11,41	17,20		6,36	6,22		61,29	55,85		100,00	100,00	
7e	10,63	11,22		13,12	19,99		5,40	4,29		70,85	65,10		100,00	100,00	
8e	9,06	9,40		13,96	20,75		4,31	3,13		72,67	66,72		100,00	100,00	
9e	6,00	5,70		15,10	23,12		3,38	1,09		75,52	70,09		100,00	100,00	
10e	4,61	4,62		15,83	24,72		3,19	0,00		76,46	79,66		100,00	100,00	
11e	2,81			16,51			2,44			78,24			100,00		
12e	2,62			16,79			2,01			78,58			100,00		
13e	1,67			17,59			1,34			79,40			100,00		
14e	1,44			18,16			0,86			79,54			100,00		
15e	1,28			18,75			0,25			79,72			100,00		
16e	0,91			19,25			0,20			79,84			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 6.6

Taux de reinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études,
proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés,
pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel,
formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour les collèges privés
(cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation professionnelle N = 1 591 (A80) 1 669 (A83) 1 818 (A86)

Trimestre	Taux de reinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Totaux(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	90,01	87,06	92,89	5,22	9,47	n.d.	4,77	3,47	n.d.	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	92,89
3e	76,81	73,52	69,53	16,47	20,49	n.d.	6,47	5,93	n.d.	0,25	0,06	0,00	100,00	100,00	69,53
4e	73,79	69,38	62,69	18,60	23,25	n.d.	7,23	7,13	n.d.	0,38	0,24	0,05	100,00	100,00	62,74
5e	58,64	59,32		22,69	28,70		7,67	5,81		11,00	6,17		100,00	100,00	
6e	34,51	46,20		27,91	32,12		10,11	6,58		27,47	15,10		100,00	100,00	
7e	12,13	17,62		32,75	39,96		10,31	6,83		44,81	35,59		100,00	100,00	
8e	9,62	14,80		34,38	42,06		8,92	4,67		47,08	38,47		100,00	100,00	
9e	5,72	8,75		36,33	46,20		7,67	2,03		50,08	43,02		100,00	100,00	
10e	4,15	6,95		37,40	49,25		7,29	0,00		51,16	43,80		100,00	100,00	
11e	3,71			38,65			5,79			51,85			100,00		
12e	3,33			39,60			4,71			52,36			100,00		
13e	3,08			40,79			3,40			52,73			100,00		
14e	2,77			41,80			2,51			52,97			100,00		
15e	2,64			43,05			0,88			53,43			100,00		
16e	2,14			44,25			0,00			53,61			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver

2. Étant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau B.7

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômes, pour les inscrits à un programme du DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation générale, pour chaque trimestre(1), pour les écoles gouvernementales (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation générale N = 17 (A80) 34 (A83) 52 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômes			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	94,12	100,00	100,00	0,00	0,00	N.D.	5,88	0,00	N.D.	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
3e	82,35	85,29	98,08	5,88	8,82	N.D.	11,77	5,89	N.D.	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	98,08
4e	88,24	85,29	96,15	5,88	8,82	N.D.	5,88	5,89	N.D.	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	96,15
5e	70,59	64,71		5,88	14,71		5,88	8,82		17,65	11,76		100,00	100,00	
6e	64,71	52,94		11,76	20,59		5,88	5,88		17,65	20,59		100,00	100,00	
7e	47,06	23,53		11,76	29,41		0,00	11,77		41,18	35,29		100,00	100,00	
8e	41,18	17,65		17,64	32,35		0,00	11,76		41,18	38,24		100,00	100,00	
9e	5,88	14,71		29,41	32,35		5,89	0,00		58,82	52,94		100,00	100,00	
10e	5,88	8,82		29,41	38,24		0,00	0,00		64,71	52,94		100,00	100,00	
11e	0,00			29,41			0,00			70,59			100,00		
12e	0,00			29,41			0,00			70,59			100,00		
13e	0,00			29,41			0,00			70,59			100,00		
14e	0,00			29,41			0,00			70,59			100,00		
15e	0,00			29,41			0,00			70,59			100,00		
16e	0,00			29,41			0,00			70,59			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 6.5

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour les écoles gouvernementales (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation professionnelle N = 276 (A80) 391 (A83) 358 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A81	A86
2e	89,49	93,09	92,90	5,43	4,09	n.d.	5,08	2,82	n.d.	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	92,90
3e	83,33	89,26	85,80	10,14	7,16	n.d.	6,53	3,32	n.d.	0,00	0,26	0,00	100,00	100,00	85,80
4e	79,71	86,19	83,43	12,32	9,46	n.d.	7,97	3,84	n.d.	0,00	0,51	0,00	100,00	100,00	83,43
5e	67,75	83,94		15,94	13,55		8,70	6,14		7,61	16,37		100,00	100,00	
6e	66,67	62,92		16,30	14,58		7,97	4,09		9,06	18,41		100,00	100,00	
7e	13,41	23,27		21,38	21,48		12,67	4,10		52,54	51,15		100,00	100,00	
8e	14,13	20,46		23,19	24,04		9,42	2,56		53,26	52,94		100,00	100,00	
9e	6,52	6,91		26,09	30,95		7,25	2,04		60,14	60,10		100,00	100,00	
10e	4,71	6,91		26,81	32,73		7,25	0,00		61,23	60,36		100,00	100,00	
11e	3,99			27,17			5,43			63,41			100,00		
12e	3,26			28,26			4,71			63,77			100,00		
13e	4,71			28,62			1,81			64,86			100,00		
14e	1,81			30,80			1,81			65,58			100,00		
15e	1,81			31,16			1,45			65,58			100,00		
16e	2,54			31,52			0,18			65,94			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 8.9

Taux de reinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études,
proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômes,
pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel,
formation générale, pour chaque trimestre(1), pour les femmes
(cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation générale N = 14 862 (A80) 15 959 (A83) 18 933 (A86)

Trimestre	Taux de reinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômes			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	94,24	94,62	93,98	2,88	3,08	N.D.	2,86	2,29	N.D.	0,02	0,01	0,02	100,00	100,00	94,00
3e	84,52	86,10	84,72	8,52	8,65	N.D.	6,74	5,13	N.D.	0,22	0,09	0,07	100,00	100,00	84,79
4e	81,96	83,62	81,67	10,13	10,65	N.D.	7,66	5,59	N.D.	0,25	0,14	0,09	100,00	100,00	81,76
5e	35,41	40,08		13,81	14,91		8,74	7,24		42,04	37,77		100,00	100,00	
6e	25,84	29,07		15,05	16,88		8,66	6,93		50,45	47,12		100,00	100,00	
7e	16,64	17,61		16,73	19,55		7,36	4,74		59,27	58,10		100,00	100,00	
8e	14,20	14,76		17,82	21,28		6,63	3,53		61,35	60,43		100,00	100,00	
9e	8,06	8,52		19,08	24,30		5,54	1,24		67,32	65,94		100,00	100,00	
10e	6,94	7,11		19,80	26,16		4,80	0,80		68,46	66,73		100,00	100,00	
11e	4,39			20,88			3,65			71,08			100,00		
12e	3,63			21,59			3,21			71,57			100,00		
13e	2,74			22,48			2,76			72,58			100,00		
14e	2,52			23,07			1,65			72,76			100,00		
15e	2,11			23,93			0,72			73,24			100,00		
16e	1,92			24,76			0,00			73,32			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 8.10

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de 2CC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour les femmes (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation professionnelle N = 10 985 (A80) 11 317 (A83) 10 478 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	92,31	92,14	91,67	4,30	5,08	n.d.	3,38	2,77	n.d.	0,01	0,01	0,02	100,00	100,00	91,67
3e	81,78	81,21	78,10	11,19	12,99	n.d.	6,99	5,74	n.d.	0,04	0,06	0,01	100,00	100,00	78,11
4e	78,82	77,34	73,20	13,40	15,99	n.d.	7,69	6,56	n.d.	0,09	0,11	0,02	100,00	100,00	73,22
5e	71,42	70,27		16,50	20,42		8,12	5,96		3,96	3,35		100,00	100,00	
6e	60,78	61,47		18,58	22,67		8,67	6,32		11,97	9,54		100,00	100,00	
7e	23,75	28,88		21,96	28,36		9,48	5,89		44,81	37,17		100,00	100,00	
8e	18,00	22,24		23,34	30,61		8,68	4,52		49,98	42,63		100,00	100,00	
9e	8,61	10,86		24,97	35,23		7,43	1,93		58,99	51,98		100,00	100,00	
10e	6,77	8,77		26,04	37,92		6,58	0,80		60,61	53,31		100,00	100,00	
11e	4,78			27,33			4,91			62,98			100,00		
12e	3,92			28,29			4,23			63,56			100,00		
13e	3,38			29,37			2,81			64,44			100,00		
14e	2,83			30,28			2,16			64,73			100,00		
15e	2,63			31,37			0,81			65,19			100,00		
16e	2,03			32,64			0,00			65,33			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 8.11

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation générale, pour chaque trimestre(1), pour les hommes (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation générale N = 14 810 (A80) 15 064 (A83) 16 424 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	93,69	94,03	92,26	2,82	3,25	N.D.	3,46	2,72	N.D.	0,03	0,00	0,02	100,00	100,00	92,28
3e	85,21	84,61	81,91	7,82	9,59	N.D.	6,76	5,71	N.D.	0,20	0,09	0,24	100,00	100,00	82,15
4e	81,74	81,03	78,08	9,97	12,34	N.D.	8,05	6,51	N.D.	0,24	0,12	0,29	100,00	100,00	78,37
5e	43,29	46,41		13,76	17,37		9,17	7,99		33,78	28,23		100,00	100,00	
6e	32,67	35,13		15,65	19,97		8,93	7,73		42,75	37,17		100,00	100,00	
7e	19,31	20,24		18,53	24,40		8,35	6,16		53,81	49,20		100,00	100,00	
8e	16,70	17,11		19,76	26,66		7,35	4,37		56,19	51,86		100,00	100,00	
9e	10,26	10,80		21,51	30,21		6,27	1,81		61,62	57,18		100,00	100,00	
10e	9,18	9,11		22,66	32,78		5,22	0,00		62,74	58,11		100,00	100,00	
11e	5,47			24,44			4,17			65,92			100,00		
12e	4,87			25,40			3,23			66,50			100,00		
13e	3,30			26,73			2,20			67,77			100,00		
14e	2,93			27,51			1,52			68,04			100,00		
15e	2,15			28,56			0,73			68,56			100,00		
16e	2,00			29,30			0,00			68,70			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 6.12

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études,
proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés,
pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel,
formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour les hommes
(cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation professionnelle: N = 8 512 (A80) 9 137 (A83) 2 449 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	90,39	91,40	88,37	5,00	5,25	N.D.	4,60	3,35	N.D.	0,01	0,00	0,00	100,00	100,00	88,37
3e	79,10	81,20	74,48	11,80	13,00	N.D.	9,05	5,76	N.D.	0,05	0,04	0,00	100,00	100,00	74,48
4e	75,58	75,70	68,32	14,20	17,24	N.D.	10,11	6,99	N.D.	0,11	0,07	0,00	100,00	100,00	68,32
5e	70,66	68,28		17,48	22,69		9,90	6,80		1,96	2,23		100,00	100,00	
6e	66,06	64,55		19,38	25,42		10,31	6,21		4,25	3,82		100,00	100,00	
7e	60,38	59,20		23,01	32,01		11,27	6,86		23,34	21,93		100,00	100,00	
8e	53,40	52,52		24,92	35,36		9,74	5,01		31,94	27,11		100,00	100,00	
9e	17,15	17,00		28,27	42,26		9,56	2,94		45,02	37,80		100,00	100,00	
10e	14,56	14,02		29,73	46,20		7,92	0,00		47,79	39,78		100,00	100,00	
11e	8,53			32,04			6,61			52,82			100,00		
12e	7,92			33,26			5,03			53,79			100,00		
13e	5,11			35,23			3,82			55,84			100,00		
14e	4,55			36,51			2,51			56,43			100,00		
15e	3,23			38,02			1,29			57,46			100,00		
16e	2,93			39,35			0,00			57,72			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou en sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 6.1)

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études,
proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés,
pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel,
formation générale, pour chaque trimestre(1), pour les francophones
(cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

formation générale N = 22 068 (A80) 23 209 (A83) 26 222 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	94,30	94,51	93,47	2,42	2,84	n.d.	3,27	2,65	n.d.	0,01	0,00	0,02	100,00	100,00	93,49
3e	86,57	86,32	85,18	6,23	7,86	n.d.	7,05	5,77	n.d.	0,15	0,05	0,05	100,00	100,00	85,23
4e	83,90	83,54	81,93	7,67	10,01	n.d.	8,26	6,38	n.d.	0,17	0,07	0,06	100,00	100,00	81,99
5e	40,00	44,61		10,52	13,96		9,53	8,18		39,95	33,25		100,00	100,00	
6e	30,35	33,66		11,83	16,11		9,26	7,87		48,56	42,36		100,00	100,00	
7e	19,20	20,57		13,81	19,42		8,30	5,84		58,69	54,17		100,00	100,00	
8e	16,74	17,57		14,84	21,49		7,42	4,22		61,00	56,72		100,00	100,00	
9e	9,91	10,42		16,44	25,00		6,27	1,73		67,38	62,85		100,00	100,00	
10e	8,85	8,89		17,21	27,27		5,32	0,00		68,62	63,84		100,00	100,00	
11e	5,34			18,60			4,12			71,94			100,00		
12e	4,66			19,48			3,53			72,53			100,00		
13e	3,24			20,66			2,28			73,82			100,00		
14e	2,88			21,40			1,64			74,08			100,00		
15e	2,20			22,42			0,74			74,64			100,00		
16e	2,06			23,18			0,00			74,76			100,00		

n.d. Pour la langue maternelle, 2,95% des données de la cohorte de 1980 manquent à la formation générale. C'est également le cas pour 3,28% des données de la cohorte de 1983 et pour 6,3% de celles de la cohorte de 1986.

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Étant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 8.1c

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour les francophones (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation professionnelle N =	16 907 (A80)			17 728 (A83)			16 043 (A86)					
Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	91,86	92,44	90,22	4,23	4,57	N.D.	3,90	2,99	N.D.	0,01	0,00	0,00	100,00	100,00	90,22
3e	81,65	82,29	77,02	10,36	11,99	N.D.	7,97	5,70	N.D.	0,02	0,02	0,00	100,00	100,00	77,02
4e	78,56	77,68	71,73	12,47	15,47	N.D.	8,91	6,80	N.D.	0,06	0,05	0,00	100,00	100,00	71,73
5e	72,75	70,64		15,39	20,24		9,04	6,43		2,82	2,69		100,00	100,00	
6e	65,39	64,57		17,17	22,62		9,57	6,31		7,87	6,50		100,00	100,00	
7e	32,29	34,80		20,33	28,47		10,64	6,41		36,54	30,32		100,00	100,00	
8e	25,82	27,87		22,09	31,65		9,50	4,89		42,59	35,79		100,00	100,00	
9e	12,86	14,12		24,49	37,23		8,74	2,43		53,91	46,22		100,00	100,00	
10e	10,66	11,50		25,73	40,55		7,46	0,00		56,15	47,95		100,00	100,00	
11e	6,66			27,54			5,93			59,87			100,00		
12e	5,89			28,63			4,80			60,68			100,00		
13e	4,29			30,13			3,40			62,18			100,00		
14e	3,71			31,23			2,45			62,61			100,00		
15e	2,98			32,55			1,12			63,35			100,00		
16e	2,53			33,92			0,00			63,55			100,00		

N.D. Pour la langue maternelle, 3,92% des données de la cohorte de 1980 manquent à la formation professionnelle. C'est également le cas pour 3,64% des données de la cohorte de 1983 et pour 5,89% de celles de la cohorte de 1986.

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 8.15

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation générale, pour chaque trimestre(1), pour les anglophones (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation générale n = 4 871 (A80) 4 430 (A83) 4 734 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômes			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	93,97	95,64	94,44	3,24	2,44	n.d.	2,79	1,92	n.d.	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	94,44
3e	81,21	84,81	82,76	13,19	10,77	n.d.	5,48	4,35	n.d.	0,12	0,07	0,02	100,00	100,00	82,78
4e	77,39	80,79	79,19	16,14	13,93	n.d.	6,31	5,19	n.d.	0,16	0,09	0,02	100,00	100,00	79,21
5e	37,91	38,92		22,97	19,75		6,77	5,80		32,35	35,53		100,00	100,00	
6e	26,15	26,84		25,37	22,69		6,82	5,44		41,66	45,03		100,00	100,00	
7e	14,03	13,21		28,64	26,55		5,84	4,15		51,49	56,09		100,00	100,00	
8e	11,38	10,59		30,03	28,31		5,17	2,68		53,42	58,42		100,00	100,00	
9e	6,61	6,75		32,00	30,86		4,53	0,74		56,86	61,65		100,00	100,00	
10e	5,33	5,12		33,11	32,80		3,82	0,00		57,74	62,08		100,00	100,00	
11e	3,38			34,22			3,12			59,28			100,00		
12e	2,89			34,91			2,67			59,53			100,00		
13e	2,13			35,77			2,04			60,06			100,00		
14e	2,07			36,21			1,43			60,29			100,00		
15e	1,87			36,90			0,66			60,57			100,00		
16e	1,62			37,72			0,00			60,66			100,00		

n.d. Pour la langue maternelle, 2,98% des données de la cohorte de 1980 manquent à la formation générale. C'est également le cas pour 3,28% des données de la cohorte de 1983 et pour 6,3% de celles de la cohorte de 1986.

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Étant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 8.1b

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour les anglophones (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation professionnelle N = 1 200 (A80) 1 178 (A83) 989 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	90,92	90,24	90,80	5,17	6,62	N.D.	3,83	3,14	N.D.	0,08	0,00	0,00	100,00	100,00	90,80
3e	77,58	76,15	76,04	15,50	16,81	N.D.	6,84	7,04	N.D.	0,08	0,00	0,00	100,00	100,00	76,04
4e	73,58	72,41	69,26	19,08	20,37	N.D.	7,17	7,14	N.D.	0,17	0,08	0,00	100,00	100,00	69,26
5e	61,75	64,01		24,67	26,49		7,25	6,27		6,33	3,23		100,00	100,00	
6e	49,25	51,70		27,92	30,22		7,08	6,54		15,75	11,54		100,00	100,00	
7e	23,50	25,72		32,58	37,61		6,92	6,11		37,00	30,56		100,00	100,00	
8e	18,00	21,39		34,00	40,24		6,00	3,90		42,00	34,47		100,00	100,00	
9e	8,58	10,10		36,17	44,99		5,50	2,47		49,75	42,44		100,00	100,00	
10e	7,25	8,83		37,00	47,88		4,58	0,00		51,17	43,29		100,00	100,00	
11e	5,08			38,17			3,75			53,00			100,00		
12e	4,08			39,33			3,01			53,58			100,00		
13e	3,17			40,58			1,83			54,42			100,00		
14e	2,58			41,50			1,09			54,83			100,00		
15e	1,92			42,58			0,33			55,17			100,00		
16e	1,42			43,25			0,00			55,33			100,00		

N.B. Pour la langue maternelle, 3,92% des données de la cohorte de 1980 manquent à la formation professionnelle. C'est également le cas pour 3,64% des données de la cohorte de 1983 et pour 5,89% de celles de la cohorte de 1986.

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 8.17

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation générale, pour chaque trimestre(1), pour les allophones (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation générale N = 1 844 (A80) 2 365 (A83) 2 172 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômes			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	95,93	96,28	93,97	2,01	1,86	n.d.	2,01	1,86	n.d.	0,05	0,00	0,05	100,00	100,00	94,02
3e	88,23	89,64	85,22	7,16	6,47	n.d.	4,50	3,85	n.d.	0,11	0,04	0,09	100,00	100,00	,31
4e	85,25	86,98	81,91	9,44	8,46	n.d.	5,15	4,35	n.d.	0,16	0,21	0,09	100,00	100,00	82,00
5e	42,19	45,12		13,39	12,81		6,19	5,75		38,23	36,32		100,00	100,00	
6e	28,96	31,12		15,29	14,97		7,16	5,62		48,59	48,29		100,00	100,00	
7e	15,94	16,19		18,66	19,70		6,24	3,86		59,16	60,25		100,00	100,00	
8e	12,85	12,68		20,44	21,18		5,27	3,05		61,44	63,09		100,00	100,00	
9e	7,86	7,99		22,13	23,97		4,07	0,98		65,94	67,06		100,00	100,00	
10e	6,45	6,51		23,26	25,79		3,48	0,00		66,81	67,70		100,00	100,00	
11e	4,34			24,35			2,55			68,76			100,00		
12e	3,04			25,38			2,17			69,41			100,00		
13e	1,84			26,30			1,42			70,44			100,00		
14e	1,79			26,74			1,03			70,44			100,00		
15e	1,57			27,17			0,54			70,72			100,00		
16e	1,41			27,82			0,00			70,77			100,00		

n.d. Pour la langue maternelle, 2,98% des données de la cohorte de 1980 manquent à la formation générale. C'est également le cas pour 3,28% des données de la cohorte de 1983 et pour 6,31 de celles de la cohorte de 1986.

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 6.19

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômes, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour les allophones (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation professionnelle : n = 629 (A80) 804 (A83) 781 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômes			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	93,16	94,40	92,06	3,66	3,48	n.d.	3,18	2,12	n.d.	0,00	0,00	0,00	100,00	101,00	92,06
3e	82,67	85,20	82,07	10,81	9,95	n.d.	6,52	4,73	n.d.	0,00	0,12	0,00	100,00	100,00	82,07
4e	79,17	80,72	75,93	13,99	13,43	n.d.	6,68	5,73	n.d.	0,16	0,12	0,00	100,00	101,00	75,93
5e	71,86	70,90		17,33	16,91		6,52	4,59		4,29	5,60		100,00	100,00	
6e	53,26	61,19		23,21	21,39		7,00	5,73		16,53	11,69		100,00	100,00	
7e	22,42	28,61		28,14	26,37		6,67	6,21		42,77	38,81		100,00	100,00	
8e	18,44	22,76		30,05	28,73		4,61	3,98		48,90	44,53		100,00	100,00	
9e	8,27	12,44		32,43	33,96		4,61	1,98		54,69	51,62		100,00	100,00	
10e	6,04	10,07		34,18	37,07		3,82	0,00		55,96	52,86		100,00	100,00	
11e	3,34			35,61			2,86			58,19			100,00		
12e	2,86			36,57			2,06			58,51			100,00		
13e	2,23			37,20			1,43			59,14			100,00		
14e	1,91			38,16			0,79			59,14			100,00		
15e	1,43			38,95			0,16			59,46			100,00		
16e	1,11			39,63			0,00			59,46			100,00		

n.d. Pour la langue maternelle, 3,92% des données de la cohorte de 1980 manquent à la formation professionnelle. C'est également le cas pour 3,64% des données de la cohorte de 1983 et pour 5,09% de celles de la cohorte de 1986.

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 8.19

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation générale, pour chaque trimestre(1), pour les collèges francophones (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation générale N = 21 615 (A80) 22 662 (A83) 25 920 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	94,20	94,27	93,37	2,57	3,01	n.d.	3,20	2,72	n.d.	0,03	0,00	0,03	100,00	100,00	93,40
3e	85,93	85,73	84,84	6,73	8,26	n.d.	7,10	5,91	n.d.	0,24	0,10	0,20	100,00	100,00	85,04
4e	83,11	83,01	81,53	8,20	10,41	n.d.	8,41	6,45	n.d.	0,28	0,13	0,25	100,00	100,00	81,78
5e	39,58	44,17		11,05	14,42		9,64	8,28		39,73	33,13		100,00	100,00	
6e	30,06	33,50		12,31	16,60		9,42	7,99		48,19	41,91		100,00	100,00	
7e	19,14	20,69		14,26	19,96		8,44	5,85		58,16	53,50		100,00	100,00	
8e	16,76	17,84		15,22	22,06		7,60	4,23		60,42	56,07		100,00	100,00	
9e	9,98	10,48		16,80	25,62		6,33	1,73		66,89	62,17		100,00	100,00	
10e	8,47	8,94		17,58	27,91		5,39	0,00		68,12	63,15		100,00	100,00	
11e	5,16			18,99			4,22			71,41			100,00		
12e	4,17			19,86			3,44			71,99			100,00		
13e	3,29			21,01			2,36			73,34			100,00		
14e	2			21,76			1,71			73,60			100,00		
15e	1			22,78			0,80			74,16			100,00		
16e	0			23,57			0,00			74,27			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 8.20

Taux de reinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour les collèges francophones (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation professionnelle n =				16 855 (A83)			17 571 (A83)			16 223 (A86)					
Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	91,58	92,24	89,79	4,63	4,76	n.d.	3,98	2,99	n.d.	0,01	0,01	0,00	100,00	100,00	89,79
3e	81,19	81,95	76,87	10,71	12,28	n.d.	8,07	5,72	n.d.	0,03	0,05	0,01	100,00	100,00	76,88
4e	78,12	77,37	71,44	12,87	15,79	n.d.	5,93	6,77	n.d.	0,08	0,07	0,01	100,00	100,00	71,45
5e	72,83	70,37		15,82	20,60		9,03	6,51		2,32	2,52		100,20	100,00	
6e	65,95	64,91		17,54	22,90		9,60	6,28		6,91	5,91		100,00	100,00	
7e	32,89	35,29		20,91	28,66		10,65	6,42		35,55	29,63		100,00	100,00	
8e	26,24	28,29		22,52	31,67		9,56	4,89		41,68	35,15		100,00	100,00	
9e	13,12	14,25		24,95	37,49		8,76	2,51		53,17	45,75		100,00	100,00	
10e	10,85	11,71		26,19	40,81		7,47	0,00		55,49	47,48		100,00	100,00	
11e	6,75			28,02			5,91			59,32			100,00		
12e	5,98			29,08			4,82			60,12			100,00		
13e	4,35			30,58			3,46			61,61			100,00		
14e	3,81			31,68			2,46			62,05			100,00		
15e	3,04			33,01			1,13			62,82			100,00		
16e	2,59			34,38			0,00			63,03			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Étant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 6.21

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives ayant diplômés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation générale, pour chaque trimestre[1], pour les collèges anglophones (cohorte, des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation générale N = 7 503 (A80) 7 552 (A83) 6 253 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	93,55	95,29	94,31	3,53	2,82	n.d.	2,91	1,89	n.d.	0,01	0,00	0,00	100,00	100,00	94,31
3e	81,93	85,91	83,65	12,36	10,01	n.d.	5,60	4,03	n.d.	0,11	0,05	0,00	100,00	100,00	83,65
4e	78,29	82,07	80,16	15,41	12,92	n.d.	6,15	4,90	n.d.	0,15	0,11	0,00	100,00	100,00	80,16
5e	39,21	41,79		21,74	18,38		6,90	5,47		32,15	34,36		100,00	100,00	
6e	27,20	28,81		24,16	20,90		7,03	5,20		41,61	43,09		100,00	100,00	
7e	14,95	14,14		27,38	25,07		6,14	3,98		51,53	56,81		100,00	100,00	
8e	11,97	11,26		29,04	26,72		5,29	2,80		53,70	59,22		100,00	100,00	
9e	6,97	7,15		30,95	29,20		4,66	0,89		57,42	62,76		100,00	100,00	
10e	5,86	5,61		31,96	31,15		3,88	0,00		58,30	63,24		100,00	100,00	
11e	3,75			33,11			2,98			60,16			100,00		
12e	2,99			33,91			2,54			60,56			100,00		
13e	2,25			34,85			1,74			61,16			100,00		
14e	2,13			35,35			1,20			61,32			100,00		
15e	1,72			36,09			0,53			61,66			100,00		
16e	1,47			36,79			0,00			61,74			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 9.22

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de LEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour les collèges anglophones (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation professionnelle =				1 843 (A80)			1 940 (A83)			1 706 (A86)					
Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	91,48	91,39	91,97	5,10	5,52	n.d.	3,37	3,09	n.d.	0,05	0,00	0,00	100,00	100,00	91,97
3e	79,38	81,55	81,24	14,05	13,30	n.d.	6,52	5,05	n.d.	0,05	0,10	0,00	100,00	100,00	81,24
4e	75,42	76,39	75,97	17,58	17,58	n.d.	6,89	5,93	n.d.	0,11	0,10	0,06	100,00	100,00	76,03
5e	62,13	67,68		22,52	22,63		7,81	4,91		7,54	4,74		100,00	100,00	
6e	51,71	52,94		25,12	26,08		7,60	5,98		15,57	15,00		100,00	100,00	
7e	23,01	25,41		29,14	32,06		7,21	5,26		40,64	37,27		100,00	100,00	
8e	17,91	20,05		30,87	34,48		5,86	3,51		45,36	41,96		100,00	100,00	
9e	8,57	10,41		32,94	38,87		5,26	1,34		53,23	49,38		100,00	100,00	
10e	6,95	7,84		34,35	41,70		4,33	0,00		54,37	50,46		100,00	100,00	
11e	4,67			35,54			3,36			56,43			100,00		
12e	3,80			36,68			2,60			56,92			100,00		
13e	2,82			37,82			1,57			57,79			100,00		
14e	2,01			38,74			1,08			58,17			100,00		
15e	1,71			39,50			0,27			58,49			100,00		
16e	1,19			40,21			0,00			58,60			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 8.(1)

Taux de reinscription aux etudes, proportions cumulatives de l'abandon des etudes,
proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplomes,
pour les inscrits a un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel,
formation generale, pour chaque trimestre(1), pour les colleges francophones/anglophones
(cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation générale N = 554 (A80) 809 (A83) 1 104 (A86)

Trimestre	Taux de reinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	90,43	87,02	81,25	4,51	10,51	n.d.	5,06	2,47	n.d.	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	81,25
3e	83,39	70,46	50,51	7,94	25,22	n.d.	8,49	4,20	n.d.	0,18	0,12	0,08	100,00	100,00	50,59
4e	80,87	67,12	45,35	9,75	27,69	n.d.	9,20	4,82	n.d.	0,18	0,37	0,08	140,00	100,00	45,51
5e	31,77	27,44		13,00	42,15		9,92	8,53		45,31	21,88		100,1	100,	
6e	24,55	20,40		14,62	44,75		8,48	8,03		52,35	26,87		100,	100,	
7e	13,36	12,61		17,33	46,72		7,76	7,42		61,55	33,25		100	100,	
8e	11,55	10,83		19,31	48,83		5,96	6,30		65,18	34,24		100	100,	
9e	6,86	8,78		21,48	51,67		5,78	1,48		65,88	38,07		10	100,	
10e	4,69	7,05		23,29	54,14		5,59	0,00		66,43	38,81		10	100,	
11e	3,25			24,01			4,51			68,23					
12e	3,25			24,19			3,97			68,59					
13e	2,71			25,13			2,71			68,95					
14e	2,71			26,71			1,63			68,95					
15e	2,89			27,80			0,18			69,13					
16e	0,90			9,42			0,00			69,68					

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leur [illegible] se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence [illegible].

Tableau 9.24

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour les collèges francophones(sans objet) (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation professionnelle 9 x 802 (A80) 943 (A83) 998 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	89,5	84,62	93,79	7,23	11,77	n.d.	3,62	3,61	n.d.	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	93,79
3e	71,10	66,49	62,12	21,07	25,77	n.d.	7,48	7,63	n.d.	0,25	0,11	0,00	100,00	100,00	62,12
4e	66,96	62,88	55,71	23,44	28,53	n.d.	9,23	8,17	n.d.	0,37	0,42	0,00	100,00	100,00	55,71
5e	55,24	54,51		27,43	34,57		8,35	5,83		8,90	5,09		100,00	100,00	
6e	29,05	44,75		34,04	38,07		8,86	6,68		28,05	10,50		100,00	100,00	
7e	9,98	16,54		38,65	46,98		8,98	6,68		42,39	29,80		100,00	100,00	
8e	8,48	13,57		40,02	48,89		7,86	4,56		43,64	32,98		100,00	100,00	
9e	4,01	8,06		42,02	53,76		7,11	2,02		46,26	36,16		100,00	100,00	
10e	3,24	6,89		42,89	56,31		7,24	0,00		46,63	36,80		100,00	100,00	
11e	3,37			43,89			5,73			47,01			100,00		
12e	3,37			45,01			4,24			47,38			100,00		
13e	2,49			46,63			3,00			47,88			100,00		
14e	2,37			47,63			2,00			48,00			100,00		
15e	1,89			48,88			0,38			48,25			100,00		
16e	1,75			49,87			0,00			48,38			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'auto

2. Étant donné que nous ne pouvons savoir si les absent
temporairement et ce, à cause de la brièveté de la p
de 1986. La différence correspond alors à des absenc

e de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés
ration, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte
udes en abandon et absence temporaire.

Tableau 6.25

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation générale, pour chaque trimestre(1), pour la famille des sciences (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation générale N = 11 125 (A80) 12 518 (A83) 13 578 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	97,40	97,80	97,76	1,08	0,89	N.D.	1,49	1,30	N.D.	0,03	0,01	0,01	100,00	100,00	97,77
3e	92,03	93,29	93,28	4,28	3,88	N.D.	3,53	2,72	N.D.	0,16	0,11	0,23	100,00	100,00	93,51
4e	90,07	91,44	91,52	5,24	5,00	N.D.	4,49	3,42	N.D.	0,20	0,14	0,27	100,00	100,00	91,79
5e	39,50	43,43		8,11	7,49		5,96	5,46		46,43	43,62		100,00	100,00	
6e	29,19	31,05		9,00	8,72		6,10	5,78		55,71	54,5		100,00	100,00	
7e	17,46	17,53		10,39	10,90		5,32	4,08		66,83	67,4		100,00	100,00	
8e	15,74	15,41		11,02	11,97		4,52	2,86		68,72	69,76		100,00	100,00	
9e	8,54	8,46		12,34	14,21		3,76	1,12		75,36	76,21		100,00	100,00	
10e	7,86	7,39		12,77	15,66		3,00	0,00		76,37	76,95		100,00	100,00	
11e	4,15			13,73			2,40			79,72			100,00		
12e	3,53			14,31			1,99			80,17			100,00		
13e	2,36			15,00			1,40			81,24			100,00		
14e	2,18			15,46			0,92			81,44			100,00		
15e	1,56			16,03			0,41			82,00			100,00		
16e	1,38			16,52			0,00			82,10			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 9.26

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation générale, pour chaque trimestre(1), pour la famille des sciences humaines et administratives (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation générale N =	14 817 (A80)			15 204 (A83)			18 352 (A86)								
Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	92,69	92,67	91,08	3,54	4,26	n.d.	3,74	3,07	n.d.	0,03	0,00	0,03	100,00	100,00	91,11
3e	82,43	81,33	78,31	9,68	11,97	n.d.	7,73	6,61	n.d.	0,16	0,09	0,11	100,00	100,00	78,32
4e	78,92	77,53	73,93	12,06	15,05	n.d.	8,82	7,29	n.d.	0,20	0,13	0,15	100,00	100,00	74,08
5e	39,71	43,34		16,20	20,96		9,74	8,62		34,35	27,08		100,00	100,00	
6e	29,07	32,65		18,07	23,84		9,72	8,07		43,14	35,44		100,00	100,00	
7e	18,15	19,89		20,77	28,06		8,71	6,09		52,37	45,96		100,00	100,00	
8e	15,10	16,18		22,14	30,59		7,83	4,51		54,93	48,72		100,00	100,00	
9e	9,40	10,41		23,96	34,33		6,63	1,68		60,01	53,58		100,00	100,00	
10e	7,95	8,43		25,03	37,03		5,81	0,00		61,21	54,54		100,00	100,00	
11e	5,09			26,47			4,55			63,89			100,00		
12e	4,47			27,39			3,64			64,50			100,00		
13e	3,17			28,68			2,45			65,70			100,00		
14e	2,78			29,47			1,81			65,94			100,00		
15e	2,30			30,56			0,79			66,35			100,00		
16e	2,11			31,41			0,00			66,48			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 6.27

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation générale, pour chaque trimestre(1), pour la famille des arts (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation générale N = ↑ 855 (A80) ↑ 581 (A83) ↑ 618 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	89,11	89,88	88,57	5,18	7,02	n.d.	5,71	3,10	n.d.	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	88,57
3e	72,24	74,95	75,65	13,51	17,01	n.d.	13,21	8,04	n.d.	1,02	0,00	0,00	100,00	100,00	75,65
4e	68,30	70,84	70,89	15,90	20,81	n.d.	14,72	8,35	n.d.	1,08	0,00	0,00	100,00	100,00	70,89
5e	40,81	43,83		21,56	28,97		15,26	10,25		22,37	16,95		100,00	100,00	
6e	34,12	35,86		24,10	32,26		13,59	8,29		28,19	23,59		100,00	100,00	
7e	20,49	20,24		27,60	38,20		12,77	7,21		39,14	34,35		100,00	100,00	
8e	17,47	17,48		29,81	41,11		11,86	5,25		40,86	36,18		100,00	100,00	
9e	10,62	10,56		32,02	46,93		10,19	1,71		47,17	40,80		100,00	100,00	
10e	10,19	8,48		33,32	49,90		8,30	0,00		48,19	41,62		100,00	100,00	
11e	7,28			35,26			6,09			51,37			100,00		
12e	5,50			36,39			6,03			52,08			100,00		
13e	4,42			38,11			4,76			53,21			100,00		
14e	4,26			39,03			3,12			53,69			100,00		
15e	3,40			40,75			1,62			54,23			100,00		
16e	3,81			42,10			0,00			54,29			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 8.28

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation générale, pour chaque trimestre(1), pour la famille des lettres (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation générale N =	1 275 (A80)	1 720 (A83)	1 809 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	88,48	87,91	84,25	5,60	6,40	n.d.	5,92	5,69	n.d.	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	84,25
3e	74,19	73,14	68,10	14,08	14,88	n.d.	11,68	11,92	n.d.	0,05	0,06	0,06	100,00	100,00	68,16
4e	69,65	69,59	63,35	16,91	18,37	n.d.	13,33	11,87	n.d	0,11	0,17	0,06	100,00	100,00	63,41
5e	34,03	38,84		20,75	24,13		14,23	11,86		30,99	25,17		100,00	100,00	
6e	26,19	29,88		22,93	27,73		12,69	10,82		38,19	31,57		100,00	100,00	
7e	17,17	18,66		25,97	32,56		11,05	7,85		45,81	40,93		100,00	100,00	
8e	14,51	15,58		27,47	35,84		10,18	5,58		47,84	43,20		100,00	100,00	
9e	9,49	10,29		29,60	40,00		8,58	2,85		52,32	46,86		100,00	100,00	
10e	8,00	9,65		30,88	42,79		7,41	0,00		53,71	47,56		100,00	100,00	
11e	5,92			32,96			5,71			55,41			100,00		
12e	5,44			34,35			4,58			55,63			100,00		
13e	4,27			35,95			3,09			56,69			100,00		
14e	3,95			36,96			2,29			56,80			100,00		
15e	2,99			38,35			1,11			57,55			100,00		
16e	2,67			39,73			0,00			57,60			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Étant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 8.29

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour la famille des techniques sociologiques (cohortes des automnes 1983, 1984 et 1985)

Formation professionnelle : N = 2 887 (A83) 2 781 (A84) 2 919 (A85)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A83	A84	A85	A83	A84	A85	A83	A84	A85	A83	A84	A85	A83	A84	A85
2e	92,34	95,71	92,98	3,88	3,68	n.d.	3,78	2,41	n.d.	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	92,98
3e	86,66	86,01	84,89	7,45	8,99	n.d.	5,86	4,96	n.d.	0,03	0,04	0,03	100,00	100,00	84,92
4e	84,55	83,53	81,16	8,94	11,11	n.d.	6,44	5,29	n.d.	0,07	0,07	0,03	100,00	100,00	81,19
5e	79,08	76,09		11,43	14,96		7,07	5,14		2,42	3,81		101,50	100,00	
6e	74,96	71,84		12,37	18,47		7,68	5,25		4,99	6,44		100,00	100,00	
7e	29,97	33,15		14,17	21,14		7,82	4,72		48,08	40,99		100,00	100,00	
8e	24,94	28,57		15,07	22,91		6,65	3,45		53,34	47,07		100,00	100,00	
9e	10,63	11,90		16,45	27,33		,33	1,47		66,89	59,30		100,00	100,00	
10e	8,69	9,60		17,46	29,38		,78	2,00		69,97	61,02		100,00	100,00	
11e	5,09			18,39			1,81			72,71			101,00		
12e	4,50			19,05			1,12			73,33			100,00		
13e	3,81			20,06			1,87			74,26			100,00		
14e	3,26			20,68			1,39			74,68			100,00		
15e	2,56			21,44			1,75			75,30			100,00		
16e	2,11			22,48			0,00			75,41			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau 2.3c

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour la famille des techniques physiques (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation professionnelle : 4 516 (A80) 5 070 (A83) 4 343 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	91,96	92,84	89,66	3,19	4,26	N.D.	4,25	2,90	N.D.	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	89,66
3e	82,77	83,35	77,17	9,10	11,18	N.D.	8,09	5,45	N.D.	0,04	0,02	0,00	100,00	100,00	77,17
4e	79,43	78,34	71,26	11,27	14,71	N.D.	9,17	6,91	N.D.	0,13	0,04	0,00	100,00	100,00	71,26
5e	76,04	72,74		13,53	19,63		9,26	6,39		1,17	1,24		100,00	100,00	
6e	72,08	70,14		15,17	22,03		9,67	5,34		3,08	2,49		100,00	100,00	
7e	45,95	45,21		18,18	27,14		10,38	6,37		25,49	21,28		100,00	100,00	
8e	38,84	37,36		19,82	30,32		9,03	5,18		32,31	27,14		100,00	100,00	
9e	19,26	19,96		23,03	37,63		9,04	3,04		47,87	39,39		100,00	100,00	
10e	16,76	16,33		24,42	41,89		7,78	0,00		51,04	41,78		100,00	100,00	
11e	9,26			26,93			6,39			57,42			100,00		
12e	8,64			27,90			4,82			58,64			100,00		
13e	5,25			29,58			3,68			61,49			100,00		
14e	4,95			30,62			2,35			62,07			100,00		
15e	3,30			32,20			1,19			63,31			100,00		
16e	2,97			33,39			0,00			63,64			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau A.11

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études,
proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômés,
pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel,
formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour la famille des techniques humaines
(cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation professionnelle N = 2 355 (A80) 1 475 (A83) 2 279 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
2e	92,87	90,99	92,26	5,44	6,18	n.d.	1,60	2,83	n.d.	0,09	0,00	0,00	100,00	100,00	92,26
3e	88,88	81,87	78,15	11,53	12,95	n.d.	2,46	5,17	n.d.	0,13	0,05	0,00	100,00	100,00	78,15
4e	77,71	77,01	75,45	14,02	16,61	n.d.	8,14	6,33	n.d.	0,13	0,05	0,00	100,00	100,00	75,45
5e	69,70	70,33		16,55	21,62		9,48	5,37		3,77	2,68		100,00	100,00	
6e	65,75	64,81		17,83	25,75		10,42	6,48		6,00	4,96		100,00	100,00	
7e	33,79	28,89		20,53	29,77		12,35	7,19		43,33	36,15		100,00	100,00	
8e	16,80	17,57		22,12	33,67		10,37	5,77		50,71	42,99		100,00	100,00	
9e	9,59	10,18		23,85	38,33		8,44	5,19		58,34	48,50		100,00	100,00	
10e	7,50	9,37		25,01	40,96		7,20	0,00		60,27	49,67		100,00	100,00	
11e	5,25			26,66			5,87			62,24			100,00		
12e	4,93			27,48			4,75			62,84			100,00		
13e	3,60			29,19			3,52			63,69			100,00		
14e	3,26			30,26			2,36			64,12			100,00		
15e	2,83			31,63			0,90			64,64			100,00		
16e	2,23			32,88			0,00			64,89			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Étant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à ces absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau B.21

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absences temporaire et proportions cumulatives des diplômés, pour les inscrits à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour la famille des techniques administratives (cohortes des automnes 1980, 1983 et 1986)

Formation professionnelle N = 8 596 (A80) 9 411 (A83) 8 270 (A86)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômés			Total(2)		
	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86	A80	A83	A86
3e	91,37	91,14	89,02	5,05	5,66	N.D.	3,58	3,19	N.D.	0,00	0,01	0,00	100,00	100,00	89,02
5e	77,68	78,59	72,73	13,84	14,99	N.D.	8,46	6,33	N.D.	0,02	0,09	0,00	100,00	100,00	72,73
4e	74,24	73,89	66,67	16,33	18,89	N.D.	9,34	7,07	N.D.	0,09	0,15	0,01	100,00	100,00	66,68
5e	66,83	65,70		20,07	24,01		8,91	6,71		4,19	3,52		100,00	100,00	
6e	54,23	55,85		22,77	26,83		9,44	7,03		13,56	10,29		100,00	100,00	
7e	26,54	29,70		26,32	32,67		10,23	6,34		36,61	31,29		100,00	100,00	
8e	20,13	23,88		28,44	35,43		9,45	4,62		41,98	36,07		100,00	100,00	
9e	10,53	11,93		30,85	40,48		8,19	2,10		50,43	45,49		100,00	100,00	
10e	8,40	9,39		32,12	43,77		7,36	0,00		52,12	46,84		100,00	100,00	
11e	5,85			33,71			5,74			54,70			100,00		
12e	4,85			35,06			4,79			55,30			100,00		
13e	3,82			36,49			3,36			56,33			100,00		
14e	3,01			37,75			2,52			56,68			100,00		
15e	2,82			38,94			0,98			57,26			100,00		
16e	2,22			40,37			0,00			57,41			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Etant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1986 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1986. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

Tableau A.33

Taux de réinscription aux études, proportions cumulatives de l'abandon des études, proportions d'absence temporaire et proportions cumulatives des diplômes, pour les inscrit(e)s à un programme de DEC, enseignement ordinaire, temps plein et partiel, formation professionnelle, pour chaque trimestre(1), pour la famille des techniques artistiques (cohortes des automnes 1982, 1983 et 1984)

Formation professionnelle N = 1 768 (A82) 1 217 (A83) 1 416 (A84)

Trimestre	Taux de réinscription			% cum. de l'abandon			% d'abs. temporaire			% cum. des diplômes			Total(2)		
	A82	A83	A84	A82	A83	A84	A82	A83	A84	A82	A83	A84	A82	A83	A84
2e	89,38	89,73	82,73	4,71	4,24	N.D.	5,91	1,33	N.D.	0,00	0,18	0,00	100,00	100,00	82,73
3e	78,34	80,36	76,41	12,76	14,38	N.D.	8,90	5,26	N.D.	0,00	0,10	0,00	100,00	100,00	76,41
4e	74,57	73,83	70,90	15,67	18,41	N.D.	9,76	7,84	N.D.	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	70,90
5e	66,35	66,97		21,32	23,50		9,68	7,56		2,65	1,47		100,00	100,00	
6e	58,82	62,78		23,72	26,29		9,93	6,16		7,57	4,77		100,00	100,00	
7e	23,29	23,47		32,11	38,95		11,72	8,22		32,86	[illegible]		100,00	100,00	
8e	19,26	21,45		33,82	42,89		10,96	5,09		35,96	30,57		100,00	100,00	
9e	8,99	9,53		36,56	50,37		9,53	2,63		44,95	37,47		100,00	100,00	
10e	6,68	9,04		37,67	52,85		9,76	0,00		46,49	38,11		100,00	100,00	
11e	5,22			38,64			6,34			48,80			100,00		
12e	4,54			40,58			5,39			49,49			100,00		
13e	4,22			42,21			3,48			50,09			100,00		
14e	3,40			43,15			2,82			50,43			100,00		
15e	2,83			44,95			1,62			50,60			100,00		
16e	2,71			46,41			0,00			52,88			100,00		

1. Les trimestres considérés ici ne sont que ceux d'automne et d'hiver.

2. Étant donné que nous ne pouvons savoir si les absents de la cohorte de 1984 ont abandonné leurs études ou se sont absentés temporairement et ce, à cause de la brièveté de la période d'observation, le total ne pourra atteindre 100% pour la cohorte de 1984. La différence correspond alors à des absences non distinguées en abandon et absence temporaire.

ANNEXE C

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
OFFRANT DES PROGRAMMES DE DEC ET
FAISANT PARTIE DE LA PRÉSENTE RÉGION

Nom de l'établissement	Type de l'établissement
Académie centennial (1975) inc.	Privé
Campus de Lennoxville	Public
Campus Notre-Dame-de-Foy	Privé
Campus de Saint-Lambert-Longueuil	Public
Campus de Saint-Lawrence	Public
Cegep de l'Abitibi-Témiscamingue	Public
Cegep Ahuntsic	Public
Cegep d'Alma	Public
Cegep André-Laurendeau	Public
Cegep de Baie-Comeau	Public
Cegep de Bois-de-Boulogne	Public
Cegep de Chicoutimi	Public
Cegep Dawson	Public
Cegep de Drummondville	Public
Cegep Edouard-Montpetit	Public
Cegep François-Xavier-Garneau	Public
Cegep de la Gaspesie et des Iles	Public
Cegep de Granby	Public
Cegep Heritage	Public
Cegep John Abbott	Public
Cegep Joliette-de-Lanaudiere	Public
Cegep de Jonquiere	Public
Cegep de La Pocatiere	Public
Cegep de Levis-Lauzon	Public
Cegep de Limoilou	Public
Cegep Lionel-Groulx	Public
Cegep de Maisonneuve	Public
Cegep de Matane	Public
Cegep Montmorency	Public
Cegep de l'Outaouais	Public

Cegep de la Region de l'Amiante	Public
Cegep de Rimouski	Public
Cegep de Riviere-du-Loup	Public
Cegep de Rosemont	Public
Cegep de Saint-Felicien	Public
Cegep de Saint-Hyacinthe	Public
Cegep Saint-Jean-sur-Richelieu	Public
Cegep de Saint-Jérôme	Public
Cegep de Saint-Laurent	Public
Cegep de Sainte-Foy	Public
Cegep de Sept-Iles	Public
Cegep de Shawinigan	Public
Cegep de Sherbrooke	Public
Cegep de Sorel-Tracy	Public
Cegep de Trois-Rivieres	Public
Cegep de Valleyfield	Public
Cegep Vanier	Public
Cegep de Victoriaville	Public
Cegep du Vieux Montréal	Public
Collège d'Affaires Ellis inc.	Prive
Collège André-Grasset	Prive
Collège de l'Assomption	Prive
Collège Bart (1975)	Privé
Collège Français (1965) inc.	Prive
Collège Jean-de-Brébeuf	Privé
Collège Lafléche	Prive
Collège La Salle	Privé
Collège de Lévis	Prive
Collège Marguerite-Bourgeoys	Prive
Collège Marianopolis	Prive
Collège Marie-Victorin	Prive
Collège Merici	Prive
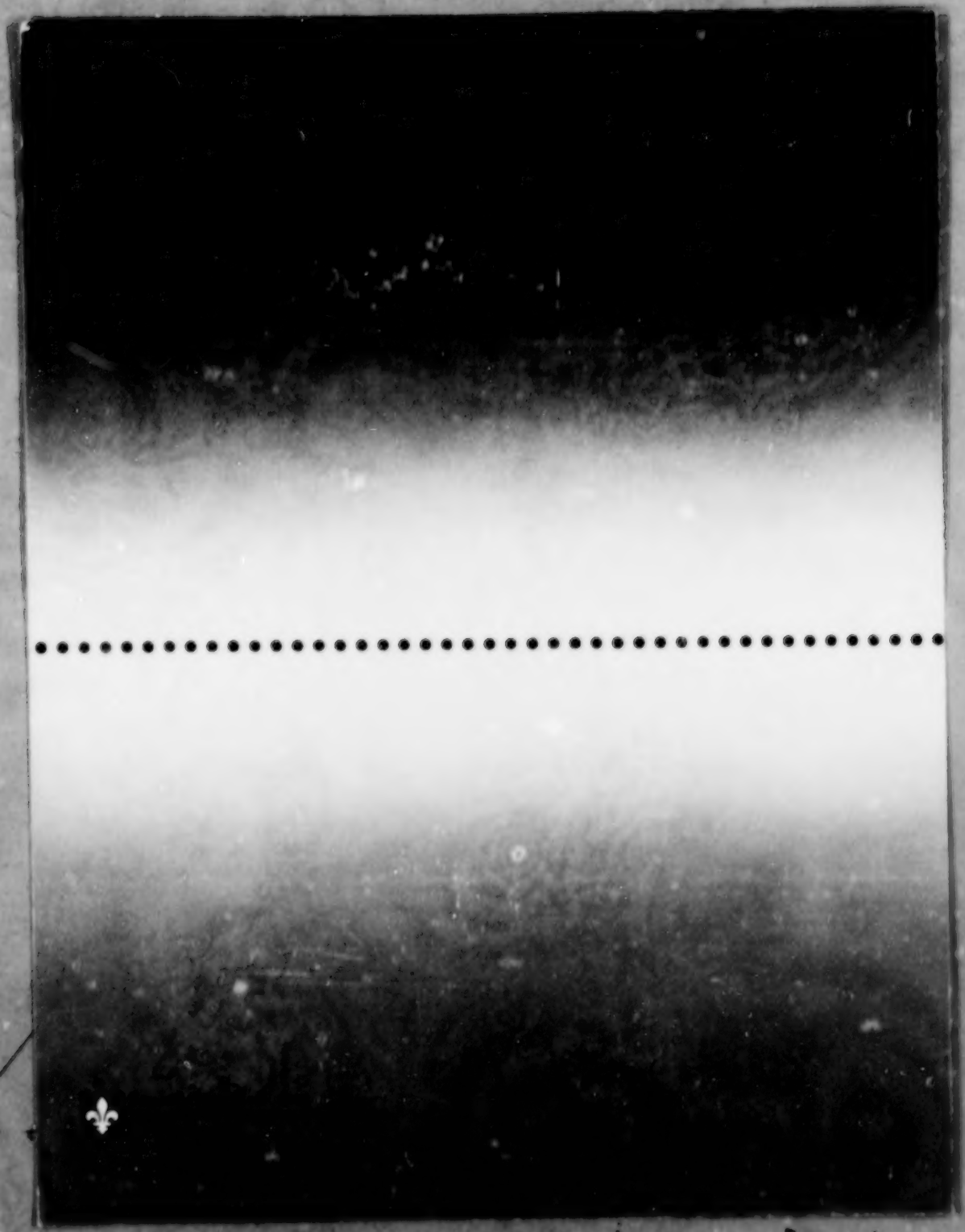
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	Privé
Collège O'Sullivan de Québec inc.	Privé
Collège Saint-Jean-Vianney	Privé
Collège de secrétariat Notre-Dame	Privé
Conservatoire Lassalle (1964) inc.	Privé
Conservatoire de musique de Chicoutimi	École gouv.
Conservatoire de musique de Montréal	École gouv.
Conservatoire de musique de Québec	École gouv.
Conservatoire de musique de Rimouski	École gouv.
École Beth-Jacob	Privé
École commerciale du Cap	Privé
École supérieure de musique de Nicolet	Privé
École Vincent-d'Indy	Privé
Institut Teccart inc.	Privé
Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière	École gouv.
Institut de technologie agro-alimentaire de St-Hyacinthe	École gouv.
Institut de tourisme et d'hôtellerie	École gouv.
Le Petit Séminaire de Québec	Privé
Petit Séminaire de Saint-Georges-de-Beauce	Privé
Séminaire Saint-Augustin	Privé
Séminaire de Sherbrooke	Privé